This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Presented by

Francis Pierrepont Barnard,

M.A.Oxon., F.S.A., F.R.Hist.S., F.S.A.Scot.

302197083X

# MONNAIES

INCONNUES

# DES ÉVÊQUES DES INNOCENS.

IMPRIMERIE
DE MADAME HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
rue de l'Éperon, n° 7.

# MONNAIES

INCONNUES

## DES ÉVÊQUES DES INNOCENS, DES FOUS,

ET

DE QUELQUES AUTRES ASSOCIATIONS SINGULIÈRES DU MÊME TEMPS,

*RECUEILLIES ET DÉCRITES*

PAR M. M. J. R., D'AMIENS;

AVEC DES NOTES, ET UNE INTRODUCTION

SUR LES ESPÈCES DE PLOMB, LE PERSONNAGE DE FOU, ET LES RÉBUS DANS LE MOYEN AGE,

PAR M C. L.

PARIS,

MERLIN, LIBRAIRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 7.

1837.

MUSEUM OXFORD

La publication de cet ouvrage, imprimé en 1833, ayant été retardée par diverses circonstances, les auteurs en ont profité pour consigner dans les additions et suppléments compris pages CXLI à CLVI et 177 à 218 les pièces et les documents nouvellement parvenus à leur connaissance, ainsi que les rectifications devenues nécessaires.

# INTRODUCTION,

OU

## COUP-D'ŒIL SUR L'USAGE DES MÉDAILLES DE PLOMB, LE PERSONNAGE DE FOU, ET LES RÉBUS DANS LE MOYEN AGE.

---

« Maistre Guillaume est peint en ce tableau. »
(*Voyage de Mᵉ Guillaume en l'autre monde.*)

Des associations d'une origine fort ancienne, et dont la civilisation a fait depuis long-temps justice, ont laissé dans beaucoup de localités des traces plus ou moins bizarres de l'empire qu'elles exercèrent en France sur des esprits simples et religieux. La famille en est nombreuse, et presque oubliée; il n'est pas facile d'en reconnaître les diverses branches dans leur dégénération actuelle; elles attendent encore un généalogiste; pourquoi n'en trouveraient-elles point? Les traditions qui en sont restées ont cela de remarquable qu'elles

appartiennent également à l'histoire du culte et à celle des divertissemens de nos pères, qu'on ne peut cependant accuser d'impiété. Était-ce une contradiction? Je ne sais; mais la solution de ce problème est sans doute écrite au livre de nos mœurs, et peut-être y trouverait-on une leçon dont le philosophe, aussi bien que l'historien, pourrait faire son profit.

Sous ce point de vue, des monumens de la barbarie la plus grossière, les vestiges d'une association *insensée*, et qui se glorifiait de ce titre, pourraient n'être point indignes de l'attention d'une génération plus éclairée, je n'ose dire plus sage.

D'anciennes traditions nous représentent les temples des chrétiens, envahis par des mascarades, et livrés sans scrupule à la profanation, par les ministres mêmes du culte dont une orgie burlesque parodiait les plus saints mystères. Un temps fut, nous dit-on, où l'on voyait le bâton pastoral se croiser avec la marotte de Momus, et le bandeau des princes de l'église ceignant le

front d'un Triboulet. Cela est-il croyable? Si le fait est sans importance dans l'histoire politique d'un grand peuple, il a au moins de quoi piquer vivement notre curiosité; il mérite d'être vérifié dans ses rapports avec l'état moral de la société qui le produisait, et de la religion qui en subissait les conséquences.

Ces étranges cérémonies, ou, si l'on aime mieux, ces farces connues sous les dénominations de *fêtes de l'Ane, des Fous, des Innocens, des Sous-Diacres*, et autres analogues, ont déjà donné lieu à des recherches spéciales qui ont porté leurs fruits. De graves ecclésiastiques, de doctes académiciens, Savaron (1), Théophile Raynaud (2), Thiers (3), du Cange, Lebeuf (4), et d'autres érudits du dernier siècle n'ont pas dédaigné de s'en occuper. Du Tillot, dont l'abbé d'Artigny

---

(1) *Traité des Masques.*

(2) *Heteroclita spiritualia et anomala cœlestium, terrestrium et infernorum.*

(3) Divers écrits. — Lettres insérées dans le *Mercure.*

(4) *Mémoires de littérature.*

accrut l'héritage, du Tillot vint ensuite, qui, dans un recueil connu, joignit au produit des premières explorations quelques circonstances nouvelles, et les pièces qu'il avait découvertes dans les cabinets de Dijon (1). Un des volumes les plus intéressans d'une collection moderne semblait réunir sur ce sujet tout ce qu'il avait été possible de dérober à l'oubli, en interrogeant les rituels, les diptyques, les registres de paroisses, et les divers statuts qui révèlent l'antique existence de ces folles pratiques (2). La matière, en un mot, paraissait à peu près épuisée; et voilà que tout à coup, frappant du pied la terre de Picardie, asile ouvert jadis à tant de *pieuses joyeusetés*, un curieux en fait jaillir un fait absolument nouveau, un monument inconnu de l'histoire des Fous, une monnaie qui lui appartient incontestablement, et dont il n'existe aucune trace dans aucun fragment imprimé de cette histoire. Ce ne sont,

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de la fête des Foux.*

(2) Le t. IX de la *Collection des meilleurs dissertations et mémoires relatifs à l'Histoire de France.*

il est vrai, que de petits morceaux de plomb, dont l'empreinte est à peine reconnaissable dans quelques uns; mais la découverte d'une monnaie de plomb, indépendamment de sa destination, est déjà en soi un fait des plus remarquables (1).

Les pièces de plomb portant le titre de monnaie ne sont, en effet, que des exceptions dans l'histoire numismatique de l'Europe; on ne les voit apparaître que fort rarement, et presque toujours sous des formes qui doivent les faire exclure de l'ordre des monnaies proprement dites.

Le caractère distinctif de la vraie monnaie, chez un peuple civilisé, est d'être frappée au coin du prince ou du gouvernement qui l'a mise en circulation, d'avoir un cours forcé dans les limites du

(1) L'existence de monnaies de plomb chez les anciens a fait long-temps question : mais des médailles de plomb réellement antiques, des pièces de l'espèce des *nummi plumbei,* dont parlent Plaute et Martial, recueillies en assez grand nombre dans le dernier siècle, ne permettent plus de conserver aucun doute sur la réalité de ces monnaies, qui n'avaient, au reste, qu'une bien mince valeur. (Voyez les *Remarques sur le Traité de la Science des médailles,* du P. Jobert, t. I, p. 64 et suiv. édit. de 1739.)

pays soumis à cette autorité, et d'y être reçue pour la valeur commerciale qu'elle représente, indépendamment de toutes conventions privées.

Si cette définition est exacte, on peut douter qu'il ait jamais été fabriqué en France aucune monnaie de plomb (1); mais on connaît des pièces de plomb qui ont tenu lieu de monnaie réelle, dans des circonstances extraordinaires où cet objet d'échange n'empruntait sa valeur et son titre que de conventions du moment.

Telles sont les pièces obsidionales, auxquelles l'isolement et les besoins d'une ville assiégée for-

(1) Je n'en excepte pas les pièces obsidionales, dont il va être question, parce qu'on n'y reconnaissait point le caractère d'une monnaie réelle.

Le marquis de Surville, gouverneur de Tournay pendant le siége de 1709, avait fait graver son effigie sur des pièces du moment, auxquelles il avait employé sa vaisselle d'argent. Cette témérité, dont il n'existait pas d'exemple, ayant déplu à la cour, les ministres consultèrent l'Académie des Belles-Lettres; et la réponse fut que les pièces obsidionales ne pouvaient jamais être appelées qu'improprement *monnaies*, qu'on ne pouvait y voir que de véritables *méreaux*. (Voyez la *Dissertation* de de Boze, et le *Recueil* de Tobiesen Duby, ci-après indiqué.)

cent de recourir, à défaut de monnaie usuelle; tels pouvaient être aussi les produits de quelques grandes nécessités publiques, dont le prince lui-même aurait subi la loi.

Dans une position extrême ou désespérée, on a pu faire de la monnaie de plomb, comme de toute autre matière plus vile encore.

C'est ainsi que, pendant la prison du roi Jean, on vit, dit-on, circuler en France de la monnaie de cuir (1), et qu'à une époque bien plus rapprochée de nous, au siége de Bouchain, en septembre 1711, de simples morceaux de carton suppléèrent, comme monnaie, à toute autre ressource (2). Cependant le plomb et l'étain étaient plus ordinairement employés en ces circonstances, que caractérisent bien les deux légendes suivantes :

« *Quid non cogit necessitas !* »

« *Nil restat reliqui.* »

---

(1) Ce fait a paru douteux.

(2) *Recueil général des Pièces obsidionales et de nécessité*, par Tobiesen Duby, p. 12, nos 4 et 5.

Ces inscriptions appartiennent à deux pièces de plomb frappées dans la ville d'Ypres, assiégée par les Espagnols en 1583. Pressé par un besoin semblable, quoique dans une position différente, Jacques II, roi déchu d'Angleterre, eut recours au même moyen pour payer les troupes qui soutenaient son parti en Irlande. Il fit fabriquer, en 1691, une monnaie de plomb où il était représenté à cheval, tenant un bâton de commandement, avec la légende : *Jacobus II, D. gratiâ mag. Brit., Franciæ et Hiberniæ rex* ; et au Revers : *Realis hispanici valoris. 24 martii* (1). Cette pièce représentait, comme on voit, la valeur d'un réal d'Espagne.

On a aussi quelques exemples de pièces de plomb émises en vertu de priviléges particuliers, et qui tenaient lieu de monnaie dans certaines localités. Le chapitre des chanoinesses de Maubeuge jouissait, à ce qu'il paraît, du droit de

(1) Il est permis d'attribuer à des circonstances semblables la monnaie de plomb qui, suivant Érasme, aurait eu cours de son temps en Angleterre.

frapper un nombre déterminé de *Mittes*, sorte de petite monnaie. Celles-ci étaient de plomb, à l'effigie de sainte Aldegonde; elles avaient cours dans tout le Hainaut jusqu'à Bruxelles, et comme il en fallait douze pour représenter un denier, on conçoit que cette exception souffrit d'autant moins de difficultés, qu'elle ne pouvait compromettre de bien graves intérêts (1).

Quant à la fausse monnaie, les espèces de plomb ne sauraient entrer dans aucune classe de monnaies réelles, par cela même qu'elles sont fausses, qu'elles n'ont de la monnaie que l'apparence. On conserve, dans les cabinets de médailles, quelques pièces de cette nature dont les empreintes rappellent des monnaies connues, et qui n'en sont pas moins l'œuvre de faussaires.

Cette criminelle industrie a été pratiquée dans tous les temps, et plus particulièrement sous les règnes où le changement et l'altération continuels

(1) *Traité des Monnoies des prélats et des barons*, par Tobiesen Duby.

des monnaies rendaient la contrefaçon plus facile et moins dangereuse; aussi en trouve-t-on de nombreux témoignages dans les actes publics du quatorzième siècle. Les ordonnances de cet âge sont remplies de dispositions relatives aux faux-monnayeurs, et l'on voit par des actes spéciaux que le plomb servait, en général, de base à leur fabrication. C'est d'une monnaie de cette espèce qu'il est question dans des lettres de rémission de 1396, où l'on remarque le passage suivant : « Comme le suppliant eust acheté certaine monnoye de *plont* de huit et de quatre deniers parisis pour piece, pour le prix et somme de huit blancs; huit jours après ou environ, eust icelle monnoye de *plont* vendue a un nommé Jehan Michau, le prix et somme de cinq sous tournois.... et d'icelle monnoye eust été saisi.... en la ville de Lille Bouchart, et pour ce eust été emprisonné au dit lieu (1). » L'auteur de l'Essai dont je m'occupe, M. R., possède une pièce de plomb, frappée

(1) *Litter. remis.*, an. 1396; *Bibl. reg.*, ancienne trad.

au nom de Philippe de Marigny, évêque de Cambray, mort en 1310 : mais bien que cette pièce lui ait paru semblable à une monnaie d'argent gravée dans l'ouvrage de M. Tribon (1), il la regarde comme l'œuvre d'un faux-monnayeur. On sait, au surplus, que l'usage de mutiler ou marquer les pièces de monnaie fausses remonte à une époque fort éloignée. Des lettres de Philippe-le-Bel, du mois d'octobre 1309, portent que « dans les foires et marchiez...., toutes manières de gens quelconques qui voudront bailler, prendre ou recevoir pour quelque cause que ce soit, monnoye d'or, *seront tenues à montrer à certaines personnes convenables ladite monnoye*, avant qu'ils la baillent, mettent, preignent ou recoivent, *pour resgarder et esprouver se il y en a nul contrefait ne faus*; et se lesdites personnes... trouveront aucuns deniers *contrefaiz* ou *faus*, il les *perceront* ou *trancheront*, et *perciés* ou *tranchiés* les rendront franchement avec la bonne

(1) Pl. 3, n° 2, des *Recherches historiques sur les Monnaies du Cambrésis*, 1806.

monnoye à ceus à qui seront, sans rien prendre ne retenir (1). »

Mais, d'après la même ordonnance, ceux qui effectuaient un paiement, en foire, sans avoir montré leurs espèces aux inspecteurs, étaient mis à l'amende, s'ils se trouvaient avoir donné quelques pièces fausses; et, dans ce cas seulement, les pièces étaient confisquées au profit du roi. Il suit de là qu'un assez grand nombre de pièces reconnues fausses par les agens du fisc ont pu demeurer dans les mains des détenteurs privés, puisqu'il suffisait de les déclarer pour les conserver: il en résulte aussi que la plupart de ces pièces doivent être faciles à reconnaître par la mutilation qu'elles ont éprouvée; mais toutes n'ont pas été *perciées* ou *tranchiées*.

Hors des circonstances que je viens de rappeler, la fausse monnaie étant écartée de la question, toutes les pièces de plomb anciennes, même celles qui portent le nom de *monnaie*, ne sont, à

(1) *Recueil du Louvre*, t. I, p. 169.

proprement parler, que le produit de conventions particulières, de faits indépendans de la volonté publique, sans authenticité ni autorité comme valeur d'échange commerciale. On ne peut y voir que des signes de ralliement ou de reconnaissance, le témoignage ou la garantie d'un fait, une image ou un symbole religieux, la représentation de quelques priviléges, ou des objets de pure fantaisie. Ce ne sont donc que des jetons, des sceaux, des tessères, des méreaux, des agnus, ou d'autres médailles de ce caractère.

Les sceaux de plomb de diverses origines sont nombreux, et trop connus pour qu'il soit utile d'en citer ici des exemples. La même observation s'applique aux médailles de simple dévotion. Qui ne se rappelle la fameuse Notre-Dame de plomb attachée au chapeau de Louis XI, et qui pourrait assurer que le très puissant, très rusé et très superstitieux confrère ne la préférât point au plus beau diamant de sa couronne?

Comme signes de ralliement, les médailles dis-

tinctives des différens partis qui déchirèrent la France sous le règne déplorable de Charles VI, et la régence anglaise, sont assurément des plus curieuses, et peut-être les plus rares qui puissent se recommander à notre intérêt.

Peu de personnes ignorent les causes et les principales circonstances de ce drame politique, qui a rempli la moitié d'un siècle de ses horreurs. On sait que la France, Paris surtout, se divisait alors en deux grands partis : celui des Armagnacs unis aux Orléanistes, qui tenait pour le dauphin, depuis Charles VII; et la faction du duc de Bourgogne, ligué avec le roi d'Angleterre, Henri V, auquel la France avait été sacrifiée. Quel que fût le parti dominant à Paris, la faction contraire y avait toujours de nombreux partisans qui préparaient sourdement les moyens de secouer le joug, et qu'unissaient entre eux des liens occultes, d'où ils tiraient leur force et leur sécurité. Il était naturel qu'en cette position chaque parti eût un signe de ralliement, des moyens de réunion et de reconnaissance. Ces signes étaient de

deux sortes : les uns, tels que la bannière, devaient se montrer au grand jour, pour la manifestation publique des entreprises ou de la domination actuelle d'une faction; les autres, plus obscurs, plus simples, étaient plus faciles à soustraire aux regards soupçonneux du parti régnant.

Des confréries dûrent aussi se former pour fortifier l'union des partisans d'une même cause, par la sainteté du serment, dont on abusait si facilement alors, et par la protection d'un patron, qu'on ne manquait jamais d'invoquer, même dans les intentions les plus criminelles.

La confrérie des Armagnacs, qu'on désignait sous le nom de *Bandés* (1), se forma dès l'année 1414. « Le 3 aoust, fut commencée par les *Bandez* une confrairie Saint-Laurent aux Blancs

(1) « Le duc de Berry et ceux de son party portoient une bande, dont ils furent appelez les *bandez*, ou ceux de la bande. » (*Journal de Paris, sous Charles VI*, année 1410.) Cette bande descendait transversalement de l'épaule droite à la hanche gauche : d'où le nom de *bandés*, et, par suite, *bandoliers, bandoulières* (*Traité des Marques nationales.*)

Manteaux..., et n'osait homme ne femme estre au moustier ne à leur feste, s'il n'avait la bande (1). » De leur côté, les Bourguignons avaient établi aussi une confrérie, sous l'invocation de saint André, dont les exercices de piété se faisaient à St.-Eustache (2). Ces saints patrons se trouvaient eux-mêmes enrôlés dans leurs bandes, et chaque parti revêtait le sien de son écharpe. Un jeune homme eut le poing coupé « pour avoir arraché la bande unie à l'imaige de monseigneur S. Huistace (3). »

On remarquera que les bandes ou écharpes

---

(1) *Journal de Paris sous Charles VI*, p. 23 de l'édit. in-4° (*seule complète*).

(2) *Ibid.*, juin 1418.

(3) *Ibid.*, octobre 1414.

Dans la suite, le malheureux connétable d'Armagnac n'en fut pas quitte à si bon compte : les Bourguignons, après l'avoir massacré, étendirent son cadavre sur la table de marbre du Palais; « et, pource qu'il portoit en ses livrée et devise une *bande*, les dictz séducteurs luy leverent une courroye de sa peau, depuis l'espaule jusques au genouil, et la luy meirent en bande au travers de son corps. » (*Chron.* de Nic. Gilles, an. 1418, p. 64, t. 2 de l'in-folio.)

n'ont pas toujours conservé la même forme ni les mêmes empreintes. La couleur des Bourguignons était, en général, le rouge; et le blanc, celle des Armagnacs ou du dauphin; mais ces couleurs ont varié dans les différens signes de ralliement appropriés aux circonstances. En 1411, année où se formèrent les bandes de paysans que l'on nommait *brigands* (1), les Bourguignons adoptèrent la couleur verte. « Ceux de Paris prirent le chaperon *pers* (2) et la croix Saint-Andrieu, et au milieu de la croix un escu à la fleur de lys; et en moins de quinze jours y avait au dict Paris, cent milliers qu'hommes qu'enffens signez devant et derrière de la dicte croix, et nul n'estoit du dict lieu qui ne l'avoit (3).» Au mois de mai 1418, après la rentrée de Villiers de l'Isle-Adam à Paris,

(1) On appelait ainsi les paysans armés pour la guerre. On trouve des *brigands* de cette espèce à une époque antérieure : il en est fait mention dans Froissard.

(2) Bleu foncé ou verdâtre, ou simplement vert.

(3) *Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins, p. 498 de l'édit. de Godefroy, in-folio. *Ext. du Journal.*

« Ceux.... du party du duc de Bourgogne qui estoient de la ville, prinrent la croix Saint-Andrieu blanche (1). » Plus tard, on revoit la croix rouge des Bourguignons. Après l'assassinat de Jean-sans-Peur sur le pont de Montereau, les Parisiens, généralement indignés de cet attentat, prirent la bande rouge; et vers la fin de la guerre civile, tous les gouverneurs dévoués au duc de Bourgogne et aux Anglais, portaient une large bande blanche semée de croisettes rouges sans nombre. Les couleurs des Armagnacs ont également subi plusieurs variations. A leur retour à Paris, en mai 1413, « la ville prit chaperons blancs, mesme le roy (2) et les princes; et avant la fin du mois, tous en avoient tant hommes que femmes. »

---

(1) *Chron. de Saint-Denis*, t. 3, f° 92 de l'édit. de 1514. — La croix des Bourguignons, dite de *Saint-André*, était penchée, et formait des angles inégaux; c'est en quoi, lorsqu'elle était blanche comme dans le cas présent, elle se distinguait de la croix royale de même couleur, qui était droite ou traversée à angles droits. (*Voyez* aussi la *Chronique de Gaguin*, en franç., in-4°, goth., f° 151.)

(2) Le roi Charles VI.

Cependant, au mois d'avril de la même année, « furent commencez Hucquez (1) de drap violet par ceux qui gouvernoient (les Armagnacs) ; on y avoit mis foison de feuilles d'argent, et en escrit d'argent, *le droit chemin* (2). » En 1418, le noir et le rouge furent employés, par le même parti, à des signes de ralliement qui devaient d'abord demeurer secrets. On voit, enfin, qu'à la rentrée de Charles VII à Paris, les bourgeois prirent, les uns la croix blanche droite, les autres la croix de St.-André, qui était celle des Bourguignons (3).

---

(1) Vêtement de dessus, qui servait de mantelet et de chaperon, et qui était fort court.

« Armets luisans, briquotetz, capelines,
*Hucques* de pris, tres riches mantelines,
Venant sans plus jusqu'au dessus des faudes *. »
(*Le Verger d'honneur*, d'Octavien de Saint-Gelais.)

(2) *Journal de Paris*, p. 18.

(3) *Journal de Paris*, an. 1436. — Ces variations se font remarquer dans tous les temps de guerres civiles et d'anarchie. Bien que le blanc n'eût pas cessé d'être la couleur nationale depuis Charles VII, les troupes royales catholiques de Charle IX et de Henri III portaient

* *Faudes*, hauts-de-chausses.

J'ai fait observer qu'indépendamment de ces marques d'éclat qui signalaient le parti dominant ou quelque coup de main de son ennemi, chaque faction avait encore des signes de ralliement occultes, dont ses partisans se prévalaient au besoin. C'étaient ordinairement des figures accompagnées de légendes, estampées sur des pièces de plomb, ou peintes sur un morceau d'étoffe de couleur sombre, et telles qu'il était facile d'en fabriquer secrètement et à peu de frais un assez grand nombre, pour en munir tous les hommes d'un même parti. Les Armagnacs venaient de faire frapper et de distribuer à leurs agens une quantité considérable de médailles de plomb de cette espèce, au moment où Perrinet le Clerc livra la capitale aux Bourguignons (1). D'après le journal

---

l'écharpe rouge, laissant le drapeau blanc au roi de Navarre, depuis Henri IV, et aux calvinistes, qui l'avaient arboré. (D'Aubigné, *Hist.*, liv. II, c. 18. — *Traité des Marques nationales*, par Beneton.)

(1) Le 29 mai 1418. — Personne n'ignore que Perrinet le Clerc, dont le père, marchand de fer sur le Petit-Pont, était quartenier et chargé de la garde de la porte Saint-

de Paris, que Villaret a cru pouvoir suivre, mais dont le témoignage n'est pas toujours une autorité (1), il paraîtrait que, réduit aux dernières extrémités, le comte d'Armagnac avait résolu de faire massacrer tous les Bourguignons qui se trouvaient dans Paris (2), que les hommes devaient être égorgés, les femmes et les enfans noyés dans des sacs (3), et que les médailles dont il s'agit

---

Germain, pour se venger des mauvais traitemens qu'il avait reçus des domestiques d'un ministre, et du refus que le prévôt de Paris avait fait de lui rendre justice, déroba les clefs de la ville sous le chevet du lit de son père, et livra les portes à l'Isle-Adam, commandant d'un corps de Bourguignons, dans la nuit du 28 au 29 mai 1418.

(1) L'auteur, dévoué à la faction de Bourgogne, exagère les crimes du parti opposé, et lui prête quelquefois des intentions qui n'étaient que des bruits populaires, ou des inventions de la police du temps.

(2) Villaret, *Histoire de France*, t. VII, p. 218, in-4°.

(3) Le *Journal* rapporte que les Armagnacs avaient fait enlever de force les toiles qui se trouvaient chez les marchands de Paris, sous le prétexte de fabriquer des tentes et des pavillons pour le service du roi, mais que ces toiles étaient destinées à faire des sacs pour noyer les femmes et les enfans. Voilà de ces bruits populaires que l'auteur du

étaient destinées à servir de sauf-conduit à ceux qu'on voulait épargner, ou qui n'avaient des Bourguignons que le masque. « Vray est, dit le journal, qu'ils (les Armagnacs) avoient fait faire monnoye de plont très-grant foison, et devoient bailler aux dizainiers de la ville de Paris, selon ce qu'ils avoient de gens en leurs dizaines qui estoient de la *bande*, et n'en devoient avoir nul autre que eulx, et devoient aller parmy les maisons lesdits *bandez* par tout Paris à force de gens armez portant ladite bande, disant partout, *avez-vous point de telle monnoye?* S'ils disoient *Veez en cy*, ils passoient oultre sans plus dire; s'ils disoient *nous n'en avons point*, ils devoient tous être mis à l'épée, et les femmes et enffens noyez; et estoit la monnoye telle ung pou plus grant que un blanc de 4 deniers parisis (1). » On remarque dans ce fait la différence et le concours des deux

---

*Journal de Paris* ne manquait pas d'inscrire sur ses tablettes, quand ils étaient à la charge des Armagnacs.

(1) *Journal de Paris*, p. 44 de l'édition in-4°. L'in-folio de Godefroy ne contient qu'un extrait de ce *Journal*.

sortes de signes de ralliement dont j'ai d'abord établi la distinction : le signe apparent et solennel, c'est la bande; le signe occulte et individuel qui ne se manifestait que d'homme à homme, c'est la plaque de plomb. On ne l'attachait au chaperon ou au bonnet, en guise de cocarde, que quand le danger n'existait plus, et alors elle avait rempli sa principale destination. Tel était, sous une autre forme, l'*escu noir chargé d'une croix rouge*, dont la même faction avait fait fabriquer *plus de seize milliers*, qui furent trouvés chez les Armagnacs après le coup de main de Perrinet le Clerc. S'il faut en croire le journal déjà cité, tous ceux qui n'auraient pas eu cet écu devaient être massacrés sans miséricorde. Les mémoires contemporains font encore mention d'une autre médaille de plomb frappée à l'occasion du fameux frère François Richard, dont les sermons avaient si bien édifié tout Paris, que pour déférer à ses pressantes exhortations, les *damoiselles ardoient* sans ménagement (l'histoire ne dit pas sans regrets), *dez, cartes, truffes, baleines, bour-*

*reaux* (1), *cornes de coeffures* (2), et autres objets d'accoutremens et de plaisirs mondains. Ce prédicateur ayant passé dans le parti du roi Charles VII, la chance tourna aussitôt contre lui. A la vénération qu'il avait inspirée, succéda dans l'esprit des mêmes *damoiselles* un sentiment de mépris, une sorte d'indignation réactive, dont la coquetterie sut habilement profiter. Le moine leur avait été infidèle, et les sermons d'un traître devaient être considérés comme non avenus : *ainsi*

(1) Les *truffes* ou *truffaux* étaient des ornemens de tête propres aux femmes. Les *bourreaux* consistaient en pièces de cuir ou de baleines, dont les coquettes se servaient pour dresser leur chaperon, et le maintenir dans la forme qu'elles voulaient lui donner.

(2) Les bonnets les plus à la mode étaient alors surmontés de deux espèces de cônes, formant un angle obtus, et dont la base répondait aux deux oreilles. Quelques années après, ces deux cônes réunis devinrent un énorme pain de sucre, dont la mode ceignit le front des dames de la cour de Charles VII (*voyez* les miniatures de ces temps). De là le nom de *cornette,* qui servit depuis à désigner des coiffures plus communes, et que conserve encore le bonnet de nos paysannes. L'élégant édifice du bonnet cauchois rappelle encore, bien qu'imparfaitement, la coiffure pyramidale du quinzième siècle.

*firent-elles*. Au premier bruit qui courut de la désertion du frère Richard, « ceux de Paris le maudirent de Dieu et de ses saints, et qui plus est les jeux de tables, boules, dez et tous autres jeux qu'il avoit deffendus, recommencèrent en dépit de lui, et mesme un *meriau d'estain* où estoit empreint le nom de *Jésus*, qu'il leur avoit fait prendre, laissèrent-ils, et prindrent tretous la croix de Saint-André (1). »

Ne perdons pas de vue le *meriau* (mereau) *d'estain*, sur lequel nous reviendrons bientôt.

La réunion complète de tous ces monumens de nos anciennes discordes serait d'autant plus précieuse pour nous, que les chroniques ne les font qu'imparfaitement connaître. Mais où trouver une pareille collection? En attendant le résultat de recherches plus spéciales sur ces plombs, si vils en apparence, et pourtant si curieux, je regarde comme une bonne fortune de pouvoir offrir ici les empreintes de plusieurs pièces bien caracté-

(1) *Journal de Paris*, in-4°, année 1429.

risées, comme signes de ralliement, et dans lesquelles est représenté chacun des trois partis dont il vient d'être question.

Elles sont toutes de plomb, estampées d'un seul côté, et munies au revers d'une agrafe ou attache qui servait à les fixer sur le chaperon, ou quelque autre partie moins apparente du vêtement, selon les circonstances.

N° I.

L'écu de France couronné, avec la légende AVE·MARIA·GRACIA·PLENA·

Cette médaille paraît devoir être attribuée au parti des Armagnacs ou du Dauphin, depuis Charles VII.

N° II.

Une croix chargée d'une fleur de lis, et cantonnée de fleurs de lis et de lions; pour légende : AVE·MARIA. GRACIA·PLENA·

Cette plaque appartenait au parti des Bourguignons, qu'indique le lion de Bourgogne (d'abord de Flandre), associé aux fleurs de lis.

N° III.

Plaque des Anglais, dont l'effigie est exactement conforme à celles des *nobles d'or* frappés à Paris au nom de Henri VI, roi d'Angleterre, soi-disant roi de France (1).

On y reconnaît le jeune Henri VI debout dans un vaisseau, portant d'une main l'épée nue, et le bras gauche couvert d'un écu écartelé de léopards et de fleurs de lis. La légende est la même que la précédente.

La conformité des trois légendes appliquées à des signes de ralliement différens s'explique par les sentimens, ou du moins par les dehors de piété qui étaient alors communs aux hommes de tous les partis, et par l'usage où l'on était de donner aux jetons, pour légende, les premiers mots de la salutation angélique. Cet usage dérivait d'une dévotion qui avait pris, dans le quinzième siècle, un caractère de ferveur et de prosélytisme tout particulier. Le culte de la vierge fut, en général, pour les rois et les reines de France, l'objet d'une vénération qui se manifestait avec éclat dans les gran-

(1) *Voyez* le *Traité des Monnoies* de le Blanc, p. 244.

des calamités, et dans l'expression solennelle de leurs vœux pour la conservation de leur famille ou de l'Etat (1). Des synodes tenus en France avaient ordonné de réciter l'*Angelus* le soir, au couvre-feu, *ad ignitegium, gallicè* COUVRE-FEU (2). Cette pratique et l'usage de réciter l'*ave Maria* à la fin de l'exorde des sermons subsistaient déjà du temps de Gerson, qui en fit la remarque dans son sermon sur la *Cène : salutatio angelica solita videretur*, et qui s'y conforma dans le panégyrique de Saint-Louis, qu'il prononça au collége de

(1) Voyez *Mémoires et recherches de la Dévotion, piété et charité des illustres roynes de France,* etc., par M. Houel. Paris, 1586, in-8°; et la notice insérée dans le *Mercure* de novembre 1738, *sur la Dévotion des rois de France à la sainte Vierge.*

(2) Don Martenne en rapporte deux exemples du commencement du quatorzième siècle. «*Item,* Præcipimus ut ipsi faciant horâ consuetâ pulsari campanas in ecclesiis suis, ad ignitegium, gallicè *couvre-feu,* et præcipiant parochianis ad pulsationem hujusmodi dicere, genibus flexis, verbum salutationis ab angelo gloriosæ Virgini Mariæ, AVE MARIA; et ex hoc lucrantur decem dies indulgentiæ.» (*Ex stat. D. Simonis, quondam Episc. Nannetensis,* art. V.)

Navarre, n'étant encore que bachelier (1). On en trouve l'application aux monnaies, sous le règne de Charles VI, où l'on frappa des nobles d'or appelés *saluts*, du nom donné à l'Annonciation, gravée sur le revers avec le mot *ave*. Le malheur des temps accrut l'ardeur de cette dévotion, sous le règne de Charles VII; et l'on pourrait dire qu'elle fut portée à l'excès par le roi Louis XI, qui établit en France la coutume de sonner l'angelus à midi (2). C'est à cette dernière époque que le père Texte, savant dominicain, crut pouvoir rappor-

(1) Gerson, né en 1363, docteur de Paris en 1392, depuis chancelier de l'Université...

(2) « Et le dit premier jour de may 1442, fut fait à Paris une moult belle et notable procession en l'église, et fait ung preschement bien solemnel par ung docteur en théologie, nommé maistre Jehan Brete, natif de Tours, lequel dit et déclaira... que le roi avoit singulière confidence en la benoiste Vierge Marie, prioit et exhortoit son bon populaire, manants et habitants de la cité de Paris, que doresenavant, à l'heure de midi que sonneroit à l'église du dit Paris la grosse cloche, chacun feust fléchi ung genouil en terre, en disant *ave Maria,* pour donner bonne paix au royaume de France. » (*Chron. du greffier de l'Hôtel-de-Ville* (Jean de Troyes), p. 172, in-4°.)

ter l'origine d'un jeton de cuivre à l'écu de France, ayant pour légende *ave Maria*, dont il donna l'explication dans le Mercure de juin 1735. Mais son opinion trouva des contradicteurs; l'un de ses adversaires prétendit que des monumens, qu'il ne désigne pas, et qui avaient échappé à la sagacité de l'auteur, prouvaient une existence plus ancienne du fait dont il s'agissait (1). Avait-il en vue les médailles de plomb frappées dans les circonstances dont nous nous occupons en ce moment? Quoi qu'il en soit, s'il n'est pas absolument impossible que notre plaque à l'écu de France n° 3 soit un produit de la dévotion singulière de Louis XI à la Vierge, il n'est pas non plus prouvé que le jeton du P. Texte ne soit point un signe de ralliement de l'espèce et de l'époque des nôtres.

L'empreinte de la pièce n° V est trop altérée, pour qu'il soit facile de la reconnaître dans tous ses détails. Elle diffère des précédentes, en ce qu'elle est estampée des deux côtés comme les je-

(1) Lettre insérée dans le *Mercure* d'avril 1744.

tons ou méreaux, et qu'on n'y voit ni trou ni crochet qui indique une destination pareille à celle des plaques. Je n'oserais affirmer que cette médaille se rapportât à la vengeance que les dames de Paris tirèrent du frère François Richard; mais la conformité parfaite de l'écu avec celui des monnaies franco-anglaises de Henri VI (1), et le nom de *Jésus* inscrit dans la légende, rappellent si naturellement le *Mériau d'estain* mentionné dans le journal dont j'ai cité le texte, qu'il est permis d'admettre l'identité de notre médaille avec ce méreau, comme une chose au moins fort vraisemblable. L'un des côtés de cette pièce est indéchiffrable. De l'autre côté, on lit dans le champ les mots VO, VO, FRA, FRA, FRA : entre ces mots, l'écu chargé d'une croix, avec la fleur de lis et le lion de Bourgogne, qui est presque entièrement effacé. Pour légende, AUCTORE JESU PETRUS..... c'est du moins tout ce qu'on en peut lire. Ce méreau étant, suivant toute apparence, un *ex voto*

(1) Voyez le Blanc, *Traité des Monnoies*, p. 244, et la planche.

du moine qui l'avait répandu dans Paris, on pourrait chercher l'expression de ce vœu dans l'espèce de jeu de mots que forment les abréviations *vo. vo. fra. fra. fra.* Si le *frère François,* cordelier, conséquemment *franciscain,* n'a pas voulu dire : *Votum vovit frater Franciscus franciscanus,* ou quelque chose d'aussi baroque, dans le même sens, je laisse l'énigme à deviner à de plus habiles que moi.

La médaille n° IV doit être de l'espèce des jetons de chapitre ou d'église, désignés sous la dénomination de *Méreaux* (1). D'un côté, figure un personnage, qu'on prendrait d'abord pour un roi de cartes, et dont les attributs indiquent un martyr ou un bienheureux d'un sang illustre; au revers est le monogramme de Jésus-Christ. Cette pièce appartenait peut-être à une église placée sous l'invocation de Saint-Louis, dont la mort en pays étranger, dans le cours d'une croisade,

(1) On en trouvera plusieurs modèles sous les nos VI, VII, VIII, IX.

aurait été considérée comme un véritable martyre.

C'est dans cet ordre de médailles, c'est parmi les méreaux ou jetons d'église, que nos *Monnaies des Évêques des Innocens et des Fous* me paraissent devoir être classées, malgré la supposition contraire que M. R. fonde sur le sens littéral de la légende *moneta*. On pardonnera au possesseur d'une aussi curieuse collection d'avoir soumis un esprit aussi éclairé que le sien à cet amour trop complaisant, trop vif de la propriété, qui nous entraîne presque toujours au delà du vrai dans l'appréciation de nos richesses et de nos bonnes fortunes d'amateurs; mais on lui accordera difficilement que les médailles dont il nous révèle l'existence soient de véritables monnaies, ou même qu'elles aient été destinées à aucun échange commercial. La légende *moneta* n'est pas d'elle-même la preuve du fait que M. R. en déduit.

*Moneta*, dans l'ancienne acception de ce mot, signifiait l'image ou l'empreinte même de la pièce, abstraction faite de la matière métallique qui l'a-

vait reçue (1). De là cette comparaison d'un vieux moine impotent à *un denier* dont le temps *avait effacé la monnoie*. Alors on disait d'un homme usé, quoique chargé d'embonpoint, que c'était un *écu de poids*, mais qui n'était plus recevable dans le commerce, parce que *la monnaie en avait disparu* (2). Il est si vrai, en effet, que le latin *moneta*, ou le vieux français *monnoie*, n'impliquait pas toujours l'idée de valeur d'échange commerciale, que, dans les écrits du moyen âge, cette dénomination est souvent appliquée à des espèces qui étaient évidemment étrangères au commerce. Le texte du *Journal de Paris sous Charles VI*, que j'ai déjà eu occasion de rapporter, en fournit une preuve sans réplique. L'auteur y donne le nom de monnaie à une plaque

(1) « MONETA : monetæ ipsius character ac figura. — MONETA, *similitudo.* » (*Glos.* Cang., v° MONETA, col. 898.)

(2) « Is autem monachus qui adeò est senex, ut antè vel retrò jam nequeat inclinare, denario illi est similis cujus monetam temporis antiquitas jam delevit. — *Rursùm :* Assimilatur nummo ponderoso, monetam tamen non habenti, et ideò non æquè venali. » (*Ubi sup.*)

de plomb dont la forme et la destination connues excluent absolument l'idée d'une monnaie réelle dans l'acception actuelle de ce mot.

La légende *moneta* ne déciderait donc pas la question.

Si l'on examine ensuite l'origine et le caractère de nos pièces, indépendamment de leur qualification, on y trouve de nouveaux motifs pour douter que ces espèces puissent être exactement classées au nombre des monnaies.

Toute monnaie émane de l'exercice d'un droit ou d'un pouvoir quelconque; c'est le produit d'une convention publique, qui ne peut obliger que par le droit de l'autorité qui l'a établie et le sceau qui la constate. Comment un Évêque des Innocens ou des Fous, un membre de la dernière classe des gens d'église, et le plus souvent un enfant, aurait-il pu remplir cette condition? Supposerait-on que l'association qui l'élisait eût en elle-même assez de consistance ou de poids, et jouît, dans l'ordre ecclésiastique ou civil, d'une assez grande faveur pour être aussi magnifique-

ment dotée? L'histoire de nos modernes Saturnales ne laisserait aucun fondement à cette supposition.

Les fêtes des Fous et des Innocens, quoique d'origine religieuse, n'ont jamais pu être considérées comme des exercices de dévotion. C'étaient de purs divertissemens, et, à ce titre, un vrai scandale, parce qu'on ne pouvait y voir qu'une profanation des lieux, des personnes et des choses sacrées qu'on y employait. Non seulement l'Église ne les a point reconnues, mais elle les a condamnées et proscrites. Il en fut de même des pouvoirs temporels qui, tout en tolérant l'effet d'une longue coutume, et se bornant à corriger dans leurs excès des mœurs qu'ils ne pouvaient changer, appuyaient par leurs actes le principe de l'Église, et l'aidaient à le faire respecter. La pragmatique sanction de Charles VII (1) contient à ce sujet une disposition fort remarquable dans

(1) Sous la date du 7 juillet 1438. (*Recueil du Louvre*, t. XIII, p. 267 et suiv.)

l'acceptation du décret du concile de Bâle (1435), intitulé *De spectaculis in ecclesiâ non faciendis* (1). L'adoption pure et simple, par le chef de l'état, d'un canon qui menace des foudres de l'Église les acteurs et fauteurs des fêtes des Innocens et des Fous, est la preuve la plus convain-

(1) Voici le texte de cette disposition curieuse, qui a été omise dans la plupart des écrits sur cette matière : « Acceptat decretum de *spectaculis in ecclesiâ non faciendis*, quod incipit : turpem etiam illum abusum in quibusdam frequentatum ecclesiis, quo in certis anni celebritatibus, nonnulli cum mitrâ, baculo ac vestibus pontificalibus, more episcoporum benedicunt; alii ut reges ac ducès indutí, quod festum Fatuorum vel Innocentium seu puerorum in quibusdam regionibus nuncupatur; alii larvales ac theatrales jocos, alii choreas ac tripudia marium ac mulierum facientes, ut homines ad spectaculum et cachinnationes moveant; alii commessationes et convivia ibidem preparant; hec (*sic*) santa synodus *detestans*, statuit et jubet tam ordinariis quàm ecclesiarum decanis et rectoribus, sub pœnâ suspensionis omnium proventuum ecclesiasticorum trium mensium spacio (*sic*), ne hec, aut similia ludibria.... in ecclesiâ...., et etiam in cimeterio exerceri ampliùs permittant; transgressóresque per censuram ecclesiasticam, aliaque juris remedia punire non negligant, etc... » (Ex. *Concil. Basil.*, sess. XXI, § XI, *apud* Hard., t. VIII, col. 1199.)

cante du concours des deux pouvoirs dans la voie de l'opposition où les pères de l'Église avaient toujours marché.

Les associations des Fous et des Innocens n'étaient donc proprement qu'un fait, sans autorité, sans consistance, sans aucun droit positif qui puisse donner lieu de supposer en elles la faculté de battre monnaie; et sous ce point de vue, on ne saurait les comparer à la Basoche, dont l'institution était reconnue, qui jouissait de certains droits par délégation, qui était une sorte de magistrature subalterne et toute spéciale, faisant et pouvant faire des actes de juridiction. Je doute fort que la Basoche ait jamais eu le privilége de frapper une monnaie qui lui fût propre, comme on l'a dit et répété depuis des siècles, sans aucune preuve (1); mais, cette opinion fût-elle fondée, on n'en pourrait rien conclure à l'égard de la monnaie des Évêques des Fous, parce que la Basoche, émanée d'un pouvoir réel, exerçait, avec une juridiction déter-

(1) Voyez la note, page 4 des Monnaies des Innocens.

minée, une certaine autorité de police et de discipline dont les confréries des Fous n'ont jamais été revêtues, et qui pourrait seule étayer la supposition d'une monnaie à l'usage de ces associations.

Pardonnez, cher et respectable collaborateur, cette digression hasardée contre une opinion que vous avez dû caresser, et dont, au surplus, je suis loin de vous demander le sacrifice. Ce n'est point là, Dieu merci! une question de vie ou de mort pour l'ouvrage ni pour l'auteur. Je ne puis, je n'ose recevoir vos espèces comme monnaies de bon aloi; mais je n'en vénère pas moins ces curieuses reliques d'un âge dont l'étude a tant d'attraits pour nos jeunes contemporains; et j'ajouterai que, monnaies ou non, elles doivent tirer un assez vif intérêt de la singularité de leur origine et de leur nouveauté actuelle, pour n'avoir pas besoin de plus sérieuse recommandation.

Quoi qu'il en soit, il s'agit ici de folies et de burlesques débauches. Les héros de nos médailles seront donc, en général, des têtes folles et de joyeux confrères. L'esprit, la politesse, la valeur soute-

nue par un vif sentiment de la gloire, sont, dit-on, le partage des Français, et l'on peut s'honorer de l'être à ce prix. Mais nous ne nous sommes pas toujours piqués d'être sages (1). Amis du plaisir et de la galanterie; moins éclairés, mais plus heureux peut-être dans leurs passe-temps naïfs, nos pères raisonnaient un peu moins, et s'amusaient beaucoup plus, je ne dis pas mieux que nous. Voilà pourquoi les *Fous*, les *Conards*, et les mauvais plaisans jouent un si singulier rôle dans notre histoire. Outre les mascarades ecclésiastiques, les sotties de la Basoche et les farces de notre ancien théâtre, personne n'ignore que nos princes eurent pendant long-temps, près de leur personne, des fous en titre d'office, comme ils avaient des conseils et des ministres; et qu'ils trouvaient quelquefois, ce qui était vrai, que l'avis du fou en valait bien un autre.

Dreux du Radier a publié sur ce sujet des recherches spéciales, qui forment l'une des parties

(1) « *Les Français paraissent fous, et sont sages.* » Il y a quelque chose de vrai dans cette réflexion de Charles-Quint.

les plus intéressantes de ses *Récréations historiques*; mais on y remarque des inexactitudes et des lacunes, dont on ne paraît pas s'être occupé depuis. J'éviterai les unes, et quelques pages curieuses de mes manuscrits me mettront à même de remplir les autres, au moins en partie. Le nombre des Fous en titre d'office, connus, sera doublé dans la liste qui va suivre. Je ne la ferai pourtant point remonter au delà du règne de Charles V, où commence la dissertation de du Radier. Ce critique prétend que les Fous en titre datent des premiers siècles de la monarchie, quoique l'histoire n'en parle pas; et il fonde cette opinion sur ce que le jeu des *Echecs*, où deux Fous accompagnent le Roi, était connu du temps de Charlemagne : mais ce fait ainsi posé ne prouve rien. Les échecs ont une origine bien plus ancienne que le règne de Charlemagne, plus ancienne même que l'existence du premier roi chrétien (1), ce qui

(1) Ce jeu était connu des Grecs, des Romains et des anciens Perses. C'est, à ce qu'il paraît, de l'Orient qu'il est passé en Europe, où il existe depuis bien des siècles.

ne veut pas dire que Clovis et Dagobert aient eu des bouffons en titre d'office. La question serait de savoir à quelle époque l'échiquier parut en France pour la première fois, et d'où viennent les deux pièces appelées Fous, dont l'invention peut être postérieure à l'origine de ce jeu; c'est ce que j'ignore, et du Radier était dans le même cas.

CATALOGUE HISTORIAL DES FOUS EN TITRE D'OFFICE (1).

THÉVENIN, Fou de Charles V.

*N*.... (2), autre Fou du même roi.

---

(1) On a distingué par des *italiques* les noms des Fous et Folles qui ne se trouvent point dans l'ouvrage de du Radier, et ceux qui ne devraient pas y être.

(2) Le nom de ce Fou, prédécesseur de Thévenin, ne m'est pas connu; mais on ne peut douter de son existence, d'après une lettre autographe de Charles V, du dernier jour de février 1364, par laquelle ce prince ordonne aux gens de ses comptes « d'allouer et compter et de rabattre de la recepte de Jean Luissier.... la somme de 1200 f, dont 1000 f étoient destinés aux œuvres du chastel du Louvre, et IIC. (200) francs pour envoyer *querre un fol pour nous*, lequel est au païs de Bourbonnois. » (*Lettre autographe inédite de Charles V.*) Il ne faut donc pas conclure, comme du Radier, d'une lettre du même roi, adressée pour le

*Artaude du Puy* (1), Folle de la reine Jeanne, femme de Charles V.

*Maistre Jehan* (2), Fou du dauphin, depuis Charles VI.

N.... (3), Fou de Louis XI.

Tribouleт, Fou de Louis XII et de François Ier.

Caillette (4), autre Fou de la cour de François Ier.

---

même objet aux échevins de Troyes, que « la Champagne avoit apparemment l'honneur exclusif de fournir des Fous à nos rois (p. 2 de sa *Dissert.*). » On voit que le Bourbonnais pouvait revendiquer sa part de la même prérogative.

(1) A la date du 3 janvier 1373, le roi ordonne à ses trésoriers de payer à Jean Mandole, pelletier et bourgeois de Paris, la somme de cent soixante-dix-neuf francs d'or, « pour certains draps pennez cendaulz, boutonnerez et fermanlz d'or et d'argent, et pour la façon, pour *Artaude du Puy,* Fole de nostre très-chière compaigne royne. » (*Lettre autographe inédite de Charles V.*) Dans une autre lettre du même prince (*aussi autographe inédite*), datée du 3 mars 1375, il est fait encore mention de la même *Artaude du Puy,* dans les mêmes termes.

(2) Par la lettre ci-dessus, du 3 mars 1375, Charles V déclare augmenter de cent francs une somme affectée chaque mois à divers services, et il y est question de *Maistre Jehan,* « Fol de nostre dit ainsné fils. »

(3) Brantôme parle de ce Fou sans le nommer. Il paraît que du Radier n'a pu en découvrir le nom.

(4) Suivant la Monnoye, Caillette (comme tous les noms de Fous) était un sobriquet « tiré de cette tripe de veau,

*Polite* (1)....

*Jouan* (2), Fou de Madame...

---

d'agneau ou de mouton, d'où, par mépris, les benêts ont été appelés *Caillettes*. (Note sur le deuxième *Conte* de des Périers, t. Ier, p. 18 de l'édit. de Holl. 1735.)

(1) Du Radier, accolant *Polite* à *Caillette*, dit que c'étaient deux autres Fous de la cour de François Ier. Cela n'est pas exact : *Caillette* était bien fou du roi, mais le bouffon *Polite* appartenait à l'abbé de Bourgueil, selon Bonaventure des Périers (lieu cité, deuxième *Conte*). Il est étonnant que du Radier, qui n'a connu Polite que par le conte de des Périers, n'ait pas fait cette distinction.

(2) « Prince, ce Griffon qui me gronde
Semble à *Jouan* qui se mordait. »
(Cl. Marot.)

Et ailleurs :

« Je fus *Jouan*, sans avoir femme,
Et Fol jusqu'à la haute game :
Tous Fols, et tous *Jouans* aussi,
Venez pour moi prier ici,
Etc.... »
(Cl. Marot, *Épith. de Jouan, Fol de Madame.*)

Ce Jouan, ou Joan, appartenait, sans doute, à la mère de François Ier, Louise de Savoie, qu'on appelait communément *Madame*, et qui prit elle-même ce titre dans ses *Mémoires* : « C'est Madame qui réduit à mémoire plusieurs choses, etc. » (*Journal de Louise de Savoie.*)—« Se partist ce jeune adventureux de Blois, pour venir vers M. d'An-

*Maistre Pierre* (1), Fou du roi Henri II.

*Thonin* (2), Fou du même roi.

---

goulesme et *Madame* à Amboise. » (*Mémoires de Fleurange.*) — « Depuis ce temps de la mort de *Madame*, le roy ne vacqua à autre chose, etc. » (*Gestes de François Ier*, par Est. Dolet.)

(1) « Gages, pensions, gratifications des médecins, historiographes, gardes du cabinet et des livres, écrivains, confesseurs, astrologues, Foux et Folles du roy, etc... » (*Extraits des comptes de l'épargne, depuis François Ier jusqu'à Louis XIII*, manuscrit du temps, inédit.)

On trouve singulier de voir couché sur le même registre, et, pour ainsi dire, de pair, un *Miron*, premier médecin du roi, et un *Pierre Dupré*, « ayant la charge du dogue barbet de S. M.; » mais ce rapprochement cesse de surprendre quand on lit, dans le *Journal* de Louise de Savoie, immédiatement après la relation d'un événement qui faillit coûter la vie à son fils, héritier du trone : « Le *petit chien Hapeguai*, qui estoit de bon amour et loyal à son maistre, mourut à Blevé. »

*Le prince des poëtes, l'Apollon de la source des Muses*, Ronsard, chantait en même temps le roi, sa petite chienne, son lévrier Beaumont, et la barbiche de madame de Villeroy. (Voyez le t. X des *Poésies de Ronsard*, édit. de 1604, in-12.)

(2) Ce Thonin, figurant dans les registres de 1556, est sûrement le même que Thony, dont le nom se retrouve dans les comptes de 1569. Suivant Brantôme, le roi aurait ordonné à Ronsard de faire l'épitaphe de ce Fou. Du Ra-

THONY, Fou de Henri II, François II et Charles IX.

*Le greffier de Lorris* (1), Fou du roi Charles IX.

*Estienne Doynie* (2), Fou du même roi.

*La Jardinière* (3), Folle de la reine (*sûrement*) Catherine de Médicis.

---

dier, ignorant l'époque de sa mort, ajoute que ce roi c'est Charles IX, suivant les apparences, et toutefois qu'il n'a pas trouvé l'épitaphe dans son Ronsard (ni moi non plus). Le fait de l'épitaphe est facile à vérifier. Quant à la mort du sujet, voici ce que j'en puis dire : Thoni est porté dans le compte de 1571, sous la qualité de *ci-devant fol du roy*, et, dans celui de 1573, il est qualifié *feu fol du roy* (même *Manuscrit*). Thoni serait donc mort à la fin de 1572, ou au commencement de 1573 : il avait donc perdu son emploi un an ou deux avant son décès : il se pourrait donc que Brantôme se fût trompé en disant que le roi avait ordonné son épitaphe, à moins que ce ne fût une pure plaisanterie.

(1) *Ibid., Compte de* 1564. — Ce Fou était mort en 1566, car on lit à cette date : « Le greffier de Lorris, *en son vivant Fol du roy*. » Le nom de ce greffier était devenu proverbe, et il en est souvent question dans les facéties du seizième siècle : « Les griffes du comte Huon de Bordeaux, estiméez par le greffier de Lorris à dix-huit mil de quarts de ducats d'or. » (*Blanque de pièces rares*, dans *les Triomphes de l'abbaye des Conards*.)

(2) Même *Manuscrit, Compte de* 1566.

(3) *Ibid.*, *Compte de* 1561. — Charles IX, qui n'avait

*Des Rozières* (1), Fou du roi Charles IX.

Brusquet, Fou des rois Henri II, François II et Charles IX.

*Jacquette*, (2) Plaisante (*aliàs*), Folle de la reine Catherine de Médicis.

Sibilot, Fou de Henri III.

Maître Guillaume (3), Fou de Henri IV.

---

alors que onze ans, ne fut marié qu'en 1570. Après la mort de François II, qui arriva au mois de décembre 1560, il n'y avait pas en France de reine régnante; mais on comptait deux reines douairières, Catherine de Médicis et Marie Stuart. Comme Marie se retira de la cour, avec le cardinal de Lorraine, très peu de temps après la mort de François, pour aller dans sa famille maternelle, et de Lorraine repasser en Ecosse, il n'y avait plus à la cour de France, en 1561, que la reine mère à qui pût se rapporter la qualification de *Folle de la royne*. La *Jardinière* était donc Folle de Catherine de Médicis.

(1) Même *Manuscrit, Compte de* 1567.

(2) *Ibid.* — *Jacquette* est désignée sous le titre de *Plaisante de la royne* dans les comptes de 1568; elle appartenait donc à la reine mère, puisque Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, n'a paru à la cour de France qu'en 1570. La même *Jacquette* est qualifiée *Folle de la royne* dans les comptes de cette année 1570. On la retrouve encore dans ceux de 1572, avec le même titre.

(3) *Voyez*, sur *Maître Guillaume* et *Chicot*, la suite de ce discours.

JEAN (1) CHICOT, ou CICQUOT, Fou du même roi.

MATHURINE, Folle de la cour du même roi.

*Angoulevent* (2) ou *Engoullevent* (*Joubert*).....

L'ANGELI, Fou (dernier connu) de la cour de Louis XIV.

Aux noms de maître Guillaume et de Chicot, on pourrait ajouter celui de Pierre du Four l'Évêque, non pas comme fou en titre d'office, mais à raison du rôle que ces trois personnages ont joué sous le même masque, et dans les mêmes circonstances. Pierre du Four l'Évêque était aussi

---

(1) C'est le prénom que se donne ce maître Fou, dans son avis (*supposé*) à Henri IV repoussé par la Ligue : « Sire, croyez le conseil de *maistre Jean Cicquot,* qui est homme d'esprit. Le conseil est que vous mariez vostre sœur (Catherine) au roi d'Escosse (Jacques VI), et que vous espousiez la royne d'Angleterre (Elisabeth), et meniez au bal tous vos ministres. Que la France demeure toujours franche en sa religion catholique, et que vous et vos subjectz hérétiques puissiez vivre librement en vostre hérésie d'outre-mer. Ainsi soit-il. » (*Parabôles de Cicquot,* p. 64, in-8°, 1593.)

(2) Fou présumé de la cour, selon du Radier, dont je ne partage pas l'opinion à cet égard. (*Voyez* les observations qui suivent cette liste.)

un Fou qui courait les rues de Paris, et servait de plastron aux laquais et aux enfans, ce qui arrivait souvent à maître Guillaume. « Tout passe, disait celui-ci, par l'estamine mal percée de ces personnes à riottes, de ces gens malostrus qui veulent faire les controsleurs généraux de l'assiette des maisons ; et quand, faute de matière sortable à la portée de leur cervelle, vous les voyez courir après le pauvre maistre Guillaume, comme lacquaiz déchaussez, comme pages mal habillez, et quand je suis absent de la compagnie, ils se ruent sur ma friperie comme si je n'avais rien cousté à nourrir à mon amy (1). »

Sous la ligue, les noms de Pierre du Four l'Evêque et de Chicot servaient de manteau à des

(1) *Voyage de maistre Guillaume en l'autre monde, vers Henry le Grand*, 1612, p. 6.

Ce bouffon appelait le roi son ami. On lui donnait pour armoiries *deux flacons mipartis, l'un de blanc, l'autre de clairet*, et pour devise :

*Tout est de caresme-prenant.*

pamphlétaires (1), et même à des écrivains d'un ordre plus élevé, qui n'osaient se montrer au grand jour, comme celui de maître Guillaume figura plus tard, en tête de brochures politiques auxquelles ce bouffon était complétement étranger. C'est à quoi il faisait allusion en parlant de sa friperie sur laquelle on se ruait. Les bouffonneries, quels qu'en soient les auteurs, sont sans importance; mais il existe des pièces sérieuses, d'un haut intérêt, des écrits de main de maître (2), où le nom de Chicot et celui de Pierre du Four sont accompagnés de qualifications (3) qui ont fait croire,

(1) *Voyez* les *Paraboles de Cicquot*, auquel l'auteur attribue ce quatrain :

« Cicquot au temps jadis faisoit toujours la beste ;
Mais changé maintenant en docteur de la loy,
Reprend en gaudissant les vices de son roy ;
C'est signe que Cicquot est bien tourné de teste. »

(2) Par exemple, le *Mémoire à ceux qui vont aux Estats*, par M. Pierre du Four l'Evesque, 1588. Cette pièce séditieuse, mais forte de raison, est d'autant plus remarquable, que l'injure et les personnalités en sont absolument bannies, circonstance rare dans les libelles de tous les temps.

(3) Pierre du Four l'Evesque, dans le préambule de

dans la suite, que ces noms appartenaient à des magistrats ou à d'autres personnes de distinction. Comme Baudelot, le Duchat et Bayle lui-même s'y sont trompés, bien d'autres pourraient s'y tromper encore. Cette observation, qui est d'ailleurs à sa place, peut donc avoir son utilité, bien qu'elle ait déjà été faite (1).

Quant au dernier Fou, supposé d'Henri IV, du Radier me paraît n'avoir pas bien compris le personnage d'*Angoulevent*. Ce nom n'était pas propre au Joubert dont il parle, et qui est, en effet, l'Angoulevent le plus connu. C'était un so-

---

l'*Avertissement* ci-après indiqué, figure comme officier de justice, et Cicquot signe le mémoire à la place de l'avocat. (*Advertissement et premières escritures du procès contre Henri de Vallois*)..... pour raison de l'assassinat du duc et du cardinal de Guise (1589).

Ces pièces et les précédentes sont d'une grande rareté : c'est parce que la plupart des historiens et des critiques ne les ont connues que de nom, qu'ils se sont mépris sur leur véritable caractère.

(1) *Voyez* le *Dictionnaire* de Prosper Marchand, article du *comte de Permission*.

briquet de confrérie, comme *Angouleveisne* (1), *Plate-Bourse*, *Pont-Alletz*, *Gayacte*, *Plat d'Argent* (2), *Malespargne*, et cent autres semblables. Il y a lieu de présumer qu'on le donnait de préférence aux *Princes des Sots* de la Basoche, qui n'étaient pas des Fous en titre d'office (3); et c'est en cette qualité de *Sot* que le farceur Joubert ou Jobert prenait le nom d'*Angoulevent*, qui n'avait rien de nouveau sous Henri IV. Plus

---

(1) *Angouleveisne*, pour *Angouleves..*, dans le *Triomphe de l'abbaye des Conards*.

(2) Personnages du *Jeu du prince des Sots et mère Sotte*, par P. Gringore, 1511.

(3) Ce n'est pas que les bouffons de cour aient conservé leurs noms de famille. La plupart de ceux que nous leur connaissons n'étaient que des sobriquets, suivant l'usage adopté dans toutes les associations joyeuses qui ne se manifestaient que par des bouffonneries et des travestissemens: *Triboulet*, *Brusquet*, *Turlupin*, sont des sobriquets. On fait venir Triboulet de *triboulé*, qui a l'esprit troublé:

« ..... Et sont foulez
Et par fortu ne *tribolez*. »
(Alain Chartier.)

(*Voyez* les *Remarques* de le Duchat sur le chap. 36 du liv. III de Rabelais, p. 485, t. I, de l'édit. de Holl., in-4°.)

d'un demi-siècle auparavant, Rabelais l'avait appliqué à un capitaine de *chevaux-légiers* du roi Picrochole (1), chargé d'aller à la découverte, c'est à dire de humer, ou comme on disait alors, d'*angouler le vent*, en attendant le gibier. L'Angoulevent de la *Satire ménippée*, dont on a fait un niais renforcé, occupé à courir les rues de Paris, pour savoir ce qui s'y passait, est évidemment une allusion à la mission de l'Angoulevent de Rabelais, limier de Picrochole (2). Là, le triste Angoulevent n'est qu'un bouffon du plus bas étage : on le suppose espion, ligueur, crapuleux, méprisable, et qui pis est imbécille et dupe (3). On ne

(1) *Gargantua*, liv. I, chap. 26.

(2) *Voyez*, dans la *Satire ménippée*, les deux pages qui précèdent la *harangue de d'Aubray* : « Là dessus se leva un des députés, nommé le sieur *Angoulevent*, qui fit entendre tout haut qu'il avoit charge de la noblesse nouvelle, et de la part des *honnestes hommes* et *maistres* de l'Union, etc... » Sur quoi du Puy fait observer que le mot *maître* ne doit se prendre ici que dans le sens où on l'applique *à des gens de néant*.

(3) Angoulevent n'est guère mieux traité par son propre défenseur, dans les *Plaidoyers pour le Prince des Sots*.

lui permet pas de prononcer une harangue de crainte de blesser la vraisemblance, tant on le croit au dessous de son rôle; s'il ouvre la bouche, c'est pour dire une sottise; et s'il veut continuer, on menace de l'envoyer à l'hôpital. L'homme que ses contemporains nous représentent sous les dehors d'un sot et misérable ligueur aurait-il pu réunir à de pareilles qualités celle de Fou pensionné d'Henri IV? Joubert, farceur de l'hôtel de Bourgogne, avait incontestablement le titre de *Prince des Sots* basochiens, dont il exerçait les burlesques fonctions; et ce titre, bien établi, serait peut-être une raison de plus pour le distinguer des Fous de la cour, auxquels rien ne le rattache dans les facéties qui ont paru sous son nom (1). Je n'en excepte que l'acte réel ou supposé

---

Peleus convient qu'il est né au pays des *grosses bêtes*, que c'est *une tête creuse, une citrouille éventée; vide de sens comme une canne, un cerveau démonté, qui n'a ni ressort, ni roue entière dans la tête.* (*Plaidoyer quatrième* de Julien Peleus, prononcé le jour du mardi gras 1608.)

(1) Je ne prétends pas les connaître toutes; mais j'en ai recueilli un certain nombre, tant en vers qu'en prose, et

intitulé : *Sentence de M. le Prevost de Paris contre Angoulevent.* Joubert y prend la qualité de valet de chambre du roi ; mais il s'y donne aussi celle de noble, et je crois, pour mon compte, que l'une n'était pas plus vraie que l'autre. Voici, au surplus, les passages les plus curieux de cette pièce rare, qui vient d'être signalée pour la première fois dans les nouvelles recherches de M. Brunet, et que les biographes d'Angoulevent n'ont pas tous été à même de consulter.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jacques d'Aumont... garde de la prévosté de Paris.... savoir faisons qu'aujourd'hui sur la requeste faite..... par maistre Esprit le Marquant, procureur de Maclou Poulet, seigneur et guidon de la Sotie,... demandeur.... à l'encontre de maistre Pierre le Meneau, procureur de *noble homme, Nicolas Jobert, sieur d'Angoulevent, valet de chambre du roi, prince des*

---

je n'y ai trouvé rien d'où l'on pût inférer qu'Angoulevent ait jamais été Fou du roi en titre d'office.

*Sots et premier chef de la Sottie en l'Isle de France et hostel de Bourgongne*, présent en personne, deffendeur d'autre part : et requis jugement... qui ordonne que ledit deffendeur sera tenu promptement de prendre jour pour faire *entrée sotte* en cette ville de Paris.... y despendre les largesses, et faire les cérémonies accoustumées,.... et ouy le dist Meneau.... faisant droit sur la requeste des dicts demandeurs et gens du Roy, avons le dict Angoulevent condamné et condamnons de faire son entrée en *habit décent* dans le premier jour du mois de may prochain, venant par les lieux, portes et places ordinaires avec ses officiers, suppots et sujets... lesquels lui rendront les honneurs qu'ils sont tenus, sur peine de descheoir de sa grace, privation de leurs chapperons et radiation de leurs gaiges. Avons enjoinct et enjoignons aux maistres des cérémonies des places et lieux les plus éminens, les marquis, comtes, barons et gentilshommes de sa suite, tenir fidelle registre des présens, pour sur icelui, décréter contre les absens.... Et pour

fournir aux frais de l'entrée, nous avons à iceluy Angoulevent prince des Sots, permis et permettons d'engager et vendre tous et un chacun ses biens présens et advenir, tant meubles que immeubles, mesme sa seigneurie d'Angoulevent... sans chercher autre émologation de sa sottie..... et à faute de satisfaire par le dict Angoulevent, et faire son entrée dans le dict premier jour de may, faute de droits non payez, et desboursez non faits suivant l'ordonnance de la Sottie; avons dès à présent comme dès lors, et dès lors comme à présent..., déclaré et déclarons la dicte principauté des Sots tombée en commise, et icelle vacante et impétrable par personnes plus capables que le dict Angoulevent; lequel en ce faisant, sera rayé du registre et matricule authentique des Sots, privé des honneurs, droits et priviléges imaginaires par lui prétendus; deffenses à toutes personnes de le recognoistre ne luy porter aucun honneur, respect ny révérence en la dicte qualité, en laquelle les portes de l'hostel de Bourgongne luy seront fermées, sa loge donnée à son successeur

plus capable, ses armes abbatues d'icelle, ses chancelier, advocats et conseil rayez sur l'estat de ses gaiges, et deffenses à eux de se qualifier à l'advenir, ses officiers, ny se servir des marottes et chapperons qui leur ont esté par luy baillez.... Ce fut faict et donné en jugement par François Miron...., prévost des marchands.... Le samedi dix-neuvième jour de mars 1605 (1). »

Cette sentence n'eut rien de fâcheux pour Angoulevent : il paraît même qu'elle fut annulée sur appel, par un arrêt du Parlement (2), qui termina

(1) *La Sentence de monsieur le prevost de Paris, donnée contre Angoulevent, pour faire son entrée de prince des Sots, avec ses héraulx, suppots et officiers.* Paris, David le Clerc, 1605, in-8°. (Titre exact de mon exemplaire.)

(2) L'arrêt sérieux, du 19 juillet 1608, rapporté dans les preuves de l'*Histoire de Paris*, t. V. — Joubert n'y est désigné que sous son nom de famille : il n'y est question ni d'*Angoulevent*, ni de sa *seigneurie*, ni de ses prétendues qualités de *noble* et de *valet de chambre du roi;* ce qui porte à penser que la sentence dont on vient de lire l'extrait n'est, comme beaucoup d'autres pièces de cette classe, qu'un travestissement, en style de facéties, d'un acte réel dont on n'a conservé que le fond.

l'affaire de l'entrée ; mais on voit qu'une simple décision municipale pouvait compromettre l'existence du prince et de sa principauté : tant il est vrai que le théâtre des grandeurs a toujours été un terrain glissant, même pour ceux dont le rôle n'y peut être qu'une pantalonnade ou une chimère.

Cependant, et malgré les doléances de maître Guillaume contre les pages et les laquais de Paris, c'était un bon métier, je dirais presque un emploi supérieur que celui de bouffon, quand les rois s'en amusaient, quand les sages donnaient aux fous tant d'occasions de les ramener eux-mêmes à la raison, d'où ils s'écartaient sous la toge et l'hermine. Si ce métier avait ses humiliations et ses dangers, il avait aussi ses prérogatives, ses avantages, son ambition et son éclat. La condition des Fous en titre d'office était de faire rire à tout prix. Ils jouissaient donc de la plus grande liberté de tout faire et de tout dire ; c'était à eux d'en user avec l'esprit qu'ils devaient toujours mettre dans leurs sottises, dont le succès couvrait la turpi-

tude (1). Hors de la loi commune en matière de discrétion et d'étiquette, ils pouvaient hasarder des réflexions d'une haute sagesse, qui n'en eussent pas moins paru insolentes dans toute autre bouche; et, à cet égard, la vie était pour eux une Saturnale perpétuelle. J'en trouve un témoignage dans ces vers du *Triomphe des Conards*, autres Fous du même temps :

UMBRE DE FOLIE.

« Sous umbre de faire le Fol,
On entre aussitost aux maisons
Qu'un aussi sage que saint Pol
Avec sa prudence et raison :
Fols trop plus estourdis qu'oisons
Et Conards sont permis tout dire,
Tant en ces jours qu'en rouvaisons,
Sans encourir du prince l'ire (2). »

---

(1) « Ce resveur feinct en discours lanternois,
Nous faisant voir le tric et trac de France,
Monstre qu'il n'est resveur qu'en apparence,
Mais en effect un dessalé matois.
Qui veut, etc.... »
(*Sonnet à maistre Guillaume.*)

(2) *Le Triomphe de l'abbaye des Conards*, scène des ombres.

Quant à la fortune, les Fous en titre n'auraient eu rien à envier aux courtisans les plus favorisés du prince, si l'on en juge par ce trait satirique de Boileau, parlant de la cour de Louis XIV :

« Et l'esprit le plus beau, l'auteur le plus poli,
N'y parviendra jamais au sort de l'*Angéli* (1). »

Les Bouffons étant devenus des personnages de cour, la bouffonnerie dut avoir ses priviléges, ses attributs, sa décoration, sa livrée. On lui tailla son pourpoint sur le patron du vieux Momus; elle reçut pour sceptre une marotte; la jaquette découpée en angles aigus lui tint lieu de manteau ducal; une épée de bois dorée, ou en d'autres termes, une épée pour rire ceignit le côté de la bouffonnerie ainsi personnifiée; et ce qui la distingua surtout du commun des Fous non enrôlés sous ses bannières, ce fut le coqueluchon pointu, décoré de longues oreilles et garni de grelots, qui caractérisaient assez plaisamment le caquetage bruyant d'un évaporé vide de sens et d'instruction.

(1) *Poésies de* Boileau, *Satire I^re^*.

Telle était aussi la signification emblématique d'une vessie de porc bien gonflée, renfermant une poignée de pois secs, et attachée à l'extrémité d'une baguette blanche, dont l'agitation concertée avec la secousse des grelots complétait l'idée d'une tête folle et de tout ce qu'on en peut attendre (1).

---

(1) D'où le proverbe, *Pisa in utre perstrepentia,* pois résonnant dans une vessie, pour signifier un flux de paroles qui ne disent rien. (C. Bouilli, *Proverbia*, p. 156 de l'édit. de 1531.) Rabelais, dans son chapitre sur Triboulet, ne manque pas de lui faire donner par son héros Panurge « une vessie de porc bien enflée et résonnante, à cause des pois qui dedans estoient; plus une espée de bois, dorée; plus une petite gibecière, faite d'une cocque de tortue; plus une bouteille clissée pleine de vin breton, et un quarteron de pommes blandureau... » (Liv. III, chap. 43, p. 506, in-4°.) De là cette réflexion satirique de Hotman contre Matharel, dans son livre intitulé: *Matagonis de Matagonibus :* « Crede mihi Matharelli, si rex fiam, quòd tu eris primus in matriculâ meorum stipendiatorum, non ut te faciam meum procuratorem generalem... sed meum *archifatuum sicut Tribulettus* fuit regi Ludovico. Et ut isto feudo solemniter investiaris, dabo tibi, pro dono investituræ, *unum pùlchrum bacillum album cui alligata erit una vesica cum pisis ab intus canorè resonantibus.* » (*Voyez* aussi Moisant de Brieux, *Façons de parler triviales,* etc., p. 89.)

Mais quel était la couleur ou le bariolage de l'habit de Fou, que le burin n'a pu reproduire, que nos plombs nous laissent ignorer, et dont les peintures modernes n'offrent le plus souvent qu'une image inexacte.

Cet habit était jaune et vert, d'après un témoignage qui ne peut nous tromper; c'est *Angoulevent*, le Prince des Sots, l'oracle même de la folie, qui nous l'apprend dans son épître à l'*archipoète des pois pillez* (1).

« ..... Que cette guirlande (2)
A l'ostel Bourguignon où ma grandeur commande,

(1) *La Guirlande, et Responce d'Angoulevent à l'archipoëte des pois pillez.* Paris, Hubert Velut, avec permission, 1603, petit in-4°. Pièce *rarissime*, et à peu près inconnue. M. Brunet, dans ses *Nouvelles recherches bibliographiques*, au mot ANGOULEVENT, n'a fait que pressentir l'existence de cette facétie, que j'ai oublié de lui communiquer. Après avoir rappelé *la Surprise et Fustigation d'Angoulevent*, il ajoute que le bouffon a dû répondre à cette satire, puisqu'on connaît une autre pièce intitulée : *Réplique à la responce du poëte Angoulevent*. M. Brunet a raison; cette réponse existe; mon exemplaire en est la preuve.

(2) Une houssine en cercle.

Par la main de mes Sots, dont tu crois le monceau,
Soit mise dextrement sur ton docte cerveau ;
Qu'après dedans le char de la troupe idiotte,
Ayant pour sceptre en main une peinte marotte,
Tu sois parmi Paris pourmené doucement,
*Vestu de jaune et vert en ton accoustrement ;*
Qu'à chacun carrefour, au son de la trompette,
L'on crie à ton agu, Messieurs voicy le poëte
Héroïque, gaillard du prince Angoulevent,
Etc.... (1) »

Quant au bariolage et à la forme de l'habit *complet*, j'en trouve la description dans une pièce historique assez rare pour être demeurée inconnue aux bibliographes modernes, et trop curieuse pour ne pas mériter un instant d'attention. C'est le procès-verbal en date du 7 janvier 1614, contenant la relation de la piteuse aventure de *le Jau de Vertau*, conseiller, trésorier général des finances pour la Champagne. Le duc de Nevers le fit enlever à Châlons, et ensuite promener sur un âne, revêtu d'un habit de Fou, dans toutes les villes de sa principauté du Réthelois, pour venger l'affront qu'il prétendait en avoir reçu dans la pu-

(1) Page 1.

blication d'un arrêt du conseil, qui n'était pourtant que l'exécution obligée des ordres du roi. Laissons parler le pauvre le Jau, tondu, rasé, battu, conspué, à peine sorti de son rôle de fou, et jetant feu et flammes contre le duc de Nevers, qui n'en fait que rire, et la cour aussi (1).

« Et le dimanche douzième du dit mois (de

(1) L'habit de Fou, dans les choses sérieuses, dégradait celui qui en était revêtu, comme s'il eût servi à manifester un état d'imbécillité ou de démence réelle. Voilà pourquoi un ecclésiastique condamné à une peine capitale ou infamante pouvait en être affublé au moment de son exécution. Le 19 avril 1530, un vicaire assassina son curé, qui était alors à Paris au collége d'Autun, « devant Saint Andry des Ars; pour lequel meurtre fut le dict vicaire desgradé au Puis Nostre Dame le 4 mai; et *abillé en habit de fol*, délivré fut à maistre Jehan Morin, lieutenant-criminel; et par sa sentence fut condamné à avoir le point coupé, et attaché à une potence avec le braquemart dont il avait faict le dit meurtre.... et puis bruslé tout vif, etc.... » (*Chron. de Gaguin, continuée*, in-f°, goth., t. 2, f° 245.) On supposait sans doute, ou plutôt on voulait donner lieu de supposer qu'un prêtre, jouissant de sa raison, n'aurait pu commettre un pareil crime; mais alors, comment maistre Jehan Morin pouvait-il condamner un fou au gibet, sans se rendre lui-même criminel?

mars 1614), environ les 6 heures du matin, comme nous étions encore au lict, l'un des dits cinq hommes (qui l'avaient enlevé et conduit dans un château du duc) nous aurait dit qu'il y avait des nouvelles du dit sieur duc.... et peu après un qui commande dans la cassine nous serait venu trouver, et dit (*sic*) que le gouverneur nous mandait qu'il avait reçu commandement du dit sieur duc de Nevers, de nous faire vestir un habit qu'il nous montra, qui estoit faict par bandes de serge, moitié de couleur verte et l'autre de jaune; et là où il y avoit des bandes jaunes, il y avoit des passemens verts, et sur les vertes des passemens jaunes : entre les bandes, il y avoit aussi du tafetas jaune et vert qui estoit cousu entre les dites bandes et passemens. Les bas de chausses cousus avec le haut estoient, l'un tout de serge verte et l'autre de jaune; et un bonnet aussi moitié de jaune et vert, avec des oreilles, etc.» Viennent ensuite les chevauchées, qui sortent de notre sujet. On voit que ce grave magistrat savait son habit de Fou par cœur. Remercions-le, pour

notre compte, de nous avoir si bien instruit (1).

Cependant il s'agit ici d'un événement arrivé en 1615 : alors les Fous commençaient à déchoir de leur ancienne splendeur ; et l'on pourrait supposer que leur costume, jadis plus en rapport avec leur fortune, était aussi déchu de son antique éclat. On se tromperait ; ce serait mal connaître l'espèce dont je crayonne l'histoire. Il est trop vrai que les Fous de tous les temps se ressemblent, et qu'à l'exception de ceux qui peuvent me lire ou m'entendre, dont la couleur est peut-être moins gaie, tous, et depuis les plus anciens connus en France, ont porté la livrée verte et jaune, comme le bien amé conseiller trésorier général des finances pour la province de Champagne. Que l'on consulte les manuscrits du Roi du quatorzième et du quinzième siècle ; qu'on ouvre le *Froissard*, si renommé pour sa magnificence, ou la *Cité de Dieu* de Saint Augustin, manuscrit non moins pré-

(1) *Requestes présentées au Roy et à MM. de la cour du Parlement et des Estats, par le S. de Vertau, avec plusieurs procès-verbaux, arrests*, etc... Paris, 1605, in-4°.

cieux, et pour plus de certitude, le livre de la *Danse des Morts*, dont les peintures remontent au règne de Louis XI, partout on verra le vert et le jaune, ou l'or qui le représente, exclusivement affectés à l'image de la Folle et du Fou. La tunicule, la jaquette, le haut-de-chausses, et le capuchon à oreilles d'âne, se présentent toujours sous cette livrée (1).

On voudra savoir à présent d'où vient cette prédilection séculaire des Bouffons et des Fous pour le jaune et le vert. J'en suis bien fâché pour l'honneur de l'espèce, mais l'impartialité de l'historien ne me permet pas de dissimuler le peu de considération dont ces couleurs jouissaient dans

(1) La tunicule de la Folle de *la Danse des morts* est mi-partie jaune et vert. Les deux Fous en pied du *Froissard* sont, l'un tout jaune, l'autre tout bleu, couleurs élémentaires du vert. Celui de *la Cité de Dieu* est vert et or. Les grotesques à capuchon pointu de mes manuscrits sont aussi vert et or ou jaune. On remarque, il est vrai, des jaquettes de Fous de diverses couleurs dans les *Heures* imprimées sur peau de vélin, du commencement du seizième siècle; mais ce sont des habits de fantaisie, et leur diversité même en est la preuve.

un temps où la livrée faisait l'homme, où une couleur était toute une histoire.

Le safran contient une substance éthérée, abondante, subtile, qui, agissant fortement sur les nerfs, excite le rire, produit la gaîté, et peut même causer des accès de folie dans les personnes qui en respirent trop long-temps le parfum. De cette propriété du crocus, sur laquelle la médecine moderne s'accorde sans réserve avec l'ancienne, est dérivé le proverbe : *Croco stultus non eget*, le fou n'a que faire de safran, et l'expression : *crocum edisse*, avoir mangé du safran (1); c'est à dire éclater de rire à tout propos, se livrer à une gaîté folle. Ce rapport du safran avec le Fou semblerait mettre hors de question la moitié de son trousseau ; sa couleur n'aurait été que la réflexion de sa gaîté, et l'on n'est pas déshonoré pour être gai. Je conçois que nos bouffons n'auraient rien de mieux à dire, s'ils étaient ici pour se défendre; mais je crains bien de ne

(1) Caroli Bouilli *Proverbia*. Lut., 1531, pp. 59 et 103.

pouvoir, en conscience, les tenir quittes à si bon compte. Pour un proverbe équivoque, dont ils détourneraient le sens à leur profit, que de présomptions fâcheuses s'élèvent contre leur robe et ternissent leur dorure!

Le *jaune*, à quelques exceptions près, fut toujours, dans le moyen âge, une marque de félonie, de déshonneur, de bassesse ou de mépris. La main du bourreau imprimait à la maison d'un criminel de lèse-majesté le cachet de l'infamie, en la barbouillant de jaune (1). C'était la couleur des laquais (2), et plus particulièrement des valets employés aux exécutions de la haute justice; on en fit le symbole de la prostitution et de ses auxiliaires (3); elle devint même pour un

(1) *Voyez* les pièces du procès de Charles, connétable de Bourbon, et Sauval, *Antiquités de Paris*, t. 2, liv. 7, p. 209.

(2) *Le Blason des couleurs*, par Sicille, héraut d'armes, *goth.*, deuxième partie.

(3) *Est cupidis flavus color, est et amantibus aptus*
*Et scortis....*
(Alciati *Embl. in colores*, Embl. 117.)

peuple entier le sceau de l'humiliation et de la servitude : la cupidité ménageait les Juifs (1) ; le préjugé les flétrissait. Le concile d'Arles tenu en 1234 (2) avait décrété qu'ils porteraient sur l'estomac une marque ronde qui les distinguât des chrétiens (3), et saint Louis voulut que cette marque fût d'étoffe jaune (4) : voilà pourquoi les Juifs sont quelquefois représentés dans les miniatures du quatorzième et du quinzième siècle, non pas seulement avec la pièce jaune, mais en habit complet de cette couleur (5), qui passa des

(1) Le douaire de Marguerite de Provence, veuve de saint Louis, était assigné sur les Juifs, qui lui payaient deux cent dix-neuf livres sept sous six deniers par quartier. (*Registres de la chambre des comptes.*)

(2) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. 2, dit : le concile de Latran de 1215; mais il se trompe. Ce concile ordonnait que les Juifs porteraient un habit particulier; c'est celui d'Arles qui borne la distinction à une simple marque.

(3) *Voyez* de la Mare, *Traité de la police*, t. 1, liv. 2.

(4) *Ordonnance* de 1269.

(5) La casaque, le chaperon, et jusqu'aux pantoufles du Juif de la *Danse des morts de Bâle*, sont de couleur jaune dans un exemplaire unique dont les figures ont été peintes sur le monument, et qui m'appartient.

Israélites aux hérétiques (1), des hérétiques aux saltimbanques, des saltimbanques aux Fous, et de ces derniers aux maris notoirement victimes de l'infidélité conjugale (2). Il faudrait être habile comme d'Hozier, et menteur comme une généalogie, pour tirer de celle-ci un bon titre de noblesse : je ne m'en charge point. D'ailleurs, il me resterait encore une tâche assez difficile à remplir; ce serait de prouver l'illustration du *vert,* qui n'a pas toujours été le langage exclusif de l'espérance et de l'amant de Flore.

Cette couleur était aussi considérée comme un

---

(1) Le *sanbenit* (sorte de Dalmatique) des Juifs et des hérétiques condamnés au feu par l'Inquisition était un fond jaune chargé d'une croix de Saint-André rouge (Marsollier, *Hist. des inquis.*). Les hérétiques pénitens pouvaient être condamnés à porter, toute leur vie, « un scapulaire de moine sans capuchon, avec des croix jaunes devant et derrière, longues de deux palmes » (*Manuel des inquisiteurs,* p. 126), et c'était pour une famille la dernière marque d'infamie.

(2) Voyez *Trattato de' colori* di M. Coronato, 1568, pet. in-8°, p. 45, et *passim.*

emblême de ruine, d'affliction et de déshonneur. Une croix verte, entourée d'un crêpe noir, figurait ordinairement dans la procession d'un auto-da-fé; elle servait de bannière aux princes et aux personnes de qualité qui la suivaient, couverts de manteaux croisés de blanc et de noir (1). Dans l'ordre civil, le vert rappelle la couleur du bonnet dont on coiffait un banqueroutier au pilori des halles (2) : telle était encore la calotte du galérien relaps, ou qui avait tenté de s'évader. C'était alors une marque de flétrissure; et, à ce titre, le vert n'a pas dégénéré en se mariant avec le jaune dans la parure d'un Fou.

---

(1) *Hist. des inquis.*, t. 1er, p. 10.

(2) Voyez Sauval, *Antiquités de Paris*, sur le fait; et, quant au droit, *Traité sur les cessions et banqueroutes, et les causes qui ont meu le souverain sénat de Paris à confirmer le jugement qui condamne un cédant aux biens à porter le bonnet ou chapeau vert; et savoir si aux femmes... on peut donner le chapperon vert.* Par Bounyn. Paris, 1586, in-8°. Cet usage nous était venu d'Italie. Le *Statuto romano* fait mention du chaperon comme d'une marque de mépris et de flétrissure. (Dom de Vaines, *Diplom.*)

Quant au symbole de tristesse, l'idée de cette convention appartient aux anciens. C'est parce que le vert était pour eux une marque d'affliction et de regrets, qu'à différentes époques on a trouvé dans leurs tombeaux des anneaux d'or enrichis d'émeraudes. La plante potagère, cette espèce de persil que nous nommons *ache*, était aussi consacrée au culte des morts : non seulement les Romains en répandaient sur les sépulcres des personnes dont la mémoire leur était chère, mais ils en tressaient des couronnes pour les poëtes qui avaient fait les plus beaux vers à leur honneur (1); et, par suite du même système, leurs matrones, qui étaient des modèles de modestie, se montraient en public dans un *carpentum* drapé de vert (2), comme un témoignage de

(1) Pline, *Hist. nat.*, l. XX, cap. II. — *Undè et proverbium natum* Apio egere, *qui periculosè ægrotet.* (Kirchman, *de Funeribus Rom.*, lib. IV.) — L'*Iride sacra spiegata nei colori degli abiti ecclesiastici. Roma*, 1682, in-8°, p. 279.

(2) L'*Iride sacra*, p. 280. — Le *carpentum* était un cha-

leur renonciation aux plaisirs et aux vanités du monde. Quelque opposées que soient entre elles ces idées de printemps et de ruine, d'espérance et de tristesse, elles paraîtront assez exactement résumées dans les vers suivans, d'Alciat :

« Nos sperare docet viridis ; spes dicitur esse
In viridi, quoties irrita retrò cadit (1). »

Mais ces vers ont eux-mêmes besoin d'une explication, que n'ont pas donnée les commentateurs d'Alciat ; ils rappellent une expression proverbiale fort ancienne, dont l'origine ne se trouve pas non plus dans nos livres de proverbes; voici donc le fait :

L'introduction des torches et des flambeaux dans les cérémonies du culte remonte à une haute antiquité. Les cierges que les prêtres des Romains offraient à leurs dieux étaient fixés sur

---

riot à deux roues, tiré par deux mules, principalement à l'usage des matrones. Telle était aussi la *carruque* à quatre roues. (Montfaucon, *Antiq. expl.*, t. IV, part. 2, p. 191.)

(1) *Embl.* 118.

des pieds de bois vert; et cet usage passa, comme beaucoup d'autres, dans l'église chrétienne, qui en conserve encore des traces (1). Elle admet en certaines circonstances, par exemple dans la quinzaine de Pâques, des cierges qu'une souche verte distingue de ceux dont elle use ordinairement: tel est le cierge pascal, dont la base est peinte en vert, et qui s'élève sur un pied de même couleur. Comme cette bande verte répond à la partie creuse du flambeau, quand la lumière s'en approche, elle touche à sa fin, la mèche va manquer, le flambeau est près de s'éteindre. De là cette expression proverbiale du moyen âge, appliquée au dissipateur voisin de sa ruine : *Il est réduit au vert*, ou *ruiné jusqu'au vert;* en d'autres termes, il est près de s'éteindre faute d'alimens, ou de perdre sa dernière ressource. C'est dans le même sens que l'amant de Laure, présageant la fin de sa maîtresse, disait :

---

(1) L'*Iride sacra*, cap. XX, *Dell'uso e mistero del Verde*, p. 278.

« Quando mia speme già condotta al verde. »

(*Quand l'espérance est près de m'abandonner.*) (1)

Or les vers cités d'Alciat, faisant allusion à ce proverbe, sont comme le sommaire de son histoire.

Nous reconnaîtrons toutefois que les destinées du vert ont éprouvé bien des vicissitudes, et que si cette couleur fut long-temps un signe de tristesse, on l'a considérée aussi comme un symbole d'affranchissement et de liberté (2). C'est, dit-on,

---

(1) Littéralement : Quand mon espérance, *déjà conduite au vert.* (Petrarca, Son. *Gia fiammegiava*, p. 6 de l'in-4°. Venise, 1584.) « *Già condotta al verde*, già condotta presso al fine; li giunse nel cuore pigliando la similitudine dell' accesa candela il cui lume allhora e presso al fine, che s'approssima al suo verde. » (*Spositione* di Velutello.)

La même pensée a reçu tout son développement dans ces vers de L. Dolce, poète du seizième siècle. (*Dial. de' colori.*)

« *Mondani la candela è giunta al verde,*
*Non c'è più cera; il lumicino manca;*
*Ed ogni bel pensier consuma e perde.* »

(2) V. *Color verde à la divina Celia, por* M. Fernandez Villareal; Madrid, 1637.

ce que signifiaient la cire verte et les lacs de soie de même couleur employés au sceau des lettres de concession de priviléges, d'exemptions et de grâces (1). La toilette verdoyante de nos Fous aurait-elle quelque rapport avec leur allure naturelle, avec cette liberté de paroles et d'actions qu'ils portaient jusqu'à la licence? Mais le jaune aussi eut un reflet brillant : c'était la couleur du grand sceau de l'État, qui, des empereurs de la seconde race, passa aux rois capétiens (2); et l'on aurait peine à se persuader que le sceau royal eût quelque chose de commun avec la casaque d'un bourreau ou d'un Fou. Disons plutôt que la livrée de la *Sottie* n'avait rien que de méprisable, et que, si nos pères s'amusaient des bouffons, ils savaient au moins les mettre à leur

(1) Les lettres de concessions de priviléges perpétuels étaient scellées en cire verte, et celles de concessions temporaires en cire blanche. (Tome III de la *Collection des ordonnances du Louvre, passim,* et la *Préface* du même vol., p. VIII.)

(2) Tessereau, *Histoire de la Chancellerie,* t. I. — Le Laboureur, *Histoire de la Pairie,* p. 121, et le chap. XVIII.

place, et les prendre pour ce qu'ils valaient.

C'est ici le lieu de faire observer que le capuchon du Fou n'était pas, dans l'origine, une coiffure singulière, exclusivement propre à ce personnage, et qu'il ne devint plaisant que parce qu'il représentait en charge une mode ancienne passée depuis long-temps (1). Les mots *cuculle, coule, capuce, capuchon, coqueluchon* et même *coqueluche,* sont tous de la même famille. Ils servaient à désigner la partie supérieure du *mantel* et de la *saie* du moyen âge, ou le couvre-chef séparé du manteau, qui n'enveloppait que la tête et les épaules. La *cuculle* ou *coule,* dont le camail ecclésiastique actuel est une dégénération, s'entendait aussi de la robe ou tunique entière garnie d'un *capuchon,* comme celle que conservent

(1) La coiffure de nos Fous ne doit rien à l'antiquité romaine. Le capuchon, né en France, ou plutôt dans les Gaules, appartient à notre costume national le plus ancien connu. Il n'a commencé à distinguer essentiellement l'habit claustral de l'habit civil que dans le quinzième siècle. (*Voyez* la note P à la suite des *Monnaies des Innocens.*)

encore les Chartreux et les Bénédictins. Paysans, bourgeois, grands seigneurs, princes, tous portaient la cuculle, au temps du roi Jean et de Charles V. Des magistrats, des guerriers, des courtisans et le roi lui-même sont représentés en *capuchon*, dans les miniatures du quatorzième siècle (1). C'est du nom du couvre-chef appelé *coqueluchon* ou *coqueluche*, qu'est dérivé celui d'une maladie à laquelle les enfans sont principalement sujets. Et en effet, ce nom de *coqueluche* n'a pas été inventé en 1510, comme on pourrait le croire d'après ce que Nicole Gilles rapporte de l'épidémie qui régna en France à cette époque (2). Il y avait alors un siècle qu'on en avait usé dans une circonstance

(1) Je possède une collection assez nombreuse de costumes français fidèlement peints d'après les monumens. Les coqueluchons et les robes, dont les moines ont conservé l'usage, forment la partie la plus remarquable des habits séculiers de l'époque ci-dessus indiquée.

(2) « Laquelle maladie fut appelée par aucuns bons compagnons la *coqueluche*, parce qu'elle saisissoit les gens à la tête, etc. » — Année 1510. (*Chronique de France*, par Nicole Gilles, t. 2, p. 122, édit. de Paris, 1557, in-f°.

semblable. Il servit, en mars 1413, à désigner une maladie « moult grièvе, qui généralement couroit dans Paris, par laquelle tous les membres doloient, et souffroit l'on moult fort romexe (1). » Cent mille personnes furent atteintes de ce catarrhe extraordinaire, qui reçut d'abord le nom de *tac* ou *horion*. Le malaise général qui en résultait n'empêchait pas « les *petits enffens* allant au vin ou à la moustarde » de chanter dans les rues :

« Votre C.. a la toux, commère,
Votre C.. a la toux, a la toux (2). »

mais il obligeait les malades de se bien couvrir la tête et les oreilles, pour ne pas aggraver leur indisposition. Des milliers d'enrhumés de tout âge portaient donc le coqueluchon relevé, au lieu de

(1) *Registres MSS. du Parlement.* — Mézeray, *Histoire de France.*

(2) *Journal de Paris sous Charles VI*, mars 1412, avant Pâques (1413). — C'étaient les petits enfans qui chantaient cela dans les rues de Paris, en 1413, et c'est un curé qui nous l'apprend ! Voilà le quinzième siècle.

le laisser rabattu sur leurs épaules, suivant le mode le plus ordinaire; d'où le nom de *coqueluche* fut donné au mal qui mettait en l'air tant de coqueluchons. C'est cette coiffure, modifiée par l'addition de longues oreilles et de grelots, qui est demeurée affectée au personnage de Fou, lorsqu'elle cessa d'être d'un usage commun à toutes les classes de la société. Marot l'a dit :

« Attachez-moy une sonnette
Sur le front d'un moine crotté,
Une oreille à chacun côté
Du capuchon de sa caboche,
Voilà un sot de la Bazoche (*). »

Déjà Pierre Gringore avait chanté sur le même ton l'épidémie de 1510, dans son poëme de la *Coqueluche*, où il recommande aux *encoqueluchez* de bien se garantir du froid :

« Le vent coulis, soit à tort ou à droit,
Fait eslargir le panicule estroit; »

(*) Clément Marot, *Coq à l'asne à Lyon Jamet.* — Un Sot de la Basoche, ou un Fou, c'était tout un.

et surtout de résister à l'aiguillon d'amour (1). On vit naître aussi des mêmes circonstanees la *Confrérie des coqueluchers*, ainsi nommée parce qu'ils portaient le *coqueluchon* des Fous, et que, suivant toute apparence, ils n'étaient guère plus sages. On en peut juger par les prouesses de leurs successeurs, messsieurs de l'*Abbaye des conards* ou *cornards*, dont la joyeuse bande remplaça l'association des *coqueluchers*, avant le milieu du seizième siècle (2). J'irai plus loin, les *cornards* eux-mêmes, et tous ceux que la

(1) « Gens qui este de ce mal trebuchez,
Ne trotez point, ne bougez d'une place,
Soyez joyeux d'estre *encoqueluchez*,
Compaignie pour passer temps huchez;
Au temps qui court est requis qu'on le fasse:
Fuyez des dames le train, l'amour, la grace,
Car par ce point tout homme se confond;
Tisons prochains souvent grant flamme font. »

(*La Coqueluche, composée par Pierre Gringore, dit Mère Sotte.* Pierre Le Dru, aoust 1510.)

(2) *Voyez les Triomphes de l'Abbaye des Conards*, etc. Rouen, 1587, pet. in-8°. — Taillepied, *Antiquités de Rouen*, p. 50. — Carpentier, *Glossaire français*, au mot COQUELUCHER.

voix publique proclamait dignes de leur affiliation, pouvaient bien n'être dans l'origine que des *coqueluchers*, ou porteurs de coqueluchons. L'habit de Fou a toujours été une marque de dégradation ou de dérision pour tous autres que les Bouffons de profession et de confréries. Il est vraisemblable que les mauvais plaisans du quatorzième siècle ne manquaient pas l'occasion d'en affubler un mari trompé, ou celui qui le représentait, comme le voisin du mari qui se laissait battre par sa femme, dans la *chevauchée de l'âne à rebours*. D'un chaperon cornu à l'épithète de *cornard*, la transition était facile et toute naturelle. Ce mot *cornard*, dont l'étymologie a donné lieu à tant de suppositions incroyables ou absurdes, nous viendrait donc encore du coqueluchon de Fou ou de Sot; l'un vaut l'autre. Le rapport du Sot-Fol avec le cornard se trouve clairement établi dans un acte de 1391, où l'une des parties en querelle traite son adversaire de *coquart* et de *sot*; car, s'il faut l'en croire, *il n'est*

*si mauvaise conardie que sotie* (1). Alors *coquart* équivalait à *cocu* : et puisque ce vilain mot, que j'aurais voulu retenir, a glissé de ma plume, il ne m'en coûtera pas plus d'ajouter que je le soupçonne frère de cornard, en ce sens qu'il serait, comme lui, sorti de notre coqueluchon. On m'opposera sans doute l'opinion commune, qui s'est déclarée pour la paternité de *cuculus*, coucou ; mais cette autorité n'est pas si absolue qu'il ne reste plus qu'à s'incliner devant elle. J'ai lu quelque part, ou peut-être, assoupi sur un du Cange, j'ai rêvé que le mot *cocu* nous était venu en ligne directe, soit de l'espèce de capuchon qu'on appelait *capot, cuculle, coule*, ou *coqucia, coqusse ;* soit du *coquibus*, autre sorte de chaperon dont le nom, comme ceux de *coquart* et *coquillart* (2), étaient aussi l'équivalent de ce mot que

(1) *Litt. remiss.*, an. 1391. Ap. Carpent., *Gloss.*, v° Coquibus.

(2) On disait aussi *coppau, coupaut, coup* ou *cop*, mais plus particulièrement du mari qui favorisait les désordres

je ne veux plus répéter (1). Enfin, quand je me rappelle qu'une teinte safranée a toujours distingué notre capuchon de tous ses confrères, et que c'est aussi la livrée que l'on prête à la postérité des *coquarts* ou *coquibus*, je me sens presque tenté de croire que mon étymologie en vaut bien une autre. Voilà, dira-t-on, une cuculle bien souple, bien féconde en données historiques; dom Cajot n'a rien vu de tout cela dans les coqueluchons dont il nous a laissé l'histoire (2): j'en conviens; et pourtant, je n'ai pas

---

de sa femme. C'est alors qu'on allait chanter sous ses fenêtres la chanson du *Copère*. (Carpent., *Gloss.*, v° COPAUDUS. — *Dictionn.* de Nicot et de Borel. — *Roman du Renart*, t. II, édit. de Méon, etc.)

(1) « COQUIBUS, species caputii.... atque indè fortassis accersenda vocum *coquart* et *coquillard* origo, quibus significatur vir cujus uxor mœchabatur. (Carpent., *Gloss.*) — *Voyez* aussi, sur cette sorte de chaperon, les *Origines de plusieurs coutumes et façons de parler triviales*, par Moisant de Brieux, Caen, 1672, article : A QUI VENDEZ-VOUS VOS COQUILLES? p. 31. »

(2) *Histoire critique des Coqueluchons*, 1762. — Il n'est guère question, dans ce livret, que de l'habit de moine.

tout dit; mon sujet n'est pas si simple qu'on a pu se l'imaginer : si j'avais promis d'être court, je n'aurais pas entamé le chapitre des Sots et des Fous.

*Stultorum infinitus est numerus* (1).

Il y a près de trois mille ans que ces mots sortirent de la bouche d'un sage, et le monde ne paraît pas encore disposé à le démentir. Ce n'est pas nous, du moins, qui querellerons Salomon sur son irrévérence; car enfin ce dix-neuvième siècle, si fier dans son allure, si grave dans ses enseignemens, cet âge mûr de la raison, subit, ni plus ni moins que ses aînés, la folle et joyeuse influence du coqueluchon. Au moment où je fais cette réflexion (2 février), le son rauque du cornet à bouquin annonce à la jeune France le retour de l'éternel carnaval. C'est le doyen des Fous, et chacun s'apprête à le fêter de son mieux; et fidèles à son culte, s'oubliant eux mêmes, voilà

(1) Salomon, *Eccles. Cap.* 1, *v.* 15.

que des milliers de *Gracques* et de *Cornélies* courbent à l'envi leurs fronts sous la cornette de *Mère-Sotte* ou le capuce d'*Angoulevent*. Il est évident que cette coiffure n'a pas cessé d'être le patron de nos costumiers. Le domino n'est au fond qu'un habit de Fou qui a perdu ses oreilles, je ne sais quand, ni pourquoi.

Un coqueluchon plus complet, le capuce modèle, remplace la mitre sur le front de la plupart de nos Évêques des Innocens et des Fous. Il sert aussi à la parure de sujets plus modestes ou plus nobles qui n'aspirèrent point à cette dignité, mais qui s'en trouvèrent investis, bon gré mal gré, comme on vit plus tard les nombreuses recrues du *régiment de la calotte* recevoir des brevets d'illustration dont elles étaient loin de s'enorgueillir. En effet, le capuchon des Fous volontaires ou de profession, et en général des personnages qui figurent dans notre galerie, n'avait rien d'offensant pour ceux qui en étaient affublés : nous ne trouverons guère ici que le côté plaisant de ce singulier attribut; mais on l'a vu sur une scène

plus vaste perdre ce caractère inoffensif. Né de la malice et de la gaieté, ainsi que notre vaudeville, cet autre favori de Momus devint hostile, audacieux, cruel même avec le temps. La satire y puisa parfois ses traits les plus acérés, et l'on pourrait citer plus d'une circonstance grave où le fanatisme et la politique se firent d'un bonnet de Fou un instrument de flétrissure et de vengeance.

Au nombre des figures relatives à l'association de la *Mère Folle de Dijon*, publiées dans le recueil de du Tilliot (1), on remarque deux têtes accolées par leur base, l'une de cardinal, l'autre de fou, sur un plan vertical, avec la légende: *stulti aliquandò sapientes*. Cette empreinte, qu'on dit provenir du sceau de la Mère folle, appartient à une médaille des plus satiriques contre la cour de Rome, et qui ne peut être attribuée qu'au parti protestant. Le revers, que du Tilliot ne donne pas, qu'il n'a peut-être pas connu, représente une au-

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de la fête des Fous*, pl. II de l'édit. in-8°.

tre tête double; celle d'un pape portant la thiare, et du côté opposé, en hauteur, une tête de diable à cheveux hérissés et à longues oreilles, avec la légende : *Ecclesia perversa tenet faciem diaboli.* J'ai sous les yeux cette médaille, qui n'est certainement point un sceau (*voy.* fig. X). Comme le sujet principal n'a rien de commun avec les farces de la Société dijonnaise, il est permis de douter de l'authenticité du sceau, ou du moins de l'empreinte ainsi qualifiée par du Tilliot.

La parodie ou contre-partie de cette même médaille, publiée par les catholiques, présente également deux têtes doubles; d'un côté, Calvin mitré et le diable; légende : JOAN. CALVINUS HERESIARCH. PESSIMUS; au revers, un cardinal et un Fou; légende : ET STULTI ALIQUANDO SAPITE. PSAL. XCIII (1) (*voy.* fig. XI).

A ces exemples, qui rentrent dans l'histoire des

(1) Je possède ces deux médailles, grâce à la généreuse obligeance de M. Paulin Paris, qui a bien voulu s'en priver à mon intention. Il n'en fait pas d'autres.

querelles de religion, j'en ajouterai un second puisé dans la politique du même temps. Le duc d'Albe, lieutenant-général de Philippe II dans les Pays-Bas, s'y était rendu également fameux par son orgueil, ses talens militaires et ses cruautés. Un coqueluchon suffit à la vengeance de ceux dont il avait menacé la fortune ou la vie. Ce castillan si plein de lui-même, le superbe Ferdinand Alvarez de Tolède, se vit représenté dans plusieurs dessins en forme de soucoupe, sous les emblèmes de la Folie, au milieu d'un cercle de figures grotesques, et comme présidant à des extravagances que Rabelais semble avoir animées de son esprit. Au centre de l'une de ces compositions satiriques, gravées par Théodore de Brie, on reconnaît le portrait du duc, ayant pour cuirasse une tête de Fou, avec la légende : *Le capitaine des Folies*. Le médaillon d'une autre soucoupe de même origine est formé d'une tête double, dont la partie supérieure est couverte d'une sorte de pot figurant un bonnet de Fou, garni de grelots; du côté opposé, on voit une face bouffie en charge,

d'où sortent des oreilles d'âne; et la légende *Orgueil et Folie* achève le portrait.

Ce caractère satirique ne se découvre que dans un très petit nombre des médailles que nous donnons ici. Tel est le sceau de Pinon (fig. XII) représentant un singe crossé, mitré, et dont la chape laisse à découvert un corps velu et tigré. Les autres rentrent dans la classe des parodies, ou des imitations bouffonnes des choses sérieuses, qui n'ont pour but qu'un pur divertissement. Aussi le mode de composition de ces figures se ressent-il un peu de la bizarrerie de leur origine et de leur destination. La plupart des sujets y sont présentés sous des formes énigmatiques, et ces énigmes sont tout simplement des *rébus*. En seraient-elles moins dignes d'occuper un instant l'attention d'un homme de goût? On n'attend pas de moi, sans doute, une pareille conclusion. J'avouerai, à ma honte si l'on veut, que, satisfait de la tâche dont je m'occupe en ce moment, je n'abandonnerais pas sans regrets mes innocens rébus au mépris qui semble les réclamer de toutes

parts; que j'oserais même les préférer à des sujets plus piquans ou plus graves d'une autre école, et qu'enfin je ne rougirai pas de m'y intéresser. Les choses les plus futiles en apparence peuvent se recommander par leurs excès; et je crois qu'en fait de sottises, les plus grosses sont les meilleures. Quelque prévenu qu'on puisse être contre les rébus, il serait difficile de les placer au dessous des plus grosses sottises. Or il y a tels rébus dont la conception est si plate, si extravagante, ou si sérieusement bouffonne, qu'il est impossible de les deviner sans éclater de rire, tant le sujet en est ridicule et l'exécution pitoyable : d'autres présentent une image tellement compliquée ou si bizarrement chargée de figures informes, que les facultés intellectuelles y trouvent de quoi s'exercer long-temps avant d'en pénétrer le mystère; alors l'esprit qu'il n'a pas fallu pour les faire, devient souvent indispensable pour les deviner. Les rébus, même les plus mauvais, peuvent donc être bons à quelque chose; car c'est quelque chose, pour le commun des hommes, de

trouver une occasion de rire ou de s'exercer l'esprit.

D'un autre côté, il semble que les règles du goût ne devraient, pas plus que les lois civiles, avoir d'effets rétroactifs, dans les jugemens que nous portons sur les faits antérieurs. Pour apprécier exactement les choses d'un autre temps, il faut les voir dans leur siècle, en étudier les rapports avec l'état de la société où ils ont pris racine, et surtout se garder de les condamner d'après les conventions nouvelles d'un monde qui leur est devenu étranger. Loin de moi l'intention de réhabiliter un goût barbare dans l'opinion d'une génération éclairée; il n'y a pas ici de question de goût. Nos plombs sont des monumens d'une époque déjà ancienne. Ils me paraissent offrir la matière d'une page amusante, et peut-être originale de notre histoire. C'est cette page qui me reste à écrire. Pour cela, je ne fais que me replier sur le siècle des rébus; j'examine ce qui s'y passe, et j'oublie, sans scrupule, ce qu'on en pense dans le nôtre.

Je conviendrai d'abord que M. R., cet honorable et trop consciencieux collaborateur, dont j'ai presque accusé la partialité dans son interprétation de la légende *Moneta*, montre maintenant une sévérité qui m'effraie pour les énigmes qu'il s'est proposé d'expliquer. Appréciant les rébus à leur valeur actuelle, sans tenir compte de la différence des temps et des circonstances, il rappelle le mépris que Rabelais en faisait (1), et il laisse les siens, ses enfans d'adoption, sous le coup de cet hypocrite anathème. Comme lui, j'ai pitié des faiseurs de rébus; mais je ne m'en indigne pas plus que je ne m'indigne des satires ordurières du curé de Meudon. De bonne foi, appartenait-il bien à l'auteur des *Songes drolatiques* de fulminer contre les rébus une pareille sentence? Cette sainte fureur de maître Rabelais, à propos de compositions bizarres et de mauvais goût, ne serait-elle pas une facétie déguisée, comme tant d'autres dont ses livres sont remplis?

(1) *Voyez* page 57 des monnaies des Innocens.

Le premier poëte de son temps, moins difficile et d'une autorité tout aussi imposante que la sienne, Clément Marot, son *estrille* à la main (1), aurait pu l'envoyer dans l'*Ile des Lanternes* faire le dégoûté. Que Chinon s'honore d'avoir vu naître Rabelais, à la bonne heure. S'il faut en croire le chantre des amours d'Agnès, les Tourangeaux sont d'excellens conseillers en certaine occurrence; mais il est évident qu'ils n'entendent rien à la poétique des rébus. Ce sont les Picards, juges compétens en cette matière, qu'il faut consulter.

Les auteurs sont tous d'accord sur ce point,

---

(1) On se rappellera ces vers de Marot :

« Vous dites vrai de cela, sire,
Une *estrille*, une *faux*, un *veau*,
C'est à dire *estrille Fauveau*,
En bon rébus de Picardie. »
(*Coq à l'asne à Lyon Jamet.*)

Cependant, je ferai observer qu'on s'est trompé, et le père Ménestrier comme d'autres, en attribuant ce rébus à Clément Marot. Il ne lui appartient point. C'était la devise de *Durand Gerlier*, libraire-imprimeur de Paris, dont le nom figure à ce titre dans des livres datés de 1489, et années suivantes. Clément Marot n'est né qu'en 1495.

que la composition des rébus eut jadis un attrait tout particulier pour les beaux esprits de la Picardie; que cette province peut même, jusqu'à un certain point, revendiquer l'honneur de leur invention, et que sa fécondité dans cette branche de littérature tenait du prodige. C'était moins le produit de l'esprit naturel des Picards, qui en valent bien d'autres, qu'une sorte de propriété singulière du sol ou du climat. Les rébus surgissaient en Picardie comme les pommes chez un peuple voisin. Nos médailles, trouvées en grande partie dans les environs d'Amiens, en sont une preuve convaincante. Aussi, pour me servir de l'expression d'un vieil éplucheur de rébus (1), « n'a-t-on pas failli à les baptiser du nom de cette na-

(1) *Bigarrures et Touches du seigneur des Accords*, t. II, p. 8 de l'édition de Paris, 1662. Il serait difficile de parler *rébus* sans invoquer Tabourot, qui a comme épuisé cette matière. Mon intention n'est pourtant pas d'abuser du droit de le consulter. Les réflexions qu'on trouve ici m'appartiennent; et, quant aux faits, on chercherait inutilement les plus remarquables dans le livre fort curieux, mais connu, du seigneur des Accords.

tion. On les appelle *rébus de Picardie*, ainsi que l'on dit bayonnette de Bayonne, ganivet de Moulins, peignes de Limoux, ciseaux de Tholose, moustarde de Dijon. » Ce nom, suivant l'opinion commune, viendrait de l'usage où étaient anciennement les clercs de la Basoche, de composer et de lire au peuple pendant les jours gras, des écrits satiriques et bouffons contenant une sorte de revue ou de résumé de ce qui se passait dans les villes de Picardie où ils résidaient. Ces facéties étaient, à ce qu'il paraît, intitulées en latin *de rebus quæ geruntur*, titre équivalant à *nouvelles du jour*, et le nom de *rébus* leur en serait demeuré (1). Je ne contesterai pas l'exactitude de cette origine; mais, si elle est vraie, il faudra en induire que les premiers rébus de Picardie participaient du caractère satirique des pièces de carnaval qu'on nommait ainsi, ou bien, ce qui rentrerait dans la même supposition, que les pam-

(1) Tabourot, Furetière, Ménage, Ménestrier rappellent cette origine, sans contradiction.

phlets de la Basoche étaient des compositions du genre de celles qui ont exclusivement retenu le nom de rébus.

D'un autre côté, la Basoche picarde n'aurait-elle pas usurpé le mérite de l'invention? Je serais fort porté à croire qu'elle n'a fait que développer et perfectionner un art des plus anciens. L'idée-mère des rébus doit venir de plus loin: elle appartient vraisemblablement à l'enfance de la société. Le premier alphabet né des besoins de la civilisation n'était guère qu'une chaîne de rébus, c'est à dire une image matérielle, non de la pensée, mais des objets mêmes dont la pensée n'est que la réflexion. Tel fut, évidemment, dans son origine, l'art de peindre la parole chez les deux peuples les plus anciens du monde connu. Les caractères si nombreux, si compliqués de l'écriture chinoise, ne pouvaient être primitivement que des rébus: tout annonce aussi que les hiéroglyphes vulgaires de l'Égypte antérieure aux temps historiques participaient plus ou moins de cette nature d'images. Rien ne ressemble plus à cer-

taines tombes picardes, que certaines inscriptions égyptiennes, qui pourraient néanmoins avoir une tout autre portée; mais ici l'apparence justifie la présomption, sauf la preuve contraire, et le difficile serait d'en trouver une qui fût sans réplique. Pour comprendre ces antiques débris de Memphis et de Thèbes, pour y lire les leçons que renferment sans doute les figures d'animaux, de plantes et de divinités bizarres dont ils sont couverts, il faudrait en connaître les originaux, et ne pas ignorer la langue usuelle du peuple qui laissa de pareilles archives. Que de rébus, prétendus hiéroglyphes, ne figurent dans nos musées, décorés de ce docte titre, que parce que l'esprit et les types en sont perdus pour nous, et qu'il ne nous reste dans leurs images que des énigmes indéchiffrables, où l'on voit tout ce que l'on veut depuis qu'on ne sait plus y reconnaître ce qui s'y trouve. Le séjour des croisés en Orient, l'introduction dans nos mœurs des exercices chevaleresques, l'invention des marques distinctives des familles privilégiées, les figures et les livrées adoptées comme signes de

reconnaissance ou de galanterie dans les tournois, ont dû contribuer beaucoup à répandre le goût des rébus, qui, sympathisant d'ailleurs avec l'esprit de ce temps, devenaient une sorte de besoin de la société où ils renaissaient. Alors, c'était principalement aux sens qu'il fallait s'adresser pour frapper l'esprit, ou imprimer dans la mémoire ce qu'il lui était utile de retenir. Les rébus, faits pour les sens, ont pu devenir les livres d'hommes qui ne savaient pas lire. C'est une image qui ne parle qu'aux yeux; elle est à la vue ce que les énigmes communes sont à la faculté intelligente: ce genre d'énigmes était plus à la portée du peuple que les compositions emblématiques, dont l'explication est une étude, et suppose une certaine connaissance des choses auxquelles elles font allusion. Le goût des rébus devait donc précéder celui des emblêmes et des devises modernes, comme il était naturel que le dernier naquît de l'autre; et c'est ce qui arriva. Les emblêmes et les devises, en vogue dans le seizième siècle, suivirent les rébus, mais sans les remplacer. La

preuve s'en trouve encore dans nos médailles, qui sont toutes d'une époque à laquelle les librairies de la France et des Pays-Bas étaient inondées de recueils de devises et de figures emblématiques.

Considérés en eux-mêmes, et d'après les diverses applications qui en ont été faites, les rébus conservent encore quelques droits à notre intérêt comme sujet d'observations historiques.

On a déjà vu que ces compositions n'ont pas toujours été le partage exclusif des désœuvrés et des *cervelles à double rebras* (1). Elles firent les délices des beaux esprits d'un autre âge; les Français, surtout, *s'y sont infiniment plu et délectés*, et des provinces entières y ont trouvé le fondement d'une renommée séculaire, qui vit encore dans leur histoire. Plus d'une bonne ville revendiquerait, pour son propre compte, ce que le seigneur des Accords nous apprend sur ce sujet. Il nous assure que « ces subtilités furent long-temps en vogue et

(1) Synonyme de *sot*, dans l'ancien langage.

de non moindre réputation que les hiéroglyphes des Égyptiens envers nous; de sorte qu'il n'estoit pas fils de bonne mère qui ne s'en mesloit. » C'était, comme on voit, une fureur. Personne ne peut nier, en effet, que les rébus n'aient eu, dans l'Europe moderne, une célébrité réelle qu'un Français, moins que tout autre, serait admis à contester. Pour mettre cette vérité dans tout son jour, il suffirait de rappeler qu'une nation de trente millions d'hommes, modèle d'urbanité, de délicatesse et de goût, est représentée par un rébus : un Coq est l'emblème de la France, ancienne patrie des *Galli*, des coqs (1). Mais ce serait prendre

(1) Le pays des *Galli*, en latin; en notre langue, des Gaulois, des Français, des coqs; en celtique, des *Galles*, *Galloud* ou *Galloudec*, mots qu'on a traduits par *puissant*, *valeureux*, *intrépide*, ressemblant au coq. Ainsi la figure du coq, représentant la nation gauloise, était un véritable rébus relativement à la dénomination latine *gallus*, qui signifie également coq et Gaulois; mais cette figure n'était qu'un emblême par rapport à la langue des Gaulois, dont le nom celtique ne faisait que rappeler les principales qualités du coq, sans être commun au coq et au Gaulois. Il est vraisemblable, d'ailleurs, que c'est l'analogie du

les choses de trop loin ou de trop près, et le sujet est assez vaste pour ne pas me réduire à ces extrémités.

Gardons-nous de l'erreur de ceux qui ne voient dans les rébus que le produit d'un goût futile ou d'un caprice du moment. L'amoureux paladin empruntant leur langage dans les circonstances les plus solennelles, la beauté fière de

---

caractère et du nom des Gaulois avec le *gallus* latin, qui les a fait désigner par les Romains sous la dénomination de *Galli*. On ne comprend pas aussi facilement pourquoi les bourgeois de la ville de *Dormans* avaient pour devise un *coq*. On disait les *coqs de Dormans*, et ce dicton était peint sur la bannière des chevaliers de l'arquebuse, avec les vers suivans :

« Servons Bacchus, servons l'Amour,
Servons aussi Mars tour à tour,
Dans ce beau jour de fête,
Aussi vigilant que le coq,
A qui bientôt la poule est hoc,
En faisant sa,
En faisant sa,
En faisant sa conquête. »

C'est apparemment par antiphrase que le symbole de la *vigilance* et du *réveil* est devenu l'emblême de *Dormans*.

l'hommage qu'elle en recevait à la face de plus d'une rivale, avaient, n'en doutons point, une tout autre idée de ce moyen de communication précieux pour des amans qui n'osaient parler, et ne pouvaient écrire. Les rébus brillèrent alors de l'éclat des tournois et des cours plénières où ils étaient reçus. Plus tard, changeant de théâtre, et passant des lices chevaleresques dans les champs de sépulture, ils devinrent l'objet d'une vénération singulière, d'un culte tout nouveau. Nos pères trouvèrent plaisant de travestir les épitaphes en rébus (1): il appartenait à la naïveté de ces temps de provoquer le rire jusque sur la tombe des morts. Si ces monumens ont péri, la gravure nous en a conservé d'autres qui peuvent nous consoler de leur perte. Sans avoir rien de commun avec l'œuvre du génie, les rébus ont participé à des honneurs qui ne sont dus qu'à lui. Les artistes les plus fameux n'ont pas dédaigné

(1) Les anciens cimetières de la Picardie offraient de nombreux exemples de ces bizarres monumens.

de leur prêter le charme de leur talent. A leur exemple, celui dont le pinceau fit revivre sur la toile tant d'animaux divers, Oudry, en dessinant des rébus, ne croyait pas avilir un art qu'il avait employé à décorer les palais de nos rois (1). Des rébus accueillis dans les cercles de Florence et de Paris avaient été en quelque sorte immortalisés par la pointe des Bosse et des la Belle (2). Le superbe blason n'a pas rougi, non plus, d'associer les rébus à ses mystérieux emblèmes, dont la plupart sont des titres d'illustration, de véritables monumens. Les armoiries parlantes ne sont au fond que des rébus; mais une platitude couverte d'un grand nom, ne peut plus être un objet de mépris. Guillaume, prince d'Orange, était camus. Comme on l'appelait Guillaume au *cort* (court) *nez*, il prit

(1) Ce fut lui qui peignit, entre autres sujets, les chasses du château de la Muette. Ses fables sont assez connues : je reviendrai sur ses rébus.

(2) Outre plusieurs feuilles de rébus italiens, gravés par la Belle, en forme d'écran, les amateurs de ce genre en conservent beaucoup d'autres, publiés sous Louis XIV et Louis XV, par les Bonnard, les Mariette, les Crépy, etc.

pour armoiries un *cornet*, et la princesse d'Orange trouva qu'il avait raison. Plus près de nous, dans un siècle doté de tous les trésors du génie et du goût, un ministre illustre, Colbert, de récente noblesse, adopta pour blason *un reptile*, dont le nom (*coluber*), ressemblait au sien (1). L'*écureuil* plus noble, plus piquant de Fouquet, fut moins heureux que la *guivre* (2) de son ennemi : un rébus perdit Fouquet. Et comment la raison des cours se serait-elle montrée supérieure à la sagesse même de l'Église? Les rébus lui avaient paru un précieux moyen d'enseignement. Dans sa simplicité apostolique, la religion les appela à son aide; elle sanctifia les rébus. Enfin, quelques années se sont à peine écoulées depuis que ces énigmes pittoresques ont perdu leur ancienne faveur. Il est vrai que le monopole de la rue des Lombards date d'un peu plus loin, et que les ré-

(1) A la mort de Colbert, il parut, entre autres satires, une brochure intitulée *le Serpent écrasé.*

(2) *Guivre,* ou *bisse,* en terme de blason, signifie *couleuvre* ou *serpent.*

bus n'ont plus guère d'asile que chez les confiseurs; mais malgré l'humilité de cette condition, ils s'y montrent encore associés aux traits les plus piquans de l'esprit des Chaulieu, des Bernard et des Parny; on a vu le chef-d'œuvre de notre Saint-Aulaire se fondre tout entier dans un rébus (1); et l'on ne peut que s'honorer en si bonne compagnie.

Le lecteur me dispensera d'arrêter son attention sur ces derniers débris d'une antique splendeur, d'une gloire que flétrit chaque jour un insolent dédain, et qui pourtant devrait trouver grâce parmi tant d'admirateurs des vieilleries gothiques. Il me reste à lui offrir quelques exemples de ces variétés de *fleurs*, non de *bien dire*, mais de parler aux yeux, que je n'ai fait qu'indiquer dans ma brièvе esquisse. Ce n'est pas aux archives de la confiture que je compte les emprunter.

---

(1) Le quatrain si connu,

« La divinité qui s'amuse, etc., »

qu'il improvisa en jouant au secret avec la duchesse du Maine.

Les tournois et le blason se présentent d'abord dans l'ordre de l'ancienneté.

Nos preux étaient, en général, d'assez pauvres clercs : ils ne connaissaient guère que l'art d'attaquer un ennemi d'estoc et de taille, de désarçonner un rival dans la lice, et l'art moins dangereux, plus doux, de vaincre les rigueurs d'une belle. Cependant, ils faisaient des rébus qui devenaient quelquefois la circonstance la plus remarquable d'un tournoi ou d'une cour d'amour. Il n'est pas sûr que l'impression qu'ils y laissaient fût plutôt un sentiment d'admiration, qu'un mouvement d'hilarité universelle. On en jugera par les exemples suivans : un chevalier dont le palefroi s'était abattu dans un pas d'armes parut le lendemain avec une andouille et une plante de joubarbe peintes sur son écu, ce qui voulait dire, en italien, *sempre vivo in doglio* (1), je vis toujours

(1) *Sempre vivo*, de *Sempervivum*, nom latin de la Joubarbe; *in doglio* est ici pour *andouille*, mot qui n'a pas son équivalent en italien.

dans la douleur. Un autre chevalier, dans un cas semblable, pour exprimer l'amertume du chagrin que lui causait sa chute, se montra revêtu d'un habit burlesque, et portant sur sa tête, au lieu de sa devise habituelle, un *fromage dur*, *caso duro*, mots qui signifiaient également, sort cruel, fatal accident, et fromage dur, dans le sens italien (1). La poésie a sans doute produit de plus belles images; mais les chevaliers du moyen âge n'y regardaient pas de si près dans leurs travaux littéraires.

En matière héraldique, les maîtres de l'art n'admettent pas que les armoiries parlantes soient de véritables rébus. On conçoit bien que ces sortes de jeux et de pointes n'ont pas toujours le caractère de dignité qui convient au blason, et que tout en les tolérant de fait, la science les désavoue pour arrêter l'usurpation de son domaine par

(1) *Caso*, en italien, signifie cas, sort, fortune, et fromage, si on le prend, comme ici, pour *cacio*. (*Voyez* la *Philosophie des images*, par le père Menestrier, p. 180 et suiv.)

de pareils sujets. Les rébus ne sont donc qu'une branche bâtarde du blason ; mais ces bâtards n'en participent pas moins aux honneurs et aux priviléges des enfans légitimes dans la nombreuse famille des armoiries.

Le rébus est la figure naturelle, l'image propre, simple et directe de l'objet qu'il représente; il montre au doigt, pour ainsi dire, la chose telle qu'elle est, sans rappeler l'idée d'aucune autre. C'est en quoi il se distingue essentiellement de l'emblême et de la devise, qui ne sont que l'expression indirecte d'une pensée plus ou moins déguisée sous une image analogue, et dont l'essence est dans l'allusion. Il y a encore cette différence entre ces deux sortes d'images, que l'emblême est toujours un tableau de la pensée rendue sensible sous une forme d'emprunt, tandis que le rébus ne peint le plus souvent que le mot, et ne rend la pensée que par des équivoques (1).

(1) Dans ce cas, le rébus n'est véritablement qu'un jeu

Si pour exprimer l'idée de *pierre vive*, je peins trois paux de gueule, en chargeant chaque pal d'un diamant d'argent (1), ou de toute autre couleur; sans faire un grand effort de génie, je compose un blason de bon aloi, parce que mes diamans ne sont pas l'image exclusive de *pierre vive*, parce qu'on ne lira pas nécessairement *pierre vive* en les voyant. J'aimerais mieux, toutefois, le nom de *Le Gendre*,

---

de mots. Par exemple, si l'on travestit comme il suit ce vers de La Fontaine :

Un jour un coq dé tour na une perle
I jour, *figure d'un coq*, un dé, une tour, na, I, *figure d'une perle*,

on distinguera deux sortes d'images ; les unes représentant la pensée ou la chose, celle de *un coq, une perle ;* les autres ne peignant que *dé, tour,* et ne rendant l'idée de *détourna* que par l'équivoque ou le double sens des images de dé et de tour.

Ce qu'il y a de fâcheux pour l'honneur du rébus, c'est qu'il n'est amusant que par son imperfection, et qu'en ne peignant que le mot, il fait équivoque ; car, lorsqu'il présente une image exacte de la pensée ou de la chose, on le lit couramment; il cesse d'exercer l'esprit : il ne signifie plus rien.

(1) Armoiries de la maison italienne de *Pietra Viva*.

rendu par trois têtes de filles, faisant allusion au proverbe : *qui a des filles aura des gendres* (1). Mais, si au nom de *Chabot* je substitue la figure du poisson appelé *chabot*, et rien de plus, je ne fais qu'un plat rébus (2), moins dégoûtant, il est vrai, que les *sangsues* de la maison de *Sayve*, en Bourgogne, où *sayve* signifie sangsue, mais non moins rébus.

Eh! comment qualifier les souris ou les rats de l'antique cité d'Arras? On n'a jamais porté plus loin la grossièreté des rébus; on ne s'est jamais montré moins difficile sur le rapport du signe avec la chose signifiée; car, il faut en convenir, l'exécution de l'image était le plus souvent si imparfaite, que le rébus n'avait pas même, comme portrait, le mérite de la ressemblance : c'est alors qu'en vérité, ces débauches de goût ne ressem-

(1) Le Gendre.—D'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de filles échevelées d'or, par allusion au proverbe, etc.

(2) La maison de Chabot porte d'or à trois chabots montans de gueule. Le chabot est un poisson dont la tête est plus grosse que le corps.

blaient à rien. Telles étaient ces grotesques armoiries de la ville d'Arras, qui firent tant de bruit dans le monde, et qui n'ont pas encore cessé d'être un sujet de controverse parmi les érudits et les critiques. Je me félicite de pouvoir leur offrir quelques pièces inédites, ou fort peu connues, de ce grand procès.

Arras portait d'azur à la fasce d'argent chargée de *trois rats* de sable, accompagnée en chef d'une mitre d'or, et en pointe de deux crosses de même, passées en sautoir.

L'ombre de conformité matérielle qu'on avait cru apercevoir entre le nom de rat et celui d'Arras (1) avait suffi pour justifier le rébus dans l'esprit de l'inventeur. Suivant un ancien dicton des Artésiens faisant allusion à ces armoiries, et que les Impériaux ainsi que les Espagnols aimaient à répéter (2), les Français devaient prendre Arras,

---

(1) En latin, *Atrebates, Atrebatum, Arabatum, Atrabatum, Atrabates.*

(2) Arras fut pris en 1477 par Louis XI, en 1493 par

quand les rats mangeraient les chats : on prétend même que ce dicton avait été inscrit sur l'une des portes de la ville, après la conquête que l'empereur Maximilien en fit dans l'année 1493 ; mais Harduin, dans ses mémoires sur l'Artois, nie le fait, dont il n'aurait trouvé nulle part aucune trace historique. Cependant la même tradition a été adoptée par de bons écrivains modernes, notamment par l'abbé d'Expilly, dans son article Arras, où je lis que l'inscription fut mise sur l'une des portes de la ville, lorsque les Français en firent le siége en 1640 (1). Et, en effet, soit que cette inscription n'ait été alors que renouvelée, ou que l'ancien dicton en ait, pour la première fois, suggéré l'idée, on la trouve dans une estampe du siége et de la prise d'Arras, qui parut à l'époque de

---

l'empereur Maximilien, qui avait des intelligences dans la place, et repris en 1640 par les Français, auxquels cette ville est restée, en vertu du traité des Pyrénées.

(1) *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France.* — *Voyez* aussi, sur le dicton des Artésiens, les *Mémoires* de Puységur, p. 181 de l'édition d'Amsterdam, 1690.

l'événement (1). Je joins au n° XIII la figure de ce monument singulier, dont l'original est fort rare et non moins recherché des curieux. Harduin, qui garde le silence sur cette gravure, parle d'une autre estampe également rare, publiée après le même siége, et intitulée : *La défaite et prise générale des chats d'Espagne par les rats français devant la cité d'Arras.* J'ajouterai que dans une troisième estampe, de date postérieure, et qu'apparemment Harduin ne connaissait point, les Espagnols prirent leur revanche en représentant un château fort assiégé par des rats et défendu par des chats, sous le commandement de *Rominagrobis* (*sic*), dont la valeur fit lever le siége (2).

---

(1) *Plan du siége d'Arras, pris par les armes du roy de France, le* 10 *d'août* 1640, feuille in-f°.

(2) Voici le titre exact de cette pièce : « Le fort des chats assiégé par mer et par terre, par les rats et les souris, où il est mort du temps jadis plus de dix-huit cent mil rats et souris, dont les chats ont remporté une grande victoire sur eux, leur ayant fait lever le siége, et les aiant contraints de ne plus paroître, » in-f°.

Les chats doivent s'entendre ici des Espagnols, et la

L'existence de ces pièces étant hors de doute, puisque je les ai dans mon cabinet, elle peut concourir à prouver celle de l'inscription, avec les médailles qui accompagnent la figure de la porte gravée en 1640.

Ces médailles, au nombre de trois (fig. XIII, XIV, XV), présentent, à peu près, les mêmes empreintes.

En champ, le chiffre III, et, au lieu de légende, trois *rats* courans, formant un cercle.

*Revers* — C.AP liés (sans doute le chiffre du chapitre ou de la confrérie à laquelle cette sorte de méreaux appartenait), et pour légende : ECCLESIÆ ATREBATEN.

---

remarque n'est pas sans utilité, car nous avions aussi des *chats français :* on disait les *chats de Meaux;* à quoi les bourgeois de cette ville répondaient par ces vers, inscrits sur leur bannière :

« Ne craignez point l'égratignure,
Notre devise vous rassure,
Nous ferons patte de velours,
Enchantés de vous satisfaire;
Et nous vous prouverons toujours
Qu'il n'est que *chats de Meaux* pour plaire. »
(*Relation des fêtes des chevaliers de l'Arquebuse.*)

Au reste, quelque ignoble que nous paraisse ce trio de rats artésiens, l'idée n'en est pourtant pas plus ridicule que la composition des armoiries de même nature, dont il plaisait au fameux comte de Permission, chevalier des ligues des treize cantons suisses, de gratifier les provinces et les villes de France qu'il honorait de son attention particulière.

C'était pour le Poitou, un baril de poix qui brûle, parce que, suivant notre comte, Poitou signifie brûlement; et que la poix ne sert que pour brûler.

Bourgogne : Un honteux qui se bouche la face, parce qu'il ne se peut dire Bourgogne, qu'on ne dise vergogne!

Gascogne : une presse, parce qu'une chose qu'on cogne est une chose pressée.

Périgord : un homme qui tombe dans un puits, parce qu'une chose qui périt est en danger.

Nantes : une ante, parce que Nantes doit signifier greffe, et qu'on ante les greffes.

Rouen : une potence et une roue avec une

échelle, parce que cette ville doit s'appeler justiciable, et qu'il ne se peut parler de rouer que la justice n'y passe ! ! !

La capitale du royaume est plus favorablement placée dans l'esprit de M. le comte que celle de la Normandie. « PARIS veut dire tentation, parce que notre premier père Adam a esté tenté au paradis terrestre. C'est une damoiselle avec force escus : qui veut estre bien tenté, il faut venir à Paris (1). » Et ces lumineuses observations sont accompagnées d'une petite figure en bois, où l'on croit reconnaître la demoiselle aux écus, substituée à l'antique vaisseau de Lutèce dans l'armorial du visionnaire.

Cette passion, j'allais dire cette manie des ré-

(1) Livre 91 du *Recueil des OEuvres de Bernard de Bluet Darbères, comte de Permission, chevalier des ligues des treize quantons de Suisse,* Paris, de 1600 à 1605, environ, in-12. — Les imaginations du comte sont toutes de la force de celles que je viens de rappeler, ou à peu près. Quel dommage que son livre soit si rare, et surtout si cher!

bus, a duré plus long-temps et avec bien plus d'empire qu'on ne le croit communément. Le quartier Saint-Jacques en était encore pavoisé dans le dernier siècle; les Mignot de l'imagerie et de la décoration en mettaient partout.

S'agissait-il pour un honnête marchand de dorures et d'argenterie d'églises, nommé Collier, de faire faire son enseigne, l'artiste, au lieu de tracer tout bonnement le nom et la qualité de son client, lui peignait un superbe coq dont l'une des pattes relevée était liée à une colonne par un fil de perles, et tout cela voulait dire *au collier de perles*. Des milliers d'épreuves de ce rébus, gravé in-4° en forme d'adresse, en ont transmis la mémoire à la postérité (1). Ce n'était pas assez pour un autre marchand du même temps de publier un Almanach des rébus de format gigantesque, il fallait que le rébus envahît jusqu'au fron-

(1) Je conserve une de ces épreuves dans mes collections. Ce bon monsieur Collier demeurait rue de la Verrerie, en face de Saint-Merry. C'était en 1735 qu'il avait tant d'esprit.

tispice de ce plaisant in-folio. Le titre, les noms du peintre et de l'éditeur, l'adresse même du marchand, ont dû s'aligner et se faire comprendre comme ils ont pu dans un vaste rébus. Heureusement pour le public, et plus encore pour le marchand qui attendait pratique, la traduction se trouvait au bas de l'image, qui porte cependant le nom d'*Oudry* (1).

On pourrait croire que de se nommer dans un rébus était alors un acte de modestie, une manière de garder l'anonyme, comme si, au lieu d'un *ours*, le peintre *Oudry* avait dessiné trois étoiles; mais non, cet abus d'un genre trop facile n'était qu'une imitation de ses premiers chefs-d'œuvre. Indépendamment des épitaphes picardes, où les noms des défunts devaient être singulièrement travestis, on trouve plus d'un nom propre défi-

(1) J'ai plusieurs feuilles, et notamment le titre de cet almanach, dont voici la traduction : « *Dessiné par Oudry, monsieur Mortain vend le présent almanach des rébus sur le pont Notre-Dame, à main droite, du côté de la pompe, au service de tout le monde.* »

guré en rébus dans les livres du quinzième et du seizième siècle. Je citerai, avant tout, le *recueil des chansons françoises* imprimé à Venise, avec les airs notés, en 1536, parce que ce livre n'est pas connu, et que mon exemplaire passe pour être unique à Paris (1); il est intitulé : *La courone et fleur des chansons à troys*. Ce titre, seule ligne occupant le haut de la page, est suivi d'une grande image représentant 3 couronnes gravées sur bois, et on lit au bas : *Stampato in Venetia in realto novo, per Anthoine de* (une note de musique, qui est un *la*) *bate, con gratia e privilegio.* Celui-ci est du moins assez clair. On devine, tout d'abord, que l'énigme, ainsi que l'édition, est de la façon del signor de l'*Abbate*. Peut-être *Monsieur l'Abbé* ne voulait-il pas risquer son nom en toutes lettres à la tête de pareilles chansons.

(1) Petit in-4° oblong, gothique, décrit par M. Brunet dans son dernier ouvrage. Outre la musique, ce qui distingue ce recueil de quelques autres du même genre, c'est que tous les auteurs y sont nommés, malgré le caractère de gaillardise qui aurait pu les porter à ne pas avouer leurs productions.

Les exemples de cette sorte de chiffres sont nombreux, disons même imposans.

Des rébus, devenus les marques distinctives d'hommes qui avaient acquis plus ou moins de célébrité dans les arts, s'identifièrent, pour ainsi dire, avec l'œuvre du génie. Étrange contradiction! rapprochement bizarre! C'est à un quolibet, à une bêtise qu'on reconnaît encore plus d'un grand homme du seizième siècle.

Si l'on voulait énumérer tous les noms fameux de cette époque qui se sont blottis et comme ensevelis dans des rébus, il faudrait d'abord interroger la biographie des peintres, des graveurs, des imprimeurs, des libraires surtout; et la liste serait longue, sans compter celle des noms condamnés à périr sous un masque impénétrable. Il suffit de savoir que le mot allemand *zuber* signifie *baquet*, pour comprendre la marque de Jacques *Zuberlin*, peintre et graveur sur bois, qui se compose d'un Z lié avec un J, flanqués d'un petit *baquet*. On devine aussi, au premier coup-d'œil, qu'une grappe de raisin, en tiers avec les lettres

H. W., signifie *Hans Wyner*, peintre de paysage célèbre. Une rose épanouie dans un cœur gravé sur un frontispice de livre vous arrache un sourire accompagné d'un mouvement d'épaule, précisément parce que cette niaiserie vous révèle un Gilles *Corrozet*, libraire, dont le *cœur rosé* vous prévient quelque peu contre son esprit. Vous lisez plus couramment encore le *cavalier* de Pierre *Chevalier*, les longs *chevaux* de Claude *Chevallon*, les *grands joncs* de *Grandjon*, *les deux brocs* de Pierre *le Brodeux*, le chêne vert de Nicolas *Chesneau*, le *corbeau* de Georges *Rabb* (*aliàs*) *Corvin* de Francfort, le *griffon* de *Griffe*, la *galiote* de *Galliot* du Pré, le *mûrier* de *Morel*, la *Samaritaine* de Jacques *du Puy*, *l'arrosoir* de *Rigaud* (1), la *lance* de Jean *Longis* (2), etc., etc., etc. (3). Mais combien d'autres

(1) Allusion au latin *rigo*, j'arrose, ou *riguus*, qui arrose.

(2) La lance de *Longis*, nom de celui qui perça le côté de notre seigneur sur la croix.

(3) Il me serait facile de porter cette nomenclature beaucoup plus loin ; mais ces exemples suffiront.

marques de cette espèce sont indéchiffrables; et pourtant, c'était beau, fort beau, *moult plaisant à veoir :* voilà du moins ce que semblent décider les organes de l'esprit et du goût faisant alliance avec les rébus, prenant leur livrée et leur langage, et marchant avec eux, l'un portant l'autre, à l'immortalité.

Quant à la religion, bien que les rébus n'aient jamais pu être qu'un sujet d'amusement et de plaisanterie, les livres les plus graves, l'œuvre même de l'Eglise n'a pu se dérober à leurs frivoles atteintes, et cela se conçoit. Les anciens livres de prières sont remarquables, beaucoup plus par le nombre et la richesse que par le choix des ornemens dont ils sont surchargés. Les rébus sont des images; ils pouvaient passer inaperçus dans la foule; et d'ailleurs quelle raison aurait empêché qu'on ne les admît pour ce qu'ils étaient? Un rébus ne pouvait sembler plus déplacé dans les Heures d'un courtisan ou d'un guerrier que l'indécente figure astronomique dont le calendrier de ces livres est toujours précédé, et que tant

d'autres nudités plus que naïves, qui nous paraissent aujourd'hui si étranges. Qu'importait un hors-d'œuvre de plus ou de moins, dans un encadrement d'*oremus* et de psaumes, où un prélat vénéré se trouvait face à face avec un porc dressé sur ses pieds de derrière, et décoré comme lui des insignes de l'épiscopat; où l'on voyait figurer de compagnie les saintes femmes et les sybylles, les chérubins et les sirènes, Judith et Mélusine, les apôtres ceints d'un cordon de grotesques, ou de monstres risibles, ou quelque chose de pis? Alors que l'homme du monde n'avait pour toute bibliothèque qu'un livre, qui était ses Heures, il fallait bien qu'il y eût dans ce livre un peu de tout, pour que sire tel ou tel sût quelque chose. C'est ainsi, du moins, qu'on croit pouvoir expliquer ce bizarre mélange de pieuses et de mondaines joyeusetés, qui caractérise les anciens livres de prières (').

(') On est surpris du reproche que N. Cathérinot fait aux anciens libraires d'Italie, d'avoir profané leurs édi-

Quant aux grotesques, où nous ne trouvons plus que de pures et gratuites profanations, ces monstruosités avaient aussi leur côté religieux, partant leur excuse, aux yeux des simples qui s'en délectaient. On avait voué une sorte de culte à l'âne de saint Joseph; pourquoi n'aurait-on pas honoré de même le fidèle porte-soie, *Gazée* (1) dirait le pieux compagnon de saint Antoine? Cette question n'en était point une pour un pein-

---

tions en substituant aux lettres peintes des manuscrits les amours de Jupiter « et d'autres figures honteuses; au lieu que les imprimeurs des autres pays se sont attachés à n'y représenter que des personnes ou des traits de l'Écriture-Sainte, de l'histoire, de la morale, etc... » (P. 3 de la pièce qui a pour titre : *Art d'imprimer.*)

Ce bon Cathérinot connaissait peu, sans doute, les *Aornements* des bibles imprimées dans les Pays-Bas, de 1550 à 1660 environ. Mieux vaut encore Vénus pudique, que certaines Suzanne à la flamande, et les Thamar de Van Sichem. — Voyez surtout les pages 82, 88, 128, 140, 472, etc., du *Trésor de la Bible, ou le Paradis de l'ame,* représenté en fig. gravées par Cristophe van Sichem. Amst., 1646, in-4°. (En hollandais.)

(1) L'auteur des *Pieuses récréations, œuvre remplie de sainctes joyeusetés* (dans le goût des images dont il s'agit).

tre à capuchon. Il n'était pas encore venu le temps où un moine devait pourrir dans un cul-de-basse-fosse, pour avoir rajeuni l'image du *cochon mitré* (1).

On me croira donc sans hésiter, lorsque j'ajouterai que le texte même des offices n'était pas à l'abri de ces grossiers travestissemens. On a mis en rébus le *Pange lingua*.

Le frontispice, gravé en bois, du livret intitulé *Tractatus colloquii peccatoris*, in-8 *goth.*, est une image tirée de cette prose.

Celui d'un exemplaire fort ancien, que j'ai dans mon cabinet, représente deux artisans travaillant de leurs métiers, un savetier d'un côté, un chamoiseur de l'autre; entre eux est un écusson chargé d'un compas de cordonnier en guise de lambel; au dessus, deux mains unies, emblême de la bonne foi; sur le tout, deux notes de musi-

(1) Satire connue, dont l'auteur, arrêté par ordre de Louvois, fut jeté dans une cage *dite* de fer, où il languit trente ans, selon M. Barbier (seize, suivant des recherches qui me sont propres).

que, un *sol* et un *la*, et à côté le mot *ficit* placé au dessous de *fides*, ce qui signifie *sola fides sufficit* (1).

Le père Menestrier cite ce rébus comme un des plus baroques; mais il y a mieux que cela.

S'imaginerait-on qu'un assemblage de figures grossièrement contournées, et à peu près informes, telles que celles dont se compose la fig. XVI, fût un acte de la plus sérieuse dévotion, une prière complète, et une prière en vers français, bons ou mauvais? Ce curieux rébus a cependant été calqué sur un feuillet d'Heures imprimées vers 1500, et ornées d'un grand nombre de figures bibliques, comme les livres sortis des presses d'Hardouin et de Pigouchet. C'est un monument de l'art dans son espèce. Voici la traduction interlinéaire de ce chef-d'œuvre, dont les beautés originales pourraient n'être pas à la portée de tous les lecteurs.

(1) Devise de Guyot Marchand, imprimeur-libraire de la fin du quinzième siècle; et non pas Gui Marchand (selon Lottin).

## PRIERE A LA VIERGE.

*Premier vers.*

IMAGE. — Un salut (1) (*monnaie*), un os, NS, Vierge priant
TRAD. — *Salu* *o ns* *Marie priant*

IMAGE. — devant un crucifix.
TRAD. — *Jésus en croix* (2).

---

(1) Nom d'une monnaie d'or, frappée sous Charles VI, dont un côté représentait la *Salutation angélique* ou *l'Annonciation*. De l'autre côté (celui qu'on voit ici) figurait une croix pleine entre deux lis. (Le Blanc, *Traité des monnaies*, p. 238.)

(2) On remarquera que le mot *croix* rime ici avec *paix* et *soit*, ce qui n'a rien de contraire à l'usage du temps. En général, dans le quinzième et le seizième siècle, tous les mots en *ois*, dont nous avons fait *ais* (*é*), se prononçaient alors *oé*, comme le mot *oie*. Un Français était un François (*çoé*); on disait j'*aimeroé*, je *seroé*, pour j'aimerais, je serais. L'orthographe particulière de la Ramée, qui rend les sons de la langue parlée, ne peut laisser aucun doute à ce sujet (*voyez Grammaire de la Ramée* ou *Ramus*). Mais il est certain aussi que les poëtes n'étaient pas rigoureusement soumis à cette règle, et qu'ils faisaient rimer avec *ois* et *oie* (*oé*), les mots alors terminés en *ai* et *aye*, quoiqu'on dût les prononcer *aé*. *Maistre*, qu'on prononçait indubitablement *métre* ou *mèstre*, rime avec *connaître*, dont la prononciation était *connoétre*, dans les vers suivans :

*Second vers.*

IMAGE. — N (1), un os, une sorte de 9 (2), une scie,
TRAD. — *En nos con sci*

---

« L'un d'eux s'approcha du *maistre*
D'hostel et se fist *recongnoistre.* »
(*Repues franches*, de Fr. Villon.)

Le même poëte fait rimer *foy* avec *confesserai ;* et ailleurs :

« B. — Hée, monsieur de *Malle Paye*,
Qui peult trouver soubz quelque amant
Deux ou trois mille escus, quelle *proye.* »
(*Dialogue de Malle Paye et de Baillevent.*)

(1) La lettre N, que le peuple prononçait *anne,* conserve souvent cette prononciation dans les rébus. Il en est de même de l'M.

N, s, s, i, t, M, i, est q (*sic*), u.
« *En nécessité ami est con nu.* »
(*Tabourot.*)

(2) 9, ancienne note tironienne, employée dans le moyen âge comme signe d'abréviation. Elle remplace la finale *us* dans la plupart des livres latins du seizième siècle : *nihilomin*9 ; et, plus anciennement, elle tenait quelquefois lieu de la syllabe *con* au commencement des mots; c'est le cas présent. Cependant l'abréviation la plus usitée de cette syllabe, dans les éditions du quinzième siècle, est un C renversé Ↄ : *In ipsa* Ↄ*fessione habui.....* Ↄ*placẽciam et* Ↄ*sensũ.* (*Liber* M^sri Thome de Aquino, in-4°, *circà* 1470.)

IMAGE. — une anse, des éperons (1), un sac, une paix d'é-
TRAD. — *ences* *espérons* *sa* (2) *paix.* [glise.

*Troisième vers.*

IMAGE. — G, A (3), une figure de Dieu, un mont,
TRAD. — *J'ai en* *Dieu* *mon*

IMAGE. — un cœur, un *mi* de musique.
TRAD. — *cœur* *mis.*

*Quatrième vers.*

IMAGE. — G, une poire (4), un parc de pêcheur (5), A, X (6).
TRAD. — *J'espoire* (père) *par* *a dis.*

---

(1) Éperons, qu'on pouvait écrire *esperons,* comme le mot représenté.

(2) Sac se prononçait comme *sa.* Nos paysans suppriment encore le C dans beaucoup d'endroits.

(3) Cet A, pour signifier *en* avec le son de *an,* doit être supposé marqué d'un trait d'abréviation $\bar{a}$. On sait que les finales *ant* et *am* s'abrégeaient de cette manière.

(4) *Voyez* les précédentes observations, note 2, p. CXXX.

(5) Cette figure n'est pas facile à comprendre : elle ne peut représenter qu'un *parc,* mot où le *c* pouvait être omis dans la prononciation, comme l'*f* de *cerf* et de *nerf.* Mais quel parc? Il y a toute apparence que c'est l'espèce de filet que les gens de mer et les pêcheurs nomment ainsi. La même syllabe *par* est rendue par une figure du même genre dans les rébus d'Oudry.

(6) X, pour le nombre *dix.*

*Cinquième vers.*

IMAGE. — Un loup, un ange, A, une figure de Dieu, C.
TRAD. — *Lou ange à Dieu soit* (1).

AMEN.

On me permettra, enfin, d'ajouter à ces détails un dernier exemple d'un intérêt plus réel, d'un caractère plus imposant, le seul, peut-être, que des esprits graves jugeront digne de leur attention. Il m'est fourni par un livre également rare et fameux, et qui passe, en effet, pour un des plus anciens monumens de l'enfance de la gravure sur bois. Cet ouvrage fut d'abord publié sous le titre de *Ars memorandi notabilis per figuras quatuor evangelistarum* (2). C'est un composé

(1) *Soit*, avec le son de *sét*, comme nous prononçons encore quelquefois, puisque ce mot est ici représenté par un C : il en résulte que le mot *croix* du premier vers doit être prononcé *craix*, pour rimer avec *paix*, qui rime avec *sét* (soit).

(2) Ce livre est signalé par le baron de Heinecken (*Idée générale d'une coll. d'estampes*), comme le premier recueil de gravures sur bois qui ait paru avec un texte, et

de quinze gravures représentant l'aigle, l'ange, le lion et le bœuf, attributs des quatre évangélistes. Chacune de ces figures principales, plusieurs fois répétées, se complique d'un certain nombre d'autres images secondaires, toutes chiffrées, dont l'objet est de peindre aux yeux les circonstances les plus essentielles de chaque Évangile, et dont le sens, plus ou moins vague et incomplet dans cette expression pittoresque, est indiqué par des sommaires latins répondant aux chiffres de la gravure.

Ce livre paraît avoir eu beaucoup de vogue en France et en Allemagne depuis son origine jusque vers le milieu du seizième siècle. On y re-

---

ce texte est également gravé dans les deux premières éditions du quinzième siècle. Il a été reproduit quelque temps après, sous divers autres titres, avec les mêmes figures réduites, mais exactement conformes aux originaux, et gravées sur bois comme les premières. Celle que je donne ici a été calquée sur l'une des planches réduites, les plus anciennes, des deux suites que je possède. Chaque suite se compose de quinze figures et d'autant de pages de texte.

trouve tout le système de la mnémonique de l'époque ; elle n'avait qu'un petit inconvénient, qui est devenu commun à la plupart des méthodes modernes du même genre ; c'est que le moyen était beaucoup plus compliqué que la chose même qu'il tendait à simplifier ; c'est qu'il était bien plus facile d'apprendre à lire l'Évangile que de comprendre les images destinées à remplacer cette lecture.

Quoi qu'il en soit, la figure ci-jointe, n° XVII, vient à l'appui d'un fait que j'ai avancé dans cet aperçu. J'ai dit que l'usage des rébus fit naître le goût des emblêmes dès que le commun des hommes put en comprendre le langage. Et, en effet, la figure qu'on voit ici, comme toutes celles de l'ouvrage dont elle fait partie, constate en quelque sorte la transition du premier de ces modes à l'autre. Elle participe à la fois du rébus et de l'emblême : du rébus, en ce qu'elle est une image substituée à la parole écrite ; de l'emblême, parce que cette image représente, non des mots, mais des pensées ou des faits. C'est le second ta-

bleau des trois où est reproduit le lion de saint Marc. Pour le bien comprendre, il faut mettre en rapport les figures de détail avec les sommaires latins qui en sont séparés dans l'imprimé, et rapprocher ces sommaires du texte de l'Évangile, dont ils ne donnent que la substance en deux ou trois mots. Tel est l'objet de l'explication suivante :

SECUNDA MARCI IMAGO.

VII. (1) « De non lotis manibus, deque filiâ Chananeæ mulierculæ. » (v. 27 et suivans.)

C'est à dire : *Des mains non lavées avant le repas*, ce qui était contraire à l'usage des Juifs. (7. UNE MAIN ÉTENDUE.) — *De la Chananéenne guérie par Jésus-Christ.* (7. UNE TÊTE DE FEMME.)

Ajoutez (2) : *Il n'est pas juste de prendre le pain des enfans pour le jeter aux chiens.* (7. UNE TÊTE D'ANIMAL TENANT UN PAIN DANS SA GUEULE.)

---

(1) Les chiffres romains sont ceux des chapitres de l'Évangile. Le chiffre du verset n'est point exprimé ; il sera porté ici à la fin de chaque chapitre.

(2) Le mot AJOUTEZ indique une addition de texte dont la substance n'est pas contenue dans le sommaire imprimé, quoiqu'elle soit rappelée dans la gravure.

VIII. « De panibus septem, et confitetur Christus à Petro. » (v. 29 et 30.)

C'est à dire : *Du miracle des sept pains* (8. SEPT PAINS LONGS, GROUPÉS AVEC ART EN FORME DE TULIPE). (1) — *Et Pierre reconnaît Jésus pour le Christ.* (8. UNE CLEF, ATTRIBUT DE SAINT PIERRE, CHEF DE L'ÉGLISE.)

IX. « De Christi transfiguratione, ubi demonium ejicitur jejunio et orationibus. » (v. 1, 2, 16 et suiv.)

C'est à dire : *De la transfiguration de Jésus*, « dont les vêtemens parurent tout brillans de lumière. » (9. UN SOLEIL ARDENT.) — *Jésus force le démon à quitter le corps d'un jeune possédé*, et dit à ses disciples qu'un pareil miracle ne peut s'opérer que par le jeûne et la prière. (9. UN DÉMON SOUS LA FORME D'UN MONSTRE SORTANT DU VENTRE DU LION.)

X. « De unione matrimonii, et divite cum camelo. » (v. 8, 9, 25.)

C'est à dire : *Du lien du mariage.* Jésus a dit : « L'homme » et la femme ne sont plus deux, mais une seule chair. » Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a joint. » (10. DEUX MAINS UNIES, COMME LE SYMBOLE DE LA BONNE FOI.) — *De la comparaison du riche avec le chameau.* « Qu'il est » plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille » qu'il ne l'est qu'un riche entre dans le royaume des » cieux. » (10. UNE GROSSE AIGUILLE TRAVERSANT LA CUISSE DU LION.)

---

(1) On retrouve ici la forme des pains du quinzième siècle.

XI. « De asinâ (1), et quomodo pullo vectus intravit civitatem Hierosolymam obvio puerorum concentu. » (v. 1 à 10.)

C'est à dire : *De l'ânesse, et comment Jésus, monté sur un ânon, entra dans Jérusalem, au milieu des acclamations du peuple,* qui criait : « *Hosanna!* béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » (11. UN ANE DRESSÉ SUR SES PIEDS DE DERRIÈRE, et qu'on pourrait prendre pour un lièvre.)

XII. « De vinitoribus hæredem occidentibus, deque censu Cæsari reddendo. » (v. 8, 12, 16, 17.)

C'est à dire : *Des vignerons qui, s'étant saisis du fils de leur maître, le tuèrent et le jetèrent hors de leur vigne, dont il venait réclamer le loyer.* (12. UNE HACHE ET UNE GRAPPE DE RAISIN.) — *Du tribut à payer à César.* (12. DES PIÈCES DE MONNAIE DANS UNE SORTE DE BASSIN.)

Il me serait facile de multiplier ces exemples d'imagination gothique, mais je ne me dissimule point la frivolité du sujet auquel j'ai donné place, trop de place, peut-être, dans cet écrit. Je veux vivre en paix avec ma conscience; si elle m'a per-

(1) *De asinâ.* Saint Marc ne parle que de l'ânon; c'est saint Mathieu qui désigne l'un et l'autre. Les tableaux propres à un évangéliste ne contiennent donc pas exclusivement ce qui lui appartient.

ıis quelques réflexions hasardées en faveur d'ê-
'es faibles confiés à mes soins, elle me crie main-
ınant : c'est assez, il est temps d'en finir avec
ıs rébus; et je crois qu'elle a raison.

C. LEBER.

# MONNAIE INCONNUES

## DES EVÊQUES

## DES INNOCENS, DES FOUS,

ET

DE QUELQUES AUTRES ASSOCIATIONS SINGULIÈRES DU MÊME TEMPS.

---

L'hiver dernier, aux approches du carnaval, je remarquai, parmi de vieilles monnaies que m'apporta un brocanteur, quelques pièces de plomb qui me parurent d'une espèce toute particulière, et dont l'origine m'était inconnue; j'appris qu'elles provenaient, en grande partie, du cabinet d'un amateur, qui recueille tout ce que les ouvriers découvrent en creusant la terre, en démolissant les vieux édifices. Après les avoir amassées pendant plusieurs années, il finit par les mettre au rebut. Dans l'espoir d'en trouver d'autres semblables, je visitai les collections de médailles que quelques personnes s'étaient for-

mées de la même manière : la plupart m'offrirent obligeamment celles qu'elles possédaient. Je parvins ainsi à réunir une centaine de pièces de plomb, la plupart assez bien conservées pour pouvoir être décrites.

Je reconnus bientôt qu'elles avaient été frappées à l'occasion des Saturnales ecclésiastiques que nos bons aïeux célébraient sous le nom de *fête des Innocens* ou *des Fous*, et pour en perpétuer la mémoire. En faisant connaître ces monnaies, où la piété et la folie forment une alliance si singulière, je m'associe en quelque sorte aux intentions des Évêques des Innocens, qui, jaloux de laisser des monumens de leur dignité éphémère, y avaient fait graver leur nom, leurs armoiries réelles ou supposées, la date de leur élection, et souvent de mauvais rébus, de puériles allusions, pour lesquels ils avaient martelé leur imaginative, et fait une certaine dépense d'esprit à leur manière. Malheureusement ils avaient confié à un trop vil métal le soin de leur renommée : ces feuilles, bien légères sans doute, mais que respectera peut-être la dent destructive du temps (*habent et sua fata libelli*), la feront revivre ; elles apprendront ce qu'on a ignoré jusqu'ici, que les priviléges des évêques des Fous ne se bornaient pas, il y a trois ou quatre siè-

clés, à officier d'une manière burlesque, à se décorer des insignes de l'épiscopat, à donner au peuple leur ridicule bénédiction, à tourner en dérision les choses saintes; mais qu'ils avaient aussi le droit de battre monnaie (1).

Si quelque vieux texte eût fait mention de ce droit avant que le hasard fît retrouver leur monnaie, on aurait pu penser qu'elle était de même espèce que celle du roi de la Basoche, qu'on s'est imaginé être semblable à ce que Plaute appelle *aurum comicum*, et qui n'était, dit-on, que de la graine de lupin. Il est cependant bien probable que Philippe-le-Bel, qui, vers l'année 1303,

---

(1) Ce n'était pas proprement un droit, ni même une faculté, mais tout au plus la tolérance d'une pratique qui n'avait rien de sérieux, parce qu'elle appartenait à un pur divertissement (voyez l'*Introduction*). [C. L.]

—Cette monnaie n'était que de plomb; mais on a d'autres exemples d'espèces semblables (voyez l'*Introduction*) (A). On peut consulter aussi le *Discours sur les médalles* (sic) *antiques*, par Savot. [R.]

— *Medalle* est l'orthographe ancienne, qui se rapproche davantage du *medalla* ou *medala* de la basse latinité. *Medala* (dont on a fait *medale*) et *medalia* (d'où viennent *maille* et *médaille*) servaient à désigner de petites monnaies. [C. L.]

concéda au roi de la Basoche le droit de justice souveraine, et lui permit de faire frapper une monnaie qui aurait cours parmi les clercs et les marchands fournissant cette société, mais seulement de gré à gré, entendait par là autre chose que de la graine de lupin, et qu'il s'agissait d'une monnaie réelle (1).

Je n'essaierai pas de faire remonter l'origine

---

(1) Flœgel (*Geschichte des Groteskekomischen, s.* 306) dit, je ne sais d'après quelle autorité, que la monnaie du royaume de la Basoche était de papier doré (*gold Papier*), et qu'elle n'était reçue que parmi les sujets de cette petite royauté. [R.]

— Je doute fort que la Basoche ait jamais eu le droit de battre monnaie, ce mot étant pris dans l'acception qui lui est propre. On sait que Philippe-le-Bel, après avoir organisé le Parlement en cour de justice, permit aux nouveaux clercs de former un corps, auquel il accorda divers priviléges, et qui prit le nom de *Basoche*. Mais connaît-on le texte de la disposition qui, comme on le dit, conférait à ce corps le droit de battre monnaie? Quelqu'un a-t-il vu cet acte? En donne-t-on même la date exacte? Si on le connaissait, on saurait en quoi consistait la prétendue monnaie basochienne; car le prince a dû nécessairement s'expliquer sur la nature et la valeur d'une monnaie réelle dont il aurait permis la fabrication, quelles que soient les restrictions qu'il ait pu y mettre. Ce que M. R. pose ici en fait me paraîtrait donc au moins faire question. [C. L.]

des fêtes des Fous à Salomon, ni même à Jésus, fils de Sirach, qui, dans le trente-deuxième chapitre de l'Ecclésiastique, semble faire allusion à la coutume de nommer un roi du festin, probablement empruntée par les Israélites aux Égyptiens; mais le fils de David serait bien digne d'être le premier auteur de ces extravagances, s'il fallait en croire un des plus singuliers prédicateurs du seizième siècle, Michel Menot : *Si fieret chorea de omnibus fatuis qui fuerunt à principio mundi, Salomon tanquàm præcipuus ferret marotam* (1).

D'autres ont dit que ces fêtes tiraient leur origine d'hérétiques nommés ascodrugites ou ascites, espèces de montanistes qui, vers l'année 373, voulurent introduire, ou plutôt renouveler, parmi les chrétiens les dissolutions des bacchanales (2).

J'adopte l'opinion la plus générale, qui les regarde comme la suite ou l'imitation des Saturnales

(1) *Opus aureum evangeliorum parisiorum ackademiæ declamatorum.* Parisiis, 1519, p. XXXIX.

(2) Ils mettaient auprès de leur autel un ballon, le gonflaient fortement et dansaient autour. Ils regardaient ce ballon comme propre à exprimer qu'ils étaient remplis du Saint-Esprit.

des Romains (1), et en général des fêtes, dites des Kalendes, qui se succédaient depuis une partie du mois de décembre jusqu'aux premiers jours de janvier.

C'est ce que reconnaît positivement le décret de la Faculté de théologie de Paris de l'année 1444, où se trouve une peinture si fidèle et si énergique des désordres et des scandales de ces fêtes, qui, suivant les expressions du théologal Jean Deslyons, sont *la chose la plus étrange et la plus incroyable de notre histoire ecclésiastique*, et, en un mot, *l'abomination de la désolation;* le peu que j'en transcrirai le prouvera : *Decretum theologorum parisiensium ad detestandum, condemnandum et omninò abolendum quemdam superstitiosum et scandalosum ritum quem quidam festum fatuorum vocant, qui à ritu paganorum et infidelium idolatriâ initium et originem sumpsit.*

*Tales paganorum reliquiæ cessârunt..... : Sola verò spurcissimi Jani nefaria traditio hùc usquè perseverat.... Similia ludibria in capite*

(1) Pendant la fête des Innocens, on répétait plusieurs fois le verset suivant, qui fait directement allusion, sinon aux Saturnales, du moins à l'objet de ces fêtes :

*Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.*

*januarii faciebant* (*pagani et gentiles*) *in honorem Jani* (1).

Quoique ce document soit un des plus curieux que l'on possède sur la fête des Fous, je ne le reproduirai pas ici, parce qu'il a été traduit en partie, et maintes fois cité par les écrivains qui se sont occupés de cette matière (B).

Les lettres-patentes du roi Charles VII (C), du 17 avril 1445, adressées aux Bailly et Prevost de la ville de Troyes, et portant suppression de *la feste aux fols*, sont un autre document également authentique, et non moins curieux (2) : on y re-

---

(1) Ce décret, fort remarquable, fut donné par Savaron, en 1611, dans la troisième édition de son *Traité contre les masques*. Il a été réimprimé depuis à la suite des œuvres de Pierre de Blois (1667, in-folio), avec les lettres pastorales des évêques de Paris (Eudes de Sully, en 1198-99, et Pierre Cambius, en 1208) relatives aux mêmes fêtes. Ces pieux évêques essayèrent d'en faire cesser les indécences, en promettant une récompense à ceux qui n'y prendraient point part, et une rétribution pécuniaire aux chanoines, aux chantres et aux enfans de chœur qui se trouveraient en état d'assister aux matines les jours de Saint-Étienne et de la Circoncision.

Le même décret se trouve aussi dans le tome 24 de la *Bibliothèque des Pères*.

(2) Elles se trouvent dans le *Thesaurus novus anecdoto-*

late le décret de la Faculté de théologie, qualifié de *notable epistre, detestant et condamnant ladicte damnable feste comme superstitieuse et paganicque, laquelle eut son introduction et commencement des payens et ineredules idolastres, comme bien expressement dict monsieur saint Augustin.*

Savaron, Deslyons, du Tilliot, dont j'ai déjà indiqué les ouvrages, et, surtout depuis peu, M. C. Leber, dans une des dissertations de sa collection de pièces historiques (1), ont montré, plus en détail, que les débauches, les travestissemens, les mascarades, qui avaient lieu dans les églises depuis les fêtes de Noël jusqu'aux Rois, tiraient leur origine des Saturnales et des réjouissances qui signalaient chez les Romains le commencement de l'année.

Les pièces de plomb frappées à l'occasion des

---

*rum*, de Martene et Durand (1717, t. 1). Grosley les a insérées dans ses *Ephémérides troyennes*, et elles ont été réimprimées dans l'édition qui en a été donnée en 1811.

(1) *Dissertation sur les Saturnales françaises, pour servir d'éclaircissement à l'histoire des Mascarades qui se sont introduites dans les cérémonies des différens cultes*, par M. C. Leber. (*Collection des meilleurs Dissertations et Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. IX, p. 190.)

fêtes des Fous fournissent un argument de plus à l'appui de cette opinion, puisqu'elles sont aussi une imitation de celles qui étaient en usage chez les Romains pendant les Saturnales.

Dans ces jours consacrés à la licence et à la folie, une grande partie du temps était employée aux jeux de hasard; mais comme une loi, dont parle Lucien, prohibait dans ces circonstances la monnaie ordinaire, il fallut trouver quelque moyen d'y suppléer. Auguste faisait présent, ces jours-là, à ses familiers, de monnaies anciennes et étrangères : peu de monde participant à cette largesse, on eut ordinairement recours aux pièces de plomb; et d'ailleurs tout ce qui présentait un côté ridicule était admis dans ces fêtes, où l'usage était de se faire réciproquement des présens de peu de valeur, comme de petites figures de terre cuite, des jetons de cuivre ou de plomb. La consommation de ces objets était si grande, qu'une foire ou fête, dite *des Sigillaires*, destinée à la vente de ces bagatelles, durait plusieurs jours (1).

Une des principales cérémonies des Saturnales

(1) *Sigillariorum celebritas. —Sigilla venalia. —Saturnalibus talium commerciorum celebritas cœpta septem occupat dies* (Macrob. *Saturnaliorum* lib. I, cap. X et XI). Deslyons (*De la royauté des Saturnales*) l'appelle foire des

consistait à élire ou à tirer au sort, dans chaque maison, un roi parmi les esclaves : ce roi distribuait à ses sujets des monnaies de plomb représentant la figure ou l'emblême de ses patrons, du dieu qu'il honorait le plus, ou des jeux et des bouffonneries les plus propres à exciter la joie.

C'est ce qu'attestent quelques pièces de plomb antiques qui sont parvenues jusqu'à nous. Pierre Seguin a publié le premier, en 1684 (*Selecta numismata antiqua*), une monnaie de plomb qui paraît être du temps de l'empereur Claude, et qui porte gravé le cri joyeux des Saturnales : IO. SAT. IO. Baudelot de Dairval (*De l'utilité des voyages*, t. II, 1686) a donné une dissertation sur cette médaille, et en a fait connaître d'analogues. Ficoroni, qui a recueilli un grand nombre de pièces de plomb (*I Piombi antichi*, 1740), les regarde comme frappées à l'occasion des Saturnales (1); opinion partagée par le comte de

---

*Marmousets*, pour ne pas dire des médailles ou jetons effigiés. [R.]

— Ce n'était donc pas de la monnaie ; or la monnaie des Fous était de même nature (voyez l'*Introduction*). [C. L.]

(1) Voyez surtout dans la deuxième partie (tab. VII, n° 20) une pièce ayant cette inscription : VAL. SATVRNALIA : *valeant Saturnalia*, et une autre (tab. XV, n° 1) à peu près semblable à celle qu'a publiée Seguin.

Caylus dans son *Recueil d'Antiquités* (t. III, p. 288).

Si les Rois des Saturnales imitaient, autant qu'il était en eux, les rois ou les empereurs, qui, lors de leur avénement au trône, faisaient des largesses, et distribuaient des pièces de monnaie, les Évêques des Innocens imitaient aussi, de leur côté, les Évêques véritables, dont les plus puissans jouissaient du droit de battre monnaie, et en faisaient des distributions lors de leur première entrée dans leur église cathédrale (D).

Il est présumable que c'est aux distributions de ce genre qui se faisaient à la fête des Fous, que fait allusion un des vers suivans, tirés de l'ancien poëme du *Roman du Renart* (E), dans lequel se montre à nu la grossièreté, ou, si l'on veut, la naïveté du treizième siècle:

Un prêtre s'informe aux passans de son cheval et de ses livres qu'on venait de lui dérober; voici ce qu'on lui répond :

« Oez, font-il, est-il bien ivres,
Dant prestre, il est la feste as Fox,
Si fera-on demain des chox
Et grant departie à Baieus (F);
Alez-i, si verrez les jeus (1). »

(1) Écoutez, disent-ils, il est ivre,
Monsieur le prêtre, c'est la fête des Foux,
Demain on fera des choux

**AMIENS** (1). — Quoi qu'il en soit, et malgré l'opposition de l'Église à nos Saturnales du moyen

---

Et grande distribution à Bayeux ;
Allez-y, vous verrez les jeux.
(*Le Roman du Renart*, 1826, t. III, vers 20958.)

*Faire des choux* a sans doute la même valeur que *faire des choux gras*, c'est à dire, faire son profit, profiter de l'occasion. [R.]

— *Faire des choux* pourrait être pris dans le sens de faire ripaille, boire à tire-larigot : *Bacchus amat caules*. Les anciens faisaient grand cas des choux ; ils leur attribuaient la propriété de prévenir l'ivresse dans ceux qui en mangeaient au commencement du repas, et l'apparition d'un énorme plat de choux annonçait ordinairement pour eux une orgie. Les préjugés des anciens, comme les légendes des premiers siècles chrétiens, furent adoptés sans contradiction par les peuples simples et crédules du moyen âge : ils aimaient la bouteille, et le préservatif *caulaire* n'était pas à négliger pour des buveurs. On peut donc supposer que les festins qui se devaient terminer par de larges libations s'ouvraient par l'expédition du plat de choux, et que *faire des choux* ou *ses choux*, l'accident étant pris ici pour le principal, signifiait *boire sec*, ou avec excès. Les anciens, notamment les Égyptiens, juraient par la vertu des choux, comme les Italiens ont depuis juré et jurent encore *per Bacco*. Nous avons notre *vertu-choux ;* ne viendrait-il pas de la même source? [C. L.].

(1) Il n'y a rien dans les *Antiquités d'Amiens*, du chanoine de la Morlière, qui ait rapport aux fêtes des Fous ;

âge, il est certain que les chapitres ne se bornaient pas à les tolérer, mais qu'ils en faisaient souvent la dépense. Le chapitre de la cathédrale d'Amiens permit, par acte du 5 décembre 1533, de célébrer la fête des Innocens, et accorda pour la faire soixante sous aux grands et aux petits vicaires : *Domini.... magnis et parvis vicariis ecclesiæ... permiserunt et consenserunt quòd hoc anno possint et valeant facere et celebrare festum Innocentium, ut antiquitùs facere solebant, et eisdem erogaverunt Domini sexaginta solidos,* etc.

En beaucoup d'autres villes, les chapitres faisaient aussi la dépense de ces fêtes : ainsi à Reims, par décision de l'année 1479, le chapitre paya les frais du festin de l'Évêque des Innocens, mais à condition qu'on ne se masquerait pas, qu'on ne ferait pas sonner les trompettes, et qu'on ne courrait pas la ville à cheval (Marlot, *Metropolis remensis historia,* t. 2, p. 769) (1).

---

et le père Daire commet des méprises dans le peu qu'il en dit à la page 142 du tome 2 de son *Histoire de la ville d'Amiens* (G).

(1) L'abbé d'Artigny nous apprend, dans ses mémoires, que l'archevêque de Vienne en Dauphiné était tenu (*tenetur ex antiquâ et approbatâ consuetudine*) de donner à l'É-

Si les registres capitulaires d'Amiens ne contiennent que de courtes indications sur la fête des Innocens, ils en fournissent d'assez nombreuses sur le Pape et les Cardinaux des Fous (*Stultorum*), que les chapelains ou sous-diacres élisaient le jour de la Circoncision.

Ainsi ils apprennent que, le 3 décembre 1438, plusieurs chapelains qui, les années précédentes, avaient été élus Papes des Fous de la ville d'Amiens, se présentèrent en députation devant le chapitre, et lui exposèrent qu'un Pape des Fous, Jean le Caron, décédé depuis peu, avait légué par testament soixante sous pour la fête papale d'Amiens, le suppliant de permettre qu'ils pus-

---

vêque des Innocens, lequel était élu le 15 décembre, trois florins, monnaie de Saint-Maurice, avec une mesure de vin et deux ânées de bois. Cet évêque recevait aussi une charge de bois de chaque chanoine.

Si à Lille on donna, en 1408, à l'Évêque des Fous, une couronne d'or de quarante et un sous, ce fut pour les réjouissances qu'il fit faire à l'occasion de l'union de l'église de Saint-Pierre (*Histoire de la ville de Lille*, par l'abbé Montlinot, 1764). On lit dans le même ouvrage (p. 168) que des chanoines de Saint-Pierre-de-Lille se joignaient encore, en 1526, à des vicaires, et le visage couvert d'un masque, représentaient des comédies au milieu de la place publique.

sent faire un festin, élire de nouveau un Pape, et célébrer la fête comme elle avait lieu précédemment (1).

Le 12 décembre 1520, le chapitre permit aux vicaires de célébrer la fête de la Circoncision, à condition de s'abstenir d'insolences, de moqueries, de ne pas dépendre les cloches, et de payer eux-mêmes les frais du repas, auxquels les chanoines ne voulaient pas contribuer (2).

---

(1) « In præsenti capitulo comparantes, Joannes Cornet, Joannes de Noeux, Evrardus Duirench, ecclesiæ Amb. capellani, pridem lecti, instituti, ordinati et assumpti in papatum Stultorum, villæ Amb. missi, ut dicebant, ab aliis suis successoribus et prædecessoribus superstitibus in Papam hujus modi. .... remonstraverunt per organum dicti Cornet quòd Joannes le Caron nunc defunctus et dùm viveret papatum prædictum obtinens, suo in testamento et ultimâ voluntate quâ decessit, legavit festo papali ipsius villæ LX. Sol. paris.; supplicantes iidem missi iisdem Dominis (canonicis) quatenùs ipsi consentirent, quod dictus Cornet.... et sui prædecessores in ipso papatu ordinati superstites die circumcisionis Domini.... facerent prandium in quo beneficiati ipsius villæ convocarentur.... ut iidem inibi eligere, instituere et ordinare valerent Papam ac papatum relevarent, etc. »

(2) « In præsenti capitulo Domini annuerunt vicariis ut die Circumcisionis proximâ venturâ, servitium divinum

Les chanoines furent plus généreux une autre fois, comme le prouve l'acte capitulaire du 16 janvier 1538, par lequel ils accordèrent quarante-cinq livres pour le repas du Pape et des Cardinaux: *In præsenti capitulo, auditâ per dominos verbali requestâ Papæ et Cardinalium Stultorum hujus civitatis, prædicti Domini ad supportandum onera pœstûs per dictos Papam et Cardinales facti, eisdem dederunt quadraginta quinque libras quæ tradentur per dominum Cellarium qui de iisdem missam faciet.*

Le 9 avril 1538, le chapitre défendit aux vicaires et aux chapelains de se livrer à ces divertissemens (1).

Mais, dans la même année, les chanoines se relâchèrent de cette sévérité, puisque, le 2 août

---

facient honestè in choro ecclesiæ solemne, absque faciendo insolentias aut aliquas irrisiones, nec deferendo aliquas campanas in dictâ ecclesiâ, aut alibi, et si dicti vicarii facere voluerint aliqua convivia, erit eorum sumptibus et non sumptibus Dominorum canonicorum. »

(1) « In præsenti capitulo antè dicti Domini pro præsenti anno inhibuerunt capellanis et vicariis ecclesiæ Amb. facere recreationes fieri solitas in paschâ annotino (*c'est l'anniversaire de la Pâque de l'année précédente*), etiam facere electionem de Papâ Stultorum. »

suivant, ils permirent l'élection du Pape à la charge de rapporter au chapitre ses ornemens pontificaux (1).

Effectivement, on voit que trois jours après, le 5 août 1538, l'ordre fut donné de remettre à un chanoine ces objets, consistant en un anneau d'or, une thiare d'argent et un sceau (2).

En 1540, non seulement le chapitre permit au Pape des Fous et à ses Cardinaux de faire leurs divertissemens; mais, de plus, il contribua pour cinquante livres tournois aux frais de la fête (3).

Enfin, en 1548, le chapitre d'Amiens défendit

---

(1) « In præfato capitulo magni et parvi vicarii ecclesiæ Amb. licentiam petierunt eligendi Papam, quam quidem licentiam dicti Domini eisdem annuerunt ad onus afferendi in capitulo pontificalia ejusdem Papæ. »

(2) « Expediantur D. Adriano Josselin presbitero canonico vicariali, jocalia Papæ, videlicet annulus aureus, tassera (*sic*) argentea et sigillum. »

(3) « In eodem capitulo præfati Domini permiserunt et licentiam dederunt Papæ Stultorum et aliis suis sociis ludere die dominicâ proximâ brioris * dummodò vicarii et capellani vicariales assistant servitio divino ecclesiæ; præfati Domini ad supportanda onera quæ subire habent Papa et Cardinales Stultorum... eisdem Papæ et Cardinalibus dederunt quinquaginta libras turonenses. »

* Est-ce *burarum*, le dimanche des bures ou des buires, le premier du carême? Est-ce la tradition des barres qui seraient ren-

aux chapelains et aux vicaires de procéder dorénavant à l'élection d'un Pape des Fous.

Le décret de la Sorbonne, de l'année 1444, contenait défense de faire un Pape des Fous : « S'il n'est pas permis, dit-il, de faire des Évêques et des Archevêques des Fous, qui en prennent les insignes, qui fassent l'office divin dans les églises, et donnent la bénédiction au peuple, à plus forte raison n'est-il pas permis, même sous le prétexte d'ancienne coutume ou plutôt d'ancienne corruption, dans quelque église exempte et immédiatement soumise au Saint-Siége, de faire un Pape des Fous (*unum Papam Fatuorum*), qui, avec les insignes de la papauté, fasse le service divin, ou bénisse le peuple, ou exerce d'une manière quelconque les fonctions de Pape. » Amiens n'était pas une ville exempte; cependant, comme nous venons de le voir, elle avait son Pape et ses Cardinaux des Fous, et les conserva long-temps malgré le décret de la Sorbonne.

---

dues le dimanche suivant? Mais quel serait le sens de cette expression ? [R.]

—Si *brioris* était ici pour *burarum*, bures ou brandons, la permission donnée à l'association des Fous de faire leurs jeux le dimanche des brandons s'expliquerait facilement par le caractère de cette fête, qui était consacrée à des divertissemens populaires. La danse était de fondation le jour des bures. Les farces et les branles s'alliaient fort bien dans les plaisirs de ce temps. [C. L.]

L'ordinaire de 1291, de la cathédrale d'Amiens, mentionne ainsi la fête des sous-diacres : *Si hoc festum quod dicitur festum Stultorum, à subdiaconis fiat et dominicâ eveniat, ab ipsis fiat festum in cappis sericis, sicut in libris festorum continetur.* Dans cette fête on chantait un *Kyrie* farci et le *Gloria in excelsis,* avec la sauce et l'épître farcie, qui commençait ainsi : *Boine gent pour qui sauvement,* etc. On sait qu'on appelait farcis les morceaux qui étaient entremêlés de latin et de langue vulgaire.

Tout ce qui reste actuellement à Amiens de ces anciennes fêtes, c'est que, le jour des Innocens, les enfans de chœur occupent encore les places d'honneur, et qu'ils portent chapes pendant l'office (1).

On célébrait aussi à Chartres, dont le chapitre relevait directement du Saint-Siége, la fête du *Papi-Fol,* ou Pape des Fous : elle se faisait pendant les quatre premiers jours de l'année; les chantres élisaient parmi eux un Pape et ses

(1) Le 27 décembre, jour de la Saint-Jean, qui est la fête des prêtres, les chanoines d'Amiens reçus dans l'année devaient donner un festin à leurs confrères. En 1626, le chapitre ordonna à l'un d'eux, qui prétendait s'y soustraire, d'en acquitter les frais (*Registre des ordonnances capitulaires, MS., de la bibliothèque de la ville d'Amiens*).

Cardinaux. En 1504, la guerre, la peste et la famine désolèrent le pays chartrain. Ces fléaux ayant fait rentrer en eux-mêmes les chanoines de Chartres, ils supprimèrent cette fête scandaleuse (H). Il existe, sur un contre-fort du clocher vieux de la cathédrale, une figure assez renommée, qu'on appelle l'*âne qui vielle*. Cet âne joue d'un instrument à cordes, qui paraît être une harpe, et que l'on a confondu avec la vielle (1). Cette sculpture bizarre est peut-être un monument de la fête des Fous ou de l'Ane (2). Outre l'âne qui vielle, il y a sur le même édifice une truie qui file.

(1) D'après le témoignage d'une personne fort instruite, qui réside à Chartres, et qui a fait une étude particulière des antiquités du pays, l'instrument de ce singulier ménestrel serait bien réellement une vielle; il est placé entre les pieds de devant, et la poignée répond à la bouche de l'animal, dont elle semble recevoir le mouvement. Cette figure, ainsi que la fête de l'Ane, rentre, à n'en pas douter, dans l'espèce de culte rendu jadis aux ânes célèbres de l'Écriture, culte grossier, indécent, mais qui n'était qu'une naïveté dans son siècle. Il rappelle à la fois Balaam, la victoire de Samson, l'étable de Bethléem, la fuite en Égypte, et surtout l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem. C'est tout ce qu'on peut dire de l'Ane qui vielle, dont, au surplus, l'image ou la tradition se retrouve dans plus d'une localité. Il y avait à Orléans une rue de ce nom. [C. L.]

(2) *Magasin encyclopédique*, juin 1812.

Sur le portail de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, on voyait aussi une truie à mamelles gonflées, assise et filant avec une quenouille.

On peut aussi regarder comme une imitation de ces mascarades ce qui se pratiquait à Paris au collége du cardinal le Moine : le 5 janvier, les anciens élisaient un d'entre eux, qui représentait le cardinal Jean le Moine, leur fondateur, mort en 1313; on l'habillait en cardinal ; il assistait aux premières vêpres avec un aumônier, qui portait son chapeau rouge; le soir, il régalait ses confrères et distribuait des dragées; le lendemain, il célébrait la messe dans le même attirail (1).

**LAON.** — Il est fait mention de la fête des Innocens dans les registres du chapitre de l'église de Laon, aux années 1284 et 1397 : on y voit que les enfans de chœur faisaient une cavalcade dans la ville. En 1454, il leur fut accordé quatre livres parisis pour célébrer cette fête, et, en 1458, il fut dit que les chanoines qui assisteraient au souper des Innocens donneraient chacun douze deniers parisis. En 1460, le chapitre donna à l'Évêque des Innocens soixante sous. C'était la veille de la Saint-Nicolas d'hiver qu'on élisait cet Évêque.

(1) *Variétés historiques*, etc., t. 3. — *Histoire morale et physique de Paris*, par M. Dulaure, t. 3.

Un chanoine de Laon, Jacques Cannet, légua par son testament, du 14 août 1527, quarante sous tournois, pour subvenir aux dépenses et aux frais du nouvel Évêque, sous la condition que les Innocens diraient, après le souper de la fête, une antienne et un *de profundis*.

Outre l'Évêque élu par les enfans de chœur de la cathédrale, il y en avait un autre que nommaient les écoliers de la ville. Le 1^er^ décembre, jour de Saint-Éloi, ceux-ci avaient coutume de jouer une comédie pendant la messe. Cet usage avait cessé en 1546. Tandis qu'à Amiens les vicaires et les chapelains choisissaient un Pape, à Laon ils nommaient un Patriarche (1) : ils s'assemblaient pour cette élection la veille des Rois, après primes; ce n'étaient ensuite que jeux, farces et bombances. Cette solennité avait ses rites et ses habits particuliers. Le Patriarche et ses consorts (c'est le nom qu'on donnait à ceux qui formaient sa cour) assignaient un jour pour leurs jeux et leur cavalcade (2).

Le 5 janvier 1454, l'évêque de Laon se rendit au chapitre, pour lever les oppositions que le

(1) En 1307, ils avaient élu Patriarche un nommé Pierre Caput.

(2) Réglement du chapitre de 1454.

doyen voulait mettre à la fête du Patriarche. Il fut conclu, à la pluralité des voix, qu'elle serait célébrée en la manière accoutumée, hors de l'église.

En 1459, la même permission est donnée par le chapitre, et il est dit que du pain et du vin seraient présentés au Patriarche, ainsi que toutes les autres choses dont il a été gratifié les années précédentes. En 1462, on y met la condition que le service divin se fera d'une manière décente, et que le jeu sera examiné. En 1476, on exige que les vicaires et les chapelains assistent aux offices avec leurs habits d'église.

En 1486, le Patriarche ayant demandé permission de faire son jeu, et, de plus, à être aidé dans la dépense, on lui répond que son jeu, après avoir été examiné par les dignitaires du chapitre, pourra être donné devant l'église de Saint-Martin-au-Parvis.

Le 15 décembre 1490, le Patriarche des Fous et l'Évêque des Innocens présentent supplique au chapitre pour avoir permission l'un et l'autre de faire leur fête, et pour obtenir le don gratuit accoutumé : on permet à l'Évêque des Innocens de célébrer la fête, en habit long seulement ; mais on refuse au Patriarche, pour raisons connues, de faire la sienne, c'est à dire les jeux et la cavalcade : on lui accorde cependant de faire le repas, et il

est menacé de la prison s'il y invite quelqu'un qui vienne à troubler le bon ordre.

En 1500, Jean Hubreland, chapelain, est mulcté au chapitre, pour n'avoir pas assisté à la cérémonie de l'élection du Patriarche.

En 1518, Albert Gossuin, chapelain, est condamné, par sentence du 7 janvier, sur le réquisitoire du promoteur du chapitre, à huit jours de prison, pour avoir jeté du feu du haut du portail, où il était placé, sur le Patriarche et ses consorts, dans le temps qu'ils célébraient leur fête, la veille de l'Épiphanie.

On voit, dans les mêmes registres du chapitre, qu'en 1521 on déchargea la fabrique de payer au Patriarche et à l'Évêque des Innocens huit livres huit sous parisis, qu'elle avait coutume de leur donner.

Cette même année 1521, il est statué par le chapitre que les curés de la ville de Laon feraient le service dans l'église cathédrale, suivant l'usage, mais d'une façon honnête et décente, sans affecter des manières ridicules, en prenant et portant la croix et les chandeliers, comme feraient les enfans de chœur, et que les vicaires et les enfans de chœur y assisteraient, mais aux dépens des curés.

En 1522 et 1525, le chapitre refuse au Patriar-

che le don gratuit ainsi que la marance des absens; il lui défend, en outre, de faire porter devant lui, dans le chœur, des torches et des flambeaux.

En 1527, Laurent Brayart, chapelain, Patriarche des Fous de cette année, demande au chapitre ou qu'on le dispense de se trouver à l'élection de son successeur, ou bien qu'on lui permette de célébrer la fête suivant l'ancien usage. L'affaire est renvoyée aux anciens Patriarches.

En 1531, le chapitre permet au chapelain Théobald Bucquet, Patriarche, de célébrer la fête des Fous, de faire ses jeux et ses comédies, et de se faire délivrer la marance des absens.

En 1541 ou 1549, on refuse au Patriarche Absalon Bourgeois, le maître des enfans de chœur et l'un d'eux, *pour faire semblant,* dit l'acte capitulaire, *de dire la messe à liesse.*

Enfin, en 1559, on autorise l'élection du Patriarche, la veille de l'Épiphanie, immédiatement après primes : le receveur lui délivrera seize sous parisis pour le repas; mais on défend absolument d'y rien faire qui soit contraire à la religion, au roi et à l'état.

**SENLIS.** — La fête des prêtres se célébrait dans cette ville avec beaucoup d'extravagances :

en 1523, les chanoines changeaient non seulement de place au chœur, mais aussi d'habits, et en prenaient dont la bigarrure excitait la risée et la raillerie des assistans.

On élisait, en outre, dans la cathédrale un Pape des Fous, et son élection était accompagnée de danses et de mille indécences. Lorsqu'en 1413 il fut question d'empêcher que cette cérémonie ridicule se fît dans l'église, selon l'usage, l'Évêque trouva son chapitre partagé ; les uns voulant que l'élection du Pape continuât à se faire dans l'église, les autres qu'elle fût bannie du lieu saint. Cette opinion l'emporta, sans néanmoins ôter la liberté aux chapelains et aux vicaires de faire ce que bon leur semblerait hors de l'église. En conséquence, il leur fut accordé dix setiers de blé pour faire la fête des Fous, ce qui ne cessa qu'en 1523.

Quant à la fête des Innocens, elle se célébrait, non seulement dans la cathédrale, mais aussi dans la collégiale de Saint-Rieul. Il résulte d'un compte de recette de cette église, pour l'an 1537, qu'*une somme de huit sols fut donnée aux vicaires pour avoir tenu lieu du petit Évêque, le jour des Innocens, comme il était de coutume.* On voit aussi qu'en 1501 le chapitre de Saint-Rieul permit aux vicaires de cette église de faire des jeux dans

le cimetière, le jour de la Circoncision, suivant l'usage, et que ces derniers avaient un Prélat des Fous.

**NOYON.** — On lit, dans les Registres capitulaires de Noyon, que Jean Oudun, chanoine, ayant été élu Évêque des Innocens en 1416, on lui donna un coadjuteur; qu'en 1419, le chapitre assigna à l'Évêque des Innocens, pour soutenir sa dignité, quatre setiers de blé et quarante sous parisis d'argent; qu'en 1430, il parut en même temps deux Évêques des Innocens, l'un élu légitimement dans l'église cathédrale, l'autre, intrus, dans l'église Saint-Martin : le premier porta plainte contre l'intrus au chapitre assemblé, demandant que l'écolâtre prît connaissance de l'affaire comme étant de sa compétence; on voit aussi qu'en 1497 l'Évêque des Innocens vint au chapitre, et fit, par son vice-gérant, sommer le doyen de faire servir à son cortége du pain blanc, du vin de trois espèces, du rouge, du claret et du blanc; diverses espèces de friandises, comme des dragées, des fruits, des oublies et autres choses dues pour le repas qui s'appelle vulgairement *le Bénédicité : veluti dragie, poma, oublie et plura alia de honestate, qui pastus* Benedicite *vulgariter dicitur.*

En 1566, le chapitre restreignit beaucoup les droits de ce soi-disant prélat; cependant, longtemps après, en 1622, cette cérémonie extravagante causa une espèce de schisme dans le chapitre de Noyon; lorsque le doyen Jacques le Vasseur voulut soutenir cette coutume, *pro aris et focis* (1), il s'appuyait surtout sur deux vers de la seconde strophe de l'hymne de Laudes des Innocens :

« *Aram antè ipsam simplices*
*Palmâ et coronis luditis.* »

« Les enfans, disait-il, jouent de même devant l'autel; ce jeu plaît à l'Église, qui déteste leur mort et leur bourreau, qu'elle a en exécration. »

En même temps que le Vasseur prenait le parti des enfans de chœur, il traitait d'animaux les chanoines ses confrères : *Solâ barbâ et pallio philosophi, cætera pecudes.*

La veille des Rois, les vicaires de Noyon élisaient non pas un Pape, comme à Amiens ou à Senlis, ni un Patriarche, comme à Laon, mais un Roi des Fous : il est dit dans une délibération

(1) *J. Vassor. Epist. cent.* 2, *Epist.* 68, *pag.* 497 *et sequent.*

du chapitre, de l'an 1497, que l'assemblée permit au Roi des vicaires et à ses compagnons de faire leurs divertissemens la veille de l'Épiphanie, pourvu qu'on ne chantât point d'infâmes chansons, qu'on ne dît pas de paroles injurieuses et impudiques, qu'on ne fît pas de danses obscènes devant le grand portail, toutes choses qui avaient eu lieu à la dernière fête des Innocens (1).

En 1506, il est défendu au Roi des vicaires de paraître au chœur, pendant l'office, en habits royaux; mais, en 1521, le chapitre lui permit de porter la couronne suivant l'ancien usage, *more antiquo*. Enfin ce ne fut qu'en 1721 que cette mascarade fut supprimée totalement, et cela, dit-on, à cause de la cherté des vivres.

**SOISSONS.**—Les curés de Soissons, au nombre de dix, qui conservaient, au dix-huitième siècle, la qualité de prêtres-cardinaux, installaient au chœur, le jour de Saint-Étienne, un Pape,

(1) « Cavere à cantu carminum infamium et scandalosorum, nec non similiter carminibus indecoris et impudicis verbis in ultimo festo Innocentium per eos fetidè decantatis; et si vicarii cum rege vadant ad equitatum solitò, nequaquàm fiet chorea et tripudia antè magnum portale, saltem ità impudicè ut fieri solet. »

qu'ils étaient dans l'usage d'élire parmi eux le jour de Saint-Thomas : ce Pape présidait aux assemblées qui se tenaient quatre fois l'an dans l'une de leurs églises.

Le jour de la Circoncision, on dressait, près de la maison qui a porté long-temps l'enseigne de la *Grosse-Tête*, un théâtre sur lequel étaient placés quelques chanoines : tous ceux qui voulaient courir en masque étaient obligés de s'aller présenter à eux pour en avoir la permission.

Voici un renseignement qui prouve que l'on avait songé aussi au divertissement des religieuses : le dimanche *circumdederunt* (1), c'est à dire le dimanche de la Septuagésime, « le sousdiacre qui est sepmainier doit donner deux esteufs blancs aus josnes dames (de l'abbaye de Notre-Dame) pour aler jouer à Sainct-George et à Sainct-Nicolas, emmy le pré du Cloistre, et pareillement le dimenche cras. »

**BEAUVAIS.** — Tout le monde connaît la fête de l'Ane, qui se célébrait à Beauvais : les historiens de cette ville, Pierre Louvet surtout (2),

(1) Cérémonial de la collégiale de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons, de l'année 1350.

(2) *Histoire et Antiquités du diocèse de Beauvais*, 1635.

ont donné des détails sur les cérémonies qui s'y pratiquaient, sur la prose de l'Ane qu'on y chantait, sur le cri semblable au braiement de cet animal, qui remplaçait l'*amen*, et qui était répété par tous les assistans, etc. Ne m'occupant ici que des faits non recueillis et moins connus, j'ajouterai seulement à ce qu'on sait de la fête de l'Ane que, dans le cérémonial qui en renfermait tout le détail, et qui devait être fort ancien, puisqu'il contenait des prières pour le pape Alexandre III, le roi de France Louis VII, et la reine Ade (Adèle) de Champagne, son épouse, on lisait que les chanoines se rendaient au devant de l'Ane, à la grande porte de l'église, la bouteille et le verre en main, *tenentes singuli urnas vini plenas cum scyfis vitreis*, et que dans ce jour les encensemens se faisaient avec du boudin et des saucisses : *hâc die incensabitur cum boudino et saucitâ.*

Outre cette fête, il y en avait une autre où, pour représenter la fuite en Égypte, on plaçait sur un âne une jeune fille tenant dans ses bras un enfant; elle allait processionnellement ainsi de la cathédrale à l'église Saint-Étienne, et se plaçait, avec son âne, près de l'autel. Cette procession avait lieu le 14 janvier.

**SAINT-QUENTIN.** — On trouve dans l'*Histoire des comtes héréditaires de Vermandois*, par M. Fouquet-Cholet, que le comte Heribert IV (mort vers 1081) fit d'instantes invitations à son clergé de tout le comté de faire cesser la célébration de la fête de l'Ane et des Fous.

On voyait dans une histoire manuscrite du monastère de Saint-Quentin-en-l'Ile, de la ville de Saint-Quentin (1), qu'on y faisait la fête des Innocens; qu'en 1492, les novices de cette maison élisaient entre eux, les jours des Innocens et de Saint-Nicolas, un Évêque, qui y tenait la place de l'abbé durant ces deux jours, ayant son chapelain, auquel était due une paire de gants.

Il faut que les moines de Saint-Quentin n'aient pas joui d'une bonne réputation au commencement du seizième siècle, car sur la façade de l'Hôtel-de-Ville, construite à cette époque, on voit des singes en habits de moine, gesticulant dans des chaires à prêcher. Les bourgeois d'alors manquaient rarement l'occasion de s'égayer aux dépens des habitans des cloîtres. M. Vitet, dans son rapport sur les monumens, adressé, en 1831, au ministre de l'intérieur, parle d'un cul-de-lampe d'une

(1) *Hist. MS. insulensis Sancti Quintini cœnobii*, p. 302.

obscénité incroyable, qu'il a vu à l'Hôtel-de-Ville de Soissons. Le personnage obscène est un moine (1).

**ROYE.** — Dans l'église collégiale de Saint-Florent de Roye, on élisait un Évêque des Innocens : on voit, par les Registres du chapitre, qu'en 1523, et dans les années suivantes, cette élection ne se fit pas, à cause de la guerre qui avait lieu dans le pays; mais qu'elle fut ordonnée par le chapitre, en 1527, et faite par les vicaires de

(1) Ces faits ont sans doute de quoi piquer la curiosité; mais on en trouve beaucoup d'exemples dans les monumens du quinzième et du seizième siècle, surtout dans les livres, imprimés ou manuscrits, ornés de peintures. Soit dépravation, soit naïveté, on ne rougissait pas alors d'associer les figures les plus burlesques, même de grossières obscénités, au texte des prières qui devaient inspirer le plus de recueillement et de respect. Il n'est pas rare de trouver dans nos anciennes Heures un *De profundis* ou un *miserere*, tracé entre un singe et un grotesque; et, comme ces gentillesses étaient ordinairement le produit d'imaginations monastiques, les moines de Saint-Quentin ont fort bien pu ne pas se scandaliser des singes *enfroqués* de leur ville, et il n'y a rien à en conclure pour ou contre leur réputation. Les singes prêchant rappellent les figures du livre connu de Saconay. (Voyez la *Généalogie des Huquenaux* (sic), Lyon, Benoist Rigaud, 1572, in-8°.) [C. L.]

l'Église. Outre l'Évêque, qui célébrait au grand autel, un enfant de chœur, qui avait le titre de son suffragant, officiait aux autres parties de l'office : *fientque Horæ per puerum*, etc.

**PÉRONNE.** — La fête des Innocens a duré, dans la collégiale de Saint-Furzy de Péronne, peut-être plus long-temps que partout ailleurs. On trouvait, dans les Registres capitulaires, une liste des Évêques des Innocens, de 1529 à 1638, année où fut élu en chapitre, le 6 novembre, le dernier Évêque, nommé Desjardins. Ces Évêques pouvaient être pris parmi les chanoines et les chapelains ; ainsi on lit : 1557. *Hodie Antonius Lefevre, canonicus, Episcopus Innocentium electus, confirmatus est in suo episcopatu.*

On voit, par une délibération prise en 1529, que le chapitre faisait les frais du souper de la veille et du dîner du jour des Innocens ; en 1563, on ajouta ceux du souper du jour de la fête ; en 1592, il est dit que le chapitre donnerait aux enfans de chœur un setier de blé et vingt-cinq sous d'argent, et que l'Évêque donnerait selon sa générosité : *Episcopus vero dabit prout voluerit.*

Dans une délibération du 29 décembre 1603, on lit : « Que quelques honorables hommes de cette ville se seroient scandalisés parce que, le

jour des Innocens, plusieurs gens d'église étoient à l'Hotel-Dieu au souper, et seroient sortis à heure indue, et en sortant dudit lieu il y auroit eu fort grand scandale.» Une sentence du même chapitre, du 15 février 1604, condamne plusieurs chanoines à une amende, et l'un d'eux à huit jours de prison, pour être entré, avoir bu et mangé dans l'Hôtel-Dieu, le lendemain des Innocens, au mépris d'une sentence du 8 mars 1601.

Dans la même année 1604, on réduisit à dix livres dix sous la somme de trente livres, qui était donnée pour l'Évêque des Innocens.

Dans un compte de l'Hôtel-Dieu de Péronne, de l'an 1536, article des vins de présens, on lisait : « Payé à Jehan d'Avesne, tavernier, quatorze sols huit deniers pour deux kaisnes de vin d'Orléans, à trois sols huit deniers chacun lot, présentées à l'Évêque de Saint-Foursi (*sic*). »

Autrefois les rois de la fève n'étaient pas des rois du moment; leur royauté durait toute une année, comme la papauté, le cardinalat, le patriarchat, l'épiscopat grotesque des Innocens et des Fous. Chaque corps de métier s'assemblait la veille de l'Épiphanie, et tirait au roi; de là vient qu'on voyait un roi de tous les états et de toutes les professions : un roi des barbiers, un roi des arbalétriers, un roi des ribauds, etc. On lit effec-

tivement dans un compte de la ville de Péronne, pour l'année 1596, que chaque corporation avait son roi (1) : ce fait est confirmé par une délibération du chapitre de Saint-Furzy, du 10 septembre 1610, portant que le doyen a remontré qu'il était bon d'infirmer une ancienne coutume, préjudiciable à l'état ecclésiastique, par laquelle les rois laïcs, plus anciens que les rois ecclésiasti-

(1) Cette observation pourrait manquer d'exactitude : les rois de la fève, qui appartenaient à la vie privée, et dont l'empire était un pur divertissement, ne sauraient être confondus avec les rois des métiers et des confréries, qui exerçaient des fonctions de police et une autorité réelle, dont la source remontait au monarque. Le *Roi des ribauds* était une autre sorte d'officier royal attaché à la maison du prince, et qui n'avait rien de commun non plus avec les rois de la fève. Le royaume de la Basoche était encore une institution différente de beaucoup d'autres principautés populaires. Il est trop vrai, au surplus, que les souverains de ces diverses races n'ont point trouvé d'historiographes qui aient mis la postérité à même d'en deviser en toute connaissance de cause. Mais tant d'illustrations tombées dans l'oubli seront bientôt vengées de cet insultant silence. J'ai recueilli sur cette matière des documens trop étendus pour que je puisse en faire usage dans une simple note ; ils m'ont d'ailleurs paru assez curieux pour former l'objet d'un mémoire spécial, dont je m'occupe en ce moment.

[C. L.]

ques, précédaient ceux-ci à l'offrande qui se faisait dans le chœur de la même église, le jour de la Translation de saint Furzy.

Il est fait mention dans les Archives de Péronne, aux années 1343 et 1354, d'un roi des ribauds, qui était institué le samedi après la Quasimodo. On sait qu'on appelait *ribauds* les gens de mauvaise vie qui fréquentaient les lieux de débauche. Un réglement du chapitre de la collégiale de Saint-Quentin, de l'année 1246, contient à leur sujet ce qui suit : *Ne ribaldi juxtà portas ecclesiæ vel parietes ejus mingant.*

**RUE.** — On lisait dans la *Chronique manuscrite du comté de Ponthieu,* par Rumet (1), qu'il y avait dans l'hôpital de Rue, capitale du Marquenterre, une confrérie de vingt-cinq personnes, dont le chef avait le titre de *souverain Évêque de Rue.*

**HAM.** — Dans la ville de Ham, en Vermandois, il y eut fort long-temps une compagnie de Fous, qu'on nommait *les Sots de Ham,* sobriquet

(1) Nicolas Rumet, seigneur de Buscamp, a composé, en latin, au seizième siècle, une *Histoire de Picardie,* qui n'a pas été publiée.

demeuré aux habitans. Le chef de cette compagnie avait le titre de *prince des Sots;* ses suppôts l'accompagnaient dans les cérémonies de *la Sottise*, montés sur des ânes, dont ils tenaient la queue en guise de bride. On ne pouvait faire de folies dans la ville sans la permission du prince. A ces renseignemens, qu'on peut lire dans le *Mercure de France* de février 1735, on doit ajouter les suivans, extraits d'une lettre écrite par un conseiller au parlement de Paris (Brochant du Breuil), exilé à Ham, en 1771 :

« Le prince des Sots portait un costume de Momus, un bonnet à grelots et une marotte en guise de sceptre; ses sujets n'étaient pas costumés d'une manière uniforme; ils étaient masqués, et avaient des habits de fantaisie. La cavalerie se servait de ces chevaux d'osier qui s'attachent à la ceinture, et le drapeau de la troupe était semé de croissans avec des marottes en sautoir.

» Les trois derniers jours gras, et au jour de marché, le prince partageait sa compagnie en différentes escouades, dont trois se tenaient aux portes de la ville; le chef de l'escouade portait une marotte faite de chiffons noircis à la cheminée ou au four : chaque femme qui entrait pour le marché était obligée de baiser cette marotte noircie, qu'on appelait *Saint-Souffrant*, ou de mettre

dans le bassin quelque pièce de monnaie. Si quelque vieille se mariait, il lui revenait un charivari, dont le prince des Sots et sa troupe étaient les acteurs. Si quelque mari patient se laissait dominer et mal mener par sa femme, le prince des Sots assemblait sa troupe, à la suite de laquelle était un tombereau, et, en ce bel équipage, on allait du matin éveiller ce bon mari, le tirer de son lit, le mettre dans le tombereau, et lui faire faire ainsi des promenades dans les rues.

» Nonobstant d'anciennes lettres patentes des seigneurs de Ham, qui autorisaient, à ce qu'on prétend, ces folies, elles furent supprimées en 1648.

» Les descendans du dernier prince des Sots de Ham conservaient encore en 1771 les noms de Prince et de Princesse ; on ne les connaissait alors que par ce sobriquet, qui n'était pas leur vrai nom de famille. La seule chose qui, à cette époque, subsistait sur cette folle compagnie, était une chanson, composée pour la fille du dernier prince des Sots, qui avait eu le malheur de devenir mère avant le sacrement. On apprend par cette chanson que le père et l'aïeul de la demoiselle avaient été rois (licence poétique pour princes), et on en dit entre autres choses :

« Si jamais d'en fiu alle enfante,
» Les Sots pariront ils sitot? »

» On présume que cette confrérie a pu être instituée à Ham par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui a possédé les villes de la Somme, le même qui, en 1454, a confirmé la compagnie de la *Mère-Folle* de Dijon. »

Vers ce temps, à Amiens, en 1450, à l'occasion de succès remportés sur les Anglais par le roi de France, l'Hôtel-de-Ville décida qu'on ferait, le 1er janvier, *la fête du Prince des Sots*, comme on avait coutume de faire par le passé, et qu'*il y aurait de grands divertissemens*.

**CORBIE.** — On voit, dans un compte de l'abbaye de Corbie, qu'antérieurement, en 1410, l'abbé fit acheter *six lots de vin de Keppe pour le jour que on fist le princhе des Sos*. C'était peut-être quelque comédie burlesque (1).

Dans une chronique manuscrite de la même abbaye (*Chron. corbeiensis monasterii*), que M. Dusevel, d'Amiens, a bien voulu me com-

(1) C'était ou l'élection d'un prince des Sots, ou la représentation de l'une de ces farces qu'on désigna depuis sous le nom de *Soties*. [C. L.]

muniquer, on voit à quelles dépenses s'élevaient les frais de la fête des Innocens, puisque, pour acquitter ces frais et ceux d'une *Moralité* qui y était jouée, un moine fut obligé de vendre une maison.

« Anno 1516, domum vicinam..... quam comparaveram pro pretio centum librarum turonensium ex consensu abbatis et conventûs vendidi cuidam magistro Petro Boeleano locum tenenti villæ corbeiensis ad satisfaciendum expensis festi Innocentium, cujus confraternitatis eodem anno (1516) eram Princeps. Unde pro tabulato existente in choro ecclesiæ nostræ, solvi septuaginta libras turonenses, et pro prandio et pro moralitate persolvi triginta libras. »

Je devrais me borner peut-être à ces renseignemens sur les fêtes des Fous de la Picardie; mais on ne se formerait encore qu'une idée incomplète de ces Saturnales, si on ne connaissait comment elles étaient célébrées dans quelques autres provinces, entre autres dans les Trois-Évêchés, et d'abord dans la cathédrale de Toul, où leur cérémonial avait été réglé avec un soin tout particulier.

**TOUL.** — Les statuts manuscrits de cette église, recueillis en 1497, entrent à ce sujet dans

un grand détail (1). On y élisait, pour ainsi dire, deux Évêques des Innocens, l'un chargé de payer les frais de la fête, l'autre d'en remplir les fonctions : le premier était pris parmi les chanoines, et ordinairement d'après leur ordre de réception à la prébende (2). Le jour des Innocens, après le souper, le chanoine qui s'était acquitté de cette charge, pendant l'année qui venait de s'écouler, remettait un bouquet, *pilota*, de romarin ou d'autres fleurs (I) à l'Évêque (au véritable Évêque), qui le rendait au chanoine qui devait lui succéder dans cette dignité burlesque. Si ce dernier négligeait, ce jour-là, de faire cet acte d'acceptation, soit par lui-même, soit par un fondé de pouvoir, on suspendait, pour lui faire honte, dans le milieu du chœur, une chape noire (K); elle y restait exposée, en signe de deuil, autant qu'il plaisait aux enfans de chœur et aux sous-diacres, qui, dans cette circonstance, n'étaient pas tenus d'o-

(1) D. Carpentier. *Glossarium novum*, v° KALENDÆ.

(2) Dans les statuts de l'église Saint-Denis de Liége, de l'année 1330, on voit que c'était le dernier reçu des chanoines qui devait faire cette dépense, jusqu'à la réception d'un nouveau chanoine, *solvere episcopatum puerorum illius anni et semper*, etc. (*Ubi suprà*, v° EPISCOPUS PUERORUM.)

béir aux ordres du chapitre (1); de plus, le chanoine récalcitrant ne pouvait jouir des revenus et émolumens de sa prébende tant que les frais de la fête n'avaient pas été acquittés : sur quoi on remarque cependant qu'il n'était tenu d'inviter au festin que ceux qui étaient au rang des Innocens. On y représentait des moralités et des simulacres de miracles, avec des farces et autres jeux, *cum farcis et similibus jocis.*

Le premier samedi de l'Avent, après les complies, tous les enfans de chœur et sous-diacres fériés, *feriati,* qui étaient comptés au nombre des Innocens, se réunissaient pour élire, parmi les enfans, un autre Évêque, qui aussitôt était pris, *assumitur,* porté à la cathédrale, derrière l'autel de la Vierge, et assis là où les Évêques de Toul sont intronisés (2) : pendant la cérémonie, on

(1) « Cappa nigra in rastro medio chori suspenderetur et tandiù ibi maneret in illius vituperium quandiù placeret subdiaconis feriatis et pueris chori, et in eâ re non tenerentur obedire nobis capitulo.

(2) Dans le *Miserere* du *Reclus de Moliens,* on lit, strophe IV, les vers suivans, qui sembleraient faire allusion à cette coutume :

« Je vois merveilles hui chest jour,
Dont sainte Glise est coustumière ;
Ele fait lampes sans lumière,

chantait le *Te Deum* et on sonnait les cloches. Après quoi ce jeune Évêque apprenait son office (*addiscit officium ejus*), afin que le grand jour arrivant, ayant revêtu les habits épiscopaux, la mitre en tête et la crosse à la main, il pût, pendant tout le service divin, remplir les fonctions de l'Évêque, qui lui cédait entièrement la place.

Ce même jour des Innocens, au matin, le petit Évêque, à cheval, suivi de ses compagnons et des personnes les plus éminentes, allait aux monastères de Saint-Mansuy (*Mansueti*) et de Saint-Évre (*Apri*); après y avoir fait sa prière et entonné un hymne, il recevait de chaque monastère dix-huit deniers de Toul, qui devaient lui être payés sur-le-champ, faute de quoi il pouvait s'emparer des livres ou prendre d'autres gages.

Le chanoine doyen, *decanus canonicus*, qui payait la fête, était tenu de fournir à l'Évêque un cheval, des gants et un bonnet (*biretum*).

Après les vêpres chantées, l'Évêque, avec des

---

Car on met le fol en caiere *,
Et chil qui sunt de sens majour,
Sunt vil et rebouté arriere.»

Il se pourrait cependant que ces vers dussent être pris dans un sens figuré.

* Caiere, chaire, *cathedra*.

farceurs, des trompettes et sa compagnie, parcourait, le même jour, les principales rues de la ville.

A l'octave des Innocens, le même personnage, en costume, et toujours avec sa compagnie, se rendait à l'église de Sainte-Geneviève; là, il chantait un hymne en l'honneur de la sainte, puis recevait un goûter, qui lui était préparé dans la maison parochiale ou ailleurs, par les soins du maître et des frères de l'Hôtel-Dieu dépendant de cette église. Cette collation consistait en un gâteau, *focapam unam* (1), du vin, des fruits et des noix.

Des officiers étaient chargés de recueillir les amendes encourues pendant l'année pour omissions ou fautes commises dans l'office divin, et on employait le produit de ces amendes à traiter, *ad convivandum*, le lendemain du jour des Innocens, l'Évêque et les autres Innocens, *et cæteros de numero Innocentium*, qui tous, après ce dîner, allaient par la ville, masqués et revêtus d'habits variés, *faciebus opertis, in diversis habitibus*. Il leur était permis, en certains lieux, de représenter des farces, pourvu toutefois que le temps fût sec : au retour, ils revenaient dans la

(1) Voyez le *Glossaire* de du Cange, v° FOCAPA.

maison où avait eu lieu la fête des Innocens, et le chanoine en charge, ou son fondé de pouvoir, devait leur donner une collation, avec les restes du repas de la veille. On voit que rien n'était oublié.

**METZ.** — Je dois à M. de Saulcy, de Metz, la connaissance de l'extrait suivant, de la chronique manuscrite de Philippe de Vigneulle, écrite au quinzième siècle :

« Au gras temps, le gras mairdi 1497.... avait à Porcelis (Portsailly, quartier populeux de Metz) une grosse compaignie de voisins, lesquels entr'eux avaient fait ung abbé, et estoit celluy abbe Cotturier, jonne homme et le millieur compaignons du monde; celluy abbé, avec touttes son abbaye, femmes et hommes, furent mendes pour aydier à conduire le geans et la geande (1), et furent pries aux nopces, et il y vinrent tous, femmes et hommes, josnes et vieulx, cy richement abillies et desguises qu'il n'estoit possible de mieulx, et estoit chose honnorable et merveilleusement joyeuse : et fut lis ung dictier devant la

(1) Dans cette mascarade, qui n'eut lieu que cette année, deux seigneurs de la ville, « pour amuser le *populaire*, » firent paraître deux géans, mâle et femelle, construits en osier, dont on célébra les noces.

grant église par ung *prestre abilliez en folz*, nommé messire Hugo Hairan, lequel estoit montés sur ung chevaulx et disoit chose pour rire touchant le mariaige du geans et de la geande, et courroit tout le puble après pour les veoir : et au retour furent ramenes en la court dudit sieur Nicolle de Heu, sieur d'Ainery, et là fut juée une très bonne et joyeuse fairce; et puis ce fait on remenoit ledit geans et ladite geande en l'hostel dudit sieur Regnault (de Gournaix), et les mist on couchir ensemble pour faire des josne. »

**TROYES.** — On sait que les gens d'église de la cathédrale, et des deux collégiales de Saint-Étienne et de Saint-Urbain, « se réunissoient (disent les *lettres royaux de Charles VII*, déjà citées) (1) pour faire la feste aux folx avec grants excez, mocqueries, spectacles, desguisements, farces, rigmeries (2) et autres folies.... par irreverance et derision de Dieu.... ou tres grant vitupere et diffame de tout l'estat ecclesiastique, etc. »

**BESANÇON** (3). — Les fêtes des Fous se fai-

(1) Voyez la note (C) à la fin de cet ouvrage.

(2) *Rigmerie, rimairie, rimerie.*— Ici il signifie *chansons profanes.*

(3) *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, par Dunod de Charnage.

saient d'abord séparément dans chaque église de cette ville; mais, parmi les statuts donnés, en août 1387, par le cardinal Thomas de Naples, il s'en trouve un qui ordonne, pour écarter les occasions de division et de scandale qui arrivent ordinairement dans cette fête, de la faire tour à tour dans chaque église ; elle avait lieu dans les deux cathédrales et les deux collégiales pendant les fêtes de Noël : les prêtres la célébraient le jour de la Saint-Jean; les diacres et les sous-diacres, le jour de Saint-Étienne; les enfans de chœur et les chantres, le jour des Saints-Innocens. Chaque ordre élisait un Cardinal dans les deux cathédrales exemptes de la juridiction de l'Ordinaire, un Évêque ou un Abbé dans les deux collégiales : on les appelait les Rois des Fous, parce qu'on les revêtait des habits de leur dignité, etc. Le bas chœur conduisait son Roi en cavalcade par la ville, l'accompagnait en habits grotesques, et divertissait le public par des bouffonneries. Quand les cavalcades des différentes églises se rencontraient, elles *se chantaient pouille* (1), quelques

(1) Cette coutume des invectives pour rire, entre bandes joyeuses qui se rencontrent dans certaines fêtes, remonte à une haute antiquité, et se retrouve encore de nos jours. (Voyez *Collection des meilleurs dissertations et mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. IX, p. 359.) [C. L.]

fois même elles en venaient aux mains. Ces mascarades furent supprimées, du consentement de toutes les églises de la ville, en 1518, à l'occasion d'un combat sanglant qui se fit sur le pont entre deux de ces cavalcades.

**REIMS.** — Il y avait aussi plusieurs Évêques des Fous à Reims; c'est ce que prouve le passage suivant de Marlot (1) : « *Patet ex aliâ conclusione, anni* 1508, *discordiam emersisse inter scholæ remensis ecclesiæ et templi Episcopos, pro honoris gradu et incedendi prærogativâ.* » Je ne sais ce que pouvaient être ces Évêques du Temple, à Reims, au seizième siècle (2).

---

(1) *Metropolis remensis historia.*

(2) Dans le *Recueil de la chevauchée faicte en la ville de Lyon, le* 17 *novembre* 1578 (réimprimé dans la *Collection des meilleurs dissertations et mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. IX, p. 154), on voit figurer le libéral abbé du Temple « avec un guidon sur lequel etoit ecrit en lettres d'or : Vive l'abbé du Temple et ses moines.. Suivoit apres le thresorier fort richement habillé.... pourtant à sa main une grande bource de velours jaune et bleu, toute pleine de la monnoie du dit abbé, laquelle fut gettée par le dit thresorier par les carrefours de la ville, monstrant la largesse et liberalité du dit abbé. »

S'il y a quelque chose de réel dans cette description, il

Suivant Anquetil (1), les enfans de chœur tiraient au sort un Archevêque, qui allait solennellement demander l'agrément du chapitre et les gratifications d'usage. Son premier soin était ensuite de choisir des officiers, mais surtout un maître-d'hôtel, qu'il prenait ordinairement parmi les chanoines les plus riches et les mieux intentionnés. Dès la veille, et pendant tout le jour de la fête, l'Archevêque des Innocens était maître absolu du chœur avec son clergé; les chanoines et les chapelains n'y pouvaient paraître qu'avec l'uniforme des Innocens, ou du moins dépouillés de l'habit canonical. Ceux qui voulaient partager les plaisirs de la fête devaient contribuer aux frais : un greffier des Innocens, placé au bas de l'Aigle, inscrivait leurs noms, recevait la taxe, et les incorporait dans la troupe. A l'exemple de la cathédrale, les paroisses et les monastères élisaient des abbés et des abbesses, qui se visitaient et se traitaient réciproquement.

---

est probable que cette monnaie était de plomb comme les nôtres. [R.]

— Dans la chevauchée de Lyon, l'abbé du Temple n'était que le représentant des habitans de la rue du Temple. [C. L.]

(1) *Histoire de Reims.*

**VIVIERS.** — Les Évêques des Fous de Viviers devaient régaler leur clergé. Il se trouva, en 1406, un clerc assez avare pour refuser de se soumettre aux charges de sa nouvelle dignité. On doit, pour faire honte à sa mémoire, transmettre son nom à la postérité : il s'appelait Guillaume Raynouard. Une sentence de l'officialité de Viviers le condamna à payer le repas : *ad solvendum prandium per Episcopum Stultum dari et solvi consuetum.* On voit dans le *Glossaire de Ducange,* au mot KALENDÆ, cette sentence remise à l'arbitrage de trois chanoines, et rendue après de longs débats; elle est revêtue de toutes ses formalités : *venerabili signo sanctæ crucis nos munientes, dicentes in nomine P. et F. et Sp. S. amen : pronuntiamus, arbitramur, cognoscimus sententiamus et declaramus,* etc. Dans le t. IV, in-12, de l'*Académie des Inscriptions,* on trouve l'extrait d'un mémoire de Lancelot, sur la manière dont la fête des Fous se célébrait à Viviers.

---

J'ai cru utile d'entrer dans ces détails préliminaires avant de passer à la description de nos

médailles de plomb; peut-être, en les interrogeant, nous fourniront-elles quelques nouveaux renseignemens.

—1.—

MONETA:EPI:INNOCEN·:

(*Moneta episcopi Innocentium.*)

Un clerc ou un moine encense devant une petite chapelle.

℟—MONOIE:DES:INNOCENS✻:

Une croix avec deux fleurs de lis et deux trèfles.

Cette petite pièce, très bien conservée, a été trouvée en faisant des réparations au pavé de la nef de la cathédrale d'Amiens. La forme des lettres indique qu'elle est du quinzième siècle. Elle nous apprend que les Innocens et leur Évêque avaient une monnaie.

—2.—

MONOIE·DE LEVESQ INOCT✻

Un personnage grotesque, portant un capuchon et monté sur un âne.

℟—MONETA·EPI·INNOCENTVM✻

Croix en rosace, formée de fleurs de lis et de trèfles.

Cette pièce, qu'on a trouvée en curant la Som-

me à Abbeville, et que M. Boucher, correspondant de l'Institut, m'a remise très obligeamment, avec plusieurs autres, représente l'Évêque des Innocens promené sur un âne (1).

La forme des lettres montre qu'elle est antérieure au seizième siècle.

—3.—

MONOIE DE·LEVESQVEINOC✻

Un évêque, avec la mitre, assis dans un grand fauteuil à bras, et donnant la bénédiction à un jeune enfant, nu, à demi couché à côté de lui.

℟— MONETA·EPI·INNOCENTVM✻

Une croix, figurée comme sur les monnaies de Louis XI et de Charles VIII.

—4.—

GENI ADO

Un personnage debout, la tête entourée de l'auréole, et revêtu d'un long manteau, tient les mains jointes comme s'il bénissait un jeune enfant placé devant lui.

---

(1) On verra plus loin qu'il y avait, le jour des Innocens, à Paris, une promenade obligée, sur un âne, pour des écoliers de théologie.

Je ne sais pas bien lire cette légende.

℟ — MO:E PI·INI NOCE NTVM

Une croix cantonnée de deux mitres et de deux fleurs de lis. Les mots sont coupés par les branches de la croix.

—5.—

GLAVDIVS:EPS INOC

Un écusson armorié, surmonté d'une crosse.

℟ — SIT NONEN DNI BENEDITV

Un évêque avec la croix.

—6.—

MONETA:EPI:INNOENCIVM ✠

Quatre fleurs de lis disposées en croix.

℟ — LASARE VENI FORA

Notre Seigneur ressuscitant Lazare.

La légende est tirée du quatrième verset du onzième chapitre de l'*Évangile de saint Jean*.

La résurrection de Lazare a été représentée sur les plus anciens monumens du christianisme, mais autrement que sur cette pièce, où le frère de Marthe et de Marie se relève de son cercueil, dans lequel il est couché à plat.

—7.—

MON·NOVA:EPI:INOC·A·1499·

Une rosace de fleurs de lis.

℟ — AV:GRE:DEDIEV:ℓA BO'D2OIT ✝

(*Au gré de Dieu et à bon droit.*)

Un roi, habillé à peu près comme ils le sont sur les cartes à jouer, avec une robe longue; il porte le sceptre et la couronne, et tient la main gauche étendue sur un A, un O ou un œuf, et, je crois, une note de musique.

Cette pièce est digne d'attention par sa date; les monnaies ou jetons en ont rarement dans le quinzième siècle : cependant on trouve l'indication de l'année sur les monnaies des ducs de Bourgogne, à commencer par Charles-le-Téméraire; la grande médaille, frappée à Lyon pour Louis XII et Anne de Bretagne, porte la même date 1499.

M. Desains, de Saint-Quentin, qui s'est procuré cette pièce à Paris, s'est empressé de me l'envoyer : j'en avais déjà une autre, mais très mal conservée, qu'on avait trouvée à Amiens.

—8.—

MONETA·NOVA·EPI·INOCENTV·1508·

Fleurs de lis disposées en croix.

℟ — Légende illisible.

On aperçoit les traces de deux figures, dont l'une paraît être celle d'un évêque.

—9.—

MONETA:NOVA EPI:INOCENTV 1514:

Rosace formée de quatre fleurs de lis.

℟ — RACHEL:PLORANS:FILIOS:SVOS:

Cette phrase de Jérémie, 31, § 15, est reprise au dix-huitième verset du deuxième chapitre de saint Mathieu, où est raconté le massacre des Innocens.

Dans l'église de Beauvais, le jour de Noël, au douzième siècle, une femme, ou un jeune homme habillé en femme, représentait Rachel pleurant ses enfans (1), et dans la scène du massacre des Innocens, du *Mystère de la conception et nativité de la glorieuse vierge Marie*, joué en 1507, à Paris, se retrouve une femme, nommée Rachel, dont on tue l'enfant (2). On voit également Rachel déplorant la mort de ses enfans, dans la comé-

(1) P. Louvet, *Histoire de Beauvais*, t. 2, p. 297.

(2) *Histoire du Théâtre-Français*, t. 1, p. 163.

die des *Innocens*, composée par la reine Marguerite de Valois.

Le champ de cette pièce est occupé par un rébus composé d'une figure assise (qu'à ses formes on peut prendre pour un squelette), tenant d'une main une boule et de l'autre une sorte de fourche à trois dents, des lettres FAIT, d'un cœur, des lettres MAIN, etc.

Beaucoup de nos pièces de plomb représentent de pareils rébus (L), nommés *rébus de Picardie* (1). Il est difficile de reconnaître et de figurer exactement les objets qui les composent, et j'avoue que je n'ai trouvé le sens de presque aucun d'eux. Ces misérables jeux d'esprit, jadis en estime, et qu'on trouve représentés dans l'intérieur des églises, sur les stalles des chœurs et jusque sur les tombeaux, maintenant relégués dans les boutiques des confiseurs, ne valent pas la peine qu'on s'y arrête; il suffit de constater quel était le goût de l'époque. Rabelais, à qui n'échappait aucun des ridicules de son temps, a stigmatisé ces puérilités avec la verve qui le distingue : « Ce sont, dit-il, homonimies tant ineptes, tant fades, tant rustiques et barbares, que l'on devroit attacher une queue de renard au colet, et faire un

(1) Voir l'*Introduction*.

masque d'une bouze de vache à un chacun d'iceux qui en voudroit dorenavant user en France après la restitution des bonnes lettres. » (Liv. 1, ch. 9.)

—10.—

MONETA:NOVA:EPI:INOCE

Fleurs de lis disposées en rosace.

℟ — SOIT:BIEN:OV:MAL

Dans le champ, une note de plain-chant, peut-être un *la;* les lettres FIN, et au dessous une couronne, ce qui signifie probablement : *la fin couronne, soit bien ou mal.*

—11.—

MONETA NOCETIV

Quatre fleurs de lis en croix.

℟. — SOIT TI

Le Revers n'a qu'un cordon demi-circulaire, dont il ne reste que les lettres ci-dessus, la pièce étant fruste. Le champ est occupé par un rébus, formé d'un tableau suspendu à un arbre, représentant un cœur entre les lettres NO VS.

—12.—

MONETA:EPISCOPI IN NOCENTV

Rosace formée de quatre fleurs de lis.

R/ — SIT:NOMEN:DNI:BENEDICTVM

Le champ renferme trois figures représentées à mi-corps: celle du milieu a la tête entourée de l'auréole, et paraît être une sainte; celle de droite a une couronne royale, et tient un sceptre; la figure de gauche porte la mitre ou la thiare, et a à son côté la croix archiépiscopale; au dessous se voient une tête (peut-être une paix) et un objet peu reconnaissable qui ressemble à une bourse.

J'ai deux exemplaires de cette pièce : l'un a été trouvé à Amiens, l'autre à Abbeville. Il est à présumer que la figure d'Archevêque est celle de saint Wulfran, patron de cette dernière ville. M. Boucher père m'a communiqué un certain nombre de pièces de plomb, recueillies à Abbeville, et qui étaient des méreaux ou jetons de présence employés dans les églises et les nombreuses confréries qui existaient jadis. Une partie provient de l'église de Saint-Wulfran, et représente ce saint avec la thiare et la double croix. D'autres pièces offrent les symboles des saints les plus renommés : ainsi l'agneau portant la croix désigne saint Jean-Baptiste; le bourdon et l'escarcelle, saint Jacques; la roue garnie de pointes, sainte Catherine; saint Martin est représenté à cheval, coupant son manteau; d'autres ont les outils de maréchal-ferrant, et probablement appartenaient à une confrérie de saint Éloi, etc.

J'en fais dessiner quatre comme exemples de cette sorte de pièces (VI, VII, VIH, IX).

L'habitude de faire, pour les besoins journaliers des églises, des pièces de ce genre, rendit sans doute plus facile la fabrication de celles qu'on destinait aux fêtes des Innocens.

—13.—

MONETA·NOVA 1529

Quelques figures peu distinctes; on y reconnaît cependant un personnage en costume de Fou.

℟ — FRANCHICI EPI·INNOCETVM·

Un rébus, composé d'un puits et d'une sorte d'encadrement (probablement une *paix*), renfermant une lettre ou un autre objet peu reconnaissable.

Nous trouvons sur cette pièce le nom de l'Évêque des Innocens qui la fit faire.

—14.—

MONETA·: PI'·INO·T·FOVRNIE?·

(*Moneta episcopi innocentium T. Fournier.*)

Une rosace où se trouvent quatre fleurs de lis.

℟ — REND MOI MA GRVE: ❦

Une grue prenant une grenouille. Un ornement entre chaque mot de la légende.

Ma première pensée, à la vue de cette pièce, a été d'y trouver une allusion à la fable des *Grenouilles qui demandent un roi*, et je me suis rappelé mon La Fontaine ; mais l'examen n'a pas été favorable à cette conjecture : en effet, Ésope, Phèdre, Marie de France, au treizième siècle, l'auteur du *Recueil de Fables* désigné sous le nom d'Ysopet I, et écrites au quatorzième siècle, qui ont traité ce sujet, ne parlent pas de grue, mais d'une hydre, d'un serpent, d'une couleuvre. M. de Roquefort cite aussi le *Roman du Renart* comme renfermant cette fable : je ne l'y ai pas trouvée (1). M. Robert mentionne, d'un autre côté, ce sujet comme indiqué dans Valère Maxime (*liv. II, chap.* 2), et je l'y ai cherché inutilement. La Fontaine est-il le premier qui ait substitué la grue au serpent (2)? A-t-il puisé l'idée de ce chan-

(1) Comme il existe plusieurs versions ou imitations différentes du *Roman du Renart*, dont l'origine est fort ancienne, l'auteur peut n'avoir pas consulté celle que M. de Roquefort avait en vue. [C. L.]

(2) La Fontaine ne peut être considéré comme l'auteur de cette substitution. On retrouve la grue ou la cigogne dans des suites de figures d'origine antérieure aux premières éditions des fables de ce poëte, et, notamment, dans le *Recueil de fables*, in-4°, gravé par Gilles Sadeler. L'hy-

gement dans quelque auteur du quinzième ou du seizième siècle? C'est ce que je n'ai pu découvrir.

Cette pièce m'a été donnée, avec beaucoup d'obligeance, par M. Desains, numismate distingué de Saint-Quentin : il a joint à son envoi une autre médaille de plomb, représentant la tête de saint Jean-Baptiste d'Amiens, que je décrirai plus loin. La monnaie de T. Fournier vient-elle aussi d'Amiens comme cette dernière, ou a-t-elle été frappée à Saint-Quentin? On a vu précédemment tout ce que j'ai pu recueillir sur les fêtes des Fous de Saint-Quentin.

---

dre des anciens doit s'entendre proprement d'un serpent d'eau, *serpens aquaticus;* le crocodile est un animal amphibie avec lequel on a pu le confondre. L'hydre-serpent a donc pris, dans le moyen âge, la forme d'un crocodile ailé, et c'est ainsi qu'il est représenté dans l'Ysopet I, fab. 19, *Des raines qui voudrent avoir un roy.* Une sorte de dragon, en forme de griffon, tenant plus de la nature de l'oiseau que du reptile, a remplacé le crocodile dans les premières éditions d'Ésope, de la fin du quinzième siècle. (Voyez la figure en bois des *Fabule de Esopo vulgare e latine historiade; Milano,* 1497, in-4°.) Enfin le dragon est devenu cicogne ou grue dans les figures du dix-septième siècle. Peut-être même en trouve-t-on des exemples dans le seizième; mais je n'en ai pas sous les yeux. [C. L.]

—15.—

MONENOVVEP NON·

(*Moneta nova episcopi innocentium.*)

Une rosace.

℟ — ANNO ✣ I I AOPQ ✣

Un rébus difficile à décrire : on y voit de grands ciseaux.

La fabrique de cette pièce est fort grossière.

—16.—

MONETA:NOVA:EPI:INOCE✣

Un homme nu, assis, paraissant tenir d'une main un jeune enfant par la tête, sans doute pour rappeler le massacre des Innocens.

℟ — SAINT: GERMAIN:

Saint Germain est représenté avec la crosse, la mitre, et tenant, probablement par son étole en guise de licou, un dragon ou hydre à plusieurs têtes (*).

(*) Saint Germain, saint Romain; voilà deux noms qui ont entre eux une grande ressemblance matérielle. Le dragon, mené en laisse par saint Germain, rappelle aussi le serpent monstrueux de la forêt de Rouvray, dont saint Romain, Evêque de Rouen, dompta la férocité en lui jetant son étole au cou, et qui donna lieu au privilége de la *fierte*. C'est la même idée, la même image, et peut-être au fond le même fait, vrai ou supposé. [C. L.]

Ce saint est figuré de cette manière sur les églises qui lui sont dédiées, et on croit que cela signifie son triomphe sur l'hérésie.

Cette pièce appartient, je le présume, à quelque Évêque des Innocens de la paroisse Saint-Germain, d'Amiens : nous verrons effectivement, dans la plupart des monnaies suivantes, ces Évêques prendre le titre d'une église paroissiale. Si l'on s'en rapportait au petit nombre de renseignemens que j'ai rassemblés, dans les pages qui précèdent, sur les fêtes des Innocens d'Amiens, il semblerait que les clercs de la cathédrale se livraient seuls à ces divertissemens; mais il n'en était pas ainsi, et l'on a vu plus haut que les diverses églises et les couvens s'abandonnaient aux mêmes folies.

—17.—

MONETA:EPI:INNOCENT:✻

Un soldat, un genou en terre, porte au bout de son glaive un enfant percé de part en part : l'enfant a la tête en bas, et son bras est tenu par l'autre main du soldat.

℟.—MONOIE:DV:VESQ:DES:IN✻

Une croix, avec deux fleurs de lis et deux mitres.

Par la forme de ses lettres, cette pièce est antérieure au seizième siècle : le mot *vesque*, pour

évêque, est aussi un signe d'ancienneté; il se trouve dans les fabliaux de Rutebœuf et de Haisiaux, qui vivaient avant le quatorzième siècle. Dans le *Romant du Rènart le nouvel,* composé, vers l'an 1290, par Jacquemars Gielée, de Lille en Flandre, on lit les vers suivans :

« Adont vesques d'Amiens estoit
Uns jouenes homs ki grace avoit
De preudome et d'estres bons clers,
En ce plait fu-il tous jors fers,
Maistres Willaumes de Mascons
Iert apielés, c'iert ses drois nons. »
(Vers 7569.)

Ce Guillaume de Mâcon, mort en 1308, avait légué au chapitre d'Amiens ses ornemens épiscopaux, et ils servaient, dit-on, à décorer chaque année l'Évêque des Innocens (1).

—18.—

MONETA·NOVA·VVALRANDI·MARTIN SART·

Un écusson sur lequel sont figurés trois oiseaux; il est surmonté d'une crosse.

(1) Voyez la *Notice historique et descriptive de l'église cathédrale d'Amiens,* par M. H. Dusevel, 1830.

℟—EPISCOPI·SANCTI GII·ANNO 1519.

Un évêque avec la mitre et la crosse; à côté, en plain-chant, les notes *re, sol, ut.*

On remarque que les deux premières syllabes du mot REMIGII de la légende sont aussi formées par les deux notes *re, mi,* en plain-chant, clef de *fa*. C'est un genre de rébus, jadis fort en vogue, et qu'on employait jusque dans les monumens funèbres : ainsi à Langres, dans le cloître de Saint-Mammès, on voyait l'épitaphe d'un chantre formée des notes *la, mi, la,* entre deux têtes de morts.

Cela rappelle ce que le cordelier Menot dit, dans son sermon du mercredi de la seconde semaine du carême : « Je crains bien que vous ne chantiez la chanson des damnés; elle a six notes bien tristes, savoir :

» *ut, re, mi, fa, sol, la.*

» Un damné entonne la première, ut*inam consumptus essem;* il ajoute la seconde, re*pleta est malis anima mea;* tout le cœur des damnés lui répond sur la même note, re*pleti sumus despectione,* etc. »

Cette pièce, ainsi que les suivantes, appartient

à la paroisse de Saint-Remy, qui était autrefois une des plus considérables de la ville d'Amiens : elle nous apprend que l'Évêque des Innocens prenait un titre particulier; c'est ce titre seul que nous trouverons sur les monnaies suivantes.

—19.—

MO·ANTHONII FREROT·EPI·S·REMI·

Un écusson surmonté d'une crosse, sur lequel figurent trois grenouilles.

℟ — ROGATE·QVE·AD·PACEN·SVT·:·

Un rébus formé d'un aigle, d'un E, d'un lis et de deux A entrelacés.

—20.—

PHILIPP ·EPS·S·REMIGII· 54

Un rébus où l'on distingue une pièce de monnaie, le mot QVI, etc. Sur la petite pièce de monnaie comprise dans le rébus, on voit encore les lettres HILIPP de la légende, un écusson ayant un lion au milieu, et enfin une croix double d'archevêque.

℟ — Presque entièrement effacé, on y aperçoit encore les lettres VE····LES···· et les traces d'une figure d'évêque.

Je n'ai fait dessiner cette pièce, qui est très

mal conservée, qu'en raison de la monnaie épiscopale qui y est figurée.

— 21.—

GORC ION·E·VESQVE·DE REMI·1583·

Un évêque et un autre personnage, aux deux côtés d'une cuve à baptiser faite en forme de coupe.

℟ — LANGE·TIENT

Les autres lettres et les figures du revers sont effacées.

Cette pièce nous apprend que, à une époque assez rapprochée de la fin du seizième siècle, la fête des Innocens était encore en vigueur à Amiens.

Le baptême de Clovis, auquel il est fait allusion, est aussi figuré sur la pièce qui suit.

— 22.—

DE·SAINCT·REMI:IEHAN·SOIS 1570·:·

Saint Remy, tenant la croix de la main gauche, étend la droite sur Clovis, plongé nu jusqu'à la ceinture dans un baptistaire en forme de coupe.

℟ — VN·ESAIE·ERAOPRED·VN·AGNEAV·T·DV·:·

Un personnage barbu tient d'une main un livre, et place l'autre sur la tête d'un agneau qui est à ses pieds.

La légende du revers paraît à la première vue devoir se lire ainsi : *Un Esaïe sera auprès d'un agneau tondu ;* mais quel serait le sens d'une pareille phrase?

Le titre d'évêque ne se lit pas sur cette pièce : elle paraît cependant être du genre des précédentes.

—23.—

MONETA·ARCHIEPI:SCTI:FIRMINI

Un évêque donnant la bénédiction de la main droite et tenant de la gauche une croix simple.

℟ — NICOLAVS·GAVDRAM·ARCHIEPVS·
1520 ·:·

Deux personnages, dont l'un est en costume de Fou, c'est à dire portant sur la tête un capuchon ou coqueluchon pointu, à longues oreilles ; ayant l'habit découpé en pointes, à partir de la ceinture ; tenant d'une main la marotte, et donnant l'autre à un homme vêtu d'un habit très court ou laïc.

Cette pièce est remarquable sous plusieurs rapports : d'abord elle nous apprend que dans une paroisse d'Amiens, celle de Saint-Firmin, le roi de la fête des Innocens prenait le titre d'Archevêque.

Nous avons vu que le décret de la Faculté de

théologie de Paris défendait de faire un Archevêque des Fous : il y en avait un à Sens, à Arles, à Reims; mais Amiens n'était pas une métropole, et la prérogative de la paroisse de Saint-Firmin vient probablement de ce que son patron était le premier évêque et l'apôtre de la ville (1).

Les figures du revers de cette pièce ne peuvent laisser de doute sur la destination qu'elle avait, puisqu'on y voit un personnage revêtu du costume regardé au quinzième siècle comme caractérisant la folie, et qu'on a cru, à tort, depuis, être une imitation de celui que les anciens donnaient à Momus : il est plutôt dérivé des déguisemens des Bacchanales, où l'on prenait souvent le masque

(1) Le Blanc a fait graver, dans son *Traité des monnoies de France,* un denier d'argent, qu'il attribue à Charlemagne, et sur lequel le nom de saint Firmin lui suffit pour reconnaître qu'il a été frappé à Amiens. D'un côté de cette pièce, on lit : CAROLVS·REX·; de l'autre, SCI·FIRMINI, et non pas AMB·STI·FIRMINI, comme on le lit dans la notice sur la ville d'Amiens, de MM. H. D. et R. M., p. 53 (1825). Il existe d'ailleurs des monnaies de Charlemagne, sur lesquelles se trouve le nom d'Amiens : je possède un denier que le Blanc n'a pas connu et dont je donne ici le dessin (fig. 23, A).

et la forme de différens animaux (1). Quoi qu'il en soit de son origine, le décret, déjà cité, de la Faculté de théologie défend aux ecclésiastiques de se servir, dans les offices divins, d'habits de Fou : *Utendo in divinis officiis vestimentis sæcularium, aut Stultorum vel aliis profanis.* On se représente difficilement maintenant un prêtre à l'autel en habit de Fou (M).

Ce costume, je dirai même cet état de Fou tient une grande place dans les livres et les figures du quinzième siècle. Dans la danse des morts, dite *macabre,* qu'on faisait peindre autour des cimetières (N), toujours la mort conduit le *fatuus,* et souvent la *fatua,* revêtus du costume qui leur est propre (O), et quelquefois elle-même a la marotte en main, et le crâne recouvert du coqueluchon à longues oreilles, garni de joyeux grelots.

On retrouve encore le Fou et la Folle conduits par la Mort, sur la plupart des livres d'Heures et Missels de ce temps, dont les marges, ordinairement couvertes d'enluminures grotesques et d'indécens caprices, ont inspiré à lord Byron la strophe suivante :

---

(1) Et, plus prochainement, des fêtes des Kalendes, où les chrétiens, livrés aux mêmes folies, pratiquaient le même genre de déguisement. [C. L.]

« The Missal too (it was the family Missal)
Was ornamented in a sort of wai
Which ancient mass-books often are, and this all
Kinds of grotesques illumined; and how they,
Who saw those figures on the margin kiss all,
Could turn their optics to the text and pray
Is more than I know..... »

(*Don Juan*, canto I, § XLVI.)

Souvent au frontispice, entre les jambes de la figure décharnée, indiquant sur quelle partie du corps les astres exercent particulièrement leur influence, se voit un Fou comiquement accroupi (1).

Un ouvrage, qui a souvent été réimprimé au quinzième siècle, le *Navis stultifera*, de Sébastien Brandt, qui, de l'allemand, a été traduit ou imité en latin, en prose et en rime française (P), et répondait, sans doute, aux idées en vogue à cette époque, est orné de figures en bois très remarquables, représentant des gens de tout état, costumés en Fous (2).

---

(1) Cette figure manque rarement dans les calendriers de la fin du quinzième et du commencement du seizième siècle. C'est le résumé du système d'astrologie judiciaire qui était en vogue dans ce temps. [C. L.]

(2) Ces mêmes figures ont été insérées en partie dans la traduction de l'*Eloge de la Folie*, imprimée en 1520, et

Ces représentations de Fous se voient jusque dans l'intérieur des églises (1) : Millin a fait gra-

intitulée : *De la déclamation des louenges de la Follie, stille facessieux et profitable,* etc. Les figures de Fous, qu'Holbein a dessinées au seizième siècle, pour la satire d'Érasme, son protecteur et son ami, sont d'un style plus moderne.

Dans les estampes d'Israël Van Mecheln, graveur allemand du quinzième siècle, on remarque plusieurs figures représentant la Folie ou des Fous; elles portent toutes le capuchon à longues oreilles : l'une tient la marotte; une autre a la panetière à la ceinture, et joue de la cornemuse; une troisième a aussi une bourse ou panetière à la ceinture : il y a de plus un flageolet, et une cornemuse est à ses pieds.

(1) On les faisait entrer sans scrupule dans la composition des monumens religieux. Il existe encore à Sens, rue Dauphine, une maison en bois du seizième siècle, dont le principal poteau, formant coin de rue, est un *arbre de Jessé,* sculpté dans la plus grande partie de sa longueur, et que le peuple désigne sous la dénomination de *généalogie d'Abraham.* La figure de ce patriarche occupe la base, comme cela devait être; mais, ce qu'on ne s'attend pas à trouver en pareille compagnie, c'est une tête de Fou, grande comme nature, parfaitement caractérisée, et placée au dessous d'Abraham, sur le premier plan. On dirait un membre de la famille; mais il est vraisemblable que cette idée n'est jamais entrée dans l'esprit de l'inventeur.

[C. L.]

ver (1) des figures sculptées sur les miséricordes des stalles de l'église de Saint-Spire de Corbeil, et sur les crédences de l'église des Mathurins de Paris, faites à la fin du quinzième siècle. On y voit un évêque tenant la marotte à la main, un moine ayant des oreilles d'âne au capuchon (Q), et portant aussi la marotte.

Au couvent des Grands-Augustins de Paris, dans la chapelle où se trouvait le tombeau de l'historien Philippe de Commines, on voyait une parabole de l'Évangile, représentée par deux figures d'hommes habillés en Fou (R).

La tombe de Thevenin de Saint-Legier, mort en 1374, Fou d'office du roi Charles V, était placée dans l'église de Saint-Maurice de Senlis : il y était représenté en costume de Fou, revêtu d'un habit long, avec un capuchon garni d'une houppe; il avait deux bourses à la ceinture et une marotte à la main. On y lisait cette inscription :

« Cy git Thevenin de Saint Legier, fou du Roy notre Sire, qui trépassa le XI juillet, l'an de grace MCCCLXXIV. Priez Dieu pour l'ame de li (2). »

---

(1) *Antiquités nationales*, t. II et III.

(2) Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris.*

Charles V avait eu un autre Fou, auquel il fit faire aussi une tombe dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. Le plus ancien tombeau de Fou, dont l'histoire du moyen âge fasse mention, est celui du célèbre bouffon Tyll Eulenspiegel, mort en 1350 : sa vie, populaire en Allemagne, a été écrite dans toutes les langues, et c'est de son nom qu'est dérivé le mot *espiègle*. Il a été enterré à Mollen, petite ville près de Lubeck : il y était figuré à mi-corps, avec des grelots, et tenant à la main un hibou et un miroir (*Eule und Spiegel*), ses armes parlantes.

Un autre bouffon, Claus Hintz, mort en 1599, Fou en titre d'office du duc de Poméranie, a été enterré à Heintzendorf, village des environs de Stettin. Il était représenté, sur sa tombe, de grandeur naturelle, ayant un bonnet garni de grelots, un bâton à gros bout, comme les bergers (peut-être une marotte), à la main; une panetière et un pot de bière à ses pieds. On y lisait l'épitaphe suivante :

« Sic caput, ecce manus gestusque.....
T..... Hintzius haud mirum, morio
totus erat. Obiit anno 1599, 17 martii. »
(Flœgel, *Geschichte der Hofnarren.*)

A Lille, dans la collégiale de Saint-Pierre, on

voyait le tombeau d'un évêque des Innocens ; on y lisait :

« Au preau cy devant gist Guillemot, fils de Mathieu de l'Espine et de demoiselle Agnes de Bordebec, dit de le Val, sa femme, lequel trespassa evesque des Innocens de ceste église le XXIX^me^ jour de juing l'an mil V^c^ et ung. Priez Dieu pour son ame (1). »

## —24.—

MONETA·ARCHIEPI·SCTI:FIRMINI·COF.

Un évêque tenant la croix simple et donnant la bénédiction.

℟ — VOVS·VEES·LE·TEPS·TEL·QVIL·EST·

Rébus fort compliqué : on y distingue, entre autres détails, les lettres fin, des ciseaux, des personnages ou des bustes sur une voiture à quatre roues. Est-ce un *plaustrum injuriarum ?*

Il y avait à Amiens plusieurs églises dédiées à saint Firmin ; l'une d'elles, qui était une collé-

(1) Millin, *Antiquités nationales,* t. V. Le même auteur ajoute en note que l'Évêque des Innocens était revêtu, pendant trois jours, d'habits épiscopaux, avec des sandales rouges ; qu'il avait une crosse d'argent, dont le bâton était de bois noir, et qu'il portait sur sa tête un petit coussin au lieu de mitre, etc.

giale, portait le nom de Saint-Firmin-le-Confesseur: c'était, dit-on, la plus ancienne des églises de la ville, et le peuple la nommait Saint-Firmin-Confesse; c'est à celle-là que cette monnaie appartient, ainsi que les deux suivantes.

— 25. —

M·AP · FIRMINI·COF·1·548·:·

Un évêque tenant une croix et donnant la bénédiction.

℟ — GVERRE·CAVSE·MAINTZ·HELAS✻

Un rébus où l'on remarque une grande *paix*.

— 26. —

P·LE·CONTE·ARCHIEPS·S·FIR·COFES·:·

Un évêque, avec la croix double.

℟ — TROVVERRES.BON·COMPTE·1540·

Un rébus formé d'un cerf, d'une tête de bœuf, et d'un autre objet peu reconnaissable.

Ces figures font peut-être allusion à la confrérie des Conards ou Cornards.

— 27. —

PI·SANCTI·FIRMIN✻

Un évêque portant la croix archiépiscopale.

℟ — O·LINGVA·INIQVA

Sous une sorte de dais (un van, probablement *souvent*), une personne poursuit deux chiens ou deux lièvres.

Les légendes sont incomplètes, la pièce étant mutilée.

—28.—

MONETA·ARCHIEPI·TVRPINI: A°:1518 ∴

Un évêque, avec la croix simple, comme aux nos 23, 29.

℟ — FAISONS:CES:GROS:PAR:TOVT:COV-RIR·

Dans le champ, un rébus formé des lettres PŌ NOS, et de deux vases en forme de marmites entre les lettres TE NIR.

Cette pièce n'a pas rapport au fameux archevêque Turpin, le romancier supposé de Charlemagne, mais à un Turpin dont la famille existe encore à Amiens. La légende du revers est un propos de joueur, comme si l'on disait : *Faisons courir ces écus*. Je croyais d'abord que le rébus était tiré du grec, à cause du mot PŌ NOS (1),

(1) PŌ, avec le trait sur l'O, est une abréviation de *por* ou *pour*, et, comme ce mot est séparé de NOS, on ne saurait lire *ponos*, mais *pour nos*. [C. L.]

qui semblait l'indiquer; mais, en y regardant avec plus de soin, j'ai vu qu'il fallait lire :

Faisons ces gros partout courir,
Pour nos marmites entretenir.

Le titre d'archevêque marqué sur cette pièce me l'a fait attribuer, ainsi que la suivante, à la paroisse de Saint-Firmin.

—29.—

IACOBVS·HERRI·ARCHIEPVS:1528:

Un évêque, avec la croix simple, comme aux nos 23 et 28.

℟ — SIDERA·PACE·VIGET·COCRESCVT·TREA

(*Sidera pace vigent, concrescunt terranea.*)

Un rébus formé d'une figure avec l'auréole, portant la boule du monde; d'une *paix* (1), du signe ⅂ (*et*), de *les* et d'un vase à deux anses.

Peut-être ce rébus doit-il être interprété par cette devise bachique ou gastronomique : *La paix*

(1) Sorte de petite plaque à anse en forme de fer à repasser, que l'on fait baiser à l'église, et dont le plat porte ordinairement des figures estampées, souvent une porte d'église, etc. (Voyez le grand rébus de l'*Introduction*.)

*entre Dieu* (ou *le monde*) *et les pots* (*les marmites*).

—30.—

LVDOVI·CORDIER·EPI·S·LVPI·1543·

Les figures représentées dans le champ de cette pièce ne sont plus reconnaissables.

℟ — NISI·CV FVERIS·

Rébus compliqué, composé du Père Éternel dans les nuages, tenant d'une main une épée et de l'autre la foudre; d'un arc, de la boule du monde, et de quatre lettres peu distinctes.

Cette pièce et la suivante appartiennent à l'église de Saint-Loup, appelée Saint-Leu à Amiens.

—31.—

LVDOVIC·MERCHER·EPI·S·LVPI·1564:

Figure d'évêque, peu distincte.

℟ — IN MEDIO ECLESIE APERVIT·OS·EIV·

Figures difficiles à reconnaître.

La phrase de la légende se trouve dans l'épître (*Epistola de sancto Johanne*) qui est à la suite du *Missel de la fête de l'Ane* de Sens, dont une copie, provenant des manuscrits de Baluze, est à la Bibliothèque du Roi.

—32.—

MONETA·NOVA·STI·SVPLICI·EPI·:·

Une rosace formée de fleurs de lis.

℟ — LA·PAI ET·SOV·LA·MAIN·DE·DIEV·

(*La paix est sous la main de Dieu.*)

Le Sauveur, portant de la main gauche la boule du monde, et étendant la droite au dessus d'une *paix*.

Cette pièce est de la paroisse de Saint-Sulpice, dont le peuple d'Amiens prononce le nom Supli, Soupli, et ailleurs Suplice.

—33.—

CHERRE FEY E·VESQVE·S·MIC·:·

Un rébus compliqué, où se voit encore une *paix*.

℟ — SANCTE MICALEL ORAPRONOB·:·

Saint Michel terrassant le dragon.

Il y avait à Amiens une paroisse de S.-Michel.

On m'a adressé d'Abbeville le dessin d'une pièce de plomb ayant, d'un côté, une figure toute pareille de saint Michel, et la légende :

SANCTE·MICAEL;

au revers un rébus, formé surtout d'un arbre, et :

DISCORDIA·RES·PERLABVNTVR·

—34.—

MONETA·SANCTI·GERMANI:S·

Une croix ornée comme sur les écus d'or du XV^e^ siècle.

℟—CONSIDERATE·LILIA·AGRI·

Un rébus formé des lettres G·LE, d'un van, d'un O et d'une tête d'homme, dont le sens pourrait être : *J'ai le vent au front.*

Cette pièce et les suivantes appartiennent à la paroisse de Saint-Germain d'Amiens.

—35.—

DNS·MAT·CATHINE EPS·S·GERMA·1552·

Un poisson, comme un brochet, au milieu de plantes aquatiques.

℟— ·NOMEN·DNI·BENEDICTVM ·

Une rosace de quatre fleurs de lis.

—36.—

MAISTRE·IACOBI·HOBE·EPI·SCTI·G·

Il est probable que le G· désigne la paroisse de Saint-Germain.

Sous une espèce de dais, se trouvent deux figures gro-

tesques, à grosse tête : l'une est assise, et élevée sur une sorte de petit théâtre; l'autre a le capuchon à longues oreilles, et l'habit court, découpé à la ceinture, insignes propres aux Fous.

℟ — SIT:NOMEN:DNI·BENEDICTVM: 1515.

—37.—

MONETA ◊ SANT·I·EPIS· ◊

Quatre fleurs de lis disposées en croix.

Il faut lire, je crois, *moneta sancti Jacobi episcopi*, et rapporter cette pièce à la paroisse de Saint-Jacques.

℟ — K A R O L V S  O C T A V V ◊

Une espèce d'aiguière ou de vase à boire, surmonté d'une couronne, et ressemblant au K qui se trouve sur les *Carolus* frappés par Charles VIII.

Légendes en caractères de formes bizarres.

Cette pièce doit être du règne de ce prince, de 1483 à 1497 : on a cherché une allusion bachique dans la lettre initiale qu'il avait fait graver sur ses monnaies.

—38.—

ANTHO·BOVCHET·EPS·S·MARTI·I·B·✱

Un jeune homme à genoux, tenant une bande ou légende, sur laquelle est écrit LA GVERR.

Il y avait à Amiens une paroisse de Saint-Martin-au-Bourg, *Sancti Martini in Burgo*; cette pièce a été frappée pour cette église. Il y existait aussi une abbaye de Saint-Martin, dite *aux Jumeaux*; nous allons voir que les moines qui l'habitaient avaient aussi leur Évêque des Fous.

℟ — EXORE·INFANTIV:PECISTI·LAV-DEM

Ce qui est figuré de ce côté est assez difficile à reconnaître; je crois y distinguer un buste au milieu d'amples vêtemens, comme si une personne était sur un lit; à côté tombent deux dés à jouer.

—39.—

MONOIE·DE·LABAIE:SAINT:MAR✱

Rébus très compliqué, formé d'une note de musique, de deux hommes qui frappent avec des marteaux, d'une *paix*, des lettres PLE (ainsi placées), de la boule du monde, d'un objet peu reconnaissable, d'un L.

℟ — SIRE:IEHAN TREVET:EVESQVE·

Un écusson surmonté d'une crosse offrant un chevron brisé, et trois objets en forme d'étriers.

Cette pièce est, sans aucun doute, de l'abbaye de Saint-Martin d'Amiens.

—40.—

ANTOINE·TIERRY·EVESQ·D·S·MART·AV·O
1566·

Saint Martin, à cheval, coupant son manteau pour le donner à un pauvre.

R̄ —LVNDASELAVTREPLEVR ET·LE·
THIERRY

Rébus formé principalement de trois personnages, dont l'un paraît danser; dessous sont les lettres EN et la boule du monde (1).

On lit ce qui suit à la note de la page 478 de l'*Histoire littéraire d'Amiens*, du père Daire, publiée en 1782 : « Dans un des hauts quartiers de la ville, on trouva, il y a environ vingt ans, à dix sept pieds en terre, une pièce de plomb grande comme un liard : d'un côté, paraît saint Martin partageant son manteau, avec cette légende :

Mon·S·M·Abat·Anth·Thierry,

ce qui signifie *monasterium Sancti Martini : abbatiæ anthistite Thierry*; en effet, ce monastère

(1) Je crois que LE·THIERRY forme ici calembourg, et qu'il faut lire : *l'un danse, l'autre pleure, et le tiers* (le troisième) *rit en ce monde.* [C. L.]

fut érigé en abbaye par ce prélat, l'an 1145 : mais l'autre côté fait connaître que la médaille n'est pas d'un temps si reculé; il présente une clef de plain-chant, suivie de deux notes, avec un E en haut et un S vers le bas, et on lit autour : *Au roi francois et ses amis.* »

Il est possible que la pièce dont le père Daire a parlé, et la nôtre, soient du même Antoine Thierry : la note que je viens de transcrire est la seule indication que j'aie trouvée sur l'espèce de monnaie que je décris.

## — 41. —

MONETA:EPI:SANCTI:MARTINI ⁘

Un écusson sur lequel sont trois A.

℟ — SINE:MACVLA:SVNT:ANNO:1518 ⁘

L'enfant Jésus assis sur un trône, et tenant la boule du monde; au dessous et à ses côtés, cinq têtes représentant les Innocens.

Dans l'épître qui se chante le jour des Saints-Innocens, on trouve le vers :

*Sine maculâ sunt ante thronum Dei.*

On le faisait suivre à Laon, dans l'épître farcie du même jour, par le couplet :

« Devant le throne de dieu la sus sunt
Tuit sans taiche n'en doutons
La nos maint tous jhesus xristus
Où ils chantent sanctus, sanctus. »

Cette pièce m'a été donnée par M. Boucher père, d'Abbeville, où elle a probablement été trouvée.

—42.—

MONETA·SANCTY MARTINI ✠

Un rébus formé d'une figure de femme, d'un ours, d'une bourse ou escarcelle, d'un écusson avec trois fleurs de lis, placé comme sur un poteau.

℟ —EGIDZ·DE·COIN EPVS·

Un écusson, avec un chevron brisé et trois poires de coin, surmonté d'une crosse.

Je ne sais si cette pièce est de l'abbaye ou de l'église de Saint-Martin.

—43.—

S·MARTINORAPRONOBIS·1552·

Saint Martin, tenant un vase de la main droite et de l'autre une lance, qu'il enfonce dans la gueule d'un dragon à longue queue, qu'il foule aux pieds.

Le vase a probablement rapport aux fêtes de Saint-Martin, où l'on se livrait surtout à l'ivrognerie.

℟ — FVNDATVS SVPRAFIRMANPETRA ✻

Un rébus formé des lettres TEL, d'un chariot dans lequel se trouve une boule, et d'un cube ou pavé.

L'explication de cette pièce est donnée par une autre, sur laquelle est gravé, d'un côté, un chariot tout pareil, avec la légende CAVCHIE, et la date 1571; l'autre face représente une sorte de renommée sonnant de la trompette, et sur la légende, en partie effacée, on lit VERITAS·ET...: on doit en conclure que la légende et le rébus de la pièce, frappée en 1552, ont aussi rapport aux chaussées, et qu'elle vient peut-être des ingénieurs des ponts et chaussées de ce temps. On remarquera qu'à Amiens, saint Martin était regardé comme le patron des voyageurs; on les touchait, eux et leur monture, avec la clef d'une de ses églises.

—44.—

MONETA·EPI'·SCTI' IHOIS

Un cœur dans un cercle, au milieu de quatre fleurs de lis en croix.

℟ — INNOCENS VOVS :AIDERA

Un rébus fait avec une note de musique, une lune aux trois quarts, entre les lettres TE NEZ, et deux objets ronds comme deux pièces de monnaie ou des gâteaux.

Il y a peut-être, entre la lune représentée, sur cette piéce et le chef de saint Jean-Baptiste conservé dans la cathédrale d'Amiens, une allusion qu'il m'eût été difficile de reconnaître, si je n'avais trouvé d'autres médailles de plomb, gravées d'un seul côté, sur lesquelles cette relique célèbre est figurée d'une manière bien singulière.

Sur l'une (fig. 44, A) on lit :

HICESTSIGNVM:FACIEIBEATI IOHAVNIS BAVTISTE ✻

On voit un prêtre, entre deux acolytes, portant le précieux chef.

La forme des caractères et le style du dessin indiquent que cette médaille remonte au treizième ou quatorzième siècle.

La face de saint Jean occupe plus grotesquement encore le champ de l'autre pièce (*) (fig. 44, B); on y lit pour légende :

(*) Il n'y a rien de grotesque dans cette médaille, dont le sens mystique paraîtrait n'avoir pas été saisi, et qui reste, en effet, à expliquer. Cependant plusieurs passages de l'Écriture, et l'interprétation des théologiens, rendent cette explication moins difficile qu'on ne le suppose ici.

Dieu, Jésus-Christ ou le verbe, qui ne font qu'un, est

ȝAIN:IEHAN:BÀDDIDEN:D'AMIEȝ✻

Je dois cette médaille à l'obligeance de M. Desains de Saint-Quentin.

---

représenté dans la Bible comme le principe de la vie, et la vie, c'est la lumière : *In ipso vita erat, et vita erat lux hominum* (*Evang. S. Joan.*). — *Surge illuminare Jerusalem, quia venit lumen tuum* (*Isa.*, 60). *Lumen* est le nom que les Pères de l'Église donnent le plus fréquemment à Dieu-Verbe. Les théologiens modernes, d'après des exemples tirés du moyen âge, l'ont comparé au soleil, principe matériel de vie et de fécondité dans l'ordre des choses créées (*Dicerie sacre del Marino*) ; on l'a même nommé *Phœbus*, et Marchetti, dans ses *Explications des cérémonies religieuses des Marseillais*, soutient que le *Phœbé* du roi de la Fève est une invocation à Dieu *lumière*, ou *Phœbus* (*Dial.* XIII, § II, p. 286). C'est une image du soleil qui recèle l'hostie exposée à la vénération des chrétiens.

D'un autre côté, saint Jean-Baptiste fut destiné, par le Ciel même, à précéder la lumière divine, c'est à dire le Messie, qu'il devait annoncer au monde : *Ejus nativitas fuit per Gabrielem nunciata;* ce fut le précurseur du Christ: *Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine.*

Jean n'était pas la lumière ; mais il était venu pour rendre témoignage à la lumière : aussi voyons-nous que, vers la fin du treizième siècle, époque de notre médaille, les torches ou brandons du feu de la Saint-Jean étaient pris pour une figure de la mission et du caractère apostolique de ce saint, qualifié *Lumière, Lampe ardente : Si-*

Ces pièces se distribuaient aux pélerins qui

---

*gnificant Joannem, qui fuit lumen et Lucerna ardens..., et præcursor veræ lucis* (Durand, *Ration. div. off.*); aussi les docteurs mêmes de l'Église, d'après les prophètes, ont-ils rappelé l'idée de Jean sous le nom de *Lucifer*, dans le sens d'Ovide, qui désigne par ce composé l'étoile du matin : *Ipse primus annuntiavit gaudia æterna, et ideò dicitur Lucifer* (*Ration. div. off.*, lib. VII, cap. 13). C'est ainsi que Durand explique la qualification de *Lucifer* : Jean est à ses yeux l'astre flamboyant qui précède le lever du soleil, auquel il compare la nativité du fils de Dieu ; et de là vient, ajoute le savant évêque, que, dans certaines églises, on célèbre la messe de Saint-Jean-Baptiste à l'aube du jour : *Quia nativitas Christi fuit quasi ortus solis* (*ubi suprà*). Telle est enfin l'idée dominante de la dernière strophe de l'hymne que l'église a consacrée à ce saint :

« *Laus sit æternæ sua Trinitati,*
*Quæ novam mundo paritura lucem,*
*Prævium soli voluit Joannem*
*Surgere sidus.* »

Cela posé, et puisque le soleil ou Phœbus a pu devenir l'emblème du Verbe ou Messie, ou fils de Dieu, celui qui l'a précédé et annoncé au monde, qui a, pour ainsi dire, réfléchi sa splendeur, et qui s'est éclipsé devant lui, saint Jean a dû nous apparaître, dans le même système symbolique, sous la forme de l'astre secondaire et passif qui n'est pas de soi la lumière, qui tire tout son éclat du soleil, et qui, dans l'absence de cette planète pendant

visitaient le chef de saint Jean; plus tard, on y figura la face du précurseur avec des cheveux et de la barbe, et, sur le revers, on mit la sainte Vierge portant son fils entre deux cierges.

On peut consulter sur cette relique, apportée, dit-on, en 1206, la dissertation de du Cange, intitulée : *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste*, 1665, in-4°.

Les détails qui précèdent font présumer que le sens du rébus de la pièce n° 44 serait : *Le chef saint Jean entretenez par vos dons.*

Cette pièce, ainsi que quelques unes des suivantes, appartient aux moines prémontrés de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, où allait en pélerinage « ce bon compagnon qui risqua si fort d'être pendu, parce qu'au lieu de chapelet, n'ayant dans ses chausses que des dés, des cartes et un petit flageolet, pour faire ripaille au soir,

---

la nuit, est un témoignage de son existence, et de son prochain retour sur notre horizon. En un mot, on trouve une conformité presque parfaite entre le rapport physique de la lune avec le soleil, et le rapport mystique que l'Écriture établit entre saint Jean-le-Précurseur et le Verbe-Lumière.

De là, ce disque lunaire représentant le chef de saint Jean-Baptiste dans les médailles ci-dessus. [C. L.]

on le prit pour un maraudeur, » est-il dit dans le vingt et unième chapitre des *Contes d'Eutrapel.*

Dès le treizième siècle, les Prémontrés étaient renommés pour leurs folies; c'est à eux que s'adressent les vers suivans de la *Bible Guyot de Provins :*

« Trop font lor folie savoir. (V. 1592.) »
« Malement font le siècle bruire (V. 1597.)
De lor faez et de lor folies. »

—45.—

MONETA·EPI· SCTI·IHOIS· ✻

Un cœur dans un écusson rond, entouré de quatre fleurs de lis, comme sur la pièce précédente.

℟—FRERE PIERRE LE MAIRE ✻

Une église; au dessous quelques objets difficiles à déterminer.

—46.—

SAINCT·IEHAN DAMIEN:

Fleurs de lis disposées en rosace.

℟—NICO LAS·:·FOVRNIER

Saint Nicolas avec la crosse, et les trois enfans dans le saloir.

—47.—

BEATVS:IOHANNES:BONVS :

Un moine tenant d'une main une palme et de l'autre une balance.

℟ — SPERO·LVCEM ⁘ POST·TENEBRAS·

Un rébus fait avec un oiseau, placé au dessus d'un os, entre les lettres F et M.

La légende est tirée de Job.

M. Raymond, qui s'occupe avec zèle de l'étude des antiquités, a reconnu que cette pièce était sous l'invocation de saint Jean Bon, fondateur de la plus ancienne congrégation d'ermites, qui, par suite, prirent le nom d'ermites de Saint-Augustin.

—48.—

SANCTE · IOHANNES:

Saint Jean portant un agneau.

℟ — VIVE·LES·FRERES: 1558·⁘

Un buste de face, avec deux grandes oreilles d'âne et une espèce de chaperon à pointe.

Cette figure semblerait couverte d'un masque représentant une tête d'animal; le dessin la reproduit fidèlement (S).

On ne peut être étonné de voir les moines

d'Amiens se livrer encore à la folie de ces déguisemens au milieu du seizième siècle, quand on a lu, dans la lettre adressée cent ans plus tard à Gassendi, par Mathurin de Neuré (1), les farces et les bouffonneries faites de son temps, le jour des Innocens, par les cordeliers de la ville d'Antibes (2).

—49.—

FIRMINVS·DE PVTEO·EPI·S·AVGVSTINI·

Un saint Augustin, reconnaissable au cœur qu'il tient dans la main droite; de la gauche, il porte la crosse : dans le champ, est la date 1554.

*R.* HAVRITE·AQVAS·CV'·GAVDIO·DE· PVTEO ◊

Un rébus compliqué, dans lequel on remarque surtout un puits : on y joue, comme dans la légende, sur le nom de Firmin Dupuis.

Cette pièce, ainsi que la suivante, ont été frappées pour des moines d'un couvent de Saint-Augustin qui existait à Amiens.

---

(1) De Neuré est un pseudonyme sous lequel était caché Laurent Mesmes, chartreux, qui avait jeté le froc aux orties; il mourut en 1677.

(2) Voyez les *Mémoires de du Tilliot.*

—50.—

SANTE·AVGVSTINE·ORA PRO NOBIS·

Une figure d'évêque, ayant les attributs de Saint-Augustin.

℟ — FRERE·PIERRE·DES·GRE ES·EP· 1545·

Un saint Pierre tenant une clef de la main gauche.

—51.—

SAINT·NICOLAS·DE·TOLLENTIN ·:·

Un crucifix entre une figure de saint et un arbrisseau.

℟ — FRATER:NICOLAVS:POVTERO:EPVS:

Un rébus formé d'un grand S, au milieu duquel est entrelacé une main ou un gant, ayant un A dans la paume.

Saint Nicolas de Tollentin, ermite de Saint-Augustin, mourut en 1309 : il se pourrait que le moine qui le prit pour son patron appartînt aussi au couvent des Augustins d'Amiens : on sait qu'au quinzième siècle on joua dans cette ville un *Mystère* sur la vie de saint Nicolas de Tollentin.

—52.—

FRATER LVDOVICVS:CAMANE EPS

Un moine mitré, tenant de la main droite un livre ouvert, et de la gauche une croix.

℟.— SOIR·ET MATIN:A TOVSIOVRS ✻

Rébus difficile à expliquer.

—53.—

FRERE·ANTHOINE·CRESPEAV ○

Une rosace à quatre fleurs de lis.

*R.* POVR·AVOIR·BRVIT· 1545·

Un rébus compliqué.

Cette pièce vient de quelque moine qui, ainsi que le dit naïvement sa devise, a voulu faire un peu de bruit, dans un moment de folie : elle sauve effectivement son nom de l'oubli auquel, sans cela, il eût été condamné.

Rien n'indique à quel couvent il appartenait, ainsi que frère Camane.

—54.—

FRATER:FRANCISCVS·BLONDIN·

Un écusson sur lequel se remarque un dauphin.

℟.— NOSTRE:DAME:DE:BOVLONGNE·

La Vierge tenant l'enfant Jésus dans un navire.

On sait que Louis XI donna à cette Vierge la comté réelle de Boulogne pour en escamoter l'hommage.

Cette pièce a-t-elle été frappée à Boulogne-sur-Mer?

Je la dois à l'obligeance de M. Boucher d'Abbeville.

Passons à quelques médailles sur lesquelles le titre d'évêque se voit seul, sans indication d'église.

—55.—

MONE·NOV·AVBERTI COSETTE·EPI·1541·

Croix échiquetée dans un écu surmonté d'une crosse.

℟ — BENE·VIVERE·ET·LETARI·✻

Un évêque, dans un berceau d'enfant, montrant de la main droite un dé à jouer, portant de la gauche une crosse, avec une pinte et un grand S dans le champ.

Le berceau rappelle l'enfance des Innocens, ou fait peut-être allusion à une ancienne manière de traiter les Fous : elle consistait à les attacher pendant plusieurs jours dans un berceau fait précisément comme celui qui est figuré sur cette pièce ; il est probable qu'outre le bercement qu'on leur faisait supporter pendant ce temps, on joignait quelques pratiques superstitieuses, et que l'eau bénite n'était pas épargnée, car cette cure se faisait dans les églises mêmes. J'ai vu, il y a peu d'années, de pareils berceaux dans l'église du village de Bonnet, entre Joinville et Vaucouleurs, où cette méthode s'est long-temps conservée. Le

dé indique, qu'à l'imitation des Saturnales, on passait à jouer le temps des fêtes de Noël (1).

On disait *jouer aux jeux de Noël : ludis natalibus* (2). Les Allemands, qui sont buveurs, appelaient la nuit de Noël *wein-nacht, la nuit du vin.* Chez les Écossais, les fêtes de Noël et du nouvel an étant généralement une époque de débauche, on les nommait *daft-days ; daft* signifiant *fou, joyeux* (3). Dans les fêtes des Innocens, on jouait aux dés jusque sur l'autel : c'est ce que dit positivement le décret de la Faculté de théologie, de l'an 1444 ; il reproche aux prêtres et aux clercs, entre autres impiétés, *offas pingues supra cornu altaris juxtà celebrantem*

---

(1) C'est ce que Gerson (*in declaratione defectorum viror ecclesiasticor.*) témoigne en ces termes : *Jam clerici et laïci et principes ubiquè insaniunt sanctissimam natalis noc tem celebrantes ludo taxillorum;* et Olivier Maillard (*Sermones de Adventu.* Paris, 1506) : *Dicite igitur michi, si placet, o pauperes et miserrimi peccatores! est hodiè tempus ad ludendum* au glic ou aux dés, *gallicè et ad taxillos et aleas, et principaliter in nativitate Domini nostri Jesu Christi.*

(2) Carpentier, *Glossar. nov.*, v° *ludus natalis.*

(3) *A dictionary of the scottish language.* Edinburg, 1827.

*missam comedere, ludum taxillorum ibidem exarare.*

Quant à la légende *bene vivere et letari,* elle est parfaitement en rapport avec le dé et la pinte; mais elle ne vaut pas celle qu'avaient adoptée quelques hommes célèbres, *benefacere et letari.*

—56.—

SIRE·MATHEI·DE·H L. EVE ✻

Un évêque, avec une croix archiépiscopale entre deux S.

℟ — VIVRE APRES MORT ✻

Quatre fleurs de lis disposées en croix.

Ce couplet de la *Dance aux aveugles,* de Pierre Michault, secrétaire du comte de Charolais, dernier duc de Bourgogne,

« J'entens bien dancier, bien morir,
Puisque cest la dance finale,
On se peut par ce secourir
Et eviter peine infernale :
Cest la resourse principale,
Qui fait par son tres sage effort
Vivre tousjours apres la mort. »

explique comment on a pu employer une devise

aussi sérieuse à propos de la fête des Innocens, où on ne faisait que rire et danser.

—57.—

JOHANESLE·COVVREVR·EPISCOPVS ✻

Une croix ornée de fleurs de lis.

℟ — PAXDOMINIMANEATNOBIS CVM ✻

Rébus fort compliqué; on y distingue un personnage en habit royal, tenant une croix d'évêque; les lettres A····CITE, etc.

—58.—

MON·PETRI·PAVTIE.EPI·I NTVM·

Un écusson surmonté d'une crosse.

℟ — QOCVQ'·LIGAVERIS·S ·ERIT·

C'est la parole dite à saint Pierre : *Quodcumque ligaveris super terram erit.* Mais, ce qui fait le mérite de cette petite pièce, en mauvais état de conservation, et presque effacée, c'est qu'on y distingue encore, sous un van qui leur sert de dais, un évêque, avec la mitre et la crosse, et un personnage habillé en Fou.

—59.—

PETRVS ANGLVS EPISCOPVS

Une rosace à quatre fleurs de lis.

℟ — LA P AISVIENSOVVENGVERRE·

Un rébus formé des lettres DE, d'un *la* de musique, d'une *paix*, d'un van au dessous duquel le mot VIEN, d'un *la*, et enfin du mot GUERE; c'est à dire : *De la paix vient souvent la guerre.*

—60.—

FIRMINVS:NORMAN:EPVS:1528

Dans un écu surmonté d'une crosse, un lion sous un lambel.

℟ — DOMINE·CONSERVA·NOS·

Auprès d'une sphère céleste se trouve un autre cercle figurant un astre, je crois, et renfermant un ours.

Est-ce la crainte d'une comète, ou des influences malignes de la grande ourse lors d'un hiver rigoureux, qui a fait choisir cet emblème? C'est ce que j'ignore. L'année 1528 fut-elle marquée par quelque chose de ce genre (1)?

(1) A la fin de l'année 1527, il tomba en Italie des pierres semblables à du mâchefer, et de l'espèce de celles qu'on a cru depuis tombées de la lune; dans le même temps, on vit planer sur la ville de Lyon des météores embrasés, qui semblaient annoncer de grandes calamités; bientôt après, en janvier 1528, il apparut une comète à l'horizon de Paris; et enfin, le 1^er^ de mai, un horrible

—61.—

MONETA·EPI· FLOVRI ✻

Des ciseaux entre les lettres I F, un dé à coudre au dessus; le tout surmonté d'une couronne.

℟ — IE·NE·SAI·QVELLE·TOZ·TOVR·

Un personnage entre deux objets difficiles à déterminer.

—62.—

MONETA·PETRI·ACAP CLIC EPI·S·M

Un homme sur un chariot traîné par un cerf ou un animal qui y ressemble : on lit en dessous les lettres REG.

---

sacrilége répandit la consternation dans la capitale et les provinces voisines. « Par quelque pire que chien mauldit de Dieu fut rompue et coupée la teste à une ymaige de la vierge Marie..... estant contre une muraille derrière le petit Saint-Antoine. » Trois mille écus d'or au soleil promis à celui qui dénoncerait le coupable; remplacement de l'image mutilée par une madone de vermeil dont le roi fit les frais, et procession générale à laquelle François Ier et tous les courtisans assistèrent, portant des cierges : en voilà quatre fois plus qu'il n'en fallait, en l'an 1528, pour motiver la légende *Domine conserva nos.* (*Chroniques de Gaguin*, franç., f° 253; *de Nicolle Gilles*, f° 182, édition de 1557.) [C. L.]

℟ — HIS:ROTIS:SVRSVM·VEHIMVR·

Un rébus où se remarquent un cœur enflammé, une ancre, deux ailes, etc.

La lettre initiale M ne nous apprend pas de quelle église était Évêque celui qui fit faire cette monnaie.

—63.—

FRANCICVS DE·SAISSEVAL·EP·M✻

Une tête de profil, tonsurée.

℟ — MONETA·S M

Un cheval, et au dessous la date 1550.

Est-ce à un évêque de Saint-Martin qu'il faut attribuer cette pièce? Le cheval fait-il allusion à celui sur lequel ce saint était monté lorsqu'il partagea son manteau à l'une des portes d'Amiens, ou aux cavalcades qui parcouraient les rues dans les fêtes des Fous? Tels étaient mes doutes, lorsque je rencontrai une autre médaille bien plus difficile encore à expliquer (1).

---

(1) J'ai lu quelque part l'anecdote suivante : les vassaux du domaine de Saisseval ou Secval firent de ce nom *cheval,* le domaine du *cheval;* et de *cheval, chevaux,* par une corruption très ordinaire chez les paysans; de sorte que

—64.—

## IEHAN·DE·SAISSEVAL·

Un buste comme sur la pièce précédente, et au dessous la date 1543.

La famille de Saisseval, une des plus anciennes de l'Amiénois, subsiste encore; mais peut-être le personnage figuré ici est-il seulement du village de Saisseval.

## R[—EVESQVE·DES·GRIFFONS

Une griffe d'oiseau de proie.

(La légende du revers est en gothique cursive.)

Je ne puis rien dire qui me satisfasse sur ce sujet.

Je rappellerai seulement que le greffier de la compagnie de la *Mère folle* de Dijon signait le *Griffon vert,* qu'un griffon était représenté sur le cachet de cette société (1); que dans l'ouvrage

---

la vallée de Saisseval n'a plus été connue que sous le nom de la *vallée des chevaux* : or, on voit ici un cheval accolé, comme emblême, à l'image d'un Saisseval. [C. L.]

(1) Les mots *griffe, greffier* et *griffon* ont toujours été liés ensemble dans les idées plaisantes du seizième siècle. Dans la blanque des choses rares et merveilleuses, qui termine le livre des *Triomphes de l'abbaye des conards*, on

singulier, intitulé *Recueil de la chevauchée faicte en la ville de Lyon, le* 17 *novembre* 1578, on voit paraître l'amiral *du Griffon* en grande somptuosité.

Rabelais, dans le *Pantagruel* (1), semble désigner les greffiers, lorsqu'il parle de certains griffons de montagne; et Marot, dans une épigramme qui commence par ce vers :

« Prince, ce griffon qui me gronde, »

répond à un greffier de la maison du duc d'Orléans, qui avait fait sur lui une pièce de vers (2).

—65.—

MONETA CATOI·EPI·S·MICHAEL·

Dans le champ une griffe toute pareille à celle de la pièce précédente, et au dessous 1546.

---

trouve : « Les *griffes du griffon* de Huon de Bordeaux, estimées par le *greffier* de Lovis, à... (*sic*)... 18 mil de quarts de ducats. » Il a existé, je crois, une association joyeuse du *Griffon*, qui pouvait être une branche de la Bazoche.

[C. L.]

(1) Liv. 5, chap. 13.

(2) *Lettre du fiscal vert de l'infanterie dijonnaise* : dessous, le cachet représentant un griffon de cire rouge. (T. IX, p. 305 de la *Collection de pièces relatives à l'histoire de France*, déjà citée.)

℟ — Légende gothique très-difficile à lire.

Rébus très compliqué, formé de deux jeunes gens ou deux enfans, entre deux oiseaux à courtes ailes, comme des oisons; des lettres, des notes de plain-chant, une flèche ou penne.

Je dois la connaissance de cette médaille à un amateur d'Abbeville, qui a bien voulu me l'envoyer : elle a évidemment de l'analogie avec celle qui précède, puisque la griffe est leur symbole commun; elle peut donner à croire aussi que les lettres EP·M et S·M de la pièce du n° 63 seraient mieux expliquées par *Michaelis* que par *Martini*.

—66.—

ROGERIM·LE·CAMUS·FE·SVS

Un écusson surmonté d'une crosse, et ayant trois griffes d'oiseaux de proie.

℟ — VIVE·LES· CAMVS·

Une mitre d'évêque.

Y a-t-il quelque rapport entre cette pièce et les précédentes?

J'ai un jeton de cuivre, de l'année 1661, de l'abbaye de Cysoing, avec des armoiries toutes pareilles.

Dans les monnaies qui vont suivre, le titre d'évêque n'est plus indiqué; mais il n'est pas douteux qu'elles n'appartiennent, pour la plupart, aux fêtes des Fous.

—67.—

SIRE·GVILLAMME·GERVOIS·

Un évêque tenant la croix et donnant la bénédiction, comme aux nos 23, 24, 28 et 29.

℟ —PRVDENCE·A·LES·BONS·CONSOLE·⁘·

Ce qui signifie *prudence a les bons conseils.* Dans les Sermons de saint Bernard, en français, *consols* signifie conseil : il y a, ce me semble, peu de rapport entre cette devise et les trois personnages habillés en Fous, se tenant par la main et gambadant, figurés dans le champ de cette pièce.

Les danses faisaient une partie obligée des fêtes des Fous. Le décret de la Faculté de théologie de Paris, que j'aime à citer de préférence, appelle mauvais prêtres (*malos sacerdotes*), ces prêtres, ces clercs dansant pendant l'office divin, dans le chœur, masqués et déguisés de la manière la plus impudique (1) : ce décret finit par décider

(1) «Quis... non diceret malos istos sacerdotes et clericos

que *non licet ducere choreas in ecclesiâ quandò fit divinum officium;* qu'il n'est pas permis de danser dans les églises pendant l'office divin. Il n'était donc pas défendu, au quinzième siècle, d'y danser dans d'autres momens; seulement les ecclésiastiques ne devaient pas danser en public : *non enim est eorum publicè tripudiare,* dit le célèbre Michel Menot. Aussi ce prédicateur blâme-t-il la coutume qu'avaient alors les prêtres de danser publiquement, avec des femmes, le jour même où ils disaient leur première messe : *Clama contrà eorum malam consuetudinem, qui die quo celebrant primam missam cum mulieribus publicè tripudiant* (1).

Un autre prédicateur du temps, Guillaume Pepin (2), parle, comme d'une chose ordinaire,

---

quos, divini officii tempore, videret larvatos, monstruosos vultibus, aut in vestibus mulierum aut lenonum (T) vel histrionum, choreas ducere in choro, cantilenas inhonestas cantare, etc., et per totam ecclesiam currere, saltare, etc. »

(1) *Perpulchra epistolarum quadragesimalium expositio.* Paris, 1517.

(2) C'était un Jacobin d'Évreux, qui était si fameux qu'on disait, par manière de proverbe : *Qui nescit pepinare nescit prædicare.* Voyez à quoi tient la célébrité, la *Biographie universelle,* qui exhume tant d'obscurs écrivains, n'a rien dit de Guillaume Pépin !

de prêtres qui se mêlaient aux danses, après avoir mis bas la soutane (1).

Le même moine rapporte plus bas que les ecclésiastiques s'introduisaient dans les couvens de religieuses, pour y danser avec elles, le jour et la nuit, sans parler de ce qui s'ensuivait (*taceo de reliquo*) (2).

Les sermonaires ne sont pas les seuls qui rendent témoignage des habitudes licencieuses du clergé d'alors : le *Navis stultifera,* dont j'ai déjà eu occasion de citer les figures, montre, dans l'une d'elles, un moine donnant la main à une

---

(1) « Sunt enim nonnulli qui specialiter in chorea peccant contra sacramentum ordinis : sunt ecclesiastici qui interdum talibus dissolutionibus se immiscent : *en beau pourpaoint,* gallicè, id est depositâ veste sacerdotali, cum dyploïde choreizantes, quod valde indecens est et scandalosum in populo. »

(2) « Solent multi clerici etiam religiosi non reformati ingredi monasteria monialium non reformatarum et cum eis choreas etiam insolentissimas ducere et hoc tam de die quam de nocte *, taceo de reliquo, ne forsan offendam pias aures. » (*Sermones quadraginta de Destructione Ninive.* Paris, 1525.)

* Voyez, sur pareil sujet, le *Factum pour les religieuses de Sainte-Catherine lès Provins contre les pères cordeliers,* petit in-12, 1679.

jeune fille pour la faire danser ; le texte qui l'accompagne n'est pas moins significatif :

« Quis locus immunis, quem non vesania talis
Contaminat? Templi vix loca tuta manent
Clerus et in cappa monachus, puer atque puella
Et juvenes blandi, decrepitique senes
In gyrum saltant pedibus, ductantque choreas. »

Dans la traduction, en rime française, intitulée : *La nef des Fous du monde,* ces vers sont rendus par les suivans, au chapitre des *Dances joyeuses et saltacions qui se y font* :

« Et pour cette vile dance
Malleureté et grant meschance
Chacun ensuit ses durs exploix
Et non pas seulement les laics
Mais les clercs et ceulx de l'église,
D'une saulvaige et laide guise
Le clerc se donne et le moyne
Combien que la pensée saine
Devroient avoir et grant vertus
Toutes fois ils sont abatus
En ordeuse mondanité
Et à toute orde vanité (1). »

(1) Ces vers sont copiés sur l'exemplaire, peut-être unique, imprimé sur vélin, et orné de belles miniatures, qui est à la bibliothèque du roi. J'ai cru voir sur ce volume la

Ces désordres étaient partagés par les ecclésiastiques du rang le plus élevé : le célèbre Nicolas de Clemangis le témoigne suffisamment dans son traité *de statu corrupto ecclesiæ*, cap. XIX.

Il suffira de citer, comme exemples, les cardinaux de Narbonne et de Saint-Severin, qui, en 1501, dansèrent à Milan devant Louis XII; le cardinal de Mantoue et les pères du concile de Trente, qui, en 1562, dansèrent dans la fête qu'ils donnèrent à Philippe II, roi d'Espagne (1), et ce Louis, archevêque de Magdebourg, « lequel dansant avec les dames jusqu'à la minuit, cheut et trébuchat à terre si rudement qu'il se rompit le col et la dame qu'il menait, » dit Claude Noirot, dans son *Origine des masques et mommeries*: suivant Guillaume Bouchet (*quatrième sérée*), l'aventure arriva de son temps.

On voit, dans les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, qu'au dix-huitième siècle, les vice-légats d'Avignon dansaient ordinairement aux bals que se donnaient tour à tour les dames

---

marque d'Ulric Gering : les bibliographes en attribuent l'impression soit à Verard, soit à Marnef. (Voyez le *Voyage bibliographique*, etc., du révérend Dibdin, 1825, t. 3, p. 299.)

(1) Pallavicino, *Istoria del concilio di Trento*.

de sa ville, et, de plus, la coutume était qu'à chaque courante, la dame qui la devait danser allait baiser M. le vice-légat à sa place, ce qui sembla assez ridicule à la princesse (1).

—68.—

MONETA 42

Au milieu de quatre fleurs de lis, un écusson portant un chevron. Dans l'angle et aux deux côtés extérieurs du chevron cinq points ·:·

R/ — ANTHONNIVS·TALMAR·EP

Les figures du revers sont peu distinctes; on y voit cependant un Fou en costume, et, sur une espèce d'estrade un évêque avec la croix.

---

(1) Ajoutez à ces exemples le fameux ballet dansé par les jésuites à la réception de l'archevêque d'Aix en Provence, qui fait le sujet d'un avis fort aigre et tant soit peu hypocrite, publié en Hollande, petit in-12, 1687.

Quelque temps auparavant, des pères du même ordre avaient donné, dans leur collége de la Flèche, un ballet plus bizarre, peut-être, et qui fit moins de bruit: on y voyait l'Amour divin dansant un pas de trois ou de quatre avec les divinités de l'Olympe; et, dans ses entreprises sur les cœurs rebelles, le Saint-Esprit appelait à son aide les Naïades, Morphée et Vulcain. [C. L.]

—69.—

MONETA·CLAVDII·ABIANI·1562.

Un évêque, ayant une auréole, avec la double croix, entre les lettres S C, peut-être saint Claude.

℟ — A·DOMINO·FACTV·EST·ISTVD·

Un rébus composé des lettres DA, de la note de musique *mi*, au milieu d'une enceinte de rempart, avec une porte de ville; d'une haie, d'un enfant portant la boule du monde, d'un objet en forme de lèchefrite et d'un E.

Ce rébus fait probablement allusion au nom de Claude d'Amiens.

—70.—

MONOIE·DE·ANTHOINE·MESSIER:

Un saint Antoine, avec le bâton, la clochette et le cochon.

℟ — QVI·TROP EMBRACE·MAL ESTRAINT

Un rébus formé d'un van, et, au dessous, d'un objet rond, et d'un animal qui paraît être un rat.

Cela veut-il dire *vent aura?*

—71.—

CEST·LE·PLAISIR·DE·LHOMME;·1525.

Un évêque portant la crosse et donnant la bénédiction; à ses côtés, les lettres E· IE·

℟— SIT:NOMEN:DNI·BENEDICTVM:1515·

Une rosace de quatre fleurs de lis.

On remarquera les deux dates différentes qui indiquent qu'on se servait de coins qui avaient déjà été employés.

—72.—

INNOCE'TES·ET·RECTI·ADDESERVT'·MI·✻·

Un évêque avec la crosse, ayant à sa gauche un ovale contenant les lettres $\frac{CS}{TV}$, à droite une grande épée et un chardon.

℟—SVPER·CARDONES·DESEDV'·PAPILI·

Un écusson supporté par deux figures nues, et ayant pour armoiries trois chardons ; au dessus, on aperçoit un oiseau volant, et aussi, je crois un papillon.

On a trouvé deux de ces pièces, l'une à Amiens, l'autre à Abbeville.

—73.—

PAX HOIB⁹ BONE·VOLVTATIS·1582

La crêche du jour de Noël : la Vierge et saint Joseph en adoration devant l'enfant Jésus.

℟—QVI·PORTE·PAIX·EST·AGRENE·

Un écusson sur lequel se trouvent un chevron brisé, un croissant, mais surtout un épi.

Je ne sais si la fête des Innocens a subsisté à Amiens jusqu'à la fin du seizième siècle; mais il est probable que cette pièce se rattache aux solennités du jour de Noël.

—74.—

M. le docteur le Glay, de Cambrai, a eu la bonté de me donner une grande médaille de plomb, de vingt-sept lignes de diamètre, représentant, d'un côté, le roi Hérodes, les trois Mages, et, sur le plan inférieur, le massacre des Innocens. On lit sous le trône :

LE·ROI·HERODES—1552·

Le revers est occupé par un écusson contenant les armoiries de la ville de Cambrai, et placé au milieu des bâtons croisés et sous le briquet, emblêmes ordinaires de la maison de Bourgogne; autour règne un ruban formant des festons, sur lesquels on lit ces mots, répétés plusieurs fois, et souvent tronqués par les plis.

HERODES·INNOC·INVMAN·HORROR·, etc.

Cette pièce fait-elle allusion à un événement que nous ne connaissons pas? Est-elle relative aux fêtes des Innocens, ou à la représentation de quelque comédie du massacre des Innocens, qui

aurait été jouée à Cambrai? C'est ce que je ne puis décider (1).

---

(1) Cette médaille doit se rapporter à une représentation théâtrale, donnée par la bourgeoisie, dans une de ces fêtes à spectacle pour lesquelles les habitans de Cambrai, et en général tous les Flamands, ont toujours eu un goût très prononcé et qui subsiste encore. Si la fameuse procession de Saint-Géry n'étale plus la pompe de ses chars couronnés de personnages historiques et mythologiques, ce ne peut être que depuis les derniers événemens de 1830. Les principales fêtes de ce genre, dont la plus ancienne connue remonte, pour le Cambrésis, au tournois d'Anchin, en 1069, avaient principalement pour objet, outre le culte patronal, la célébration de la paix, de quelques victoires éclatantes, de la réception des princes, et surtout de l'entrée des évêques de Cambrai, souverains temporels du pays, dont la prise de possession était signalée par de grandes solennités. Telle fut la réception faite à Robert de Croy, en 1529: « Et y fit-on plusieurs exemples (*représentations dramatiques*) comme à la porte Saint-Ladre: ceux de Saint-Jacques, une au marché au bois...; les cabaretiers, contre la Chapelette...; les voisins de la rue des Maseaux, à l'entrée de celle qu'on passoit par dessous le théâtre.... Les meulquiniers firent rôtir un bœuf tout entier, lequel estoit lardé de pourchelets, d'oisons, de poulets et de pigeons, etc. » (*Chronique MS. de Cambrai.*) C'étaient les divers corps des métiers qui donnaient ces représentations, et le sujet en était souvent puisé

—75.—

NI:COLAI:SOLEMNIA✻:

Une croix.

℟ — SVA:PRE:SENS:FAMI:LIA✻

Une rosace de fleurs de lis.

Le jour de Saint-Nicolas était jadis une grande fête pour les écoliers, et, à Amiens, pour les pélerins qui avaient fait le voyage de Myre, dont saint Nicolas fut évêque.

---

dans l'Ancien-Testament. On peut donc présumer que la médaille ci-dessus représente le *Massacre des Innocens*, joué dans une de ces fêtes, qui se renouvelèrent fréquemment, et avec une pompe toute particulière, dans le cœur du seizième siècle, époque du monument. On a conservé le souvenir des solennités de l'entrée de 1529;

De la trève de 1534;

De la réception de Charles V, de 1540;

De la paix de 1543;

De la prise de possession de 1559;

Du tournoi de 1584, etc.

Il est possible aussi que la même médaille se rapporte à une fête des Innocens, où l'on aurait fait *Le jeu du roi Hérodes*, représenté par un enfant de chœur, suivant ce qui se pratiquait dans d'autres localités, notamment à Autun. [C. L.]

La confrérie de Saint-Nicolas avait, en 1525, six chapelains à l'église Notre-Dame d'Alençon. Le jour de sa fête patronale, on choisissait anciennement un enfant qualifié de la ville, qu'on habillait en Évêque, et qui était le roi de la fête (1).

M. Dulaure rapporte (2) que le 5 décembre, veille de cette fête, les écoliers et professeurs de l'Université de Paris se réunissaient pour élire un Évêque, qu'ils revêtaient d'ornemens pontificaux, et conduisaient en grande pompe chez le recteur.

L'abbé Lebeuf (3) dit seulement, qu'en 1367, les petits écoliers habillaient un d'entre eux en Évêque, le jour de Saint-Nicolas, et le promenaient par les rues, ce que le parlement avait autorisé; il ajoute que, de son temps, la même chose avait lieu à Reims et vers la Lorraine.

On lisait effectivement, dans les anciens Registres capitulaires de la ville de Saint-Quentin, qu'en 1412, l'assemblée des chapitres de la pro-

(1) *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*, par Odolant Desnos, t. I, p. 49.

(2) *Histoire de Paris*, t. III.

(3) *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. I, p. 330.

vince de Reims donna un écu à l'Évêque de Saint-Nicolas, qui était un enfant de chœur des Dominicains de la ville de Saint-Quentin, où se tenait l'assemblée, et on voyait, dans les Comptes de l'abbaye de Corbie, que l'abbé de ce monastère fit, en 1428, une courtoisie à l'Évêque de l'école des enfans, qui donna la bénédiction à table, devant lui, le jour de Saint-Nicolas.

Le même jour, dans la Franconie, les écoliers choisissaient trois d'entre eux pour remplir, l'un le rôle d'Évêque, les deux autres celui de diacres : ils se rendaient ensuite à l'église, où ils présidaient à l'office divin; après quoi ils allaient chanter de porte en porte, et l'argent qu'on leur donnait était reçu, non comme une aumône, mais comme un impôt dû à l'Évêque (1).

Dans d'autres parties de l'Allemagne, les écoliers célébraient, le 12 mars, saint Grégoire comme leur patron : l'un d'eux, habillé aussi en Évêque, le représentait; d'autres, sous des habits de prêtres et de laïcs, formaient son cortége. Cette fête de Saint-Grégoire pouvait répondre aux *quinquatries* des Romains, fêtes de Minerve, célébrées, dans le mois de mars, par les

(1) *Aubani omnium Gentium Mores*, 1536, p. 223.

écoliers (1). Je ne sais si la pièce de ce numéro appartient à des écoliers ou à des pélerins : d'après la forme des lettres, elle paraît être de la fin du quinzième siècle (U).

—76.—

DE·BONE:NON·NAINS·

Une mitre d'évêque ou d'abbé.

℟ — NON CVRE·DE·V·IE·LX·A·B·

Les figures du champ sont en trop mauvais état pour être distinguées sur les deux pièces pareilles que je possède.

Il n'est pas douteux qu'elles n'aient été fabriquées, soit par des religieuses, à l'occasion des fêtes des Fous, soit par les jeunes clercs, qui prenaient part à leurs réjouissances. Les légendes signifient : *De bonnes nonnains n'ont cure de vieux abbés;* elles n'ont pas besoin de commentaires.

Les religieuses fêtaient, comme les moines, le jour des Innocens; comme eux, elles avaient leurs Abbesses folles, et célébraient, par des danses et d'autres divertissemens, cette époque joyeuse.

(1) Dresser, *De festis et præcipuis anni partibus*, p. 44.

Les détails dans lesquels je vais entrer ne laisseront aucun doute sur tous ces points.

L'introduction des mascarades dans les couvens de religieuses remonte très haut : au sixième siècle, du temps de Grégoire de Tours, l'Abbesse d'un couvent de Poitiers fut accusée, entre autres choses, de jouer aux dés, et de représenter des scènes dans l'intérieur de la maison : *barbatorias intus eo quod celebraverit* (1). On sait qu'on appelait *barboires* des masques barbus employés sur les théâtres, et pour se déguiser.

Dans l'année 1212, le concile de Paris fit défense aux nonnes de célébrer la fête des Fous : *à festis follorum ubi baculus accipitur omninò abstineatur, idem fortiùs monachis et monialibus prohibemus* (2). « Nous apprenons, dit le père Carpentier (3), par le Registre de la visite faite, en 1245, dans le diocèse de Rouen, par l'Archevêque Odon, que les vierges consacrées au Seigneur se livroient à ces plaisirs indécens (*ejusmodi lasciviis operam dedisse*) pendant la fête des Innocens, celle de Saint-Jean et celle de la Made-

(1) *Grég. Tur.*, lib. X.

(2) Labbe, *Concilia*.

(3) *Glossarium novum*, verbis FESTUM BEATÆ MAGDALENÆ ET KALENDÆ.

leine. Nous vous défendons, dit le prélat, ces amusemens dont vous avez l'habitude, *ludibria consueta;* de vous revêtir d'habits profanes, *inducendo vos vestibus secularium,* et de danser soit entre vous, soit avec des séculiers, *aut inter vos, seu cum secularibus choreas ducendo.*» On voit, de plus, que ces pauvres recluses se permettaient dans ces jours de fêtes une joie trop vive et des chansons trop gaillardes : *nimiâ jocositate et scurrilibus cantibus utebantur, utpotè farsis, conductis, motulis,* etc.

Le même Archevêque, probablement Odon Rigaud, faisant, en 1256, la visite de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, dit, dans son procès-verbal, que, le jour de la fête des Innocens, les jeunes religieuses chantaient leurs leçons avec farces : *juniores in festo Innocentium cantant lectiones suas cum farsis;* mais peut-être ce mot *farce* doit-il être interprété seulement par le mélange de couplets en langue vulgaire et de vers latins.

On trouve ailleurs que le public était admis à voir les ébattemens en usage dans cette abbaye le jour des Innocens. Il s'y faisait élection d'une *petite Abbesse;* elle entrait en fonctions aux premières vêpres : l'Abbesse quittait sa chaire au verset du Magnificat : *deposuit potentes de se-*

*de*, etc.; la petite Abbesse prenait sa place et sa crosse, continuait l'office, et célébrait le lendemain, jusqu'au même verset. Les comptes de la même abbaye portent en dépense, pour 1423, six sous donnés aux petites Abbesses (y en avait-il plusieurs?), pour leurs offrandes le jour des Innocens. Ce couvent continua long-temps de célébrer la même fête, sur quoi l'abbé Delarue fait observer (1) que les femmes tiennent davantage à leurs usages, surtout lorsqu'ils sont divertissans. Ce qui le prouve, c'est qu'au commencement du dix-huitième siècle, en 1702, les religieuses de l'Artois et du Cambrésis avaient encore coutume de se masquer dans leurs cloîtres, et de revêtir des habits d'hommes, pour se divertir honnêtement, et danser secrètement entre elles (2).

Je suis bien loin de juger avec sévérité ces mascarades; mais je rappellerai qu'un des principaux crimes dont la pucelle d'Orléans fut accusée dans les Lettres missives du duc de Bedfort, et pour lesquels cette héroïne fut brûlée vive, est d'avoir

---

(1) *Essais historiques sur la ville de Caen*, t. II.

(2) Voyez le *Journal des Savans*, année 1702, où se trouvent cités les ouvrages du père Barnabé Saladin, récollet, qui approuve ces divertissemens.

porté l'habit d'homme, *chose à Dieu abominable,* est-il rapporté dans Monstrelet.

En Provence, les Évêques des Fous et les Abbesses folles se faisaient des visites; cet usage avait lieu au quinzième siècle à Arles. Suivant deux actes d'arrentement de la manse capitulaire, le fermier du chapitre était obligé de donner du vin à discrétion pour les soupers de l'Archevêque des Innocens, autrement dit Fol, *aliàs Stultus,* et pour sa compagnie, savoir : le jour de Saint-Thomas (21 décembre), où ledit Archevêque fol chantait l'*O;* les jours de Saint-Jean et des Innocens, où il officiait, et ce suivant la louable coutume. Le 29 décembre, jour de Saint-Trophyme, l'Archevêque fol allait à l'abbaye de Saint-Cesaire, où était aussi une Abbesse folle : *l'archevêque fol amé sa fole compagnié venoun al Moustiers per visita l'Abadesse fole en lo couvent,* et il était convenu que l'abbesse du monastère donnerait, le jour des Innocens, à l'Abbesse folle, pour régaler l'Archevêque fol, six gros en argent, une poule, *une boune galine ben grasse;* six pains, du vin, *siei pechié de vin;* six pots remplis de vin, de la mesure *del Moustiers;* et du bois pour faire du feu au réfectoire. Si le jour des Innocens se trouvait être un vendredi, l'Abbesse donnait, au lieu de poule, trois gros en sus

des six; et si l'Archevêque fol ne venait pas goûter au monastère avec sa folle compagnie, ledit jour des Innocens, l'Abbesse du couvent n'était tenue à rien (V).

On imagine quelles indécences résultaient du rapprochement de clercs en débauche et de religieuses en goguettes : c'était peut-être une imitation de ce qui se pratiquait en divers lieux, lors de l'entrée des Évêques dans leur diocèse. Quelques uns simulaient alors une sorte d'épousailles avec l'abbesse de certains monastères : ainsi, les évêques de Troyes, en Champagne, de Florence et de Pistoie, en Italie, couchaient dans le couvent, sur un lit très orné, et mettaient un riche anneau au doigt de l'Abbesse (1) : *il vescovo..... sposava madonna, o vogliam dire badessa, alla quale restava l'annello che era molto ricco e bello* (2). Il est probable que le souper était alors

(1) A l'entrée solennelle de l'Archevêque de Rouen, l'Abbesse et les religieuses de l'abbaye de Saint-Amand attendent le prélat dans une salle de charpente, élevée exprès devant leur monastère : là, l'Abbesse, la crosse en main, met au doigt de monseigneur un anneau enrichi d'une pierre précieuse, en lui disant : « Je vous le donne vivant; on me le rendra après votre mort. » [C. L.]

(2) Salvi, *Histoire de Pistoie.*

On ne se contentait pas toujours de simuler ces épou-

plus savoureux que celui qu'on préparait en semblable occasion à l'évêque d'Orléans, dans l'abbaye de Saint-Euverte, et qui consistait en deux œufs frais pour lui, et une botte de foin pour sa mule.

—77.—

## REMIGII.

Le peu qui reste de la légende de cette pièce ne suffit pas pour l'expliquer. Elle me semble se rapporter à une confrérie d'artisans, peut-être attachée à la paroisse de Saint-Remy, et qui célébrait des fêtes analogues à celles des Innocens.

Les personnages, au nombre de quatre, représentés d'un côté, sont en habits découpés à la ceinture, comme des Fous; ils ont la tête couverte d'un chaperon qui entoure leur cou : l'un d'eux tient à la main un grand bâton, terminé par une faucille ou une tête d'oiseau. Sur le revers est figuré un instrument que je ne connais pas, et qui ressemble à une étrille.

---

sailles, témoin ce que l'abbé Montlinot rapporte, dans son *Histoire de la ville de Lille*, de Henri de Gueldres, évêque de Liége, et d'une Abbesse de l'ordre de Saint-Benoît.

—78.—

GILLE·DAMOVRETTE·MAISTRE·DV·PVIS·

Un écusson tel qu'étaient jadis les enseignes des marchands et les devises des libraires.

℟ —Sans légende.

La Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus; à côté d'elle est un puits.

La confrérie de Notre-Dame-du-Puy d'Amiens est célèbre : elle a été établie, dit-on, en imitation de celle qui existait au Puy-en-Velay. Les uns prétendent que le nom de Puy vient de *podium*, signifiant lieu élevé, théâtre; d'autres le rapportent à un miracle de la Vierge du Puy-en-Velay, qui sauva un enfant de chœur jeté dans un puits par un Juif. Ce meurtre, qui aurait été commis vers l'an 1325, fut l'occasion du bannissement de tous les Juifs qui habitaient cette ville (1). Cette tradition est la plus en vogue à Amiens, et dans la chapelle de la cathédrale, où cette confrérie se

(1) Il est bien plus vraisemblable que le projet de bannissement, c'est à dire de confiscation, donna lieu au prétendu crime des Juifs. Quand on voulait les pressurer, on faisait un miracle d'office à leurs frais et dépens. C'était la chambre de justice de l'époque. [C. L.]

réunissait, on voit une statue de la Vierge retirant un enfant d'un puits, avec l'inscription : *Origo confraternitatis putei.* Dans le quinzième siècle, les confrères représentaient, le jour de leur fête, quelque mystère, et donnaient une couronne d'argent à l'auteur de la meilleure ballade en l'honneur de Notre-Dame. On nommait chaque année un Roi ou Maître du Puy, qui adoptait une devise. On a la liste de ces maîtres, depuis l'an 1389 jusqu'en 1755. La pièce de plomb, dont je donne le dessin, est la seule que je sache avoir été frappée par un maître de cette confrérie. Gilles d'Amourette, marchand, receveur de Rubembré, fut maître du Puy en 1510.

On lit dans Rigord, l'historien de Philippe-Auguste, que, vers l'an 1183, lors de l'établissement de la confrérie de la Paix, au Puy-en-Velay, les confrères « firent empraindre en estain le seel de celle cedulle à toute l'ymage de Nostre-Dame, et le portoient avec eux cousu sur chapperons blancs, qui etoient taillés à la maniere de capulaires que les religieux des abbayes portent. » Cette médaille d'étain représentait une figure miraculeuse de la Vierge, « qui seoit sur ung throsne, et tenoit la forme de son chier fils en semblance d'enfant. En la circuitude de ce seel estoient lettres escriptes qui disoient : aygneau de

Dieu qui ostes les pechez du monde, donne nous paix (1).»

Le but de cette confrérie fut d'abord de faire cesser les guerres et inimitiés qui existaient entre les sujets du comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, et ceux du roi d'Aragon. Cette association pacifique se propagea promptement en d'autres lieux, où le besoin de la paix se faisait également sentir. Les confrères, qui étaient appelés *caputiés*, parce qu'ils portaient des figures de plomb de la Notre-Dame-du-Puy, sur leurs capuchons de toile, furent poursuivis, et punis comme hérétiques, par Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, à cause qu'ils soutenaient que tous les hommes devaient être d'égale condition. Ces pauvres gens ignoraient, est-il dit, que la servitude est l'effet du péché de notre premier père.

Dans la suite des temps, ces confréries encouragèrent les lettres et les arts, en couronnant les poëtes, en commandant des monumens de sculpture et des tableaux, dont quelques uns, exécutés par de bons maîtres du commencement du seizième siècle, se conservent encore à Amiens.

---

(1) *Grandes chroniques de Saint-Denis*, t. II, p. 5, édit. de 1514.

Le palinod de Caen, qui se nommait le *Puy de la Conception*, parce qu'il avait lieu le jour de la Conception de la Vierge, remonte, dit-on, au onzième siècle. Il me semble que l'on confond mal à propos l'établissement de cette fête littéraire avec celui de la fête de la Vierge, qui effectivement fut instituée à la fin de ce siècle, par Guillaume Leroux, duc de Normandie, ainsi que Robert Wace, mort en 1180, le raconte dans une pièce de vers, dont M. de Roquefort a publié des extraits. Les concours littéraires n'eurent lieu que dans le seizième siècle.

Dans sa description de la cathédrale d'Amiens, publiée en 1833, M. Gilbert cherche à prouver que le puits représenté à côté de la Vierge, dans la chapelle de la confrérie de Notre-Dame-du-Puy, est une invention récente (du dix-septième siècle peut-être), et due à ce qu'on avait perdu la véritable tradition de l'origine de cette société. Notre médaille, qui date de 1510, et sur laquelle le puits est figuré auprès de la Vierge, détruit une partie des raisonnemens de M. Gilbert.

---

(1) Il existait des associations semblables dans les principales villes de la Normandie, notamment à Rouen et à Dieppe. Là, les palinods se faisaient les jours de la Nativité et de l'Assomption de la Vierge. [C. L.]

A Valenciennes, qui réclame l'honneur d'avoir donné l'exemple de ces associations, où *le chapel de rose* récompensait la plus belle chanson, la confrérie de Notre-Dame-du-Puy ne fut érigée que vers l'an 1229 : la même confrérie s'établit à Douay au quatorzième siècle. Les jeux floraux de Toulouse ne remontent qu'à l'année 1324.

—79.—

POUR·LES·CHANTRES·DU PUY✻

Un puits.

℟ — SANCTA·MARIA·ORAPRONOBIS.

Des objets peu distincts, au dessous desquels on lit 1543.

Cette pièce confirme ce qui vient d'être dit au sujet de la pièce précédente. Elle m'a été donnée par M. Norblin, de Paris : j'ignore d'où elle vient.

—80.—

SANS·SOVSI·

Une raquette avec trois esteufs.

℟ — MAL:ESPARGNE·

Un écusson renfermant trois pièces de monnaie.

Cette pièce a probablement été faite pour quel-

que société d'*enfans sans soucy*, qui aimaient mieux jouer et se divertir qu'épargner et amasser de l'argent (1).

—81.—

Je porte sous ce numéro une pièce de plomb dont je n'ai pu trouver le sens.

D'un côté, dans le champ, on lit SOT, et autour une légende que je ne puis lire. De l'autre côté les lettres C, I, O, N, disposées entre les branches d'une croix, et une autre légende, dont la lecture m'échappe.

A-t-elle rapport à la *confrérie des Sots*, au *prince des Sots*, etc.?

—82.—

LĒPEREVR·DE·LE·VĒDEGE·

(*L'empereur de la vendange.*)

Une grappe de raisin dans un écusson.

℟ — CŌTRE·PECHET VERTVE·TE·SALVE·

(*Contre péché vertu te sauve.*)

Écusson avec un chevron brisé, des trèfles et des lettres liées par un lacs.

---

(1) Il y avait un prince (grotesque) de *Mal espargne*, qui figurait dans la grande mascarade de l'abbaye des Conards, comme un des suppôts de la confrérie. (Sur ce sujet, et sur celui de la médaille suivante, voyez l'*Introduction.*) [C. L.]

Ces légendes sont en picard. On sait que la vigne était cultivée, au quinzième siècle, sur les bords de la Somme : probablement que, dans les divertissemens qui avaient lieu à l'occasion de la vendange, on nommait un empereur de la fête.

—83.—

LOTEL: DIEV:

Une rosace de fleurs de lis.

R/—ET: IPSI: CONSOLABVNTVR: 1511 ⁘

Un rébus assez compliqué, où se remarquent une fleur de lis et deux personnes, dont l'une, boiteuse, s'appuie sur une béquille et sur le bras de l'autre.

Je ne sais à quelle occasion l'Hôtel-Dieu d'Amiens aurait frappé cette pièce (1); je ne pense

(1) A la fin de 1510, la France fut ravagée par une maladie épidémique, à laquelle on donna le nom de *coqueluche,* et qui remplit les hôpitaux de malades et de mourans. (Voyez la *Chronique de Nicolas Gilles,* an. 1510.) La médaille ci-dessus pourrait avoir été frappée en mémoire des soins tout particuliers que l'Hôtel-Dieu d'Amiens aurait prodigués aux malades en cette circonstance : peut-être est-elle due au vœu ou à la reconnaissance de quelque personne pieuse, mais peu aisée, guérie par ces soins, et qui, au lieu d'or, n'aurait pu offrir que du plomb à ses bienfaiteurs. [C. L.]

pas qu'elle soit du genre de celles qui font l'objet de cet essai.

—84.—

LOTEL:DIEV: ❦ :

Une rosace de fleurs de lis.

℟ — VIVE: :BRIBE ❦:

Un personnage avec deux béquilles.

Les lettres de cette pièce sont d'une forme qui les rend difficiles à lire; ainsi je ne suis pas sûr de l'interprétation de cette légende : la figure y suppléera.

—85.—

SAINCTE CRISTINE

Une femme assise, les jambes écartées, sur quelque chose d'élevé, et percée de plusieurs flèches.

℟ — CES PAR PLAISANCE.

Un écusson armorié de six flèches verticales, ayant le fer en bas, de deux l'une.

Je ne sais à quoi cette pièce peut se rapporter.

—86.—

SIT:NOMEN·DNI·BENED✻

Rosace de fleurs de lis.

℟ — DVBAS

Un homme debout tenant un objet méconnaissable.

—87.—

Légende illisible.

Rosace de fleurs de lis.

℟ — Légende illisible.

Un enfant à cheval sur un animal au galop.

Les mœurs, les allusions du quinzième et du seizième siècle sont encore tellement ignorées, malgré les travaux des érudits, que j'ai cru devoir publier ces deux pièces, quoique je ne sache rien en dire.

—88.—

FIDES·ET·AMOR

L'agneau portant la bannière de la croix.

℟ — OMNIA·CINGVNT·1541·

Une croix fleurdelisée.

Y eut-il cette année-là quelque mission (1)?

(1) Dans l'hiver de 1541, grande expédition, par terre et par mer, de l'Empereur contre le Turc; mais elle ne réussit point : la flotte de l'Empire échoua devant Alger. [C. L.]

—89.—

Dans cette pièce, le sens des lettres, quoique assez bien conservées, m'échappe entièrement.

D'un côté, dans un écusson surmonté d'une crosse, est représentée une écrevisse. Le revers est occupé par un rébus assez compliqué.

—90.—

M. Cartier, habile numismate à Amboise, a bien voulu m'adresser le dessin d'une espèce de méreau de cuivre où l'on remarque, d'un côté, une écrevisse entre quatre petites fleurs de lis; de l'autre, une clef de forme antique.

Je ne sais à quoi la rapporter, ainsi que le n° 89.

—91.—

M. de Saulcy, auteur de recherches intéressantes sur les monnaies des évêques de Metz (1833), a bien voulu m'envoyer une petite pièce de billon, trouvée à Metz, et qui a paru à feu M. le baron Marchant, connu pour un très savant numismate, devoir appartenir à une corporation ou société, ayant pour chef un individu décoré du titre d'Évêque : elle est datée de 1538, et représente de chaque côté un écusson, dont l'un semble surmonté d'une espèce de bonnet carré assez élevé; on en jugera par le dessin ci-contre.

—92, 93, 94.—

Sous ces numéros, je donne les dessins de trois pièces de plomb, qui représentent des objets ou portent des légendes que je ne puis expliquer.

---

La fête des Innocens, pendant laquelle le roi Louis XI, de superstitieuse mémoire, ne voulait point, dit-on, entendre parler d'affaires, était encore jadis l'occasion d'assez grossières plaisanteries.

A Paris, le chapelain des nouveaux écoliers de théologie, après les avoir promenés, monté sur un âne, était obligé, sous peine d'amende, de les arroser d'eau (X).

Presque partout on allait, ce jour-là, surprendre les paresseux dans leur lit, et on leur donnait le fouet. Cette cérémonie s'appelait *bailler les innocens, donner les innocens* (Y), et, en un mot, *innocenter*. Cette dernière façon de parler est employée par maistre François, dans le cinquième livre *des faicts et dicts heroicques du bon Pantagruel.*

On poursuivait jusque dans les rues pour donner cette correction, qui était particulièrement administrée aux servantes et aux chambrières, surtout lorsqu'elles étaient jeunes et jolies, correction que ne put empêcher, nous disent *les Es-*

*craignes dijonnoises* du seigneur des Accords, la précaution, prise par l'une d'elles, de coudre sur sa chemise, vers le lieu exposé, l'écusson des armoiries royales, qu'elle pensait lui servir de sauvegarde (1).

Les curieux pourront consulter sur ce sujet la quarante-cinquième nouvelle de la reine Marguerite de Navarre, où cette bonne princesse explique comment un tapissier de Tours donna les innocens à sa servante, et se livra à cet exercice sur l'herbe verte et sur la neige (2). On pense bien que l'amour dut mettre à profit ce temps de liberté grande. Dans l'*Alphabet de l'auteur françois*, qui se trouve à la fin des *Œuvres de Rabelais*, il est fait mention d'un seigneur du Rivan,

---

(1) « Vous savez que l'on a à Dijon ceste peute coustume de foüetter les filles, le jour des Innocens : laquelle est entretenue par les braves amoureux, pour avoir occasion de donner quelque chose en estraines à leurs amoureuses, et cependant avoir ce qu'ils estiment à grand contentement, voir le cul des pauvres filles, et quelque chose de mal-joinct aupres. » (Livre I^er^ *des Escraignes*, § XVIII et § XIX.) On voit par ce qui suit qu'on commençait dès la veille des Innocens, et que l'on continuait tout le jour jusqu'au soir.

(2) La Fontaine a imité cette nouvelle dans son conte de *la Servante justifiée*.

surnommé le *Fouetteur*, qui, ayant récemment quitté une dame d'Anjou, qu'il aimait, revint de plus de vingt lieues pour la fouetter le jour des Innocens. C'est à cet usage que Clément Marot fait allusion dans l'épigramme suivante :

« Trés chère sœur, si je sçavois où couche
Vostre personne, au jour des Innocens,
De bon matin j'irois à vostre couche
Voir ce gent corps que j'aime entre cinq cens :
Adonc ma main (veu l'ardeur que je sens)
Ne se pourroit bonnement contenter
Sans vous toucher, tenir, taster, tenter :
Et si quelqu'un survenoit d'advanture,
Semblant ferois de vous innocenter :
Seroit-ce pas honneste couverture? »

La coutume de donner les innocens n'est pas un de ces usages isolés qui ne puisse être comparé à aucun autre. Dans diverses villes, les chanoines, les ecclésiastiques et quelquefois les séculiers, étaient, à certains jours de l'année, pris le matin dans leur lit, et, dans un état complet de nudité, conduits par les rues, dans les églises, jusque sur l'autel, où on les arrosait d'eau. Cela avait lieu aux quatorzième et quinzième siècles, au Puy-en-Velay, à Nevers, à Nantes, à Angers (1).

(1) *Nudos ducunt per vicos et plateas et ad ipsas eccle-*

Des indécences du même genre, bien dignes de la grossièreté de nos ancêtres, avaient aussi trouvé leur place parmi les folies que les ecclésiastiques se permettaient le jour de la fête des Innocens. Ils portaient l'obscénité au point de promener par la ville et d'exposer sur des théâtres des hommes entièrement nus. C'est là une circonstance nouvelle ajoutée par Louis, archevêque de Sens, dans ses statuts de l'année 1445, aux turpitudes reprochées au clergé dans le décret de la Faculté de théologie de l'année précédente, décret qu'il reproduit d'ailleurs presque dans les mêmes termes. Voici le passage où il en fait mention, et que je n'ai pas voulu traduire, *ne forsan offendam pias aures*, pour parler comme Guillaume Pepin : «Ils excitent, dit-il, la colère divine *per totam ecclesiam liguriendo, saltando, turpitudinem suam non erubescendo; nudos homines sine* VERENDORUM TEGMINE *inverecundi du-*

---

*sias, non sine magno clamore, et super altare et alibi aquam super ipsos projiciunt.* (Carpentier, *Glossarium novum*, v° PRISIO. Voyez aussi une Dissertation de l'abbé Lebeuf, insérée dans le *Mercure* de 1735, et réimprimée dans le t. IX, p. 454, de la *Collection de pièces relatives à l'Histoire de France*, et l'ouvrage de M. Dulaure, intitulé : *Des Divinités génératrices*, Paris, 1805.

*cendo per villam et theatra, in curribus et vehiculis sordidis ad infamia spectacula pro risu astantium et concurrentium se transferendo, turpes gesticulationes sui corporis faciendo, verba impudicissima atque scurrilia proferendo et multas alias abominationes, quarum pudet reminisci, faciendo* (1).

Je ne finirai pas cet essai sans rechercher si les Évêques des Innocens ont possédé autrefois des droits plus solides que celui d'avoir une monnaie de plomb, et moins passagers que le privilége de faire des folies et de commettre impunément des indécences.

Suivant P. Louvet (2), le jour des Innocens à Beauvais, les enfans de chœur, qui tenaient les hautes stalles et avaient le pas sur les cha-

---

(1) *Gallia christiana*, t. XII, col. 96.

(2) *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais;* Beauvais, 1635, t. II. On trouve dans cet ouvrage de curieux détails sur la fête des Innocens; sur la prose de l'Ane qui se chantait à Beauvais, le 1er janvier, dans le douzième siècle; sur le possesseur du fief de la Jonglerie, qui, au quinzième siècle, était tenu de chanter ou faire chanter *des gestes es cloistres de l'esglise de Beauvais*, aux quatre grandes fêtes de l'année, *depuis prime lachée jusques à tant qu'on commence la grande messe si on peut trouver jongleur* (Z).

noines, étaient mis au tablet pour conférer les bénéfices dépendans du chapitre qui viendraient à vaquer ce jour-là ; sur quoi il cite Molanus (1), qui dit, qu'ayant vaqué une prébende à Cambray, l'enfant de chœur tout masqué la donna à son maître, ce que l'Évêque de Cambray confirma (AA). Il ajoute encore, d'après le même Molanus, qu'anciennement, en la ville d'Orléans, le jour des Innocens, on habillait un enfant en Évêque, auquel était conférée la prébende qui venait à vaquer ce jour-là ; que l'évêché d'Orléans lui-même étant venu à vaquer, le roi Philippe Ier manda au chapitre de nommer ledit enfant ; ce ce qui fut fait, à cause de quoi on composa ces deux vers :

« *Eligimus puerum, puerorum festa colentes*
*Non nostro more, sed regis jussa sequentes.* »

Qu'il eût été glorieux pour les Innocens qu'un de leurs Évêques ait été réellement intronisé ! C'était bien le cas de frapper des médailles pour éterniser un si grand événement dans les fastes de la folie ; mais tel bonheur ne leur advint.

---

(1) Jean Ver Meulen, savant théologien, mort à Lille, en 1585.

Un fait de cette nature méritait d'être éclairci (1). Je crois que Louvet l'aurait facilement expliqué s'il l'avait voulu, car il cite trop souvent les lettres d'Yves, Évêque de Chartres, pour n'avoir pas su que les deux vers qu'on vient de lire se trouvent dans la soixante-septième épître de ce prélat, adressée au pape Urbain II, et dans laquelle il s'efforce d'empêcher la confirmation de Jean II, nommé évêque d'Orléans, le 28 décembre de l'année 1099, jour de la fête des saints Innocens (2).

Cette histoire est assez sale, mais nous ne pouvons la taire. Un archevêque de Tours, Raoul II (*Radulphus*) (3), était parvenu, *multis submurmu-*

---

(1) Devérité, dans l'*Essai sur l'histoire de Picardie*, t. I, p. 404, mentionne le fait sans le mettre en doute.

(2) Ou le 28 décembre 1096, suivant la *Gallia christiana*, t. VIII, p. 1443, où la chose est racontée assez fidèlement.

(3) Ce n'était pas à ce Raoul, mais à son prédécesseur immédiat sur le siége de Tours, portant le même nom, qu'un évêque d'Angers, qualifié de saint homme, adressa des vers, parmi lesquels se trouvent les suivans :

« *Te dico rectiùs hircum*
*Qui nulli parcis, neque, fert ut fama, sorori.* »

Il paraît que l'inceste était aussi une des peccadilles de

*rantibus et malè sentientibus,* à faire nommer Archidiacre d'Orléans, par le précédent Évêque, un jeune homme, *puer, juvenis*, avec lequel il avait eu, lui et ses proches, au su de tous, les liaisons les plus infâmes; à qui on donnait publiquement le nom d'une courtisane célèbre, et sur lequel il courait, dans les carrefours, des chansons que le jeune Archidiacre avait l'effronterie de chanter lui-même avec ses compagnons de débauche. Non content d'avoir fait élever son mignon à cette dignité, Raoul profita du service qu'il venait de rendre au roi Philippe I, alors excommunié, en lui posant la couronne (1) pendant qu'il tenait sa cour aux fêtes de Noël de l'année 1099, pour en obtenir la nomination de son jeune ami au siége d'Orléans.

Le roi n'ignorait rien des relations honteuses de l'Archevêque; mais séduit de plus par l'argent que les parens du jeune homme avaient promis de

---

ces prélats. (Voyez le *Recueil des historiens de France*, t. XII, p. 460.)

(1) La coutume était, en ce temps-là, que les rois, aux grandes solennités, parussent en habits royaux et ayant sur la tête la couronne, qui leur était imposée par un évêque. (Voyez l'*Art de vérifier les dates*, au règne de Philippe premier.)

donner, si l'affaire réussissait, à sa concubine, Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou, il le nomma Évêque d'Orléans.

C'est à cette occasion qu'une des personnes qui, pour complaire au roi (1), avaient concouru à cette élection, faisant allusion à ce qui se pratiquait lors de la fête des Innocens, composa le distique cité par Louvet. Yves de Chartres s'adressa au Pape et à son légat, pour leur dénoncer tout ce qui se passait : il leur envoya ces deux vers et la chanson faite contre l'Archidiacre, qu'il avait arrachée à une personne qui la colportait dans les rues, et les conjura d'épargner à l'église un pareil scandale, s'excusant des expressions trop crues qu'il avait employées, en disant que *turpitudo non potest nisi suis verbis exponi*. Mais rien n'y fit : ainsi que je viens de le dire, les parens de Jean avaient de l'argent ; le pape Urbain II n'était pas seulement avare, il était vénal (2) ; il confirma la nomination du nouvel Évêque.

Au reste, à cette époque, de pareils choix étaient

---

(1) Suivant Symphorien Guyon, dans son *Histoire de l'église et diocèse, ville et université d'Orléans ;* Orléans, 1647.

(2) *Vide observationes ad Ivonis epistolas*, p. 621.

fréquens (1). Saint Bernard et le moine Glaber (2) se plaignent que les évêchés et les dignités ecclésiastiques fussent alors concédés à des enfans, *scholares pueri et impuberes adolescentuli.*

C'est enfin à un patriarche de Constantinople, Théophylacte, âgé seulement de 16 ans, en 933, lorsqu'il reçut cette dignité (qui lui fut conférée par les légats du pape, chose alors peu usitée), qu'on rapporte l'introduction, dans les églises de la capitale de l'empire d'Orient, des obscénités qui accompagnaient la fête des fous, et dont nous avons eu occasion de signaler les plus remarquables dans le cours de ce mémoire.

Je ne puis mieux terminer la série de ces monnaies qu'en faisant connaître un sceau de bronze fort singulier, qu'on a trouvé vers le milieu du dix-huitième siècle en démolissant l'ancien château de Pinon (3).

---

(1) *Epist.* 42.

(2) *Hist.*, lib. 4, cap. 5.

(3) Je dois la connaissance de ce sceau et le dessin qui le représente à M. de Saulcy de Metz, qui a mis beaucoup d'empressement à me communiquer ce qui pouvait avoir quelque rapport avec l'objet de mes recherches. Il existe, dans les Archives de l'ancienne Académie des sciences et lettres de Metz, une Dissertation de M. Dupré de Geneste, son secrétaire, lue le 18 juillet 1763, sur ce monument

Il a pour légende LE : SCEL : DE : LEVESQUE : DE : LA : CYTE : DE : PINON : et représente un singe assis sur un trône, portant une mitre, une crosse et une chape, enfin en costume épiscopal. Ce qu'on appelle ici la cité de Pinon est actuellement un village d'environ 650 habitans, situé à trois lieues de Laon, département de l'Aisne; il s'y trouvait, il y a à peu près cent ans, un vieux château qui a appartenu à une branche de la maison de Coucy et ensuite a passé à la maison de Lameth.

Nous avons vu qu'il existait autrefois, dans la

---

bizarre; l'auteur le regarde comme un sceau satirique, placé tout exprès sous la dernière pierre du château de Pinon, par un huguenot, qui voulait se moquer des catholiques, même après sa mort. Je doute qu'on trouve bonne cette explication : la forme des caractères, qui indique l'époque du quinzième siècle, la rend d'ailleurs insoutenable.

On assure que ce sceau est actuellement conservé au musée de Lyon. [R.]

Je pense, comme M. R., que l'âge présumable de cette pièce ne permet pas de l'attribuer aux huguenots : rien ne prouve d'ailleurs qu'elle ne soit pas l'œuvre d'un bon catholique. Elle rappelle certaines images qu'on trouve quelquefois dans des livres très orthodoxes. (Voyez l'*Introduction*.) [C. L.]

petite ville de Rue, une société dont le chef prenait le titre de *souverain Évêque de Rue*; il est probable qu'une confrérie d'amis du plaisir s'était formée aussi jadis à Pinon, qu'elle s'y livrait à des bouffonneries plus ou moins indécentes, mais qui étaient fort communes alors et partagées par des gens de toutes conditions; qu'elle donnait le titre d'*Évêque* à celui qui la présidait, et que ce dernier scellait ses actes d'un sceau particulier, comme on en usait à Dijon dans la compagnie de la mère Folle, et à Amiens pour le pape des Fous.

Le sceau de Pinon, la seule chose qui subsiste de ces anciennes folies, méritait d'être tiré de l'oubli où il était resté.

FIN.

# NOTES.

(A) Page 3, *à la note.*

J'ai une monnaie de plomb de Philippe de Marigny, évêque de Cambrai, mort en 1310 ; elle est semblable à la pièce d'argent gravée (pl. 3, n° 2) dans les *Recherches historiques sur les monnaies du Cambrésis*, par M. Tribou, 1806 : je la regarde comme l'œuvre d'un faux monnayeur du temps.

M. de Saulcy, de Metz, a bien voulu nous envoyer une pièce de plomb provenant de la collection du baron Marchant, et qui nous paraît remonter au douzième ou treizième siècle ; elle représente d'un côté un buste d'Évêque, et de l'autre probablement la Vierge et l'enfant Jésus.

Je ne décide pas si elle a été faite pour un évêque véritable ou un Evêque des Fous ; mais elle ne me semble pas être une fausse monnaie.

(B) Page 7.

Les auteurs qui se sont occupés de recherches sur la fête des Fous sont principalement Deslyons, dans ses *Traitez singuliers et nouveaux contre le paganisme du Roy-boit* (1670), et du Tilliot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des Fous qui se faisoit autrefois dans plusieurs églises* (1741). Ces derniers Mémoires, souvent réimprimés, sont l'ouvrage le plus connu sur les fêtes des Fous : on les retrouve dans l'*Histoire des superstitions*, ajoutée au *Recueil des cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*. L'édition de cet ouvrage, don-

née, en 1809, par Prudhomme, contient de plus (t. VIII) des additions concernant : 1° la fête des Fous qui se célébrait à Sens, et la description du Missel manuscrit, conservé dans la bibliothèque de cette ville, et composé, pour cette fête, par l'archevêque Pierre de Corbeil, mort en 1222 (extraites du t. II des *Monumens inédits* de Millin, 1806, et du t. I du *Voyage dans les départemens du midi de la France*, 1807, du même auteur, qui s'était servi d'une lettre de l'abbé Lebeuf, insérée dans le *Mercure* de déc. 1726); 2° les fêtes des Fous, ou des Sous-Diacres, ou de l'Ane, d'Autun, de Viviers, de Rouen et de Besançon.

On trouve aussi des supplémens à l'ouvrage de du Tilliot dans les *Mémoires de l'abbé d'Artigny*, t. IV, p. 278, et t. VII, p. 67 (1751 et 1756); dans les *Mélanges historiques et philosophiques* de Michault, t. I, p. 234 (1754), et dans la compilation anonyme, intitulée *Variétés historiques, physiques et littéraires, ou recherches d'un sçavant* (1752), recueillie en grande partie des *Mercures* *.

Mais l'ouvrage le plus complet sur les fêtes des Fous, celui où on a réuni presque toutes les dissertations originales, la plupart dues au laborieux abbé Lebeuf, quoique son nom y ait été souvent omis, avec le secours desquelles du Tilliot avait composé ses Mémoires, et qui étaient éparses dans les *Mercures* et dans d'autres recueils, est la *Collection des meilleurs dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, publiée chez Dentu, par MM. C. Leber, J.-B. Salgues et J. Cohen (voyez surtout les t. IX et X, 1826) : les éditeurs y ont ajouté des notes et des dissertations qui leur sont propres

* C'est Dreux du Radier qui a fait ce recueil. [C. L.]

et qui accroissent encore le prix de cette publication, que j'ai eu souvent occasion de citer. [R.]

(C) Page 7.

Ces lettres royales ont été très probablement provoquées par la lettre écrite à l'archevêque de Sens, par Jean Léguisé (Joannes Acutus), évêque de Troyes, élu en 1426 et mort en 1450. Cette lettre, insérée dans le *Journal de Verdun*, d'octobre 1751, est assez intéressante pour que nous en reproduisions les principaux passages :

« Au surplus, vous plaise savoir que ceste presente année aucunes gens d'esglise de ceste ville soubs umbre de leur feste aux Fols, ont fait plusieurs grandes mocqueries, derisions et folies contre l'onneur et reverence de Dieu et ou grant contempt et vitupere des gens d'esglise et de tout l'estat ecclesiastique, et ont plus excessivement fait la dite feste que ou temps passé n'avoient acoustumé, et sy n'ont pas esté contents de la faire ung jour ou deux, mais l'ont faicte quatre jours entiers; et ont tant fait d'esclandres que raconter ne les saroie, et pourceque selon la pragmatique sanction et les anciens droits, les dits fols ne doivent faire aucuns evesques ne arcevesques des fols, qui portent en l'eglise mitre, croix, crosse et aultres ornemens pontificaux, jà pieça je requis à ceux de nos eglises de Saint Pere et de Saint Estienne de ceste ville, que en observant ladite pragmatique sanction voussissent cesser de faire en leurs esglises, à la dite feste aux fols, evesques et arcevesques ainsi que anciennement avoient acoustumé de faire; à quoi par special n'ont voulu obtemperer ceulz de la dite esglise de Saint Estienne, et encore ceste presente année ont eleu et fait ung arcevesque des fols, vicaire

d'icelle eglise, le quel la veille et le jour de la Circoncision Nostre Seigneur, fist le service en la dite eglise, vestu *in pontificalibus*, en baillant la benediction solemnelle au peuple, et le dit arcevesque en allant parmy la ville, faisoit porter la croix devant ly, et bailloit la benediction en allant, en grant derision et vitupere de la dignité arciepiscopale; et quant on leur a dit que cestoit mal fait, ils ont dit que ainsi le fait on à Sens, et que vous mesmes avez comandé et ordonné faire la dite feste, combien que soye informé du contraire, et que pis est le dimenche avant Noel aucuns des dits Fols firent un jeu de personnages qu'ils appellent *le Jeu du sacre de leur arcevesque*, ou plus commun et plus publique lieu de la dite ville, et illec à la fin du dit jeu, de quelque vile et orde matière fut fait le dit sacre, en soy moquant et ou tres grant vitupere du saint mistere de consecration pontificale, et pourceque à ces choses je ne puis pas de moi mesmes pourvoir, pource qu'ils sont exempts de ma jurisdiction, et que les dites eglises sont à vous sugettes et aves puissance de reformer tels abuts et aultres qu'ils ont fait et font chacun an soubs umbre de la dite feste, je vous supplie.... il vous plaise de pourvoir aux dits exces et abuts, etc. Escript à Troyes le XXIII^me^ jour de janvier (*sans indication d'année*). »

(D) Page 11.

A Amiens, le 10 octobre, jour anniversaire de l'entrée de saint Firmin-le-Martyr, on faisait dans les églises une distribution générale de deniers aux personnes présentes.

Les évêques d'Amiens étaient du nombre de ceux qui, dans le moyen âge, exercèrent le droit de battre monnaie :

Gibert, abbé de Nogent, parle, dans l'histoire de sa vie (lib. III, cap. 7), des oboles qu'ils faisaient frapper. *Ambianenses obolos, corruptissimum etiam quiddam, in urbe aliquandiù incursuros instituit.... ad suæ personæ signum ferulam pastoralem imprimi fecit.*

La seule monnaie qu'on ait publiée jusqu'ici comme leur appartenant est une pièce d'argent gravée dans le Glossaire de du Cange, et dans le *Traité des monnoies des prélats et des barons de Tobiesen Duby :* d'un côté, elle a pour légende AMBIANIS, et de l'autre, le mot PAX dans le champ, avec la légende, CIVIBVS·TVIS. Le père Daire (*Histoire d'Amiens*) dit, sur l'autorité des manuscrits de du Cange, qu'elle a été frappée, en 1185, par ordre de Philippe-Auguste, après qu'il eut réuni à la couronne le comté d'Amiens. Cependant, si quelque chose peut la faire attribuer aux évêques, c'est le mot PAX qui se trouve aussi sur d'autres monnaies épiscopales, par exemple, sur celle de l'évêque Gaufrid, de Châlons-sur-Marne (PAX·CATALANI·CIVITA·); c'est, de plus, que ce mot caractérise, en quelque sorte, les évêques qui, lorsqu'ils célèbrent la messe, remplacent, par la formule *pax vobis*, le *Dominus vobiscum* des simples prêtres.

Je donne le dessin d'une monnaie de cuivre trouvée à Amiens, et frappée probablement par quelqu'un de ses évêques ; elle n'a pas de légende : on y voit seulement la mitre et le bâton pastoral, *ferula pastoralis,* dans sa plus ancienne forme.

(E) Page 11.

Richard de Lison, l'un des auteurs du poëme du Renard, était des environs de Bayeux, et on sait que,

dans cette ville, le chapitre, les couvens, et même l'Hôtel-Dieu, devaient une rétribution à l'Évêque des Fous, qui s'y nommait *le petit Evêque*. Dans l'extrait du compte de l'hôpital ou maison Dieu de Bayeux, rendu en 1507, on trouve : pour le petit Évêque, cinq sous. (Voyez *Essai historique sur la ville de Bayeux*, par Frédéric Pluquet; Caen, 1829.)

(F) Page 11.

La cérémonie du petit Évêque était très solennelle à Bayeux. Dans un inventaire du trésor de la cathédrale de cette ville, dressé en 1476, on trouve détaillés les objets suivans :

Deux mitres du petit Évêque,

Le bâton pastoral du petit Évêque,

Les mitaines du petit Évêque,

Quatre petites chapes de satin vermeil, à l'usage des enfans de chœur, à la fête des Innocens.

Une chose remarquable, c'est que le petit Évêque de Bayeux était rétribué par les principaux monastères de la ville de Caen. L'abbesse de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen a continué, jusqu'en 1546, de lui payer *cinq sous pour sa pension, ainsi qu'il est accoutumé;* l'abbé de Saint-Étienne de Caen lui donnait vingt sous (Comptes de 1430, 1431, 1432, etc.). (Voyez les *Essais historiques sur la ville de Caen*, par l'abbé de La Rue; 1820, t. II.)

(G) Page 13, *à la fin de la note dépendant de la page précédente.*

Comme les monnaies des Évêques des Innocens que j'ai rassemblées ont été, en grande partie, trouvées à Amiens, ou me sont parvenues des villes voisines, qui

faisaient partie de l'ancienne Picardie, j'ai dû rechercher, particulièrement pour cette province, ce qui avait été publié sur les fêtes des Fous ; mais je n'ai trouvé que bien peu de choses dans les histoires générales ou particulières que j'ai consultées : les plus volumineuses, souvent, n'en disent rien ou n'en parlent qu'avec inexactitude.

Les Registres capitulaires des différentes églises renfermaient, sur ce sujet, les renseignemens les plus nombreux et les plus sûrs ; mais la plupart sont détruits depuis longtemps. Heureusement qu'ils avaient été presque tous compulsés par un bénédictin (D. Grenier), qui, pendant de longues années, travailla à une *Histoire générale de la Picardie,* et que cette histoire, restée manuscrite*, se conserve à la Bibliothèque du Roi à Paris : j'y ai recueilli beaucoup de faits inédits. J'ai puisé aussi dans un autre manuscrit, appartenant à la bibliothèque communale d'Amiens, intitulé : *Observations sur les Bréviaires, Missels et Rituels, par rapport aux usages de l'église d'Amiens,* et composé, vers la première moitié du dix-huitième siècle, par un ancien curé.

(H) Page 20.

Il paraîtrait que l'acte de suppression de 1504 n'était que le renouvellement d'un acte capitulaire plus ancien, que des Mémoires manuscrits rapportent à l'an 1479. On voit, d'ailleurs, que le *Papi-Fol* et ses Cardinaux ne le cédaient en rien aux autres Fous de même ordre : « Les quatre premiers jours de l'année, ils commettoient force insolences tant en l'église que dans la ville, par laquelle

* Il n'en a été publié que le prospectus, en 1786.

ils couroient avec des habits dissolus, et exigeoient de ceux qu'ils rencontroient, ecclésiastiques ou laïcs, de l'argent, par force et violence, s'ils ne leur en vouloient bailler de bon gré, sans respect de qui que ce fût. (*Histoire de Chartres MS.*) [C. L.]

(I) Page 42.

Cet usage a quelque analogie avec ce qui se pratiquait dans les réjouissances ecclésiastiques appelées *de fructus*. (Voyez le *Mercure* de février 1726, et, dans celui de mai de la même année, une autre dissertation sur le jeu de la pelote, ou *pilota*, accompagné de danses, qui avait lieu dans les églises, à Noël et après Pâques.) Ce jeu faisait partie de ce qu'on appelait *libertas decembrica*, et était une imitation des Saturnales, dit le chanoine Beleth. Ces deux dissertations sont de l'abbé Lebeuf.

Une des coutumes du quinzième siècle était que, si dans une fête on présentait une couronne de fleurs, appelée le *chapelet du banquet*, à l'un des convives, c'était lui faire contracter l'obligation de donner un festin à son tour. (Voyez la *Notice sur les Mémoires de Jacques du Clercq*, par Fr., baron de Reiffenberg, réimprimée en 1826.)

(K) Page 42.

La chape noire était une sorte de manteau avec un capuchon, que les prêtres portaient à la ville, et dont ils se servaient lorsqu'ils allaient en bonne fortune; on en a la preuve dans les vieux fabliaux *du Prestre c'on porte ou la longue nuit* :

Vers 819. « Le souplit et le cape noire :
Diez ! dist-il, c'est cape à provoire. »

*Du Prestre et de la Dame :*

Vers 82. « Dame, fait-il, ma chape noire. »

*Du povre Clerc :*

Vers 56. « Quant il encontra un prevoire
Enbrunchié en sa chape noire. »

(L) Page 57.

Les rébus ont-ils été connus des anciens? C'est ce que je n'ose décider. Il existe, dans le cabinet des Antiques de la Bibliothèque du Roi, deux ou trois petites peintures sur verre, en forme de médaillon, et de l'époque du Bas-Empire, exécutées au moyen de l'application d'une substance métallique, dont l'une a tout à fait l'apparence d'être un rébus. Celle de ces peintures qui représente un portrait est gravée dans le Recueil du comte de Caylus, t. III, p. 193.

Au moyen âge, on aimait à jouer sur les mots *; c'est ainsi que le rat était le symbole de la ville d'Arras, à cause du faible rapport du nom de cette ville avec le nom de cet animal. Dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la province d'Artois,* par Harduin, 1763, p. 84, il est dit qu'on voit un rat sur les monnaies frappées autrefois à Arras **: je crois qu'elles n'ont jamais été publiées. Je donne le dessin de trois pièces de cuivre, frappées, probablement dans le quinzième siècle, par l'église d'Arras, et

* On a dans tous les temps aimé à jouer sur les mots; mais les rébus, qui se distinguent des *jeux de mots,* proprement dits, étaient fort en vogue dans le quinzième et le seizième siècle, et cela se conçoit. (Voyez l'*Introduction.*) [C. L.]

** Sur ce rébus d'Arras, voyez l'*Introduction.*

sur lesquelles trois rats sont figurés. L'explication la plus simple des lettres qui occupent le champ de cette monnaie est de les interpréter par *capitulum* (nos XIII, XIV, XV).

M. Guillemot, de la Rochelle, a bien voulu me communiquer un autre méreau de l'église d'Arras, sur lequel se trouve le chiffre IIII, et quatre rats au lieu de trois.

J'ai vu dans le cabinet de M. Norblin, à Paris, un autre méreau d'Arras, ayant le chiffre II et seulement deux rats. Le contre-scel de l'Hôtel de Ville d'Arras était composé jadis d'une fleur de lis entourée de deux rats.

Brantôme dit, dans son LXIIe discours, que « ceux de la ville d'Arras en Artois ont esté de grands causeurs de tout temps, et les appelait on hauguineurs, et font des rencontres qu'on appelle des rebus d'Arras. »

Sur les stalles de Saint-Spire de Corbeil et dans d'autres églises, on voyait un globe terrestre portant plusieurs rats. Millin dit qu'il a cherché en vain le sens de ce rébus : Tabourot le donne, cela veut dire le *monde mangé de rats*, c'est à dire mangé par les tonsurés, les gens d'église, c'était une épigramme singulièrement placée.

M. le colonel Maurin, de Paris, a eu la bonté de me remettre un autre méreau de cuivre, représentant d'un côté une figure qui semble avoir une auréole et être un saint tenant un porc par les oreilles. Au revers se trouve le chiffre XII et la légende CIRICI·EXOLDVNI· Cette pièce était-elle destinée à faire le compte de la fourniture de la cire de la ville d'Issoudun.

M. Guillemot m'a aussi fait connaître un méreau de cuivre, ayant d'un côté les lettres MP et une fleur de lis, et de l'autre un animal, que je crois être un loir, et une

fleur de lis. Je suppose qu'il y a là une allusion au nom de cet animal et que cette pièce appartient à quelque église qui ajoutait à son nom celui de la rivière *le Loir* ou *la Loire* auprès de laquelle elle se trouvait placée.

(M) Page 71.

On peut consulter sur le costume des Fous un ouvrage allemand, de Charles Frederic Flœgel, intitulé *Histoire des Fous de Cour* (*Geschichte der Hofnarren,* Leipsic, 1789). Dans un autre traité du même auteur, sur les farces et les cérémonies grotesques (*Geschichte des Groteske komischen,* Leipsic, 1788), et fait en grande partie d'après les mémoires de du Tilliot, on voit la figure d'un membre de la société des Fous de Clèves, établie en 1381; mais elle a été faite après coup, sur la description de son costume.

(N) Page 71.

« L'an 1424 (dit le *Journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII*), fut faite la danse *maratre* (sic) aux Innocens, et fut commencée environ le mois d'aout et acheyée au karesme ensuivant. » C'est un témoignage contemporain, sans doute préférable à Noel du Fail, qui, dans les *Contes d'Eutrapel,* la nomme la dance *marcade,* et dit que c'est le roi Charles V qui la fit peindre. On assure, d'ailleurs, que la plus ancienne danse macabre connue est celle qui fut peinte, en 1383, à Minden, en Westphalie. A Amiens, le cloître où elle était figurée s'appelle, par corruption, les *Machabées* *.

* *Par corruption,* je ne sais. Rien ne prouve que la dénomination de *Machabée* soit moins ancienne, et moins en rapport avec

(O) Page 71.

On a vu dans l'*Introduction* qu'un prêtre, condamné à mort pour meurtre, fut probablement revêtu d'un habit de Fou; mais telle était la bizarrerie des usages anciens, qu'en 1408, dans une réparation publique faite à l'Université, par le prévôt de Paris, qui avait fait pendre deux clercs étudians, on vit le bourreau, vêtu d'un surplis, comme un prêtre, sur le cheval de la charrette où était leur bière. (*Histoire du roi Charles VII*, dans les *OEuvres de maître Alain Chartier*, page 14 de l'*édition de du Chesne*), et qu'à l'occasion de l'exécution d'un complice de Jacques Clément, un Archevêque, qui fut l'un de ses juges, opina pour que le bourreau fût dorénavant vêtu en jacobin! Ne sait-on pas, d'ailleurs, que le premier exécuteur des hautes œuvres, en France, fut un ecclésiastique, ou du moins un clerc, qui s'appelait Richard Borel. En 1225, un imposteur voulut se faire passer pour Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople : avant de le pendre, on l'attacha à un pilori, ayant près de lui un masque barbu, et deux chiens pendus à ses côtés, pour désigner son imposture et sa folie.

« A guise de fans et de fol,
S'ot d'apriés lui une barboire
Com diable cornue et noire,
Et s'ot deus ciens pendus en coste. »

(Voyez le *Poëme* de Philippe Mouskes, à la suite de l'*Histoire* de Ville-Hardouin, in-f°, p. 223.)

le principe de la danse des morts, que celle de *macabre*. (Voyez sur ce sujet ma *Lettre à M.... sur l'origine de la danse des morts*.) [C. L.]

Au seizième siècle, on ne faisait pas difficulté d'orner, avec des figures de Fous, les lieux où la justice se rendait : peut-être avait-on pensé alors, comme on le croit aujourd'hui, que beaucoup de crimes ne sont que des actes de folie. J'indique, en preuve de ce que j'avance, une charmante façade de l'ancien bailliage d'Amiens, exécutée au temps de la renaissance des arts, en 1540. Cette façade, cachée maintenant dans une petite cour qui dépend de la Conciergerie, est presque ignorée dans le pays. On y voit, parmi plusieurs bustes presqu'en ronde bosse, comme les artistes aimaient à en faire sous François Ier, la représentation d'un Fou ou d'une mère Sotte. (Voyez le frontispice.)

(P) Page 72.

Je ne puis m'empêcher de relever la plaisante méprise de l'auteur anonyme (on croit qu'il s'appelait Pierre Rivière, Poitevin) qui a mis le *Navis stultifera* en vers français, sous le titre de *la Nef des Fous du monde;* il dit, dans sa préface : « Ce livre qui auparavant de la langue narragonique ou d'Alemaigne avait été mis et rédigé en latin. » Il prend pour le nom d'un pays ces mots du titre et de la traduction latine de Jacques Locher : « *Narragoniæ profectionis nunquam satis laudata navis,* » qui ne sont eux-mêmes qu'une imitation des termes allemands employés par Brandt. On sait qu'en cette langue *Narr* signifie fou, *Narrenfest,* la fête des Fous, etc. Brandt a intitulé son livre le *Vaisseau des Fous* (*Narrenschif*), et il le fait voyager vers la province de *Narragonia.*

(Q) Page 74.

Dans son *Traité contre les Masques,* Jean Savaron

dit que « de son temps, à Clermont en Auvergne, les masques, sur la fin de l'an, courent les rues, masquez et déguisez en Fols, en l'honneur de la nativité du fils de Dieu, tenant des masses à la main, farcies de paille ou de bourre, *en forme de braiette*, frappant hommes et femmes, en quoi visiblement ils idolâtrent. » Il dérive, avec quelque raison, ces indécences des anciennes lupercales, et l'on sait, par le témoignage de Lactance, que ces fêtes survécurent, à Rome, aux autres cérémonies du paganisme. Dans les Dionysiaques, on portait, on agitait des *phallus*; c'étaient des morceaux de bois oblongs terminés par un priape fait avec des peaux (Suidas, v° *Phalloi*) : il se pourrait que ce fût là l'origine de la marotte. Il y avait en l'honneur de Bacchus ce qu'on appelait *saltatio phallica*. « *Per plateas vagabantur juvenes, pelliceis phallis cervici, modo cornuum, impositis, saltantes et cantantes obscenos versus* » (Glossarium eroticum linguæ latinæ, 1826). Cette coiffure grotesque n'aurait-elle pas donné l'idée du capuchon cornu ou à longues oreilles des Fous? On sait, de plus, que les anciens se couvraient la tête d'un capuchon lorsqu'ils allaient dans les mauvais lieux : *Obtecto capite cucullo vulgari* (Capitolin). — *Sumere nocturnos meretrix augusta cucullos* (Juvenal, *Sat.* 8). — *Textus cucullione mulionico* (vel mulionio) *ne agnosceretur* (Lamprid.). Le bénédictin dom Cajot dit, dans son *Histoire critique des coqueluchons* (Cologne, 1762), que « le libertinage rendit à Rome les *coules* très ordinaires dans les parties de plaisir où l'on voulait garder l'incognito *. »

* J'ai dit, dans mon *Introduction*, que la coiffure de nos Fous ne devait rien à l'antiquité romaine, et je ne puis que con-

On a trouvé, en 1771, dans un tombeau romain situé près l'un des faubourgs d'Amiens, une figurine de bronze actuellement conservée à la bibliothèque de la ville; elle est d'un travail soigné, et représente un homme barbu, ayant la tête et le tronc recouverts d'un capuchon, et autour des épaules une bande qui se croise sur la poitrine,

firmer ici cette assertion. Sans doute les Romains faisaient usage du capuchon dans les circonstances que rapporte M. R.; mais cet usage ils le tenaient des Gaulois, où les prêtres d'abord, et, à leur exemple, les guerriers et les artisans s'enveloppaient la tête et les épaules de l'espèce de *coule* qu'on nommait *sagus cucullatus*. C'est ce que prouvent le témoignage des auteurs latins, et le nom gaulois qu'ils donnent au capuchon de Rome.

« Gallia sanctonico vestit te bardocucullo. »
*La Gaule t'a revêtu d'une coule de barde saintongeoise.*)
(Martial, liv. XIV, épigr. 128.)

« Urbica lingonicus tyrianthina bardocucullus
(*Ibid.*, liv. I, épigr. 54, édit. cum not. var.)

Or : *Lingones sunt Galliæ populi.* »

On remarque, dans le *Recueil des Masques de théâtre*, de Ficoroni, pl. 72, une tête enchâssée dans un capuchon à oreilles d'âne, qui rappelle assez exactement celui de *mère sotte*. Le commentateur, n'y trouvant point une coiffure propre aux Romains, considère ce masque comme une imitation du capuchon gaulois : *Potè esser presa l'idea di tal maschera dell' antico bardacocullo, che era una specie di veste, o penula col cappucio*, etc. (*Le Maschere sceniche e le Figure comiche d'antichi Romani, descritte da* F. de Ficoroni, p. 186.)

Enfin dom Cajot, cité dans la note précédente, déclare lui-même que les *coules* de Rome provenaient du commerce qu'on en faisait à Saintes, à Cahors, à Langres, à Vannes, et dans plusieurs autres villes de la Gaule, qui introduisirent ce vêtement chez les Romains. [C. L.]

absolument comme une étole; une courte tunique ne va que jusqu'au haut des cuisses. Cette petite statue est de deux pièces : le capuchon, qui descend jusqu'à la ceinture, se lève, et laisse voir un phallus, qu'il recouvre comme un éteignoir. Ce priape, remarquable par le capuchon et l'étole, est dessiné dans l'ouvrage de MM. Jorand et Achille Jouffroy, sur les monumens de la France, et dans les planches d'antiquités de l'*Encyclopédie méthodique*.

Les *Mémoires de l'Académie de Rouen*, pour l'année 1832, contiennent un *Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, par M. Langlois, à la fois savant antiquaire et habile dessinateur. On y remarque le dessin d'une figure grotesque, placée au tympan du lavabo fort élégant du réfectoire de cette abbaye. Un personnage, d'une physionomie triviale, est coiffé d'uu capuchon orné de deux longues oreilles d'âne; d'une main il tient un grand gobelet à boire, et de l'autre un instrument, dont l'extrémité supérieure est cassée, que je présume être une marotte, mais que M. Langlois croit être un maillet. Cette figure est, selon lui, une leçon destinée à mettre les moines en garde contre l'intempérance et la folie; et, à cette occasion, il parle de religieux qui décorèrent l'effigie de leur abbé de deux superbes oreilles d'âne, allégorie dont ils donnaient la clef dans le distique suivant :

« *Auriculas asini meritò fert improbus Abbas,*
*Quod monachis pintas fecerit esse breves.* »

(k) Page 74.

On trouve dans le *Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Normandie*, inséré dans le t. IV de

ses *Mémoires* (1829, p. 49), l'indication, en peu de mots, d'une dissertation de M. Boscher, sur les personnages grotesques, les animaux monstrueux et les scènes indécentes sculptées sur les murs des églises. Il les rapporte aux fêtes des Fous, de l'Ane, du Petit-Évêque, des Cornards. Son mémoire est, dit-on, rempli de recherches intéressantes sur les cérémonies burlesques pratiquées dans ces fêtes, et sur les sculptures bizarres des anciennes églises.

Parmi les riches et nombreuses sculptures qui ornent la chaire de la cathédrale de Strasbourg, il y en avait une, qui fut enlevée en 1764, représentant un moine couché aux pieds d'une nonne, dans une posture obscène (Grandidier, *Essai sur la cathédrale de Strasbourg*, 1782). Schad, autre historien de ce bel édifice (*Summum argentinensium templum*, 1617), décrit d'autres sculptures scandaleuses, datant de l'an 1300, qui étaient placées sur les colonnes et les piliers boutans. Elles furent détruites en 1585, par les catholiques, qui les considérèrent comme une satire dirigée contre les moines.

(8) Page 94.

On peut consulter sur la coutume de se déguiser en bêtes, reste des superstitions des païens, et désignée par les auteurs ecclésiastiques sous les noms de *cervulus* ou *cervula*, de *hinnula* et de *jotticos*, l'homélie attribuée à saint Augustin *, *de Kalendis januarii*, imprimée par Savaron en 1611. Il y est dit : *Quis enim sapiens poterit credere aliquos sanæ esse mentis qui cervulum facientes in*

* Et à l'évêque Faustin, par d'autres. (Ducange, *Glossarium*, v° Cervula.)

*ferarum se velint habitum commutare? Alii vestiuntur pellibus pecudum, alii assumunt capita bestiarum, gaudentes et exultantes, si taliter in ferina specie esse videantur.* On lit dans la *Vie de saint Éloi*, par saint Ouen : *Nemo in Kalendis januariis nefanda et ridicula vitulos, aut cervulos aut yotticos faceret, neque mensam per noctem componeret, neque strenas aut potationes superfluas exerceret :* c'est à dire, selon Louvet (*Histoire de Beauvais*), que personne ne vint à faire et à représenter le veau, faire la vache * et le cheval échappé.

En Allemagne, vers le temps de Noël, et surtout la veille de cette fête, il se faisait une mascarade dans laquelle la plupart des acteurs, déguisés en vieillards, représentaient les apôtres : l'un d'eux, figurant Jésus-Christ, se faisait adorer par les enfans, tandis que d'autres, costumés de manière à faire peur, jouaient le rôle de diables ; ainsi habillés, ils

* D'autres ont lu *vetulas*, et disent faire la vieille, se déguiser en femme. (Voyez une dissertation sur ce sujet dans le t. I du *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissemens à l'Histoire de France*, par l'abbé Lebeuf, 1738). J'ajouterai que saint Astère, évêque d'Amasée, qui vivait dans les quatrième et cinquième siècles, dans son *Homélie contre les désordres de la fête des Kalendes de janvier et l'abus des étrennes*, parle des déguisemens qui y avaient lieu, des hommes qui s'habillaient en femmes. γυναικιζεται, dit-il, ce que le traducteur a rendu par cette paraphrase : *In meretricum ac fœminarum morem, vultum, habitumque componit* (*Biblioth. patrum. auctuarium primum per Combefisium editum*, 1648). On conserva long-temps l'habitude de se déguiser en diable, avec des cornes et des peaux de bêtes, le jour de l'an. (Voyez ce que Rabelais dit, liv. IV, chap. XIII, de la diablerie de Saint-Maixent de Poitou, et la note de l'édition de M. Esmangart.)

passaient les nuits à boire et à danser, *et spurcis sermonibus miscentur sacræ voces.* Dans cette circonstance, le diable portait le nom de Rupert, *Rupertus* *. Est-ce à cause de son nom de Rupert qu'un oncle de la princesse palatine, mère du régent, dont elle parle dans ses *Mémoires*, fut pris en Angleterre pour un sorcier, et son gros chien noir pour le diable? Quand il vint à l'armée, ajoute-t-elle, et marcha contre l'ennemi, des régimens entiers fuirent devant lui.

(T) Page 109, à la note commencée à la page précédente.

C'est à tort qu'on a lu quelquefois *leonum* pour *lenonum*, et que dans la gravure qui représente la fête des Fous, dans l'édition des *Cérémonies religieuses*, donnée en 1809, on voit un individu habillé en lion. Les ecclésiastiques revêtaient alors les costumes les plus indécens. L'abbé Gandelot dit (*Histoire de la ville de Beaune*) « que l'Évêque des Fous étoit assisté d'un clergé nombreux, vestu d'habits courts et de théâtre, les uns masqués ou barbouillés, les autres en habits de femme et même de courtisannes. » On sait que les filles de joie ou folles de leurs corps, *Femmes folieuses*, comme les appelle Monstrelet, étaient obligées d'avoir un costume particulier qui les fît reconnaître. A Amiens, elles furent forcées, par ordonnance du 9 décembre 1484, de porter une aiguillette rouge, de quartier et demi de long, sur le bras droit. La même chose avait lieu à Toulouse, comme Estienne Pasquier le rapporte dans ses *Recherches*, c'était une imitation des statuts donnés, en 1347, au Lupanar d'Avignon

* Drechssler, *De larvis natalitiis*, 1683, in-12.

par Jeanne Ire, reine de Naples et comtesse de Provence : *Et vol.... que per estre conneigudos porton uno agullietto rougeou sus l'espallou de la man escairo* (Astruc, *de morbis venereis*). A Strasbourg, les filles de joie portaient une coiffure en forme de pain de sucre, qui leur avait été assignée par les magistrats, et elles n'en pouvaient avoir d'autres : on les représenta plusieurs fois ainsi coiffées dans les différentes sculptures de la cathédrale de Strasbourg (Hermann, *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg*, 1817 et 1819). Chez les anciens, les entremetteurs et les entremetteuses, *lenones et lenæ*, se faisaient remarquer par un costume bizarre de diverses couleurs, *habitu versicolore*, analogue, peut-être, à celui des arlequins. L'ordonnance de 1484, que je viens de citer, oblige aussi à porter l'aiguillette rouge ceux qui logeaient les filles publiques.

(U) Page 121.

Il existe à Doullens un ancien usage qui pourrait avoir quelque rapport à ces fêtes, quoiqu'il se renouvelle chaque année à une autre époque : la veille de la fête de Milly, village voisin de Doullens, c'est à dire la veille du premier dimanche d'octobre, les enfans de la ville se munissent de tiges de bouillon blanc, appelées queues de loup dans le pays, et vont chez les épiciers de leur connaissance les prier de tremper ces tiges dans l'huile de leur boutique ; aussitôt le soir arrivé, ils allument ces espèces de flambeaux, et se rendent en troupe sur la place : là ils choisissent l'un d'eux pour représenter le *saint* qu'ils sont censés chercher avec ces flambeaux dans toutes les rues de la ville ; ensuite ils font placer ce saint sur un

camion (longue voiture à deux roues) ou sur un tombereau, et le traînent par toute la ville, en criant : *Voilà le saint! voilà le saint!* Ce prétendu saint porte ordinairement un costume aussi étrange que la cérémonie à laquelle il préside : sa tête est couverte d'une mitre de papier; il a la face barbouillée de noir ou de vermillon; il porte des lunettes, tient gravement un livre ouvert d'une main et de l'autre un bâton imitant une crosse. Je dois la connaissance de ces détails à M. H. Dusevel, membre correspondant de la Société des antiquaires de France.

Un *Mémoire sur les bacchanales sacrées,* de Jean Fabroni, inséré par extraits dans le t. I des *Mémoires de l'Académie celtique,* indique quelques fêtes analogues, qui avaient lieu à Florence et dans les Indes.

(V) Page 126.

Voyez, dans le *Magasin encyclopédique* de janvier 1814, l'extrait d'un mémoire de M. Fauris de Saint-Vincens.

On peut rapprocher de cette Abbesse folle la Reine habillée d'une manière grotesque, que l'Abbesse de Saint-André, de Vienne en Dauphiné, était tenue de fournir, le 1er mai, pour faire compagnie à un Roi de même espèce, nommé par l'Archevêque de Vienne, pendant une fête singulière analogue aux lupercales. (Voyez les *Mémoires de l'abbé d'Artigny.*)

Dans le mémoire de M. Fauris de Saint-Vincens, ci-dessus mentionné, on trouve aussi des détails sur l'Evêque fou ou des Innocens, *Fatuus vel Innocentium,* que le chapitre de Saint-Sauveur d'Aix choisissait chaque année, le

21 décembre, parmi les enfans de chœur, ainsi que sur les mitres et les chapes destinées à ces offices, *mitra episcopi fatuorum*, etc. Cette fête subsista à Aix jusqu'en 1543, époque à laquelle le chapitre les défendit : *Propter insolentias et inhonestates quæ fiebant et proferebantur illic.*

On voit, dans l'*Histoire générale de Provence,* de Papon (t. III, p. 212), qu'en 1365, au couronnement de l'empereur Charles IV, on lui donna, dans l'église de Saint-Trophyme d'Arles, l'indécent spectacle de la fête des Fous. L'empereur, dit-on, scandalisé de ces folies, les fit cesser.

(X) Page 138.

Les classes de théologie du collége de Sorbonne de Paris avaient comme les autres leurs *béjaunes* ( c'est à dire les étudians nouveau-venus), dont l'intendance était commise à un particulier qu'on appelait le chapelain abbé des béjaunes ; il devait s'acquitter de deux fonctions le jour des Innocens : avant le dîner, monté sur un âne, il devait mener les béjaunes par la rue : et l'après-dîner, il devait leur verser de l'eau sur le corps. Cet abbé, en 1476, ayant manqué de les arroser, comme il y était tenu, fut mulcté de huit sols parisis. Voici la teneur de la sentence : « Condemnatus fuit in crastino Innocentum cappellanus abbas bejannorum ad octo solidos parisienses, eo quod non explevisset officium suum die Innocentum post prandium, in mundationem bejannorum per aspersionem aquæ ut moris est, quanquam solemniter incœpisset exercere suum officium antè prandium inducendo bejannos per vicum super asinum. » (*Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. I, p. 243,

1754.) On sait qu'à Sens, ajoute l'abbé Lebeuf, le chanoine dernier reçu devait recevoir sur le corps plusieurs seaux d'eau.

Dans le registre capitulaire de Sens (cité par Baluze dans ses notes manuscrites sur la copie du Missel de la fête des Fous de Sens, qui est à la Bibliothèque du roi, n° 1351), on trouvait défense de jeter plus de trois seaux d'eau, *trium situlorum*, sur le préchantre des Fous. Millin ajoute, dans le 2e volume de ses monuments inédits, où il donne la description des diptyques d'ivoire qui recouvrent le Missel de Sens, qu'à la fête de l'âne qui se célébrait dans cette métropole, on versait plusieurs seaux d'eau, aux matines, sur quelques hommes nus, indépendamment de ceux dont on arrosait le préchantre des Fous; mais que plus tard on limita à trois le nombre des seaux que recevait ce dernier, et on défendit de conduire des hommes nus dans l'église le lendemain de Noël; on devait seulement les mener au puits du cloître, et ne jeter sur eux qu'un seau d'eau.

(Y) Page 138.

M. de Roquefort, dans son supplément au glossaire de la langue romane, dit que cette coutume ridicule est encore en usage dans quelques cantons de la Normandie.

On en faisait naguère autant le 1er mai, dans la Lorraine allemande. La même chose a lieu aussi en Piémont, dit M. Dulaure. (*Des divinités génératrices*, p. 335.)

Dans le Jura, les enfans demandent ce jour-là *leurs Innocens* à leurs père, mère, parrains, marraines et supérieurs, mais on entend par là de petits présens, communément des fruits. Les galans les vont solliciter auprès

de leurs maîtresses. (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. IV, p. 391.)

On trouve dans le même volume une lettre écrite par le jeune Henri duc de Guise, dit le Balafré, en 1556 ou 1557, à son père, lorsqu'il n'avait encore que six à sept ans. Elle contient un passage assez curieux sur l'usage de donner les innocens. « Mais depuis ce temps-là j'avons été en grand danger, car le jour des Innocens nous a fait belle peur, car madame Isabeau (fille du roi Henri II, qui fut reine d'Espagne) était venue pour nous donner les innocens, mais j'étions déjà levé, et le duc de Bavière, qui est venu pour nous les donner, a esté bien estrillé, et si je les avons donnés à monsieur de Lorraine dedans son lit. Je ferons bon guet à l'avenir de peur des coups. » Daté de Saint-Germain, le jour des Innocens.

(Z) Page 142, à la note.

A Amiens, pendant la procession du Saint-Sacrement, il y avait des farceurs ou jongleurs payés par le chapitre. Dans un compte rendu en 1322 par un cellerier de la cathédrale, il est fait mention de six sous donnés *de gratiâ capituli joculatoribus villæ Ambiani pro festo Sacramenti altaris*. Il y avait aussi à Toulouse des jongleurs qui suivaient les processions (Ducange, *Gloss.*, v° *Minister*). Une ordonnance de l'an 789 défendait cependant aux ecclésiastiques d'avoir des farceurs pour leur amusement particulier, non plus que des chiens de chasse et des oiseaux de proie. *Ut episcopi et abbates et abbatissæ cupplas canum non habeant, nec falcones, nec accipitres, nec joculatores*. (*Apud Heineccium*, p. 576.). Cela n'empêcha pas les prélats de conserver long-temps après des Fous ou

bouffons à titre d'office, comme les rois. La danse des morts peinte à Bâle, par Holbein, en montrait un pareil, et dans la dix-septième gravure en bois de l'ouvrage intitulé : *Imagines mortis*, Colon., 1555 (par Georges Aemylius ou Oemler), et qui est une reproduction des dessins d'Holbein, on voit un prélat allant au chœur, accompagné d'un chasseur ayant un vautour sur le poing et d'un fou portant le capuchon à oreilles d'âne. — Ailleurs, à Cahors, il fallut défendre aux gens d'église de remplir eux-mêmes les rôles de farceurs et de bouffons. *Item præcipimus quod clerici non sint joculatores goliardi, seu bufones; declarantes quod si per annum artem illam diffamatoriam exercuerint omni privilegio ecclesiastico sunt nudati, et etiam temporaliter graviori si moniti non destiterint.* (Martenne, *Anecdotes*, t. IV, colonne 727.)

(AA) Page 143.

« Immò personatus hic episcopus in quibusdam locis reditus, census et capones, annuè percipit : alibi mitram habet, multis episcoporum mitris sumptuosiorem. In cameracensi ecclesia visus est vacantem, in mense episcopi, præbendam, quasi jure ad se devoluto, conferre; quam collationem beneficii verè magnifici, reverendissimus præsul, cùm puer grato animo, magistrum suum, benè de ecclesiâ meritum, nominasset, gratam et ratam habuit. (J. Molanus, *De canonicis libri tres*. Colon.-Agrip., 1587, liv. II, chap. 43, p. 226-227.) M. le docteur le Glay, savant bibliothécaire de la ville de Cambrai, a bien voulu me donner connaissance de ce passage qu'il avait mentionné dans ses *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, 1825, p. 234. Il ajoute, dans la lettre qu'il

m'a écrite à ce sujet, que l'on a eu tort de traduire *personatus episcopus* par *évêque masqué*, ce mot *personatus* devant signifier *évêque postiche, supposé, évêque pour rire*, et que, pour comprendre le sens de ces mots, *vacantem in mense episcopi*, il est bon de savoir qu'à Cambrai, la collation des prébendes ou canonicats appartenait alternativement de mois en mois au pape et à l'évêque.

FIN DES NOTES.

# SUPPLÉMENT

## RELATIF A DE NOUVELLES PIÈCES

## DES ÉVÊQUES DES INNOCENS.

Je n'essaierai pas d'établir d'une manière sérieuse que les pièces que je fais connaître sont de véritables monnaies. M. Leber, s'appuyant sur des motifs d'un ordre plus élevé que ne comporte peut-être le sujet que nous traitons, a prouvé dans l'introduction que, quoiqu'elles portassent le nom de monnaies, ce ne pouvait être qu'une monnaie pour rire, une monnaie de carnaval, en quelque sorte, et je n'ai jamais prétendu autre chose ; cependant, s'il était vrai que son principal argument reposât sur la nature du métal qui les forme et qu'il lui répugnât surtout de regarder comme une monnaie *de petits morceaux de plomb*, je puis maintenant lui opposer une pièce des Innocens de bon aloi, une monnaie de cuivre enfin, avec laquelle on peut se présenter au marché, et il n'est pas impossible qu'elle ait

passé ainsi plusieurs fois de main en main avant de tomber dans les miennes.

—97.—

MONETA·NOVA·EPI·INOCENTV'·1508.

Une rosace de fleurs de lis.

℟ — Deux évêques portant la crosse et la mitre ; à l'exergue, TOVS. Pour légende, un rébus formé d'un rat, d'une table ou banc, ou de quelque objet analogue, d'une trompe ou cornet à boiquin tel que ceux dont on se sert au carnaval.

Les pièces suivantes sont en plomb.

—98.—

MONETA·EPISCOPI·INOCE ✠.

Une rosace.

℟ — SAINT·IEROME.

Un saint Jérôme à mi-corps.

—99.—

MONETA·EPI·INOCET.

Une rosace.

℟ — LEMONDE·EST·AV·VE'T.

La boule du monde dans un van.

## —100.—

MONETA·ARCHIEPI·SCTI·FIRMINI.

Une rosace.

℟ — REGNET·Q·IN·ETERNVM·℣·1522.

Un évêque avec la croix, ayant à droite comme une très longue étole, ou quelque chose de semblable, ainsi que les lettres ET; à gauche, des objets qu'il est difficile de désigner.

## —101.—

. . . . A·ARCHIEPI·TVRPINI.

Un évêque avec la croix simple.

℟ — . . . . N·DANGIER·VIT:QVI:PL· · · ·

Rébus difficile à décrire.

Est-ce le même Turpin, deux fois archevêque de Saint-Firmin, qui a fait faire cette pièce, et celle qu'on a décrite à la page 78, sous le n° 28?

## —102.—

MONETA·EPI·SCTI·DOMINICI.

Rosace de fleurs de lis.

℟ — LVDOVICVS·COPIN·EPVS·A·1523.

Un rébus composé de Dieu, des mots NOVS DOINT, de la note *la* et d'une paix. Ce qui signifie : *Dieu nous doint la paix; doint* pour donne. Ce vœu était bien placé

en 1523, année où François Ier soutenait une guerre malheureuse.

Les religieux dominicains ou jacobins s'établirent à Amiens en 1243. Leur église fut achevée de bâtir en 1446.

—103.—

VICTORE·EN·GVERRE·DIEV.NOV'·DONNE.

Un rébus formé de deux puits, d'une anse de vase, d'un oiseau, d'un P dont la queue est barrée, et d'une aile.

En prenant l'oiseau pour une alouette, on pourrait lire : *deux puissances allaient pour elle*, les Picards disent *allouette* pour allaient.

℟–OV·LA·PAIX·PVISSE·REVENIR·BONNE.

La Vierge tenant l'enfant Jésus.

Les légendes forment une espèce de distique. Cette pièce a dû être frappée dans des circonstances analogues à celles auxquelles la pièce précédente fait allusion.

—104.—

MONOIE·DE·LEVESQ'INOCET.

L'agneau pascal.

℟ — MONETA·EPISCOPI·INNOCE.

Une croix avec des fleurs de lis, semblable à celle qui se trouve sur plusieurs monnaies des ducs de Bourgogne.

Un exemplaire de cette pièce a été trouvé à Amiens, un autre m'a été donné par M. Desains, de Saint-Quentin, qui a mis une grande obligeance à m'aider dans mes recherches.

—105.—

MONOIE DE·LE.....SCE DES INOSE.

Un évêque, avec la crosse et la mitre, donnant la bénédiction.

℟ — MONETA·EPISCOPI·INNOCENCI.

Une croix cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis.

—106.—

MONETA·EPI·SCTI·MARTINI·AD·GEM.

Une rosace de quatre fleurs de lis.

Ainsi qu'on l'a dit page 84, il y avait à Amiens une église de Saint-Martin surnommée aux jumeaux, *ad gemellos*. Cette pièce en provient, ainsi que celle qui est décrite sous le n. 40.

Il existe une monnaie d'or, du temps des rois mérovingiens, qui porte aussi pour légende SCI-MAR-GEMELLOS, et sur laquelle est figurée une coupe ou tasse à boire. Cette pièce singulière publiée dans le savant ouvrage de M. J. Lelewel, intitulé *la Numismatique du moyen-âge*, a été l'objet d'une Dissertation spéciale insérée dans

*les Mémoires de l'Académie d'Amiens*, 1835. On a cherché à montrer que la coupe était une allusion aux *martinales* ou *bacchanales* qui signalaient la fête de Saint-Martin, à quoi on peut rapporter aussi le vase que porte saint Martin, sur la pièce du n. 43, expliquée page 87.

℟ VINCENTIVS·DE·CVIGNIERE·EPVS.152..

Un rébus compliqué; la figure suppléera à la description.

—107.—

MO·ANSELMI·CATROVLLARD·ARCEPI'.

Un évêque avec le nimbe et la croix double ; dans le champ, 1549.

℟ — SVPER·OIA.VINCIT·VERITAS.

La Vérité, représentée par une femme assise, tenant un miroir; à côté d'elle, un personnage, en costume de fou, tient un objet que je ne reconnais pas.

—108.—

SAINT:IEHAN:LES:AMIENS:1515.

Une rosace de fleurs de lis.

On a vu, sous les n. 44, 45, 46 et 48, des pièces frappées par l'abbaye de Saint-Jean; elle est appelée ici *Saint-Jehan-lès-Amiens*; car effectivement, à cette époque, elle était placée hors de la ville et près de ses murs.

℟ ☞ :CEST:MA:TRES:VRAIE:ESPERANCE.

Notre Seigneur tient le globe terrestre, dans lequel sont figurées une paix et, je crois, deux notes de musique ; ce qui peut signifier : *Dieu tienne paix, soulas, dans le monde.*

## —109.—

Un évêque, la tête entourée du nimbe qui caractérise les saints, et tenant la crosse de la main gauche, est posé sur le corps d'une hydre à plusieurs têtes et à longue queue. Sur la légende très mutilée, on lit : DVFRESNE.

℟ La légende est également effacée et ne présente pas un sens suivi. Un arbre, probablement un frêne, ayant un D entrelacé dans sa tige, entre les lettres S. M.

Un Firmin Dufresne, marchand, qui, en 1593, était maître du puy à Amiens, avait pris une devise qui se rapproche des figures de cette pièce,

*Fresne ennemi de la serpente race.*

M. Desains de Saint-Quentin a bien voulu me donner cette pièce.

## —110.—

MAI2ON·DE·DIEV·FONDEE. 2VR·FERME·P.

Un saint Pierre, une église, entre les mots TENIR et POVR. *Pour soutenir l'église Saint-Pierre.*

℟ — PETRVS.....EPICOPVS·SCI.P...I·1571.

Une rosace.

Il existe une église de Saint-Pierre dans le faubourg de ce nom de la ville d'Amiens.

—111.—

IN·HOC·SINO·VINCES. 1543.

Une croix large, comme sur les blancs de François Ier.

℟ — VIVANT·PVERI·SIMPHONIA·GI.

Des ciseaux ou forces, des lettres, un homme, etc., composent un rébus.

Cette pièce a été faite probablement pour les enfans de chœur de quelque paroisse, peut-être de celle de Saint-Germain.

—112.—

On a cité, à la page IX de l'introduction, d'après Tobiesen Duby, la petite monnaie de plomb, appelée *mitte*, ayant cours dans le Brabant, et dont les chanoinesses de Maubeuge avaient le privilége. J'en ai vu une très bien conservée, à Lille, dans le cabinet de M. Ducas, amateur zélé de la numismatique, qui a bien voulu m'en procurer le dessin. Cette monnaie, dont Guicciardin a fait mention dans sa *Description de tous les Pays-Bas* (page 438, édit. de 1582), a été décrite et gravée à la page 116 de l'ouvrage intitulé : *La vie admirable de la tres illustre princesse S. Aldégonde, vierge angelique, miroir des*

*vertus, patrone de Maubeuge*, par le R. P. A. Triquet, de la compagnie de Jésus. Tournay, 1666. Nous avons cru cependant devoir en donner la figure; d'un côté, elle a pour légende : BEATA. ALDEGVNDIS. VIRGO., la sainte portant la crosse et tenant un livre, entre les lettres S. AL., et ℟. ORA. PRO. NOBIS. DEVM.

A Amiens, les enfans, dans leurs jeux, comptent encore par liards et par mittes.

## —113.—

SIRE·GVERARD·DV·PRIER·ARCH.

Un évêque tenant la croix.

℟ — PARENTÉ·EST·PETITE·AV·MO'DE.

Un rébus dans lequel on remarque un van.

Cette pièce, ainsi que celle qui porte le n° 107 de ce supplément, appartient probablement à la paroisse de Saint-Firmin d'Amiens.

## —114.—

MONO·IOHANNES·COVVREVR·S·R·EP.

Une rosace de fleurs de lis.

℟ — PAX·DNI·MANEAT·SENPER·NOBISC.

Un rébus composé de deux rois, dont l'un tient une paix, de Notre Seigneur portant la boule du monde, de plusieurs lettres, etc.

Ce Jean Couvreur était, sans-doute, un évêque de Saint-Remy.

—115.—

LE·ROI·A·MISES AMIS EN SA ☐.

Un rébus qui paraît répéter la légende ; LE, un roi, AMIS, SES, un objet qui est peut-être un sac, prononcé *sa* en picard, un autre objet.

℟ — LE·TI·IVLLIER·A·ECOS·EN·IVER ✠.

Une rosace en fleurs de lis.

Je ne saisis pas bien le sens de ces légendes. Cette pièce paraît avoir été faite pour le roi de quelque confrérie.

—116.—

On a décrit dans l'introduction les plaques de plomb qui servaient de cocardes ou de signes de ralliement aux partis qui divisaient la France dans le XV^e^ siècle; nous en ajouterons une quatrième, ayant toujours la même légende : AVE. MARIA. GRATIA. P., mais portant les armoiries du Hainaut. Elle est tout à fait sur le modèle des gros tournois d'argent que Marguerite, comtesse de Hainaut, frappait à Valenciennes au milieu du XIV^e^ siècle. Elle aura probablement servi aux soldats de cette province.

## —117.—

On a expliqué, à la page 89, une large plaque de plomb ayant pour inscription : SIGNVM. FACIEI. etc., et faite pour être distribuée aux pélerins qui visitaient le chef de saint Jean-Baptiste à Amiens. Une coutume semblable avait lieu à Noyon ; dans une requête présentée en 1379, par les religieux de l'abbaye de Saint-Éloi, de Noyon, il est parlé des pélerins qui se rendaient au tombeau de saint Éloi, lui faisaient offrande de chandelles de cire et achetaient certains *signes* et écharpes de pélerinage, lesquels objets se vendaient au profit de l'abbaye (*Annales de l'église cathédrale de Noyon, par Jacques Levasseur*, 1633, page 495). Il était assez probable que le mot *signes* s'appliquait à des images de plomb du genre de celles du chef de saint Jean d'Amiens ; mais j'en étais réduit à des conjectures, lorsque j'ai rencontré deux de ces espèces d'amulettes.

L'une, qui paraît la plus ancienne, a pour légende :

S.BE...TI·ELIGII·NOVIOMENSIS·EPISCOPI,

qu'on peut lire *signum beati, etc.* On y voit saint Éloi forgeant sur une enclume ; devant lui

est un personnage à genoux, lui offrant un cierge roulé en forme de serpent; derrière paraît un cheval, et au dessus une main descend du ciel.

—118.—

Sur la seconde on lit :

SIGILLVM·SANCTI·ELIGII·NOVIOMENSIS-EPISCOPI.

Le saint est habillé en évêque; une main ne descend plus du ciel; le reste du sujet est le même.

On remarque qu'ici le mot *signum* est remplacé par celui de *sigillum;* on sait que, dans le moyen-âge, ils étaient souvent employés l'un pour l'autre. On se rappellera aussi ce qui a été dit, à la page 9, des *sigillaria* des Romains, et qu'on appelait de ce nom des objets tout à fait analogues à ceux que nous décrivons. Dans la désignation des prix distribués au XVI^e^ siècle, au palinod de Rouen, il est fait mention du *signet d'or* ou affiquet. Dans les *Mémoires de l'Académie de Rouen*, pour 1834, on a dérivé ce mot *signet* ou *sinet* de *signum,* et on a cru qu'il devait signifier une croix. Ce qui précède indique qu'on pouvait entendre par ce mot autre chose qu'une croix; enfin, on ajoutera que, dans les deux MS *de rébus de Picardie*, conservés à la

bibliothèque du roi, les bagues qui y sont figurées sont nommées *sinets* ou *signets* ou *silnets*. Autrefois l'anneau servait de cachet ou *sigillum*.

Ces deux plaques de plomb avaient des trous qui servaient à les attacher sur l'habit, ou à les clouer à la muraille lorsqu'on était de retour au logis.

## —119.—

L'évêque bénissant un personnage contrefait, représenté sous ce numéro, est aussi un *signum*, ou *sigillum*, ou signe de pélerinage; mais je ne sais à quel saint il se rapporte.

Avant que l'invention de la gravure en bois ait permis de reproduire avec facilité les images de Dieu et des saints, et de les multiplier de manière à satisfaire à tous les besoins, il ne devait pas exister de moyen moins dispendieux, plus à la portée du peuple, d'avoir la représentation des objets de son culte, que ces images de plomb, qu'on pouvait attacher au bonnet ou placer au chevet du lit. Ces images ont dû être moins employées dans le cours du xv^e^ siècle, lorsque les gravures sur papier devinrent communes; mais il est à croire qu'elles avaient été d'un usage général; et, si on a remarqué que Louis XI portait à son chapeau une petite Notre-Dame de plomb,

c'est peut-être parce que la nature de la matière contrastait avec la prodigalité qu'il mettait à employer l'or et l'argent pour la décoration des autels, et parce que, probablement, il attachait quelque idée superstitieuse à ne pas se distinguer, sous ce rapport, du commun de ses sujets.

# DES RÉBUS DE PICARDIE.

Je m'accuse en toute humilité d'avoir mal parlé des rébus; je les ai traités avec un mépris injuste, et peut-être en cela ai-je agi comme le renard de la fable : je n'y pouvais atteindre. M. Leber a si spirituellement plaidé leur cause dans l'introduction de ce volume, qu'il m'a amené à résipiscence. En forme de réparation, je me suis ingénié à deviner le sens souvent bien abstrus de ces figures énigmatiques; mais en vain aurais-je relu les *Bigarrures du seigneur des Accords*, en vain aurais-je fouillé de nouveau ce grand magasin d'inventions lunatiques, je n'aurais pu, malgré ma bonne volonté, rien ajouter à ce que mon savant collaborateur a dit des rébus, si le hasard ne m'avait fait rencontrer une mine bien autrement riche en ce genre.

Ce sont deux manuscrits de la bibliothèque du roi, exécutés vers la fin du xv^e^ siècle, et renfermant ensemble 170 rébus différens; le premier

en contient 166 (1) et le deuxième 152 (2). Ils se composent de dessins coloriés, occupant chacun une page, et répétés en grande partie dans les deux volumes.

---

(1) Le premier manuscrit est un in-folio sur papier, ayant pour étiquette : *MS., Rebus de Picardie, enluminés*, inscrit sous le n° 7618. Il a 150 feuilles, ayant sur le recto un rébus dessiné ordinairement d'une manière large et spirituelle, et indiquant un bon artiste (16 autres rébus se trouvent sur le verso). Le dessinateur n'a ajouté ni titre ni explication ; il aura voulu, sans doute, faire de ses peintures un exercice propre à aiguiser l'esprit.

Cependant on a cherché depuis le sens de ces énigmes ; deux personnes, probablement dans le XVI^e^ siècle, s'évertuèrent à le trouver, et elles parvinrent à en expliquer à peu près la moitié. Mais, faute d'entendre le picard, elles firent plusieurs méprises. Le premier interprète, dont l'écriture est très belle, inscrivit son explication au dessus des rébus qu'il devina ; et, pour donner une idée de sa manière, voici comment il fait connaître le mot du n° 1^er^ :

*Sralliuqocum Zèniuedasq.*

Le deuxième interprète s'y est pris plus simplement que son prédécesseur, et a donné son explication sur une feuille détachée.

(2) Le deuxième manuscrit est in-4°, et porte le n° 10278 ; il contient 152 feuilles, et autant de rébus qui sont presque entièrement les mêmes que ceux du manuscrit

C'est avec raison qu'ils doivent être qualifiés *rébus de Picardie;* car la plupart ne peuvent être lus et expliqués qu'à l'aide de la connaissance des mots propres au picard, et surtout de la prononciation qui caractérise cette langue provinciale, jadis d'une véritable importance, puisqu'il est établi qu'au XIII^e^ siècle on parlait en France trois principaux dialectes; au midi, la langue d'oc, au centre la langue d'oil ou française, et au nord la langue picarde.

Pour la lecture de ces rébus, il faut encore savoir reconnaître certains objets usuels, de peu d'importance, qu'on retrouve à grand'peine dans les dictionnaires, et que les lexicographes ont quelquefois négligés (1). Ils contiennent de plus des

---

précédent, quatre ou cinq au plus lui sont propres. Les figures paraissent être des copies, elles n'ont pas le caractère original des autres, les couleurs sont ternes, et le dessinateur paraît n'avoir pas possédé l'intelligence des tableaux qu'il exécutait. Mais, ce qui donne de l'avantage à ce manuscrit, c'est qu'il est précédé par une table explicative des rébus, ainsi intitulée : « Sen suit la table » et repertoire de ce pnt livre de rebus enseignant la » signiffication d'ung chescun blazon et le lieu où il » est. »

(1) Ainsi, il faut savoir qu'un dévidoir est un *haple;* un berceau, un *repos;* une nèfle, une *mesle;* un certain

allusions depuis long-temps oubliées et dont le sel ne se fait plus sentir; on y verra cependant, avec quelque intérêt peut-être, les dictons, les proverbes, les jeux de mots du vieux temps.

N° 1 des deux Manuscrits.

Un A formé de vingt nez, une coquille, deux arcs.

*Advinez coquillars*, devinez cocus.

*Advinez* est encore usité en Picardie.

N^os^ 3 du 1^er^ Manuscrit, 4 du 2^e^.

Un âne debout ou droit, mordant un *i*.

*Un asne y mordroit.*

---

poisson, un *hannon;* qu'une bague, avec un chaton ou une pierre, est un *signet;* un chou, un *cabus;* une abeille, une *ès;* de l'étain, de *l'estime* ou *estaime*, etc. Il faut savoir reconnaître la qualité des personnages, distinguer un *homme*, prononcé *on*, d'un *écuyer* figuré sans armes avec un surcot ou robe fourrée, une chaîne d'or au cou et un faucon sur le poing, d'un *laquais* ayant un habit court et une très grande épée, d'un *page* portant une épée et un petit sac; il faut reconnaître une *dame* (habillée simplement, et telle qu'est représentée Anne de Bretagne et les dames de son temps), une *femme*, une *naine*, une *ladresse* (cette dernière a une robe noire ou grise, un chapeau bleu, et tient des castagnettes ou cliquettes et un bâton).

## N^os 6 du 1^er Manuscrit, 7 du 2^e.

Un *la* de musique, la mort, une religieuse (*nonne*), une planche (*ais*), deux chaperons, l'un vert avec des oreilles d'âne ; l'autre, simple, peint en rouge, un point d'écriture.

*La mort nous n'échapperons point.*

Il faut prononcer, en picard : *no n'écaprons....*

## N° 10 du 1^er Manuscrit.

Une faux en or sur des rideaux (*courtines*), deux œufs.

*En court yne faut que doreux.*

La faux se prononce *fauque* en picard, et le mot *doreux*, qui signifie quelqu'un de délicat, qu'on ne peut toucher sans lui faire mal, est propre à la Picardie; on écrivait jadis *court* pour *cour; y ne*, pour *il ne*, est picard.

## N^os 11 du 1^er Manuscrit, 13 du 2^e.

Une aube, un cimetière (*atre*, dans l'ancienne langue du nord de la France), un fou (prononcez *fol*), une pierre sépulcrale (*lame*), un ours.

*Au battre fault l'amour.*

Henri Estienne, dans l'épître dédicatoire de son *Introduction à l'apologie pour Hérodote*, racontant l'histoire d'une femme moscovite qui se plaignait de n'être point aimée de son mari, car il ne la battait pas, ajoute : *pour ce qu'au lieu qu'on*

*dit qu'au batre faut l'amour, au contraire* (chez ces époux) *au batre croissoit l'amour. Faut* ou *fault,* manque.

### N° 13 du 1er Manuscrit.

Six fous, placés vis à vis l'un de l'autre, se heurtent la tête. (*Voyez* la figure A.)

*Ils sont si fols qui se hurtent.*

*Hurter,* se quereller, se battre.

Les habits des fous sont coloriés mi-partis, les uns de rouge, de vert, de jaune, les autres bariolés. La plupart des hommes représentés sur ces rébus sont habillés le plus souvent de même, de vêtemens mi-partis de plusieurs couleurs.

### Nos 15 du 1er Manuscrit, 16 du 2e.

Un *h* de couleur brune ou *tannée.* Un ramoneur ou balayeur, peint en vert. (*Voyez* la figure B.)

*Acht' t'année verra mon heur.*

*Acht',* picard, pour *echt* ou *cette; heur* pour fortune, sort.

### Nos 24 du 1er Manuscrit, 26 du 2e.

Un diable lié à une voile par une corde que tient un ou, et deux autres fous. (*Voyez* la figure C.)

*Au diable voit le follie et les fols.*

*Voit* pour va, et *le,* picard, pour la.

N^os 25 du 1^er Manuscrit, 27 du 2^e.

Un *la* en musique, une pie sous une porte, un laquais portant une grande épée.

*La pie emporte l'acquet* (*acquez, aquès*, bien, profit.)

*La pie* signifie la passion de boire, l'ivrognerie, du verbe *pier* ou *pyer*, boire. On appelait le vin *le pyot*.

Dans l'ancien prologue de son quatrième livre, Rabelais remercie les buveurs très illustres qui lui firent présent d'un flacon d'argent fait en forme de bréviaire, sur lequel on avait figuré, en manière de rébus, des crocs et des pies; ce qu'il explique d'abord à sa manière par une histoire plaisante, puis il ajoute : *Boire d'aultant et à grands traictz, estre pour vray crocquer la pie.*

Avant lui on trouvait dans la *Nef de santé* imprimée en 1507 :

Galans alons croquer la pie
Je n'en puis plus si je ne pie
Quelque pianche bonne et freche.

Dans un autre rébus (n^os 14 du 1^er ms. et 15 du 2^e) on a représenté un h et 20 pions d'échiquier:

*Ache vin pyons.*

*Ache* picard pour *ce;* ce vin buvons.

Cette famille de mots, actuellement hors d'usage, était souvent employée aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. On connaît le petit ouvrage singulier intitulé *Dyalogue d'ung tavernier et d'un pyon*. Villon a dit :

Brief on n'eust sçeu en ce monde cercher
Meilleur pion, pour boire tost ou tard.

Enfin les huguenots faisaient une allusion impie en disant *quia pius est*, quand ils prenaient le verre pour boire; car c'est une profanation des paroles de la messe, comme quand ils disaient *sursum corda*, lorsqu'ils voyaient pendre (*Apologie pour Hérodote*, chap. XIII).

N^os^ 27 bis du 1^er^ Manuscrit, 30 du 2^e^.

Une mère folle, habillée d'une robe mi-partie de rouge et de bleu, tenant la marotte, une seringue, nommée *esquisse* ou *équiche* en picard, et une fleur de souci. (*Voy.* la figure D.)

*Fol est qui se soucie.*

Dom Grenier, qui a composé une histoire manuscrite de Picardie, conservée à la bibliothèque du roi, dont nous avons tiré des renseignemens utiles pour cet ouvrage, a eu connaissance de ce recueil de rébus, et a remarqué que cette mère folle portait les couleurs des officiers du corps de ville d'Amiens, qui étaient aussi habillés mi-par-

tie de rouge et de bleu; il en a conclu que ces peintures avaient été faites à Amiens, et que probablement la mère Sotte était costumée ainsi dans les farces ou comédies du temps où elle figurait. Il est vrai d'ailleurs, comme on peut le voir sur les figures de fous peintes dans ces manuscrits, que le vert et le jaune n'étaient pas exclusivement la livrée de la folie. Dans un compte des dépenses de l'hôtel du roi Charles VI pour l'année 1404, on lit qu'on fit faire pour Hancelin Coq, fou dudit roi, un habillement complet composé du chaperon, de la cornette, du bonnet et de la houppelande en *iraigne vermeille;* je ne sais ce que c'est que l'*iraigne;* mais cette étoffe, quelle qu'elle soit, était teinte en rouge. Nous apprenons, par les mêmes comptes, qu'on en garnit *la chaière nécessaire pour servir au retrait du dit seigneur.*

Puisque nous parlons de la livrée des fous, nous ajouterons que, lors du troisième mariage du roi Louis XII avec Marie d'Angleterre, on dressa, dans les rues d'Abbeville que le cortége devait traverser, plusieurs échafauds supportant des personnages allégoriques. On y voyait le roi de France, le roi d'Angleterre, l'empereur Charlemagne, et sur l'un des échafauds, *en sayon jaune et rouge*, figurait Triboulet, le fou du roi (registre des ar-

gentiers de la ville, année 1514, dans l'*Histoire d'Abbeville* de M. Louandre, 1834) (1).

### N^os 28 verso du 1^er Manuscrit, 31 du 2^e.

Une femme accroupie et retroussée, *cacat* (en picard, *quier, cacar?*); un objet long et étroit qui ressemble à un pieu, et qui est peut-être un sentier, en ancien langage *sen,* entrelacé dans un S.

*Femme qui est courchée est sans sens.*

L'esprit de ce rébus, si esprit y a, gist dans la ressemblance des deux mots picards, *courchée,* en colère, courroucée et *accourchée,* retroussée, raccourcie. On trouve d'ailleurs encore ces termes, ou les approchans, dans les livres français des XV^e et XVI^e siècles.

### N^os 29 du 1^er Manuscrit, 32 du 2^e.

Une pierre, une petite écuelle (une *écuellette* en picard), une fleur de marguerite.

*Pierret cullette marguerite.*

---

(1) Le vert n'en était pas moins, comme il a été dit dans l'Introduction, la couleur des gens à tête légère. *Si on voyait en France un homme de qualité habillé de verd, on penserait qu'il eust le cerveau un peu gaillard* (Apologie pour Hérodote, épître au lecteur); *et, de fait, je confesse que, pour dire honnestement il tient du fol, on dit...., il a le cerveau un peu gaillard* (*Ibid.*, chap. 3).

Il y a probablement un sens libre dans ces expressions.

## N^os 32 du 1^er Manuscrit, 35 du 2^e.

Une scié (*soie* en picard), un homme dans une paix, une charrette (*car* en picard), un *y*, des *noues* ou *nos*, sorte de gouttières (voy. le *Dictionnaire étymologique de* Ménage), une touche de vielle.

*Soyons en paix, car y nous touche.*

## N^os 44 du 1^er Manuscrit, 45 du 2^e.

Un sein de femme (*tette*, en picard), une malle, une langue.

*Tête male langue.*

Cette phrase est toute picarde, *tais-toi, mauvaise langue.*

Rabelais a dit, au chapitre XVIII du livre v, que la langue *est la partie la plus dangereuse et male.*

## N^os 45 du 1^er Manuscrit, 46 du 2^e.

Un pot (en picard, *quène*, vase dans lequel les laitières portent leur lait), une scie (*soie*, en picard), un puits sans poulie ou puisoir (*puch*, en picard), un nid.

*Qu'haine soit pugnie.*

## N^os 46 du 1^er Manuscrit, 47 du 2^e.

Une tarte, un A, un balai (*ramon* en picard), un cœur, une plie (poisson de mer, nommé autrefois *plais*, et en

picard actuel, *player*), un bâton servant de manche ou d'anse à quelque ustensile de ménage.

*T'ard ara mon cœur plaisance.*

*Ara* se dit, en picard, pour *aura*.

## N^os 47 du 1^er Manuscrit, 48 du 2^e.

Une abbesse les yeux bandés, et tenant une roue, deux cœurs sous deux daims.

*Fortune abaisse les cœurs soudains.*

*Soudain* ne signifie actuellement que prompt, vite; il avait jadis une acception plus étendue. Brantôme a dit du cardinal du Bellay, *qu'il était prompt et soudain, haut à la main autant qu'homme de guerre*.

## N° 48 du 1^er Manuscrit.

Une espèce d'anguille mord des talons.

*Al mort allons.*

Je n'ai trouvé nulle part que le nom allemand de l'anguille, *aal*, ait été usité en France, et ce rébus, ainsi que quelques autres de ce recueil, en est cependant la preuve. Cet exemple montre que les savans qui entreprennent de faire un dictionnaire historique de notre langue auront besoin de puiser à bien des sources, s'ils veulent faire un travail complet.

*Almort*, pour *à la mort*, est entièrement picard.

Cet *al* ou *ale* se retrouve dans les nos 112 et 138 de ce ms.; dans le n° 146, il est représenté plus long et signifie *ale longue*, à la longue.

## Nos 52 du 1er Manuscrit et du 2e.

Une religieuse fouette un abbé; un os. (*Voyez* la fig. E.)

*Non habebat oculos.*

## Nos 52 bis du 1er Manuscrit, 53 du 2e.

Un gros abbé botté. (*Voyez* la figure F.)

*Cras habebo te.*

On disait autrefois *cras* pour *gras*.

## N° 54 du 2e Manuscrit.

Un fou, à genoux, lie un objet nommé *règne*, et qui représente peut-être les rênes d'une bride; on sait, d'ailleurs, qu'on disait jadis *règne* pour resne ou rêne. Cet objet se retrouve, avec la même signification, et figuré de même, sur plusieurs autres rébus comme ceux qui sont numérotés 105, 147, etc. (*Voyez* la figure H.)

*Follie règne.*

Ce qui distingue d'une manière toute particulière cette peinture, c'est que le fou porte sur son chaperon à longues oreilles, planté droit au milieu du front, un phallus. Nous rappellerons ce que nous avons dit (note Q, pag. 164) de la *saltatio phallica* et des phallus de peau que des

jeunes gens attachaient sur leur tête en manière de cornes; nous ne nous attendions pas alors à trouver une pareille imitation de cette antique obscénité.

Nous ne savons pas si c'est la vue de quelque personnage de ce genre qui aura fait écrire à l'Arétin, dans sa lettre du 11 décembre 1537, adressée à M. Battista Zatti : « A me parebbe che il cotale datoci da la natura per conservation di se stessa, si dovesse portare al collo, come pendente, *e nella beretta per medaglia*, per ciò che egli è la vena che scaturisce i fiumi de le genti, e l'ambrosia che beve il mondo ne i di solenni, etc. »

## N° 55 du 2e Manuscrit.

Un fou recherche la vermine dans la tête d'un autre fou.

*Fou et plus que fou.*

*Épluque*, picard, pour *éplucher*.

## N° 58 du 1er Manuscrit.

Un homme taille le diable avec une serpe (en picard *équer* ou *héquer*, hacher, tailler).

*On me hait que diable ;* comme le diable.

## N° 59 du 1er Manuscrit.

Un fol lie ensemble deux *haïons*, échoppes portatives

des marchands de fruits, encore en usage à Amiens.

*Haïons follie*, pour haïssons folie.

## N^os 66 du 1^er Manuscrit, 63 du 2^e.

Une main tenant une espèce de lanterne ouverte pardevant, un geai *cacans*.

*Eh que on se maintienne gai chéens* (céans).

On appelait jadis *éconce*, dans le nord de la France, une lanterne; ce mot se trouve dans le *Dictionnaire rouchi-français* de M. Hecart (Valenciennes, 1826), et on sait que Valenciennes faisait partie de l'ancienne Picardie; on lit dans Villon, *picardes de Valencienne*.

## N^os 69 du 1^er Manuscrit, 67 du 2^e.

Un noble (monnaie d'or d'Angleterre), un S, *et* dans un cœur, un U vert, des œufs.

*Noblesse est en cœur vertueux.*

Jadis, dans la cathédrale d'Amiens, sur la tombe de Philippe Probus, official de l'évêque, mort en 1559, on voyait « une plaque de cuivre en » rond, au milieu d'une pierre bleue, où est fi- » guré un cœur dans la lettre V, qui devait être » de couleur verte, car il est écrit autour: » *Cœur en vertu suppedite fortune*. On entendra

» mieux cette allusion ou ce rébus de Picardie » par ce vers :

» Un cœur dans la vertu surmonte la fortune. »

(Voyez les *Mémoires chronologiques sur l'histoire de la ville d'Amiens*, par J.-J. de Court. Ms. en 2 vol. in-fol. de la Bibliothèque du Roi.)

N^os 73 bis du 1^er Manuscrit, 72 du 2^e.

Une boîte dans un sol de musique.

*Bois ten soul.*

*Ten*, picard, pour *ton*.

N^os 91 bis du 1^er Manuscrit, 88 du 2^e.

Un point sous une prune.

*Soupronne point ?*

Une prune se dit, en picard, *pronne* ou *prone*, et cela signifie : *ne soupérons-nous point ?*

N^os 92 du 1^er Manuscrit, 89 du 2^e.

Un homme, un A de couleur brune ou tannée.

*On me a tanné.*

*Tanné*, picard, tourmenté, fatigué.

N^os 99 du 1^er Manuscrit, 97 du 2^e.

Un écu d'or de Louis XII, une naine, une pièce d'or appelée toison. (*Voyez* la figure G.)

*Eau ne ai ne toison.*

Ce rébus est de quelque intérêt, car il nous donne à peu près la date de la composition de ce recueil; l'écu, au nom de Louis, pourrait être attribué à Louis XI ou à Louis XII. Mais la pièce dite toison d'or ou double florin n'appartient, que nous sachions, qu'à Philippe le Beau, duc de Bourgogne, qui fut contemporain de Louis XII. Ainsi, ces rébus sont de la fin du xv^e^ siècle. Nous ne connaissons cependant pas de pièce nommée toison, pareille à celle qui est représentée sur cette figure, voilà pourquoi nous l'avons fait dessiner; mais les armoiries sont tout à fait les mêmes que celles qui se trouvent sur d'autres monnaies de Philippe le Beau.

### N^os^ 108 du 1^er^ Manuscrit, 105 du 2^e^.

Un dé, un homme avec un habit doré.

*Deum adorabit.*

### N^os^ 109 *bis* du 1^er^ Manuscrit, 107 du 2^e^.

Le monde, un fou tombé à terre comme mort, deux écuelles, *gattes* en picard. (*Voyez* la figure I.)

*Monde fol tu me gâtes.*

### N^os^ 110 *bis* du 1^er^ Manuscrit, 109 du 2^e^.

Une folle mord un phallus. (*Voyez* la figure K.)

*Follement je vis.*

On l'a mal interprété dans le 1er Manuscrit.

*Femme folle meurt d'envie.*

### Nos 121 du 1er Manuscrit, 123 du 2e.

Deux pots d'étain (*lots*, mesure de deux pintes), un A, Dieu, une charrette (picard, *car*), un A, un moine, avec un bâton, frappe (*fert*, ferit) un autre A.

*Los à Dieu, car à moi n'affert.*

*Los*, louange ; *affert*, convient, appartient.

### Nos 134 du 1er Manuscrit, 135 du 2e.

Une abeille (*ès*) sur une porte, le monde, un œil.

*Ès supporte mon deuil.*

Dans la table des rébus du 2e Manuscrit, on lit : *supportez mon deuil*. Le picard prononce *ès* ou *ej* pour je, et ce sens me paraît le véritable.

### Nos 150 du 1er Manuscrit, 151 du 2e.

Un clou, une aile, un livre.

*Clos est le livre.*

En picard, un clou se prononce *cleu* ou *clos*, on disait d'ailleurs autrefois clous pour clos ; témoin cette devise d'un ancien ms. des miracles de la vierge. *Jardin clous où croist le vray laurier*. Ce rébus termine dignement ce recueil d'inventions facétieuses ; cependant le deuxième ms. re-

présente au dernier feuillet le rébus connu par le livre du seigneur des Accords, et dont le sens pieux : *habe mortem præ oculis*, s'accorde peu avec la figure. Tabourot dit avoir vu cette peinture sur la porte d'un cloître de certaine abbaye, mais peut-être n'a-t-il cherché qu'à s'amuser en faisant ce conte; on trouve dans ses *bigarrures* quatre ou cinq des rébus de ces Mss., légèrement modifiés : ainsi celui-ci, *Quand je prends lunettes, adieu mes fillettes*, est dans son livre *quand on prend*, etc. Un *changeur*, en picard, *cangeux*, ôte les lunettes à un diéu le père, etc... Tabourot, qui était Bourguignon, l'aurait mal compris.

# ADDENDA ET ERRATA.

Page 2.

*Habent et sua fata libelli*, lisez *habent sua fata libelli*.

Page 3, ajoutez au dernier paragraphe de la note :

De la Monnoye remarque, dans le *Ménagiana*, t. III, p. 160, que George du Tronchay, Maurice de la Porte, Antoine Le Pois, Louis Savot, etc., écrivaient toujours *medalles ;* mais il croit qu'ils mouillaient les *ll* et prononçaient *medailles*.

Page 4, ajoutez à la note :

Je n'ai pas retrouvé de monnaie du roi de la basoche ; mais on doit citer, comme un monument curieux, le grand sceau d'Antoine Ier, très bon roi de la basoche et de la jeunesse de Bourgogne, en 1545, comme le dit la légende : ANTHONIVS PRIMVS BVRGVNDIE JVVENTVTIS ET BAZOCHIE REX OPTIMVS · 1545. On peut lire, dans les volumes des années 1808 et 1809 du *Magasin encyclopédique*, les Dissertations de MM. Coste, de Besançon ; Millin, Baudot, de Dijon ; Girault, d'Auxonne, et Pouyard, sur ce sceau remarquable.

Page 53, après le N° 2.

L'Évêque des Fous était particulièrement monté sur un âne, à Châlons-sur-Marne. Voici ce qu'on lisait dans un registre de 1570, déposé aux archives de la cathédrale.

« La fête des Fous était fixée au jour de Saint-Étienne : » on dressait, la veille, un théâtre devant le grand portail » de la cathédrale ; le jour, on y préparait un festin, qui

» était fait aux frais du chapitre. Lorsque tout était dis-
» posé, on allait en procession, environ à deux heures
» après midi, en la maison de la *maîtrise des Fous*, pour
» y prendre *l'Évêque des Fous*, monté sur un âne, que
» l'on conduisait, au son de toutes sortes d'instrumens et
» des cloches, jusqu'au lieu où était érigé le théâtre. Là,
» il descendait de son âne, qui était paré d'une belle
» housse et autres magnifiques harnachemens. Là, l'Évê-
» que des Fous était revêtu d'une chape, mitre en tête, la
» croix pectorale, les gants et la crosse à la main. Ainsi
» habillé, il montait sur le théâtre, s'asseyait à table avec
» ses officiers; ils mangeaient et buvaient ensemble ce
» qu'on leur avait préparé, suivant leur goût. C'étaient or-
» dinairement les chanoines les plus qualifiés qui compo-
» saient la maison des Fous. On remontait sur le théâtre
» pour y boire et manger; et pendant ce second repas, où
» l'Evêque figurait principalement, les chapelains, les
» chantres et les bas-officiers se divisaient en trois bandes.
» La première restait autour de l'église et aux environs du
» théâtre, comme pour y servir de sentinelles. La deuxième
» était dans l'église même, y chantait certains mots confus
» et vides de sens, et faisait des grimaces et des contor-
» sions horribles; et la troisième parcourait le cloître et
» les rues. Après le repas, ils allaient chanter, avec beau-
» coup de précipitation, les vêpres; lorsqu'elles étaient
» finies, deux chantres et le maître de musique, battant
» la mesure, chantaient en musique un motet, dont voici
» les paroles : *Cantemus ad honorem, gloriam et laudem*
» *sancti Stephani sæpè multò validus, maximis clamoribus*
» *in istis diebus, ubi gaudium, lætitia et jubilatio prodeunt*
» *in conspectu omnium.—Partem portionis ad bene mandu-*

» *candum capias, sicut hic et unusquisque sponte, vultis ex* » *vobis bibere ac potare et repotare potionculas, quæ sunt* » *suavissimas. — Tum amici et bene nati conclamate et* » *pulsate præconiis lætis, quoniam festum nostrum celebra-* » *mus et nos volumus exultare, cum summa lætitia. —* » *Ergo igitur deridete, superate invicem sine lacrymis et* » *nunc et usque in finem. Amen.* — Après ce motet, on » faisait une cavalcade devant et autour de l'église, en- » suite dans les rues adjacentes, avec des hautbois, flûtes, » harpes, flageolets, basses, tambours, fifres et autres » instrumens faisant beaucoup de bruit. Après avoir par- » couru le cloître et les environs, ils allaient par toute la » ville, ayant en tête une troupe d'enfans portant des » flambeaux, des encensoirs et des falots. — Arrivés au » marché, ils jouaient à la paume, *adventantes simul fo-* » *rum ludunt ad palmam.* Après le jeu, la danse et sur- » tout de grandes cavalcades recommençaient. Au retour, » une partie du peuple suivait les chanoines, et une autre, » réunie devant l'église, avec des chaudrons et des mar- » mites de cuivre et de fonte, frappait ces divers usten- » siles l'un contre l'autre, et faisait un charivari ef- » froyable, en poussant de longs hurlemens. Pendant » cette symphonie burlesque, on sonnait toutes les clo- » ches, et le clergé s'habillait d'une manière grotesque et » bouffonne. » (Voy. *la France pittoresque*, t. II, p. 226.)

Page 53.

Sur la pièce N° 4, on peut lire : ADORATE·NI.

Page 57.

Sur un second exemplaire de la pièce du N° 9, on voit

que la figure de la Mort est précédée par la note *la*; le rébus, mal exprimé sur le dessin, doit être lu : *la mort fait maint cœur marri.*

Page 60, avant le N° 13.

Les chapelains de l'église d'Amiens nommaient *messes et obits à plomb* ceux pour lesquels on faisait une distribution de méreaux de plomb; *distributiones in plumbo*, comme on le voit dans le *Juramentum suppositi seu distributoris universitatis capellanorum ecclesiæ ambianensis.* (Ms. de la bibliothèque d'Amiens.)

Page 66, ligne 22.

*Cœur*, lisez *chœur.*

Page 68, ligne 2, ajoutez :

Sur la pièce du N° 20, on n'aura peut-être voulu figurer qu'une monnaie appelée *philippe* ou florin d'or du duc de Bourgogne, Philippe le Bon.

Page 74, après le premier alinéa.

Sur les stalles de l'église de Champeaux en Brie, édifice du XII^e^ siècle, on voit, sculptées en bois, au milieu d'autres figures bizarres, trois têtes de fou dans un même bonnet, une folie avec ses grelots; on y retrouve aussi la truie qui file. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1835.)

Page 82.

La devise de la pièce du N° 34, *Considerate lilia agri*, est tirée du VI^e^ chapitre de saint Mathieu; elle s'accorde avec le rébus, et s'applique bien à un Évêque des Innocens, revêtu d'habits éclatans; et cependant il n'a pas filé, il n'a pas travaillé pour les avoir; mais c'est qu'il a été favorisé par le sort, *il avait le vent au front.*

Page 83, avant le N° 37.

A Amiens, la paroisse de Saint-Germain est surnommée, je ne sais pourquoi, la paroisse des Fous. Cela date de loin ; et, le 2 mai, veille de la fête de cette église, les enfans du quartier ont coutume d'aller frapper aux portes, en criant :

Saint-Germain coucou
Ché l'paroisse d'ché fous.

On leur donne quelques liards, avec quoi ils se régalent. Ils placent le lendemain, dans l'église, une couronne de coucou avec une bouteille. On appelle *coucou* la primevère à fleur jaune, *primula veris*.

Page 84, avant le N° 39.

La figure rectifie la description de la pièce du N° 38. On y voit un personnage assis, jetant des dés d'un cornet.

Page 87.

Sur la pièce du N° 42, on peut voir, sur le rébus, une dame, un ours, une besace, un coin à frapper monnaie, et lire :

*D'amour baise à ce coin.*

Page 98.

Le commencement du rébus de la pièce du N° 55 pourrait peut-être se lire : *l'évêque au bers ; ber* ou *bers*, pour *berceau*.

Il existe encore, à Boulogne-sur-Mer, des personnes de la famille Cosette ; leurs armoiries sont pareilles à celles qu'on voit sur cette pièce. (*Remarque communiquée par M. le marquis Lever*).

Page 101.

Sur la pièce numérotée 58, il faut, sans doute, lire sur la légende : *epi innocentum*.

Page 112, ligne 20.

*Dix-huitième siècle*, lisez *dix-septième*.

Page 113, ligne 2.

*De sa ville*, lisez *de la ville*.

Page 115.

A la pièce du N° 72, ADDESERVT, lisez ADHESERVT.

*Ibid.*, à la fin de la page.

Rabelais, au livre III, chap. xv de *Pantagruel*, parle d'un estomac *agroné*, c'est à dire, rassasié de grain.

Page 132.

Sur la pièce du N° 79, on voit les lettres *rud* sous un nœud ou *lacs*. Ce rébus peut se lire : *rude soulas*, c'est à dire, *plaisir laborieux*, comme celui de chanter dans une église.

Sur la pièce du N° 80, on voit, non pas trois pièces de monnaie, mais trois dés, dans l'écusson.

Page 135.

La légende de la pièce du N° 84 doit se lire : *vive qui bribe*, c'est à dire, vive qui mendie ; briber, *mendicare*. Elle a peut-être été faite pour quelque confrérie de gueux ou de mendians.

Il y avait, à Amiens, plusieurs confréries d'archers ou arbalétriers, et la pièce du N° 85 peut s'y rapporter.

Page 136.

Sur la pièce du N° 86, le personnage soutient un bât. La légende DVBAS·VIE· S A y a quelque rapport.

Page 138.

Sur la pièce du N° 92, on lit, d'un côté, *moneta epi..... inocentum*, et, de l'autre, *le bon fournier*..... Dans le rébus, on distingue un four.

On lit sur celle du N° 94, d'un côté, *amor vitam*, et de l'autre....., *me fecit*.

Page 139, ligne 16.

*Du Rivan*, lisez *du Rivau*.

Page 157, à la fin de la note G, ajoutez :

Il se nommait François Villeman, était chanoine d'Amiens, et mourut en 1743.

Page 160, ajoutez au premier paragraphe :

On lit, à la page 100 des *Mémoires de l'Académie d'Arras* (séance publique du 30 décembre 1833, juin 1834), une Dissertation de M. Maurice Colin sur ce méreau, dont j'avais communiqué la gravure ; l'auteur l'attribue à l'évêque Antoine Perrenot, qui occupa le siége d'Arras de 1545 à 1559 ; il croit y lire le monogramme de son nom. Je persiste à n'y voir que les premières lettres du mot *capitulum*, et à n'y pas reconnaître une monnaie épiscopale, mais un simple méreau d'église.

Page 166, à la fin de la note Q, ajoutez :

Sur une tour, à droite de la principale façade du château de Chaumont-sur-Loire, qui a appartenu à Diane de Poitiers, on voit, dans une niche, le buste d'un moine

ayant un capuchon avec de longues oreilles d'âne. M. de la Borde, qui en donne le dessin dans ses *Monumens de la France*, dit qu'on ne sait comment expliquer cette sculpture singulière.

# AVIS AU RELIEUR

## POUR LE PLACEMENT DES FIGURES.

Les planches, au nombre de 46, portent leur numéro d'ordre et le chiffre de la page où elles doivent être placées, à l'exception de la 35e, sur laquelle ne se trouve aucune indication. Cette planche représente la façade de l'ancien bailliage d'Amiens, dont il est fait mention à la note O; elle doit être placée à la page 163.

La médaille sans numéro figurée sur la planche 28 est la pièce cotée 74 dans le texte.

Le frontispice compte pour le numéro 1 des planches.

# TABLE.

Introduction ou Coup d'Œil sur l'usage des médailles de plomb, le personnage de Fou et les rébus dans le moyen âge, par M. C. L. . . . . Page 1

Notes et Additions, par le même. . . . . cxli

Monnaies inconnues des Evêques des Innocens, des Fous et de quelques autres associations singulières du même temps, par M. M. J. R. . . . . 1

Notes, par le même. . . . . 151

Supplément relatif à de nouvelles pièces des Evêques des Innocens, par le même. . . 177

Des rébus de Picardie, par le même. . . . 191

Addenda et Errata. . . . . 211

Avis au relieur pour le placement des figures. 219

Table. . . . . 220

FIN DE LA TABLE.